





7 vol
500 F
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY.

TOME I.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER,
RUE DE SEINE, 14.

Cousin, Maurice

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY

1710 A 1802

TOME PREMIER.

3e ÉDITION.



PARIS
LIBRAIRIE DE FOURNIER JEUNE,
RUE DE SEINE, N. 14 BIS.
1836

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Renée-Charlotte-Victoire de Froullay de Tessé, Marquise de Créquy, de Heymont, de Canaples, etc., était une des femmes de son temps les plus renommées pour la supériorité, les graces naturelles et l'originalité de son esprit. Il est aisé d'en juger par les mémoires où ses contemporains nous ont parlé d'elle.

Madame de Créquy est morte à peu près centenaire, à Paris, où elle avait eu le courage de braver les dangers de la révolution et les exigences du parti de l'émigration. Elle habitait un hôtel de la rue de Grenelle-Saint-Germain, qu'elle avait acheté à vie du Marquis de Feuquières, il y avait de cela soixante et dix ans lorsqu'elle est morte. On voit dans ses manuscrits qu'elle était, surtout depuis quarante ans, dans un état de santé *déplorable*, et c'est à ceci qu'elle attribue le *bon marché* de cette acquisition, dont elle a toujours la malice de s'applaudir, et dont elle a profité jusqu'à sa mort.

La fameuse princesse des Ursins écrivait de Rome, en 1722, à la Duchesse de la Trémouille, sa nièce : « La jeune Marquise de Créquy m'a « semblé principalement à distinguer, en ce « qu'elle est ici véritablement Grande-Dame, « honnête femme d'esprit, fort originale en ses « propos, et régulière personne en toute sa con« duite. »

Jean-Jacques Rousseau disait d'elle que c'était *le catholicisme en cornette et la haute noblesse en déshabillé.*

Parmi les autorités plus rapprochées de notre âge, nous pourrions parler de la curiosité que la réputation de Madame de Créquy inspirait à Napoléon, et de sa considération pour elle; mais nous nous bornerons à citer ici l'autorité du chantre des *Jardins* et de *l'Imagination.* On sait combien M. Delille était bon juge en matière d'esprit, de bon goût et d'amabilité sociale. La lettre suivante de l'abbé Delille au vicomte de Vintimille est datée de 1788, et fait partie de la riche collection d'autographes de M. l'abbé de Tressan.

« Je vous rends mille graces, Monsieur le vi« comte, pour la manière toute aimable avec la« quelle Madame la marquise de Créquy vient « de me recevoir, ou de m'accueillir, pour mieux « dire. J'ai trouvé cette femme célèbre entourée

« de si grands personnages que je n'ai pu trouver « le moment de lui présenter ma requête; mais « elle a bien voulu me faire inviter à dîner pour « jeudi prochain, et vous imaginez bien que je « ne *l'oublierai pas*. J'ai trouvé à l'hôtel de Cré- « quy Monseigneur le duc de Penthièvre et Ma- « dame la princesse de Conti, ce qui m'a prodi- « gieusement embarrassé, parce que j'ignorais « tout-à-fait comment il fallait se comporter à côté « des princes et princesses du sang. La maîtresse « de la maison s'est peut-être aperçue de mon in- « quiétude; et, quoi qu'il en soit, elle m'a tout « de suite tiré d'embarras, en disant à son valet « de chambre, à haute voix, mais sans aucun air « d'intention marquée: *Donnez un fauteuil à « M. l'abbé Delille.* Vous avez la bonté de trou- « ver que j'entends les choses à demi-mot, et « j'espère que je n'aurai fait aucune gaucherie, « Je suis véritablement *émerveillé* de Madame « de Créquy. Elle est douée d'un esprit si vif et « si piquant que je n'avais rien vu ni rêvé de sem- « blable. Son jugement est solide et conscien- « cieux sur tous les sujets. Elle est pourvue d'une « faculté d'observation qui doit avoir été redou- « table aux gens ridicules ainsi qu'aux malhon- « nêtes gens, et c'est ainsi que je m'explique sa « sa réputation de sévérité malicieuse. Enfin elle

« me paraît avoir au suprême degré le talent de « bien raconter sans longueurs et sans précipita- « tion : talent qui se perd et qui semble avoir été « le privilége du siècle passé. »

Un jugement si favorable ne sera pas démenti par les mémoires de cette dame, où l'on trouvera notamment une curieuse correspondance de Voltaire avec Madame de Créquy, relativement au cordon noir de Saint-Michel et à l'érection de sa terre de Ferney en marquisat, qui auraient fait, dit l'auteur d'Œdipe et du Dictionnaire philosophique, *la gloire et la joie de sa triste vie !* Les lettres originales de Voltaire doivent avoir été délivrées au feu baron de Breteuil, héritier de Madame de Créquy, et elles doivent appartenir aujourd'hui à Madame la duchesse de Montmorency, petite-fille de M. de Breteuil. Quelque temps avant sa mort, la marquise de Créquy avait disposé du manuscrit de ses SOUVENIRS, qui forment treize cahiers assez volumineux, en faveur d'un parent de son fils, lequel était mort de vieillesse plusieurs années avant sa mère.

L'auteur avait destiné ces mémoires à l'instruction du jeune Tancrède-Adrien-Raoul de Créquy, son petit-fils, qui mourut long-temps avant son aïeule. C'est à lui qu'elle adressait la parole en les écrivant. Madame de Créquy revient

souvent sur les erreurs biographiques ou généalogiques qu'elle a remarquées dans le Dictionnaire de Moréri, par exemple, au sujet de l'âge de son père et relativement à l'époque de son ambassade à Venise, au sujet du nom de famille et des prénoms de sa mère, au sujet de la date de son mariage avec M. de Créquy, etc. Elle se plaint aussi de ce que l'auteur ou compilateur d'un autre dictionnaire généalogique, appelé *La Chesnaye-des-Bois*, a copié mot pour mot cet article de Moréri, qui, dit-elle, avait été fait par un *manœuvre*, et ne mérite aucune sorte de créance. Elle a observé que, dans l'édition de 1759, il est question de plusieurs actes qu'on y voit datés de 1762 et 1763; et si plusieurs dates indiquées par Moréri étaient exactes, il s'ensuivrait que Madame de Créquy n'aurait eu que huit à neuf ans de plus que son fils. Au reste, la fausseté de ces dates se trouve pleinement démontrée dans le factum du marquis de Créquy, fils de l'auteur, contre la famille *Lejeune de la Furjonière*, laquelle avait pris subitement le nom et les armes de Créquy, qu'elle fut obligée de quitter à la suite d'un long procès et par arrêt du parlement de Paris. Madame de Créquy rapporte que cette famille avait fondé sa prétention sur ce que ses armes étaient *un Créquier*, pièce d'*armoiries*

parlantes qui constitue les armes de la maison, de la ville et du duché de Créquy. Les Lejeune avaient avancé qu'ils tiraient leur origine de Raoul sire de Créquy, IIIme du nom et surnommé *le Jeune*; mais il fut prouvé que ce héros de la croisade était mort en Palestine sans avoir été marié. Madame de Créquy ajoute qu'il fut également démontré, par son fils, que les Lejeune étaient provenus d'un valet-de-chambre-tapissier du roi Louis XII, qui leur avait conféré la noblesse : ce qui lui fait dire assez plaisamment que le seul rapport qu'on ait jamais pu trouver entre les Créquy et leurs adversaires, c'est que les uns *gagnaient des batailles*, tandis que les autres *faisaient des sièges*. Elle dit également que la protectrice de MM. Lejeune était la comtesse de Soucy, née Lenoir, et que, suivant l'usage du temps, elle avait signé ses lettres de recommandation pour eux *Lenoir Soucy*. Enfin ce procès généalogique est pour l'auteur un intarissable sujet de plaisanteries nobiliaires, d'épigrammes héraldiques et de sarcasmes aristocratiques. En entrant ici dans un pareil détail, on ne saurait avoir l'intention de raviver des contestations surannées contre une famille qui subsiste encore, et qui survit à la maison de Créquy, dont il paraît qu'elle persiste à garder le nom; on a

voulu seulement avertir que certaines dates indiquées par Moréri et reproduites par *La Chesnaye-des-Bois*, étaient non-seulement inexactes, mais complètement erronées.

L'éditeur de cet ouvrage est trop désintéressé dans cette publication, pour avoir pris la peine d'y faire un *discours préliminaire;* il se contentera de reproduire ici une observation qu'on vient d'adresser à l'auteur de *Jacques II à Saint-Germain*, et qui provient d'un littérateur aussi distingué pour la solidité de son jugement que pour l'agrément de son esprit. « Les femmes âgées sont « aux yeux de M. Capefique comme des meubles « hors de service. Il en parle comme on ferait « d'une tapisserie déchirée, d'une porcelaine « écornée, avec mépris, presque avec colère, « ne concevant pas qu'elles puissent conserver « la moindre place dans le monde. M. Capefique « n'a-t-il donc jamais rencontré de ces aimables « douairières qui, devenues par leur esprit et leur « expérience du monde, la puissance des salons, « font autorité en matière de goût, d'usage et de « convenance sociale, et forcent ceux qui les « écoutent à oublier le temps qui semblerait les « avoir elles-mêmes oubliées ?

« Jamais les graces qui caractérisent la femme « *vraiment femme* ne passent, seulement elles

« changent de place. A mesure qu'elle avance « dans la vie, cet agrément des formes qui nous « enchante, ces lignes si légères, ces teintes si « douces et si suaves, toutes les graces de la femme « enfin émigrent du corps à l'esprit. Jeunes, c'est « par les yeux; âgées, c'est par les oreilles qu'elles « nous captivent, et l'on ne cesse de les regarder « avec plaisir, que pour les écouter avec un inté- « rêt mêlé de respect. »

A MON PETIT-FILS

TANCRÈDE RAOUL DE CRÉQUY,

PRINCE DE MONTLAUR.

Mon cher enfant, c'est à vous que je destine et que j'ai légué tous les papiers qui se trouveront chez moi, après moi, et qui finiront, si je continue d'écrire ainsi que je l'ai fait jusqu'à présent, par former plusieurs volumes de mémoires.

Vous les publierez si vous voulez, ce qui me paraît sans inconvéniens, parce que je suis bien assurée de n'avoir dit que la vérité, et que la vérité me paraît toujours bonne à faire connaître. Vous êtes le dernier de votre maison, mon Enfant; ainsi vous êtes un enfant doublement précieux pour nous. Votre père est continuellement occupé de son régiment, de ses gouvernemens et de ses devoirs de grand-officier de Madame.

Mme votre mère est dans un état de santé si déplorable, qu'il est à craindre qu'elle ne puisse travailler à votre instruction avec autant de suite et d'utilité qu'elle voudrait sûrement pouvoir le faire, et que je l'aurais désiré pour vous. Je suis déjà bien vieille, et je ne me porte pas beaucoup mieux que ma belle-fille; ainsi pourrai-je vous manquer d'un moment à l'autre, et c'est pourquoi j'ai voulu vous faire profiter de mon expérience du monde en rédigeant et réunissant pour vous quelques observations sur les choses et les personnes de mon temps; ce que j'ai fait équitablement et consciencieusement, restez-en bien assuré.

Je crois inutile de vous recommander la *fidélité* pour le Roi; c'est une obligation dont vous aurez le sentiment et que vous aurez dans le sang, pour ainsi dire, mais ce que je vous recommande, c'est la *soumission* pour vos souverains; car alors vous ne courrez aucun risque de leur avoir manqué de fidélité; ce qui pourrait arriver, sans cela, dans les troubles politiques qui sont à prévoir, et où je crains, malheureusement, que vous soyez appelé à figurer. Je vous recommande le respect envers les princes du sang royal, à moins pourtant que leur conduite ne soit coupable et scandaleuse; car alors c'est principalement à la Haute

Noblesse qu'il appartient de leur infliger la punition du mépris qu'ils ont mérité.

Ce que je vous recommande par-dessus toute autre chose, mon cher petit-fils, c'est de vous maintenir inébranlablement dans la foi chrétienne et catholique. Soyez assuré que tous les incrédules ne sont que des ignorans, et que tous les impies sont des gens vicieux. On a toujours une mauvaise raison pour ne pas croire à la religion catholique, ce qu'il ne faut pas confondre avec le tort de ne pas la pratiquer exactement. S'il arrivait que les préoccupations du jeune âge ou l'enivrement des passions vous éloignassent des pratiques religieuses, ne laissez pas le philosophisme vous aveugler, fermez-lui l'entrée de votre ame; ne laissez pas s'introduire un filou dans le sanctuaire de votre conscience, dans le trésor de votre foi, de votre jugement et de votre raison, à la faveur des ténèbres et pendant un moment de trouble.........

Il est assez connu que les Français sont un peuple vaniteux, mais j'ai remarqué que la plupart d'entre eux mettent leur vanité à n'avoir jamais agi d'une manière inconséquente; et chez nous, tout aussitôt qu'on a fait une mauvaise action, on ne manque jamais de se faire une mauvaise maxime. Aussitôt qu'un écolier a des amou-

rettes, il ne veut plus dire ses prières, et quand une femme a des torts envers son mari, elle tâche de ne plus croire en Dieu. En Italie, en Espagne, on pêche autant qu'en France, et pour le moins, à ce qu'il m'a semblé; mais on y sait ce qu'on fait, du moins; et comme on y garde la foi, il y a toujours du remède; les opérations du jugement n'en souffrent point, et la moralité du reste de la vie n'en est pas détruite. Le feu des passions s'éteint bientôt dans le vide et le néant du cœur humain, qu'un amour infini, l'amour de Dieu, peut seul remplir et satisfaire, ainsi que vous l'éprouverez certainement. Pourvu qu'on n'ait pas le jugement faussé par une incrédulité systématique, on acquiert inévitablement l'expérience et le dégoût des affections passionnées, on se laisse attirer par l'action de Dieu : et dans ces autres pays où les passions n'éteignent pas les croyances, on n'entend jamais parler ni d'un vieillard dissolu, ni d'une vieille femme irréligieuse, ce qui m'a toujours paru les deux choses les plus odieuses et les plus misérables de la société française.

Dans tous les dangers de mort que vous pourrez courir, et dont je me sens déjà navrée d'avance et par une juste prévision, mon pauvre Enfant! réclamez toujours la protection paternelle et céleste de votre auguste aïeul, le Roi Saint Louis,

de qui vous avez l'insigne honneur d'être issu directement par votre octaïeule, Anne de Bourbon-Vendôme. Je vous exhorte encore à réclamer souvent les suffrages et l'intercession de cette Bienheureuse grand'mère (1), à qui vous devez une partie si notable de votre grande fortune, et surtout à qui vous devrez, comme nous, un si riche trésor de bons exemples et d'édification. Vous n'êtes pas encore dans l'âge où vous pourrez profiter de mes observations, cher Prince; mais vous y trouverez plus tard un témoignage assuré de la tendre affection de votre bonne aïeule.

VICTOIRE DE FROULLAY.

(1) Sainte Jeanne de Chantal.

Il est superflu que je parle ici de la généalogie de la maison de Créquy, puisqu'elle se trouve partout, et notamment dans l'Histoire des grands-officiers de la couronne de France; mais voici le tableau filiatif de la descendance de la B. de Chantal, pour mon petit-fils le Prince de Montlaur.

I. La Bienheureuse Jeanne-Françoise Frémiot, qui fut l'amie de saint François de Sales, et qui fonda l'ordre de la Visitation, avait épousé Christophe de Rabutin, Baron de Chantal et de Pleumeray, dont elle eût pour fils,

II. Celse-Bénigne de Rabutin, Baron de Chantal, etc.; lequel épousa Marie de Coulange, dont il eut pour fille unique,

III. Marie de Rabutin, Baronne de Chantal et de Pleumeray, Dame Haute Justicière, Châtelaine et Patronne de Bourbilly, Suilly, Trans et autres lieux; laquelle épousa Henry, Marquis de Sévigné, Maréchal des camps et armées, Gouverneur de Fougères, etc.; de qui fut issue,

IV. Françoise-Marguerite de Sévigné, mariée à François-Jules Adhémar de Monteil, Comte de Grignan, Lieutenant-Général en Provence et Chevalier des ordres du Roi; lesquels ont laissé pour fille et pour unique héritière,

V. Pauline-Adélaïde Adhémar de Monteil de Grignan, Marquise de Sévigné, Comtesse de Grignan, Baronne de Chantal et de Pleumeray, Dame de Montélimart en Provence, de Bourbilly en

Charollais, du Buron, de Saint-Pœer en Bretagne, etc.; laquelle avait épousé Louis-Charles, Marquis de Simiane et d'Esparron, dont elle a eu pour fille,

VI. Françoise de Chantal-Pauline-Delphine de Simiane, Marquise de Sévigné, Comtesse de Grignan, Baronne de Chantal et autres lieux; laquelle étant veuve de Jean-Baptiste, Marquis de Castellane, opéra le retrait féodal et linéager du Comté de Grignan, et laquelle épousa Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, Marquis du Muy, Premier maître d'hôtel de Madame la Dauphine (lequel était frère aîné du feu Maréchal du Muy, Ministre de la guerre, et l'intime ami du Dauphin Louis IX). Il est provenu de leur mariage et pour fille unique,

VII. Marie-Anne-Thérèse de Félix du Muy, Marquise du Muy et de Sévigné, Comtesse de Grignan, Baronne de Chantal et de Pleumeray, de la Raynarde et autres lieux, femme de Charles-Marie, Sire et Marquis de Créquy, Heymont, Blanchefort, Canaples, etc.; lesquels ont eu pour unique héritier,

VIII. Tancrède-Adrien-Raoul-Joseph-Marie de Créquy, Prince de Montlaur, Marquis du Muy et de Sévigné, Comte de Grignan, Baron de Chantal, etc.

« Vous auriez bien dû penser que dans ces cahiers que « j'ai donnés à lire à Mme de Tessé, parce qu'elle m'en avait « priée cent fois, il ne pouvait se trouver une seule ligne « ni un seul mot qui pût scandaliser, je ne dirai pas seule- « ment une honnête jeune femme, mais même une jeune « demoiselle ! Ne me connaissez-vous donc pas, mon « pauvre cousin !..... »

(*Lettre de la Marquise de Créquy au comte de Tessé*).

SOUVENIRS

DE LA MARQUISE

DE CRÉQUY.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de l'auteur — Son éducation — Sa famille paternelle. — Une abbaye royale. — Une Abbesse bénédictine. — Les paysans de Normandie. — Le suicide au couvent. — L'assassin *cul-de-jatte*. — Le pâtre sorcier. — Mademoiselle des Houlières. — La bête du Gévaudan.

Si je ne craignais de commencer les mémoires d'une vie sérieuse et qui n'a pas été sans dignité, par une sorte de déclaration grotesque, je vous dirais que je suis née je ne sais quand, ce qui pourra sembler incroyable et qui n'en est pas moins l'exacte vérité.

Ma mère était morte une heure avant ma naissance, tandis que mon père était sur la frontière d'Allemagne, à la tête de son régiment Royal-

Comtois, et vous pouvez bien imaginer qu'au milieu du trouble qui s'ensuivit au château de Montflaux, on eut autre chose à penser qu'à me faire enregistrer à la sacristie de la paroisse, où, du reste, quarante ans plus tard, il n'y avait encore aucune espèce de registre pour tenir l'état civil. Le vicaire inscrivait le nom du baptisé sur une feuille volante, et quand on venait lui demander un acte de naissance, il en donnait quelquefois l'original, afin d'économiser son écriture et le papier marqué. Je suppose que le chapelain de ma mère avait eu la précaution de m'ondoyer: mais comme il était mort l'année suivante, on n'en savait rien du tout; ce qui fit que la Coadjutrice de Cordylon, ma tante, eut soin de me faire baptiser, *sous condition*, lorsqu'on m'envoya près d'elle à l'âge de sept à neuf ans. Il avait été convenu que ce serait notre cousine, la Princesse des Ursins, qui serait ma marraine, et je n'en ai jamais su davantage au sujet de cet affinité sacramentelle.

Il faut vous dire aussi que l'ancien intendant de nos terres du Maine avait été frappé de paralysie quelques jours avant celui de ma naissance, et que mon père étant resté prisonnier pendant dix-sept mois, sans recevoir aucune nouvelle de sa famille, de ses amis, ni de ses gens d'affaires,

il n'avait appris la mort de ma pauvre mère qu'en débarquant au château de Versailles, où le Maréchal de Tessé, son oncle, lui conseilla discrètement de s'aller mettre en deuil. On a calculé par après, mais à peu près, que ma naissance devait avoir eu lieu dans les derniers jours de l'an 1699, ou dans le courant de l'année suivante, ou dans les premiers jours de 1701; mais c'était une supputation qui n'importait guère à mon père, attendu que la *notoriété publique* et la *possession d'état* suffisaient toujours, me disait-il; et du reste, il ne s'agissait que d'une fille!....

Tout ce que je me rappelle de ma première enfance, c'est qu'on m'avait logée dans une tourelle du château de Montflaux, où j'avais grand froid l'hiver et grand chaud l'été. On m'avait donné pour me soigner et me servir, deux femmes avec un vieux laquais borgne, et j'avais une telle frayeur de cet homme-là, qu'on l'empêchait d'entrer dans mon appartement. L'intendant de mon père imagina de le remplacer par un mulâtre, et je crois véritablement qu'il avait médité de me faire mourir en convulsions au profit de mon frère. Au lieu de cela, c'est moi qui suis devenue son héritière, et c'est le cas de vous dire que l'homme propose et Dieu dispose.

Ma famille se composait alors d'une religieuse,

sœur unique de mon père, et de ses frères, au nombre de quatre. C'est à savoir de M. l'Évêque du Mans, qui était un digne et saint Prélat (il avait refusé d'abandonner son siége du Mans, pour devenir Archevêque et Archicomte de Lyon, ce qui comporte la dignité Primatiale des Gaules, avec plus de cent mille écus de rente). Venait ensuite le Commandeur, depuis Bailli de Froulay, lequel était un habile et valeureux officier de marine (1). On disait, de mon oncle, qu'il ne pouvait plus retourner à Malte, sous peine d'y être décapité, pour y avoir insulté le Grand-Maître, Don Raymond de Pérellos, auquel il avait arraché les clés du Saint-Sépulcre, que cette Altesse Éminentissime portait suspendues, suivant la coutume, à sa ceinture magistrale. Le successeur de Don Raymond, qui fut un autre Castillan, Don Manuel de Vilhéna, poursuivit longtemps la vengeance d'un pareil outrage auprès de la cour de France, et ce fut avec acharnement; mais le Roi Très Chrétien laissa les Chevaliers Maltais se débattre là-dessus à l'écart de son gouvernement, et ne voulut jamais sévir contre le Commandeur de Froulay qui n'en parvint pas

(1) M[me] de Créquy signait toujours *Froullay*, mais il est à remarquer qu'elle n'employait jamais que pour sa signature l'ancienne orthographe de son nom de famille. (*Note de l'Édit.*)

moins à l'un des premiers bénéfices de son ordre, et des plus riches de sa langue. Arrivait après un Abbé-Commandataire de Notre-Dame de Vallemonts, lequel était Aumônier du Roi, mais voilà tout. Ensuite un autre Abbé de Froulay, Chanoine et Comte de Lyon, qui mourut jeune, et dont je ne saurais vous dire autre chose, sinon qu'il n'aimait pas les limandes. Il disait un jour à ma grand'mère, avec l'accent d'une aversion méprisante : — Vous pouvez bien être assurée que s'il n'y avait au monde qu'une limande et moi, le monde finirait bientôt! C'était ma tante, la Coadjutrice, qui était la plus jeune de la famille, et c'était la meilleure et la plus spirituelle personne du monde, aussi bien que la plus régulière et la plus aimable professe de l'ordre de Saint-Benoît. J'avais, en outre, mon père, qui ne songeait qu'à mon frère le marquis de Montflaux, ce qui ne veut pas dire qu'il y songeât continuellement. Enfin, nous avions eu le bonheur de conserver Madame de Marquise Douairière de Froulay, qui était la seconde femme de mon grand-père, et dont j'aurai l'occasion de vous reparler souvent. Celle-ci demeurait à Paris, et je ne l'ai connue qu'à l'époque de mon mariage. Je ne parlerai pas ici de la branche aînée de notre maison, parce que le Maréchal de Tessé, la Maréchale et

MM. leurs fils, ne quittaient presque jamais Versailles, à moins que ce ne fût pour aller à Marly, Fontainebleau, Compiègne ou Choisy-le-Roi, pendant les voyages, à dessein d'y faire leur cour.

Sans compter deux Demoiselles de Froulay, nos tantes à la mode de Bretagne, qui avaient épousé (je n'ai jamais su pourquoi), deux Messieurs de Breteuil, et dont j'aurai l'occasion de vous parler plus tard, nous avions aussi deux arrière-grands-oncles, qui étaient grands dignitaires de la religion de Malte, et qui ne sortaient guère de leurs seigneuries bénéficiales. Un d'eux, qui était Grand-Prieur de l'ordre, est pourtant venu mourir à Paris, à l'âge de cent deux ou trois ans, si ce n'est de cent quatre; car il n'avait pas non plus d'acte baptistaire, et même on ne se souvenait pas s'il était né à Marseille ou à Montgeron près Paris; c'était l'un ou l'autre, mais il ne savait lequel des deux, et n'en avait jamais eu le moindre souci (1).

(1) LA NOTORIÉTÉ PUBLIQUE ET LA POSSESSION D'ÉTAT! disaient toujours mes grands parens. — Qu'est-ce que nous avons à faire de leurs extraits de baptême? Est-ce qu'ils nous prennent pour des paysans?.... Les auteurs du *Dictionnaire généalogique* me font toujours rire avec leurs airs d'assurance pour l'exactitude des dates et des prénoms! Je vous assure et vous préviens qu'à l'exception de l'excellent ouvrage du Père Anselme, il n'en est pas un autre en France à qui l'on puisse s'en rapporter et se confier sur la généalogie d'aucune famille française;

Le Comte de Tessé, père de mon grand-oncle, avait été Chevalier d'honneur de la Reine Marie de Médicis, et peu s'en fallut que le Cardinal de Richelieu ne lui fît couper la tête à cause de sa *partialité* pour cette princesse; c'est l'expression dont mon oncle se servait; car avant toute chose, il avait à ménager le respect de la couronne, et ne paraître pas désapprouver la conduite du Roi Louis XIII à l'égard de la Reine sa mère. Il était curieux à écouter sur les derniers Valois, dont il savait des histoires incomparables, et notamment sur le compte de la Reine Marguerite. Il paraît que le Comte de Tessé avait été le serviteur passionné de cette reine des fleurs d'automne, laquelle avait au moins vingt ans de plus que lui; ce que son fils nous expliquait galamment et discrètement à la manière de Brantôme et du Décaméron de l'autre Marguerite, en nous enjoignant de n'en jamais parler qu'entre nous, afin de ne pas *obscurcir la gloire* et compromettre la réputation de la première femme d'Henri IV (1).

mais aussi celui-là fait-il le plus grand honneur à l'exactitude ainsi qu'à l'intégrité de ce savant personnage. (*Note de l'Aut.*)

(1) Voici des vers élégiaques qui sont peu connus, et que La Monnoye s'est avisé d'attribuer au Père Desportes, Aumônier de la Reine Marguerite; mais je tiens du Duc de la Vallière et du Marquis de Paulmy qu'ils ont été composés par elle-même, ainsi qu'il appert

Il est superflu que je parle ici de la généalogie de la maison de Gréquy, puisqu'elle se trouve partout, et notamment dans l'HISTOIRE DES GRANDS-OFFICIERS DE LA COURONNE DE FRANCE; mais voici le tableau filiatif de la descendance de la B. de Chantal, pour mon petit-fils le Prince de Montlaur.

I. La Bienheureuse Jeanne-Françoise Frémiot, qui fut l'amie de saint François de Sales, et qui fonda l'ordre de la Visitation, avait épousé Christophe de Rabutin, Baron de Chantal et de Pleumeray, dont elle eut pour fils,

II. Celse-Bénigne de Rabutin, Baron de Chantal, etc.; lequel épousa Marie de Coulange, dont il eut pour fille unique,

III. Marie de Rabutin, Baronne de Chantal et de Pleumeray, Dame Haute Justicière, Châtelaine et Patronne de Bourbilly, Suilly, Trans et autres lieux; laquelle épousa Henry, Marquis de Sévigné, Maréchal des camps et armées, Gouverneur de Fougères, etc.; de qui fut issue,

IV. Françoise-Marguerite de Sévigné, mariée à François-Jules Adhémar de Monteil, Comte de Grignan, Lieutenant-Général en Provence et Chevalier des ordres du Roi; lesquels ont laissé pour fille et pour unique héritière,

V. Pauline-Adélaïde Adhémar de Monteil de Grignan, Marquise de Sévigné, Comtesse de Grignan, Baronne de Chantal et de Pleumeray, Dame de Montélimart en Provence, de Bourbilly en

sculpteur. J'avais donc un frère ! un frère aimable et charmant ! j'avais enfin le bonheur de le voir ; je le dévorais des yeux que j'avais remplis de larmes ; et lorsqu'il m'embrassa tendrement, j'étais bien heureuse en vérité ! Je me souviens qu'il me demanda quel était mon âge ; et quand je lui répondis naturellement que je n'en savais rien, il me dit avec un grand sérieux qu'il ne fallait jamais se moquer de son frère aîné. Le Marquis resta huit jours à l'abbaye pour assister au sacre de ma tante, qui venait de quitter son monastère de Cordylon, diocèse de Bayeux, pour venir succéder à la Princesse Marie de Gonzague au gouvernement de cette noble et puissante église de Montivilliers, qui ne compte pas moins de cent vingt-huit clochers seigneuriaux, soumis à sa crosse, et relevant de sa tour suzeraine. Après la Princesse de Guémenée et l'Abbesse de Fontevrault, l'Abbesse de Montivilliers est assurément la plus grande dame de France !

C'était notre oncle du Mans qui vint consacrer sa sœur, et je fonctionnai d'office à la cérémonie du sacre, en y portant, sur un carreau de satin violet, le Missel de MADAME. Mon frère me donna la preuve de son excellent cœur, en m'assurant, avec un air de bonté naïve et de résolution déterminée, pourtant, que si je ne voulais pas être

Bénédictine, il ne souffrirait jamais qu'on m'y forçât. — Hélas! répondis-je, est-ce qu'on pourrait vouloir que je fusse *Bernardine?* il me semble que j'en mourrais de chagrin! Il n'est rien de tel que l'ordre de Saint Benoît, et je veux ne jamais entrer dans aucune autre congrégation que celle de Citeaux! — Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, répliqua-t-il, et je pensais que vous aimeriez peut-être autant vous marier?...... C'est une supposition qui me parut assez déraisonnable, et qui pourtant me revint souvent à l'esprit, à cause de cela, peut-être?

Je crois bien que dans une portion de ma famille, et du vivant de mon frère, on n'aurait pas mieux demandé que de me voir prendre le voile; mais on avait, dans ma tante l'Abbesse et mon oncle l'Évêque, affaire à deux personnages qui n'entendaient pas composition sur les obligations de conscience et sur le chapitre de la vocation religieuse. M. du Mans avait toujours un œil ouvert sur toutes les professions qui devaient survenir dans les couvens de son diocèse, afin d'en écarter les pauvres filles intimidées par leurs familles, ou circonvenues par la captation des béguines, et ma tante avait fait sortir de son cloître une jolie novice qu'elle avait dotée pour aller épouser un Chevau-léger, parce qu'ils se mou-

raient d'amour. C'était une de nos parentes appelée Mademoiselle de Charette. Le jeune officier et sa novice étaient le neveu et la nièce de la Baronne de Montmorency, qui voulait absolument encloîtrer cette pauvre fille, et qui l'a déshéritée pour la punir d'avoir épousé son cousin, parce que celui-ci n'était qu'un Cadet de la maison de Clisson! Cette raisonnable et charitable Baronne était janséniste, convulsionnaire, et l'amie intime du fameux Diacre Pâris, qu'elle assistait dans ses œuvres pies, et près duquel elle allait travailler continuellement à tisser de la grosse toile, et garnir des sabots avec de la peau de mouton; tellement qu'elle en avait la peau des mains racornie, rougeâtre et durillonnée comme celle d'un manouvrier (1).

Madame de Montivilliers avait à s'occuper du régime ecclésiastique et de la direction temporelle de cette maison, qui avait été privée d'Ab-

(1) Marie-Madeleine-Gabrielle de Charette, Marquise de Monthébert, de Charette et de Saint-Suliac, femme d'Anne-Léon Baron de Montmorency, Chevalier des ordres du Roi, lequel était chef de cette famille, et le grand-père de M. de Montmorency, qu'on vient de créer Duc-non-pair. Elle était veuve en premières noces de Henry-François de Bretagne et d'Avaugour, Comte de Vertus, Pair de France et premier Baron de Bretagne. (*Note de Mme de Créquy.* 1759.)

Mme de Montmorency avait encore eu pour mari le père du Duc de Sérant d'aujourd'hui. Elle était de la même maison que le Chevalier

besse pendant plusieurs années, à cause du refus d'admission d'une Dame Hornet de Boisville, que les religieuses ne voulurent jamais recevoir en cette qualité : ceci pour plusieurs motifs, et notamment parce que l'anoblissement de la famille de cette Demoiselle de Boisville était par trop récent. La Cour ne voulut pas opposer la puissance à la résistance en matière de discipline conventuelle, et surtout contre des filles de qualité dont on avait attaqué les priviléges ; on suivit les voies judiciaires, et la Couronne perdit son procès contre ces Bénédictines, pardevant le Parlement de Rouen qui débouta le *Seigneur-Roi*. Ma tante avait encore à maintenir la répression de quelques abus à l'intérieur ; et de plus, elle avait à défendre au dehors l'indépendance de sa juridiction monastique, avec les droits féodaux de son siége ; ce dont elle s'acquittait consciencieusement et vigilamment. Enfin, comme elle ne voulait pas avoir la fatigue et la responsabilité de faire surveiller des pensionnaires, elle n'ad-

de Charette de la Contrie, officier de la marine royale et Chevalier de Malte, lequel est à la tête des armées royales en Bretagne. C'est une famille d'ancienne chevalerie, et qui n'est point sans illustration ; car on voit que la dignité de Grand-Sénéchal-d'Épée du Comté de Nantes a été possédée par MM. de Charette à titre héréditaire, et pendant plusieurs générations. (*Note de Mme de Créquy*. 1794.)

mettait dans son abbaye que ses parentes, et je n'avais pour compagnes que les deux sœurs du Duc d'Harcourt, dont l'une a épousé le Comte de Cléry-Créquy, et dont l'autre est devenue Visitandine à Caen. L'aînée, Mademoiselle de Beuvron, était une aimable et jolie personne, à qui j'espère que son mari n'aura pas rendu justice, en la faisant emprisonner par lettre de cachet. La cadette, qu'on appelait Mademoiselle de Châtellerault, n'était pas à beaucoup près aussi bonne et aussi gracieuse que sa sœur. Lorsque j'appris long-temps après qu'elle venait de mourir en odeur de sainteté, j'en fus surprise et je n'ai pas demandé de ses reliques. Il y avait, en outre, à l'abbaye, une couvée de Demoiselles d'Houdetot, qui étaient toujours habillées en même étoffe de serge de la même couleur, et qui se tenaient toujours disposées comme les tuyaux d'un buffet d'orgues, en rang d'âge et par étage de taille; mais comme elles étaient des orgueilleuses qu'on élevait par charité, et surtout comme elles étaient des sottes, on ne les admettait presque jamais dans la petite cour de MADAME et je n'avais aucune relation familière avec elles. Mademoiselle de Châtellerault disait que c'étaient les œuvres de la mère Gigogne, en sept volumes, et l'Abbesse avait appris qu'elles passaient régulière-

ment deux ou trois heures par jour à compter réciproquement leurs taches de rousseur.

Ma tante me fit très-bien instruire de ma religion, et me fit soigneusement étudier l'Histoire sacrée et profane: la théologie *usuelle*, ce qui n'était pas alors sans utilité pour se prémunir contre les nouveautés du jansénisme; la géographie, ce qui va sans dire, ainsi que la mythologie; les généalogies françaises et autres; enfin le blason, la langue italienne et la meilleure littérature de notre temps. J'avais une mémoire parfaite, et j'étais d'une application satisfaisante. Je voulus absolument apprendre le latin, à l'exemple de ma tante, qui le comprenait suffisamment, ainsi que presque toutes les dignitaires de sa congrégation; mais bien qu'on m'ait voulu donner la réputation d'une femme savante, je vous dirai que je n'ai jamais été meilleure latiniste qu'un écolier de troisième, à ce qu'il m'a semblé. Et quant à la science du grec, dont on m'a bien voulu faire honneur, je vous dirai que je n'en ai jamais possédé que ce qu'on en peut acquérir toute seule, en lisant et apprenant par cœur *le Jardin des Racines grecques*. C'est tout ce qu'il en faut pour comprendre les nouvelles nomenclatures qui sont forgées par les pédans, et je vous conseille bien de ne pas perdre votre temps

à faire l'analyse et la synthèse de cette langue morte. Je voulus encore apprendre à lire les vieilles écritures; je passais tous les jours une heure ou deux dans une grande salle de l'abbaye, où l'on conservait les anciens contrats, et j'y déchiffrai deux vieilles chartes qui firent gagner un procès à Mesdames de Montivilliers, contre l'Évêque de Coutances, lequel procès durait depuis 130 ans. Enfin, j'avais toujours le nez dans les vieux livres, dans les gros livres, et je lisais des dictionnaires et des antiphonaires quand je n'avais pas autre chose à ma portée.

Je me souviens qu'il y avait dans la chapelle où les Abbesses étaient inhumées, deux superbes lampes, dont l'une était d'un beau travail d'orfèvrerie gothique, enrichie de pierreries sur un fond d'or : celle-ci brûlait continuellement, tandis que l'autre, qui était en argent ciselé, n'était allumée presque jamais. Comme je voulais toujours me rendre compte de toute chose, et que j'allais toujours questionnant chacun, j'appris que la lampe gothique avait été fondée vers l'an 1200, et qu'elle avait été dotée en *bled*, ce qui pouvait fournir à son entretien pendant toute l'année; tandis que l'autre, qui n'avait été fondée qu'en 1550, ne pouvait plus être allumée que pendant quatre mois sur douze, attendu qu'elle avait été

dotée en *numéraire*. Voilà de quoi faire un beau chapitre d'économie politique : j'ai toujours oublié d'en parler à M. Turgot.

J'allais souvent prier et méditer dans cette chapelle sépulcrale, au milieu des tombes, des épitaphes et des effigies de ces pieuses et nobles filles, à qui ma tante avait succédé. J'y restais souvent des heures entières au déclin du jour, et c'était sans éprouver jamais aucun sentiment de frayeur ou d'inquiétude. Il me semblait que j'étais en famille, avec toutes ces Abbesses de Montivilliers, et soit dit en passant, je n'ai jamais eu peur des morts, à moins qu'ils ne fussent du sexe masculin, ou que je pusse les soupçonner d'avoir manqué de dévotion pendant leur vie.

L'apparition *visuelle* ou la communication *auriculaire* d'un mort, à qui Dieu permettrait de se manifester à nous, pour demander des prières, est une persuasion qui n'a rien de déraisonnable de la part des catholiques, attendu que nous croyons au purgatoire, ainsi qu'à l'application des indulgences puisées dans les mérites surérogatoires des saints et les suffrages de l'Église universelle. Mais, dans l'opinion des protestans, qui croient à la prédestination pour le salut ou pour les peines de l'enfer, indépendamment des prières et des bonnes œuvres, la croyance aux

Revenans devrait paraître une illusion mensongère, une extravagance, et j'ai pourtant remarqué que les protestans sont toujours préoccupés de visions, de révélations, de revenans et d'apparitions beaucoup plus que nous. Puisque les protestans décédés ne sauraient profiter des prières de leurs co-sectaires, pourquoi les protestans vivans voudraient-ils que Dieu permît à leurs défunts de se manifester à des personnes qui ne prient jamais pour les morts? Dieu ne saurait suspendre l'ordre des choses établies par lui-même, à moins que ce ne soit dans une intention de miséricorde pour ses élus; ainsi les huguenots qui se croient visionnaires, ont un tort de plus que certains catholiques qui sont trop crédules, c'est-à-dire qu'ils osent attribuer à Dieu des actes d'inconséquence et de puérilité *tortionnaire;* ainsi qu'on dirait en termes de pratique. Dieu nous a créés à son image, mais nous le lui rendons bien! . . . .

Il est quelques traits particuliers aux protestans d'Allemagne, que je ne saurais passer sous silence, et qui vous les feront distinguer au premier coup d'œil. C'est un mélange inoui de vide et d'informe; de mielleux, d'arrogant et de niais; de mystique et d'érotique, de germanique enfin, qu'on trouve inconcevable et qui ne saurait s'ex-

primer. Ces hommes qui rejettent les dogmes du catholicisme, admettent toutes les superstitions connues. Dans une même tête, on trouve amassées les opinions de Pythagore et la philosophie de Kant; le pyrrhonisme de Voltaire et la croyance aux enchantemens; la plus ridicule exaltation pour les temps gothiques et pour la chevalerie, avec une âpreté révolutionnaire et toute la sécheresse du philosophisme; ils sont impies, si vous leur demandez les œuvres du chrétien; mais vous les trouvez toujours catholiques dans tous leurs poèmes et dans toutes leurs compositions littéraires. La morale de Lycurgue y paraît à côté de celle d'Épicure. Ils ne veulent pas croire aux miracles de Saint-Jean-Népomucène, mais ils ne doutent pas que les magnétiseurs ne chassent les démons, et qu'un sorcier de Marbourg ne fasse danser les morts. Erasme disait : « Il y aura toujours quel-« que chose de niais dans tout ce qui viendra des « protestans ! » Il est à considérer pourtant qu'en Allemagne, on voit présentement des ministres protestans, des princes philanthropes, et des savans renommés, qui professent ouvertement la magie; et ce n'est pas seulement l'Allemagne protestante qui nous présente aujourd'hui ce phénomène de l'impiété. Au reste, dans les temps extraordinaires, l'extraordinaire soulève ses voi-

les, et l'un des secrets du jugement de Dieu contre ceux qui rejettent le royaume du ciel, consiste peut-être à les laisser pénétrer dans les secrets du royaume des ténèbres?

— Vous me semblez une étrange fille, me disait l'Abbesse, et comment se fait-il que vous restiez si tard et si tranquillement dans nos caveaux?

— Mais, ma Tante, comment pourrait-on s'effrayer de saintes ames! et que voudriez-vous que me fissent des Abbesses, si ce n'est de me donner leur bénédiction? Oh! si c'était des Chevaliers, des Écuyers ou des Moines que je n'aurais jamais ni vus ni connus, j'en aurais certainement des frayeurs abominables! Mais je n'ai pas voulu prendre au sérieux l'histoire de la grande d'Houdetôt, qui m'a dit avoir reçu un fameux coup de crosse....

— Et de qui donc?

— Mais.... de Madame de Gonzague...., un jour qu'elle avait approché de sa tombe....

— Voilà encore une belle ânerie de Mlle d'Houdetôt, répondit ma tante, c'est précisément une statue qui n'a pas la crosse à la main! Je ne dis pas si c'était son bréviaire, qu'elle aurait bien dû lui jeter à la tête!.... Mais voyez donc l'irrévérence et la maladresse de cette invention, et

voyez un peu la belle menteuse !.... Je vous défends d'écouter ses histoires et d'aller jamais causer avec elle !

J'éprouvais dans cette imposante chapelle un sentiment de rêverie mélancolique, avec des momens d'un attendrissement ineffable et comme une sorte de saisissement respectueux et doux, en pensant que c'était dans cette enceinte si paisible, si noblement décorée, si bien à l'abri de toute profanation, que reposeraient les restes chéris et vénérés de ma tante, ma bonne et chère tante ! Beatam Resurrectionem expectans. — Ah oui ! m'écriais-je, en laissant tomber des flots de larmes, que j'essuyais bientôt, avec des élans de joie céleste et de félicité radieuse ; ah oui ! la résurrection réunira tous ceux qui se seront endormis dans la même foi, dans la même espérance et dans le culte sacré du même tombeau ! le seul tombeau qui n'aura rien à rendre à la résurrection (1) !

Il y avait sur un sarcophage de marbre noir, isolé sur le pavé de la chapelle et placé sur une estrade de trois marches, à la hauteur d'un cercueil ; il y avait une belle figure couchée, qu'on attribuait, dans l'obituaire du couvent, à Jean

(1) St. Grégoire-le-Grand.

Goujon, le fameux statuaire, et qui représentait une jeune Abbesse de Montivilliers, de la famille de Montgommery. Elle était morte à 19 ans, portait son épitaphe, où l'on voyait aussi qu'elle avait été MALHEUREUSE ET PERSÉCUTÉE PAR CEUX QUI CONNURENT LA BONTÉ DE SON CŒUR ET QU'ELLE AVAIT COMBLÉS DE SES BIENFAITS. PRIEZ POUR SES ENNEMIS, disait-on pour elle, à la dernière ligne de cette description.

Le sculpteur avait introduit autour du doigt annulaire de la main droite, qui retombait et se détachait sur la moulure du sarcophage, il avait introduit, par une incision dans le marbre, l'insigne abbatial que cette jeune religieuse avait porté de son vivant, et qui, suivant le rituel, était orné d'une pierre violette. Il en était ainsi de sa croix pectorale, qui paraissait tomber d'un ruban violet, au moyen d'une incrustation en lames de *feld-spath*, admirablement bien appliquées. Sa véritable crosse d'or était portée par une figure de génie voilée, qui la tenait haute et à deux mains, derrière et au-dessus de la tête de la figure principale, à qui tous ces enroulemens de feuilles d'acanthe, de rosaces découpées, et de perles d'or formaient comme une sorte de couronnement du style le plus noble et le plus gracieux. Il n'y avait en marbre blanc que le visage, les

mains, les avant-bras et les pieds nus de la statue, dont le grand voile et la robe de chœur à vastes manches, étaient en beau marbre noir. Je n'ai jamais vu de *draperies* si largement et si légèrement exécutées. Je me rappelle aussi qu'elle avait sous la tête un coussin de porphyre impérial (c'est-à-dire du plus beau violet), lequel était encadré d'un riche ornement en vermeil ciselé, pour imiter un galon d'arabesques avec ses glands d'or. Ce beau monument du siècle des Valois ne laisse rien à désirer pour la conception ni pour l'exécution. J'ai toujours aimé par-dessus tout les compositions du temps de la renaissance, à qui je ne trouve ni la froideur de l'antique, ni la gaucherie du gothique, ni l'afféterie grimacière et tourmentée des monumens d'aujourd'hui. Celui dont je vous parle et un des plus anciens, et peut-être le premier ouvrage de ce grand sculpteur. J'ai long-temps après vu dans la Romagne, et surtout dans la Toscane, plusieurs tombeaux, dont les dispositions et l'ajustement avaient quelque chose d'analogue à celui-ci.

J'avais conçu pour cette image et pour la personne qu'elle représentait, un sentiment de prédilection singulière entre toutes ses sœurs de la tombe; et lorsque j'étais sans témoins, je ne sortais jamais de la chapelle sans avoir été lui baiser

la main. J'y mettais toutefois de la nuance et du scrupule avec une grande délicatesse de conscience; car, lorsque je ne me croyais pas, ce qu'il me semblait, en *état de grace,* quoique assurément, et grace à Dieu! mes péchés de ce temps-là ne fussent que des fautes purement *vénielles*, je n'osais pas appliquer ma bouche sur la belle main de marbre, et je me bornais à baiser l'anneau de MADAME, à l'exemple des sœurs-converses et des clercs-minorés.

Un soir, je crus sentir qu'elle avait remué sous mes lèvres (la bague et non pas la main, Dieu merci!), je pensai qu'elle n'était pas assez solidement scellée, et pour m'en assurer, je la saisis par son chaton d'améthyste qui donnait prise, attendu que la pierre en était grande et saillante.....; la bague se détacha brusquement et me resta dans la main.... ! Jugez ce que j'éprouvai lorsque j'entendis subitement un bruit de sandales qui se dirigeaient du même côté de la chapelle?....

C'était une vieille religieuse qui venait à pas lents, pour s'agenouiller et faire sa prière auprès du tombeau d'une autre Abbesse, qui était morte en odeur de sainteté, et qui s'appelait Madame d'Hautemer (grande maison normande qui n'existe plus); mais pour ne pas m'embarrasser

dans une explication qui l'aurait peut-être scandalisée, j'emportai l'anneau que je n'ai jamais rendu. Ma tante, à qui je ne manquai pas d'en faire ma coulpe et de confier les pratiques de mon culte pour la défunte, avait commencé par exiger la restitution de cet insigne, en me disant que ce serait une sorte de larcin ; mais j'en étais si désespérée, et je lui trouvai de si bonnes raisons, par analogie avec le culte des reliques, qu'on se distribue par fragmens sans s'embarrasser d'autre chose, ce qui est bien autrement personnel aux saints du Paradis qu'un morceau de pierre ou de métal..... Enfin, je procédai si logiquement, et surtout si tendrement, que Madame de Froulay finit par consentir à me laisser la bague de Madame de Montgommery, en exigeant seulement qu'elle fût remplacée par une autre absolument semblable, et que j'eusse à la payer de mes propres deniers, afin d'en agir avec le plus d'équité possible. A la vérité, cette indulgente et parfaite personne eut la bonté d'augmenter ma petite pension, de manière à ce que je n'en souffrisse pas et que *mes pauvres* ne s'en ressentissent point. Lorsque la bague de remplacement fut arrivée de Rouen, où Madame de Montivilliers n'avait pas manqué de la faire bénir par son Archevêque, afin d'y faire appliquer les

indulgences, elle eut grand soin de la faire sceller devant elle, A PERPÉTUITÉ, pour cette fois-ci, croyait-elle et nous pareillement. On ferma les grilles de la chapelle, et sans autre explication imprudente ou superflue, ma tante me signifia que je n'y retournerais plus, de peur de *m'enrhumer*.

Il y avait dans le trésor et la sacristie de cette grande abbaye, des vases sacrés et des reliquaires, des dyptiques et des manuscrits du moyen âge, ainsi que des joyaux gothiques et des paremens d'autel d'une richesse et d'une curiosité merveilleuse. En m'informant, ou pour mieux dire, en m'affligeant qu'on les eût anéantis pendant la révolution, j'appris avec étonnement que les gens du pays s'étaient bien gardés d'en détruire la moindre chose. Ils s'étaient partagé toutes ces richesses après les avoir soustraites aux autorités révolutionnaires, ensuite ils en firent une pacotille, qu'ils expédièrent aux colonies espagnoles et portugaises, où toute la cargaison s'est très-bien vendue. Dans aucune autre province de France, on ne se serait avisé d'une combinaison pareille; et presque partout ailleurs, on a tout brisé sans aucun profit pour les propriétaires ou les spoliateurs. Du reste, Messieurs les Anglais avaient fait absolument la même chose à l'époque de leur prétendue réformation religieuse; ils ne détruisi-

rent, en fait d'images et d'objets de notre culte, que ce qu'ils ne pouvaient transporter en France, en Espagne, en Italie et dans tous les autres pays catholiques, où ils établirent des bazars de crucifix et de toutes sortes d'ornemens d'église. Ils avaient même eu la précaution de conserver et de nous apporter les *Dateries-bullaires* et les *Authentiques* de Rome, qui s'appliquaient aux reliques qu'ils nous vendirent dans le diocèse du Mans. (On ne leur permettait pas d'exposer en vente les calices ni les ostensoirs, non plus que les patènes et les saints-ciboires, à ce que j'ai vu dans mon vieux Corroset.) Les Normands sont toujours animés d'un esprit de calcul et d'un amour du profit, qui me les rend insupportables! Les Normands sont aux autres Français ce que les Anglais sont au reste des Européens. On me dira tout ce qu'on voudra sur les bienfaits du négoce et le génie du commerce, c'est tout ce que je connais de plus vil et de plus bas! J'aime cent fois mieux le pillage et la destruction par la violence et l'aveuglement, que le sacrilége et la conservation par un calcul de trafic et d'industrie mercantile. Aussi bien, disais-je toujours à ce bon M. Turgot que *Joseph vendu par ses Frères* avait été le premier exemple et le modèle de toutes les transactions commerciales.

Les huissières et leurs valets de porte, qui demeuraient en dehors de la clôture, avaient permis à un pauvre mendiant de se retirer toutes les nuits dans une espèce de casemate qui se trouvait sous la haute et large voûte par où l'on entrait dans la première cour de l'abbaye. C'était un malheureux homme qui n'avait ni bras ni jambes : une pauvre femme inconnue, jeune et presque jolie, disait-on, venait le chercher tous les matins sur une espèce de brouette, et puis on l'établissait sur le bord du grand chemin pour y solliciter la charité des passans. On leur donnait le pain, la soupe et du cidre de l'abbaye, mais le plus souvent il ne les consommaient point.

Il avait été commis deux assassinats sur la même grande route ; le tribunal de l'Abbesse avait instrumenté sans rien découvrir, et la terreur en était répandue dans tout le pays. On proclama des monitoires, on fit des processions générales, on vint demander des prières publiques à l'abbaye ; il n'est rien de tel que les paysans normands pour avoir peur des voleurs et pour ne vouloir jamais s'exposer à leur poursuite et à leur ressentiment—*y sont comme une légion d'Saatans ! y sont anescouâdés ; j'nôsrions point les asticoter ; nos pon-miers sont en pleine terre et nos mésons coucheue d'hors !* voilà ce qu'ils *chantaient* pour ré-

pondre aux sommations du Sénéchal de Montivilliers, et l'on n'en trouva pas un qu'on pût décider à faire le guet ou la patrouille pendant la nuit. En attendant, ma tante reçut une lettre du Procureur-général de Normandie, qui la prévenait de se tenir en garde, et qui lui parlait de la découverte d'un projet de complot dirigé contre la caisse ou la sacristie du couvent. L'intendant de Rouen nous envoya une brigade de maréchaussée pour nous garantir des voleurs, ce qui fut bien malheureux pour M[lle] d'Houdetôt qui s'était éprise d'une tendre passion pour le brigadier, car on la renvoya chez ses parens, où elle reçut, nous dit-on, de fameux coups de crosse.

L'esprit contumacier, cauteleux, la finesse entortillée de ces paysans de Normandie ne me sont jamais sortis de l'esprit : avec leur accent traînant et sournois, on dirait toujours qu'ils dissimulent et qu'ils ergotent : il me semble encore les entendre parler de surgits, de cauquets, d'exploits signifiés et de *témoins-gnages*. Ils sont régis par d'étranges coutumes, à la vérité ! Quand un paysan du voisinage a l'envie de vous escamoter une haie, par exemple, il arrive de nuit avec deux témoins, ce qui n'est pas difficile à trouver en Normandie ; il y coupe un arbre, sur votre fossé ; on l'enterre ou on l'emporte, afin qu'il n'y pa-

croisse pas; ensuite il vous attaque en justice, en disant que la haie n'est pas à vous, par la raison qu'elle est à lui. Ses témoins sont tout prêts à déposer qu'il y a fait ou fait faire une coupe de bois à telle époque, et si, par ignorance ou par négligence, vous ne l'avez pas fait poursuivre avant l'expiration de l'année pour le bois qu'il vous a volé, vous pouvez être assuré que vous perdez votre procès et que la haie lui reste en propriété. Comment voudriez-vous qu'avec de pareilles lois, dans un pays si fertile et si plantureux, les malheureux paysans ne devinssent pas des fripons, ou tout au moins des chicaniers?

Je me souviens que dans une de mes promenades champêtres avec Mesdemoiselles d'Harcourt, je dis à une petite Normande de six à sept ans d'aller me chercher un mouchoir que j'avais oublié dans la cabane de son père, qui était un *nourrisseux* de bestiaux, et chez qui nous étions entrées pour boire du lait. Elle me répondit : — *Main'zelle, vous seriez p'têtre ben en peineue de l'prouvée ?* — J'ai des témoins, lui dis-je, avec l'air triomphant, mais la petite Pimbêche sut bien nous faire entendre comme quoi le témoignage de Mesdemoiselles d'Harcourt ne me servirait peut-être pas en justice, attendu qu'elles n'avaient pas l'air d'être *filles majeures*.

Une autre fois, ma tante avait fait amener devant elle un vieux pâtre que tout le monde accusait de maléfices, et notamment d'avoir ensorcelé tous les moutons d'un vassal de l'abbaye. —Malheureux, lui disait ma tante, est-il possible que tu sois assez abandonné de Dieu, des Anges et des Saints, pour avoir envie de faire des sortiléges? —*Ma fine, Madameue, j'm'en aideue quand j'peue!*—Alors, repliqua l'Abbesse, je vois que si tu n'es pas véritablement sorcier, ce n'est pas faute de malenvie; ainsi je vais te faire condamner par mes justiciers à passer huit jours en prison, et si tu continues, je t'enverrai pardevant le parlement de Rouen, qui condamne au feu les maléficiers, et qui les fait brûler vifs, écoute bien ceci! —Vous n'aurez point cette peine-là, dit-il, *j'ai fait mon temps.* On apprit le lendemain matin qu'il s'était étranglé dans son cachot. Il fallut instruire ce procès criminel, et laisser pendant cinq jours et cinq nuits cet odieux cadavre dans les prisons de l'abbaye, ce qui nous faisait une horreur abominable! il n'évoqua pas son affaire au parlement, ce qui va sans dire, et en exécution de la sentence de la cour abbatiale, on le fit enlever sur une espèce de claie, faite avec des branchages dépouillés de leurs feuilles, couché sur le ventre et côte à côte avec un chien mort;

ensuite on le fit traîner sur cette claie, par un âne (en ayant soin que les pieds de l'homme fussent attachés à la queue de la bête), jusqu'au gibet seigneurial de l'abbaye, où les valets du bourreau l'enfouirent sous la potence avec le corps du chien. Voilà comme on procédait alors contre les suicides, mais comme il y avait déjà quelques germes d'hostilité contre les autorités ecclésiastiques, les frondeurs et les esprits forts du Cotentin prétendirent que le sorcier de Montivilliers n'aurait pas dû être traîné sur la claie comme un suicide, et que c'était lui avoir fait injure et injustice, attendu, certainement, que c'était le diable qui lui avait tordu le cou (1).

(1) Il paraît que, depuis la révolution, le suicide est considéré dans un certain monde comme un exploit honorable et mémorable! Quelque temps après le retour du Baron de Breteuil à Paris, j'eus la contrariété de me rencontrer avec cette ingrate et indigne Mme Campan, qui avait eu la témérité, pour ne pas dire l'insolence, de se présenter chez cet ancien Ministre du Roi Louis XVI. Je la retrouvai là telle qu'elle avait toujours été dans son poste de femme de chambre de la Reine, c'est-à-dire, effarée, bourgeoise affectée, comédienne ignoble et maladroite. Elle se mit à raconter sensiblement la glorieuse et généreuse fin d'une de ses sœurs, qui s'était jetée par sa fenêtre afin de ne pas être condamnée par les tribunaux révolutionnaires, et pour empêcher son bien d'être confisqué: ce qui aurait occasioné la ruine de ses chers enfans, disait l'autre, avec un air de suffisance et d'admiration qui me parut d'un ridicule intolérable. — Mme Campan, lui dis-je, votre sœur aurait dû laisser à sa famille l'exemple d'une autre conduite et d'une résignation plus chrétienne. Je trouve que son affection pour

Un soir d'automne, après dix heures sonnées, ce mendiant, qui n'avait ni bras ni jambes et dont je vous ai parlé, n'était pas rentré dans sa casemate : on supposa que la femme qui prenait soin de lui avait négligé de le ramener à son gîte. Les huissières attendirent charitablement jusqu'à dix heures et demie, ce que voyant la Sœur-Cellerière, elle envoya demander les clés pour les porter, suivant l'usage, à la Mère-Prieure, qui les déposait scrupuleusement sous son oreiller, et qui était une Demoiselle de Toustain. (J'ouvre une parenthèse à propos de celle-ci, pour vous dire qu'elle avait fait émailler sur la boule dorée de son bâton Priorissal, la devise héraldique de sa famille : TOUS-

ses enfans ne s'est manifestée que par une sorte de prévoyance bien matérielle, et si ses filles avaient toute autre envie que celle de se tuer par amour pour l'argent, qu'est-ce qu'elle aurait à leur faire dire, et qu'est-ce que vous leur pourriez dire en son nom? Si vous parlez d'une action pareille avec approbation devant vos pensionnaires, cela doit faire de petites filles joliment élevées!... Elle me regarda, me reconnut, et n'osa pas me répliquer.

(Note de l'Auteur.)

Sans vouloir établir et formuler une opinion sur la sévérité du jugement porté par l'auteur, on trouve effectivement dans les *Mémoires de Mme Campan*, qui n'ont été publiés qu'après la mort de Mme de Créquy, le même récit, avec les mêmes circonstances relatives à la mort de Mme Augué. On est obligé de convenir qu'elle y parle du suicide de sa sœur avec un ton de sensiblerie factice et d'admiration scandaleuse. *(Note de l'Éditeur.)*

TEINTS-DE-SANG, ce que ma tante avait trouvé déplacé sur un pareil insigne de profession religieuse et de fonction pastorale. — Ma chère fille, avait-elle dit à la Mère-Prieure, un *cri-de-guerre* est toujours malséant pour une épouse de Jésus-Christ! ce dont la Mère-Prieure ne lui savait pas bon gré, et ce qui fait qu'elles n'étaient pas trop bien ensemble.) Au lieu des clés de l'abbaye, qu'elle attendait, on rapporta d'étranges nouvelles à cette Mme de Toustain. Un riche et vigoureux fermier venait d'être attaqué sur la grande route; il avait assommé de sa *marotte* un des assassins que les soldats de la maréchaussée venaient d'amener avec son complice à la porte de la voûte; ils demandaient qu'on leur ouvrît celles de la prison pour y déposer les deux coupables, et, finalement, on sollicitait pour le fermier la permission de passer le reste de la nuit dans la première cour d'enceinte, afin de ne pas l'exposer à retomber entre les mains d'autres voleurs. Mme la Prieure avait fait répondre qu'il était trop tard. On fut réveiller Madame l'Abbesse, qui lui fit ordonner de faire ouvrir toutes les portes qui pourraient être désignées par le brigadier, en dehors des limites claustrales; mais la vieille bénédictine s'opiniâtra si fortement dans sa *règle*, et se retrancha si bien dans ses *constitutions*, que ma tante se vit obligée

de se lever pour aller lui prendre les clés dont elle ne voulait pas se dessaisir. Comme une Abbesse de Montivilliers n'est pas rigoureusement astreinte à la clôture, ma tante, qui était parfaitement charitable et courageuse, crut devoir sortir jusque dans la première cour, et ce fut avec un cortége convenable à sa dignité, toutefois. Elle avait un porte-croix qui la précédait entre deux acolytes qui tenaient des cierges; elle était suivie par une douzaine d'Assistantes, en voile abattu, et les mains croisées sur la poitrine; enfin toutes les sœurs converses du monastère étaient rangées autour de leurs Dames, avec leurs grandes chappes grises et portant de longues torches allumées, dans ces belles verrines gothiques qui représentent les armoiries des abbayes royales en vitraux de couleur, et qui servent pour les processions nocturnes autour du cloître. Je n'ai rien vu dans les nouveaux romans qui fût aussi *romantique* que cette scène nocturne, et qui fût aussi *pittoresque*, surtout.

Madame de Montivilliers fit d'abord ouvrir les portes de la prison, ce que personne qu'elle n'aurait osé faire en dépit de la Prieure. Elle fit donner un asile et des cordiaux à ce brave métayer. Elle fit examiner, par son chirurgien, l'individu blessé qui était un homme habillé en femme, et

l'on apprit alors du fermier que l'autre criminel était cet infernal mendiant qu'on abritait sous le porche de l'abbaye, et qui se trouvait là, devant nous, sur une civière, en attendant qu'on le jetât dans un cachot, comme il avait si bien mérité! C'était le torse d'un géant auquel on aurait coupé les quatre membres, à la réserve d'une espèce de moignon qui ressemblait à un restant de bras. Sa tête me parut d'une grosseur démesurée. Il avait des plaies et des plaques de fange sur toute la peau; il en avait dans sa crinière et dans sa barbe revêche. Les haillons dont il était couvert étaient tachés d'une boue fétide et sanglante, et l'on voyait flamboyer au milieu de toutes ces Nonnes, de ces torches bénites et ces transparens féodaux, les yeux de ce meurtrier, les deux yeux verdâtres les plus sinistres et les plus scélérats qu'on ait jamais rêvés dans le cauchemar le plus affreux.... Quand elle eut tout disposé pour la sûreté générale avec méthode et dicernement, prudence et présence d'esprit, Madame de Montivilliers leva son voile, et tout le monde se mit à genoux pour recevoir sa bénédiction.

Comme je m'étais introduite en fraude avec les Assistantes de MADAME, je fus mise en pénitence pour trois jours, c'est-à-dire exilée de l'Abbatial et dans une cellule éloignée, où l'on ne me donna

pour toute compagnie qu'une Sœur-Économe qui était sourde comme un tapis, et qui parlait toujours sans discontinuer sur les différentes manières de conserver les œufs et de faire sécher les haricots. On n'a jamais imposé de pénitence aussi bien calculée pour la punition d'une petite fille impatiente et curieuse! Je restai trois fois vingt-quatre heures sans apprendre aucune nouvelle de nos voleurs. Ma tante se divertissait beaucoup d'avoir imaginé cette punition-là.

On avait trouvé dans cette cave, où couchait l'estropié, plusieurs lames de grands couteaux ou de poignards, ainsi qu'un rouleau de 60 louis d'or, qu'il avait caché sous des fagots. On trouva parmi ses guenilles un reliquaire en filigrane, appartenant à Mademoiselle de Beuvron, un *Agnus-Dei*, deux hosties et des ciseaux d'or, avec une grande quantité de cheveux de toutes les nuances de couleur, ce qui fit supposer qu'il aurait eu des intelligences avec quelque personne à l'intérieur du couvent, où, depuis l'arrivée de ma tante, on avait mis toutes les religieuses, les novices et les pensionnaires, en *coupe réglée*. On n'a jamais découvert comment il avait fait pour se procurer de nos cheveux, que nos sœurs converses faisaient toujours vendre à la foire de Guibray, au profit de la confrérie du Saint-Rosaire; mais tout donne

à penser qu'il voulait s'en servir pour nous faire quelque maléfice. On fit brûler sur-le-champ les deux hosties, dans la frayeur qu'elles ne fussent consacrées et pour les mettre à l'abri de toute profanation.

Il est résulté de ce long procès qu'à dix heures du soir, le 4 novembre 1712, cet homme, étant placé sur un arbre, et sur le bord du grand chemin, avait demandé l'aumône, avec une voix piteuse et supplainte, à ce même fermier qui revenait de la foire de Caen, et qu'il lui avait demandé notamment de vouloir bien s'approcher *tout contre*, afin de pouvoir laisser tomber dans un chapeau que le mendiant avait à terre et devant lui la petite pièce ou les petites pièces de monnaie qu'il pourrait lui destiner. On y voyait à peine, mais on découvrit après coup qu'au moyen de ce qui lui restait de son avant-bras, le mendiant avait fait manœuvrer une longue perche qu'il tenait le long de son corps, et qui aboutissait, par en haut, à une espèce de bascule ou d'assommoir en planches, qui était caché dans les branches de l'arbre, et qu'il avait fait s'abattre et tomber rudement sur la tête du métayer. C'est alors que parut le jeune homme habillé en femme, qui commença par donner deux coups de couteau au cheval du fermier, mais à qui celui-ci

donna si bien son compte qu'il était déjà mort avant d'arriver à l'abbaye. Le métayer était accouru à toute bride à Montivilliers pour y chercher la maréchaussée, qui chargea les deux assassins sur la même brouette, et qui nous ramena cette belle capture au milieu de la nuit. Comme on publia des monitoires ecclésiastiques, les enfans du pays furent déposer qu'ils avaient eu connaissance de plusieurs turpitudes exécrables entre ces deux scélérats, dont il a paru que l'un devait être le père de l'autre, qui avait une figure de femme. Le parlement ne manqua pas d'évoquer son procès, qui se termina par la découverte de plusieurs vols accompagnés de meurtre, et qui finit par le supplice de la roue. On avait remarqué que cet homme avait un accent et des locutions particuliers aux Lorrains; mais comme on ne put jamais s'assurer quel était son nom, ni le lieu de sa naissance, on le fit exécuter sur le théâtre de ses derniers crimes, c'est-à-dire à Montivilliers, où il mordit le bourreau auquel il emporta les deux premières phalanges d'un doigt qu'il broya de ses dents comme une hyène, et qu'il avala. On nous dit qu'il était si fortement charpenté que le bourreau avait eu bien de la peine à lui briser la poitrine. Il injuria jusqu'à son dernier moment ce même exécuteur qu'il avait mordu,

en lui reprochant son inexpérience et sa maladresse, en disant que *ce n'était pas la première fois qu'il avait été roué vif.* Pendant ce temps-là, tout le monde était en prières à l'abbaye pour obtenir que le bon Dieu lui fît miséricorde. On n'en a jamais su davantage au sujet de ces deux criminels.

Nous fûmes agréablement distraites de toutes ces tristes impressions de crimes et de supplice, dont nos pauvres cœurs étaient flétris, par l'arrivée de Mademoiselle des Houlières, à qui ma tante avait offert un asile, et fait ajuster un appartement commode à l'abbaye (1). — Ma toute aimable, lui dit-elle en l'embrassant :

« J'ai fait, pour vous rendre
« Le destin plus doux,
« Ce qu'on peut attendre
« D'une amitié tendre.... »

Ce qui parut une heureuse application de cette

(1) Antoinette de Lafon de Boisguérin des Houlières. Elle est qualifiée dans un de ses brevets de pension, dont j'ai conservé le titre original; « Fille de Messire Guillaume de Lafon de Boisguérin, Écuyer, « Seigneur des Houlières et du Valclos, Lieutenant du Roi ès ville et « citadelle de Dourlens, et de Noble Dame Antoinette du Lyger de « Lagarde, son épouse. »

Mlle des Houlières avait remporté le grand prix de poésie à l'Académie française, en l'année 1687, et n'est morte qu'en 1718. Sa pension fut supprimée après la mort du Roi Louis XIV, et l'on ne put jamais

charmante idylle où feu Mme des Houlières avait imploré pour ses enfans et ses agneaux la protection du Roi Louis-le-Grand. Je me souviens qu'elle était restée sous le coup d'un attendrissement et d'une admiration sans bornes pour Mme de Montespan, qu'elle avait vue mourir naguère avec les sentimens du repentir et de la dévotion la plus édifiante. J'ignorais absolument que Mme de Montespan, notre parente, eût aucun scandale à réparer; mais, comme il résultait de la conversation de Mlle des Houlières avec ma tante que notre cousine était la mère d'un fils du Roi qui s'appelait M. le Duc du Maine, j'avais de la peine à m'expliquer pareille chose. Je sentais bien qu'il ne fallait demander aucun éclaircissement à ce sujet; car on avait l'air de passer là-dessus comme sur des charbons ardens, et toute mon inquiétude était de ne pouvoir jamais découvrir le mot de cette énigme.

Cette illustre et vertueuse personne était le modèle achevé de la véritable et parfaite civilité gentilhomière. Elle était prévenante avec discré-

obtenir pour elle aucun bienfait de M. le Régent, qui ne s'embarrassait guère des honnêtes filles. Elle a conservé jusqu'à sa mort une rente de 400 livres sur la manse abbatiale de Montivilliers, comme aussi deux autres pensions, de 300 livres chacune, que lui faisaient M. l'Évêque du Mans et de Mme la Marquise de Froulay, notre grand'mère.

(*Note de l'Auteur.*)

tion, naturelle avec réserve, respectueuse avec dignité, familière avec une mesure exacte. On entrevoyait qu'elle avait dû souffrir de la mauvaise fortune; mais ce qui vous apparaissait visiblement à son air de sécurité douce et fière, c'est qu'elle ne s'était jamais trouvée dans aucun rapport d'assistance ou de protection qu'avec les gens les plus nobles et les plus délicats. Cette réunion de simplicité courageuse et de résignation modeste ne se retrouve plus dans les caractères. Les nobles qui deviennent pauvres, aujourd'hui, sont en révolte contre leur pauvreté, et dans un état d'irritation haineuse contre les grands seigneurs; ce qui fait, par un mouvement équitable et d'instinct naturel, que les riches sont dans un état permanent de contrainte, de défiance et de répulsion contre les pauvres, à moins qu'ils ne soient des mendians résignés à leur malheureux sort. C'est un effet de l'orgueil philosophique et de l'irréligion qui nous submergent, et qui finiront par nous abîmer dans un océan d'amertume. On nous dit à cela; — Tant pis pour les pauvres! — Hélas! tant pis pour les riches, et surtout pour les plus riches et les plus nobles, ainsi qu'il est aisé de le prévoir! A tout prendre, c'est aussi la faute des grands seigneurs qui protégent le philosophisme, qui s'isolent du

reste de la noblesse, et qui se contractent dans leurs intérêts personnels. On n'aurait jamais pu trouver jadis un pauvre gentilhomme ou une seule fille de condition, que les princes et la haute noblesse eussent eu la barbarie, l'impolitique ou la négligence d'abandonner à l'humiliation, aux souffrances et aux tentations de la pauvreté!

Mlle des Houlières arrivait de votre province où elle était allée passer quelque temps auprès de la malheureuse châtelaine de Canaples (1), et comme elle avait été témoin de toutes les extravagances de votre pauvre oncle, elle avait peine à s'en taire devant nous. (On était loin de savoir alors que j'épouserais un Seigneur de la maison de Créquy.)

Imaginez qu'au château de Canaples il était interdit de servir à manger aux heures habituelles des repas, de sorte qu'on allait déjeuner, goûter ou collationner, comme on voulait, pourvu qu'on n'appelât pas cela dîner ou souper, dans une espèce de réfectoire où le buffet se trouvait garni,

(1) Julie de Commerfort, femme d'Adrien Hugues de Créquy, Vidame de Tournay, Comte de Canaples, etc.: il était veuf en premières noces de Charlotte de Rohan-Guéménée, sœur du Cardinal Armand-Jules, et de la Comtesse de Brionne dont il est souvent parlé dans la suite de ces Mémoires. (*Note de l'Éditeur.*)

tant bien que mal, avec des pâtés de loutre qu'on fabriquait à Wrolland, et des jambons d'ours que M. de Canaples faisait venir de ses plantations du Canada. Il ne pouvait plus endurer les tournebroches, qu'il appelait une invention des bourgeois et des financiers. Le rôti se fabriquait chez lui comme au XIIIe siècle, au moyen d'une roue tournante et à claire-voie, dans laquelle on enfermait un gros chien qui s'y démenait comme un diable, et qui finissait toujours par en enrager. Vous n'avez pas d'idée de la consommation de caniches et de mâtins qu'on faisait dans cette cuisine. La Comtesse était obligée de se faire servir par un heiduque ou par des laquais, ce qui fait qu'elle s'habillait et se déshabillait toute seule. Il avait chassé toutes ses femmes, en disant que c'étaient les femmes de chambre qui donnaient des puces aux chiens : enfin, Mlle des Houlières ne tarissait pas sur toutes les folies de ce pauvre Comte.

C'était pendant son séjour à Canaples que la bête du Gévaudan, qu'on suivait à la trace du sang depuis son passage à Marvejols, et qu'on poursuivait inutilement depuis quatre mois, vint s'établir et se terrer dans le vieux cimetière du Freschin, où elle faisait des dévastations les plus dégoûtantes (M. de Buffon avait arrangé, long-

temps après, que ce devait être une hyène d'Afrique, échappée d'une ménagerie ambulante qui se trouvait pour lors à Montpellier; mais, d'après la description que nous en fit Mlle des Houlières, qui l'avait vue, je suis persuadée que ce devait être un loup-cervier). Cette horrible bête avait dévoré les deux enfans du capitaine des chasses de votre oncle, lorsque celui-ci prit la détermination d'aller se poster à l'affut dans le cimetière de Freschin, où cette bête immonde allait se réfugier toutes les nuits, en s'élançant par-dessus les murailles. Il est assez connu que ce fut le même Comte de Canaples qui la tua d'un coup d'espingole (1).

Il aurait voulu que Mlle des Houlières, qui était la dixième Muse de son temps, lui fît quelque pastorale sur ce sujet-là, — et je voudrais aussi, disait-il, que ce fût sur l'air :

« Mon aimable boscagère,
« Que fais-tu dans ces vallons. »

C'est alors que Mlle des Houlières se mit à l'œuvre pour lui composer cette fameuse chan-

(1) Ne confondez pas cette bête avec un autre monstre affamé qui parut long-temps après, et à qui on donna le même nom de *bête du Gévaudan*, quoiqu'il arrivât des montagnes de la Navarre. La même chanson recommença son tour de France, et M. Grimm écrivit à ses

son qui consiste en deux vers de huit syllabes. — Quand on les a répétés jusqu'au bout de la mesure, nous disait-elle avec enjouement, on n'est pas moins satisfaite et moins avancée que si la strophe avait été complètement et régulièrement finie ; écoutez plutôt, mes Révérendes Mères :

« Elle a tant mangé de monde,
« La bête du Gévaudan !
« Elle a tant mangé de monde,
« La bête du Gévaudan !
« Elle a tant mangé de monde !......

Ce qu'elle recommençait je ne sais combien de fois, tout en poursuivant son air de l'*Aimable boscagère*, jusqu'à la chute et la fin de sa période musicale. (Vous vous rappellerez peut-être, en lisant ceci, que Mlle Dupont, votre berceuse, vous chantait précisément la même complainte, et qu'elle en usait toujours de la sorte, en guise de somnifère et pour le service de votre clinique.) Apprenez donc, mon Enfant, que cette chanson populaire est la sœur des *Nymphes de Thrace* et l'œuvre d'une Fille de Mémoire !

Mlle des Houlières avait la bonne grace et la

illustres correspondans que l'auteur de cette complainte était M. Mettra, le fameux nouvelliste de la Petite-Provence. Vous pouvez juger par ceci des renseignemens qu'il prenait, et du mérite des observations qu'il adressait à ses cours du Nord. (*Note de l'Auteur.*)

sincérité de nous faire observer que ces deux méchans vers de complainte avaient obtenu plus de faveur publique et de succès que non pas ses autres poésies les plus ingénieuses et les plus soigneusement élaborées.

CHAPITRE II.

Suite de l'éducation de l'auteur. — Madame l'Intendante. — Une mystification. — Ses suites funestes. — Une Princesse du sang. — Un pélerinage. — Le mont Saint-Michel. — Les dames bretonnes.

Il arriva non loin de Montivilliers, à la même époque, un événement que je ne crois pas inutile à vous rapporter, ne fût-ce que pour vous prémunir contre certains passe-temps auxquels on se livre quelquefois à la campagne, entre personnes de mauvais goût. Je veux parler de ces espèces de divertissemens qui consistent à se *jouer des tours*, et se *faire des farces.*

Un jeune conseiller au parlement de Normandie, appelé M. de Martainville (et nouvellement marié), avait réuni dans son château une vingtaine de personnes qui devaient y passer les vacances, et dans le nombre, il y avait plusieurs officiers des garnisons voisines (1).

(1) David Etienne le Veneur de Martainville, Chevalier, Seigneur et Patron dudit lieu, Baron de Francheville, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Normandie, etc.; mort en 1777, étant veuf d'Angélique-Émiliane Turgot, Dame du Quesnoy de Malipierre, de Rouville, d'Orville et autres lieux. (*Note de l'Auteur.*)

On y perçait les murailles et les plafonds pour y faire jouer des ficelles qu'on avait attachées à vos rideaux et vos couvertures : on y creusait des trous cachés sous l'herbe, afin d'y faire tomber les cavaliers pêle-mêle avec leurs montures, ce qui devait être fort agréable pour les cavaliers ! On y mettait du sel dans votre café, du piment dans votre tabac, du jus de coloquinte aux bords de votre gobelet, de la poix de Bourgogne à vos chemises, et du crin haché dans vos draps de lit. Vous imaginez bien qu'il y avait des grenouilles et des écrevisses dans tous les lits du château ? C'est une idée fondamentale en fait de mystifications provinciales, et c'est toujours, m'a-t-on dit, la première pensée qui vient à l'esprit de ces charmans espiègles de campagne. Toujours est-il qu'on ne pouvait aller visiter les jeunes mariés, sans se trouver assailli par toute cette joie grosse d'attrapes et de brutalités impertinentes, ce qui faisait de leur château comme une sorte d'écueil et de rescif malencontreux pour toute la noblesse du voisinage.

Le Martainville et sa conseillère attendaient chez eux la veuve de l'Intendant d'Alençon, qui s'appelait Mme Hérault de Séchelles, qui s'en allait aux eaux de Baréges, en voyageant à très-petites journées, et qu'ils avaient suppliée de venir

se reposer pendant quelques jours à Martainville. Il est bon de vous dire qu'elle était en convalescence d'une fluxion de poitrine, qu'elle avait soixante mille livres de rente, et que les Martainville étaient ses principaux héritiers. C'était du reste une vieille femme de robe, infiniment douillette, exigeante et susceptible à l'excès. C'était une de ces véritables *intendantes*, qui sont adulées par la société d'une ville de province, et qui ne prennent jamais la peine de relever leurs cartes au *Reversis ;* d'où vient que le Cardinal de Fleury disait toujours au jeune Roi qui jouait sans y penser : — *Madame l'intendante, c'est à vous à relever les cartes* (1).....

— Ah ça, disaient les Martainville à toute cette volée de corneilles et d'étourneaux, n'allez pas faire des folies pendant la relâche et la station de notre tante de Séchelles ! Soyez bien sages et bien sérieux, Messieurs, Mesdames ! et n'oubliez pas que c'est une parente à succession !

On avait fait déménager je ne sais quelle Présidente, afin d'ajuster le plus bel appartement pour

(1) Anne Turgot, Dame de la Chesnaye, veuve de César-Auguste Hérault, Chevalier, Seigneur de Séchelles et du vicumté de Saint-Marc, Conseiller du Roi Louis XIV en son conseil d'état, et son intendant de justice, police et finances en la généralité d'Alençon. Le fameux révolutionnaire Hérault de Séchelles était l'arrière-petit-neveu de ce magistrat. (*Note de l'Auteur.*)

cette illustre valétudinaire. On avait placé dans la chambre qu'on lui destinait tous les petits meubles les plus commodes, ainsi que toutes les chinoiseries les plus charmantes et les plus jolies porcelaines de Saxe de la maison. On avait soin de lui maintenir continuellement bien cuite à point et bien chaude au bain-marie, une poularde au gros sel, avec des pigeons bouillis à l'orge-mondée et des cailles aux laitues; sans compter les œufs frais dans de l'eau froide, et du vin d'Alicante dans de l'eau tiéde; enfin la cuisine et la livrée des Martainville étaient restées sous les armes pendant plus de huit jours; et Madame l'Intendante n'arrivait pas !.... On commençait à s'en inquiéter dans la famille, et le reste de la compagnie s'en impatientait. Il est à savoir aussi que le maître du château n'avait jamais vu cette tante de sa femme, et que celle-ci n'avait pas revu sa vieille parente depuis l'âge de cinq à six ans, ce qui fit naître l'envie d'organiser *une attrape*.

Il se trouvait dans la troupe facétieuse un petit M. de Clermont d'Amboise, lequel aurait bien voulu m'épouser quelques années après, soit dit en passant; mais la reconnaissance que je lui dois ne saurait m'empêcher de vous dire que c'était un vilain petit chafouin jaune (1). On imagina de le

(1) Jean-Baptiste-Louis de Clermont d'Amboise, Marquis de Res-

déguiser en vieille dame; un autre jeune officier devait s'habiller en femme de chambre, et sur toute chose, on avait eu grand soin de dissimuler les préparatifs de ces déguisemens, qui ne devaient être connus que de trois à quatre personnes, mais qui furent divulgués par une femme de chambre à un godelureau de la société. On organisa ruse contre ruse, et l'on s'arrangea pour mystifier les mystificateurs; ainsi, tandis qu'on était aux aguets pour les accueillir en les houspillant et les bousculant de la plus belle manière, arriva la véritable Intendante, sur laquelle on se précipita comme une avalanche, à laquelle on arracha sa robe à falbalas, son collet monté, sa cornette avec sa perruque, enfin qu'on maltraita si cruellement, que la chose en fait horreur à penser! La malheureuse en était si mortellement saisie, qu'elle ne pouvait crier ni proférer une seule parole; mais dans ce qu'elle entendit, il y eut des révélations perfides...—*Vilaine autruche!—Ennuyeuse intendante!—Vieille tante à succession!...—Ah! tu veux aller aux eaux pour faire languir tes héritiers!—En voilà des eaux*

nel et de Montglas, Comte de Cheverny, Vicomte d'Arans, Baron de Rupt, etc. Il épousa, en 1722, Henriette de Fitz-James, fille aînée du Maréchal-Duc de Berwick, et Dame du Palais de la Reine.

(*Note de l'Auteur.*)

minérales! en voilà des douches!.... Et c'étaient des taloches et des seaux d'eau de puits qui lui tombaient sur le corps au milieu d'un vacarme affreux. Après un quart-d'heure de pareils sévices et des plus mauvais traitemens (elle était tombée sous les coups, et restait gisante sur le pavé du vestibule), on s'aperçut qu'elle ne donnait aucun signe de vie; on approcha des lumières, on ne reconnut point le petit de Clermont, et ce qui résulta de l'investigation, c'est que la pauvre femme était presque morte....

Chacun s'enfuit du château, à la réserve de ses parens qui s'arrachaient les cheveux, et qu'elle ne pouvait envisager sans éprouver un sentiment de terreur et d'horreur profondes! Elle en mourut le troisième jour, et comme elle n'avait jamais fait aucunes dispositions testamentaires, il se trouva que son héritage était naturellement ouvert au profit des Martainville, ce qui les compromit dans l'opinion publique et pardevant leurs confrères du parlement, au point qu'on informa judiciairement sur cette abominable méprise, et que M. de Martainville se vit obligé de se défaire de sa charge. Comme il était rempli d'honneur, et que sa femme était la délicatesse même, ils ne voulurent toucher absolument rien de la succession de Mme de Séchelles, qu'ils abandonnèrent

à leurs collatéraux. Ils vendirent quelque temps après leur beau manoir de Martainville, et même ils en quittèrent le nom pour celui de leur Baronnie de Francheville, que leur famille porte encore aujourd'hui. Mme de Maintenon a dit que le *bon goût* suppose toujours un *grand sens;* et c'est la moralité de cette anecdote.

Ma tante reçut à peu près à la même époque une visite, honorable si l'on veut, mais dont elle se serait bien passée, vu le caractère épineux et la maussaderie coutumière de Mme la Princesse de Conty (1). On avait envoyé son Altesse Sérénissime aux bains de mer, parce qu'elle avait été mordue par un de ses chats qui fut suspecté d'hydrophobie. En s'en retournant à Versailles, elle vint passer les fêtes de la Pentecôte à Montivilliers, et je me souviens qu'elle m'y baisa sur le front en me disant : — *Bonjour, Cousine;* avec le même air et du même ton qu'un autre aurait dit : —*Le diable t'emporte!* Je me rappelle aussi que pendant la grand'messe, elle y fit une scène à l'officiant qui venait lui présenter la patène à baiser. —*Allons donc!* lui cria-t-elle avec

(1) Marie-Thérèse-Agnès de Bourbon-Condé, morte en 1732, étant veuve de François-Louis de Bourbon, Prince de Conty et de la Roche-sur-Yon, Duc de Mercœur et Comte de la Marche, Prince du sang royal de France, etc., lequel était mort en 1709. (*Note de l'Auteur.*)

une voix rude et en repoussant le vase sacré que le prêtre tenait à la main :—*Allons donc! Comme vous!—Comme vous!* poursuivit-elle aigrement; ce dont notre pauvre chapelain restait tout abasourdi. L'Abbesse, qui siégeait en grande cérémonie sur son estrade, en souffrait visiblement, aussi; et comme la scène se passait au guichet de la communion, qui séparait le sanctuaire du chœur des religieuses, ce qui fait que la princesse était de notre côté de la grille et l'officiant en dehors, ma tante me fit signe de venir m'agenouiller à ses pieds, et par suite de l'explication qu'elle m'y donna, le plus brièvement possible, je m'en fus dire au prêtre au travers de la grille, et en latin, ce qui m'avait été prescrit par ma tante, c'est-à-dire que les Princes et Princesses du sang royal de Saint Louis ont le privilége de baiser la patène *en dedans*, comme les ecclésiastiques, et non pas *à l'envers*, ainsi que le commun des fidèles. Notre pauvre Aumônier était demeuré tellement stupéfait de cette algarade qui lui survenait en habits sacerdotaux, au milieu du saint sacrifice de la messe, qu'il ne pouvait comprendre ce que je venais de lui dire, ce qui m'obligea de le répéter en français. Alors il retourna sa patène, et quand elle eut été baisée brusquement par la vieille Princesse, elle se mit à crier en se retournant

de mon côté : — *Merci, ma petite chatte !* Si vous pouvez tirer quelque moralité de cette anecdote-ci, je ne demande pas mieux.

Ce serait peut-être ici l'occasion de vous parler d'une prérogative des Rois très-chrétiens, lorsqu'ils reçoivent la Sainte-Eucharistie. Le Roi choisit et désigne l'hostie qu'il doit consommer, ce qu'il fait en la touchant avec le bout du doigt, sur une large patène où le célébrant lui présente autant d'hosties consacrées, qu'il y a eu de Rois de France depuis Clovis. Un autre usage immémorial est aussi de ne rien faire brûler dans l'encensoir avec lequel on rend hommage au Roi de France, qu'on n'encense jamais qu'avec du feu, sans parfums; mais on en met incontinent après pour l'hommage de l'encens qu'on rend à la Reine, ainsi qu'aux autres personnes de la famille royale. Il paraît que la première de ces deux coutumes remonte au règne de Louis-le-Débonnaire, qu'on supposait devoir être empoisonné par une hostie; et quant à l'autre coutume, on la rapporte assez généralement à l'aversion du Roi Philippe-le-Bel pour l'odeur et la fumée de l'encens, qui le faisaient tomber en défaillance.

Écoutez notre pélerinage au Mont Saint-Michel.

L'Abbesse de Montivilliers avait une obligation conventuelle à remplir, en exécution d'un vœu

qui datait d'une de ses devancières, Agnès de Normandie, tante de Guillaume-le-Conquérant, laquelle obligation consistait à visiter *une fois* l'église du Mont-Saint-Michel *in periculo maris*. Cette abbaye du Mont-Saint-Michel est du même ordre et de la même congrégation que celle de Montivilliers. Les deux monastères avaient été richement dotés par les ancêtres de cette Princesse Agnès, et notamment par le Duc de Normandie, Guillaume *Longue-Épée*. Ces deux églises royales avaient eu long-temps pour Vidames et pour Avoués-porte-glaive héréditaires, les Sires de Mâlemains, Grands-Maréchaux de cette province; de plus, l'Abbé du Mont-Saint-Michel et l'Abbesse de Montivilliers sont restés Proto-Custodes de l'ordre de Saint-Michel, dont ils possèdent encore aujourd'hui les mêmes colliers que leurs prédécesseurs avaient reçus du Roi Louis XI; enfin, l'Abbé du Mont-Saint-Michel est conseiller-né de l'abbaye de Montivilliers, qui porte les armoiries de cette communauté masculine, accolées avec les siennes en signe d'alliance, ce qui donnait matière à d'innocentes et d'éternelles plaisanteries, et ce dont il résultait une sorte d'union fraternelle entre les deux abbayes, qui s'appelaient réciproquement *insigne et vénérable Sœur*.

On fit rafistoler un vieux coche avec lequel la défunte Abbesse, Mme de Gonzague, avait fait le même pélerinage, qui dura long-temps, parce qu'elle profita de l'occasion pour aller voir à Paris sa tante la Palatine (1), et pour aller faire une visite à son autre tante la Reine-douairière de Pologne qui se tenait à Cracovie (2). Elle avait imaginé que son voyage de Pologne ne serait qu'une promenade de douze à quinze jours; mais comme elle ne voulait aller coucher que d'abbaye de bénédictines en abbayes de bénédictines, à partir de son ancien couvent de Notre-Dame de Montmartre, elle en eut pour quatre mois de route, avec autant pour le retour; et ce qu'il y eut de charmant, c'est qu'elle ne voulut jamais rester plus de quarante-huit heures auprès de sa tante, en disant qu'elle avait absolument affaire à Montivilliers.

(1) Anne de Gonzague de Mantoue de Montferrat, de Clèves et de Nevers, femme d'Édouard de Bavière, Prince palatin du Rhin, morte en 1684. Elle est assez renommée pour son esprit, par ses intrigues du temps de la Fronde, et surtout par la beauté de son oraison funèbre.

(*Note de l'Auteur.*)

(2) Louise-Marie de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, Duc de Nevers et puis Duc de Mantoue. Elle avait épousé, en 1645, Ladislas Jagellon, Roi de Pologne, et se remaria, en 1649, avec le Roi Jean-Casimir Jagellon, frère de son premier mari. Elle était sœur de la Princesse Palatine, et mourut en 1667. (*Note de l'Éditeur.*)

Toutes ces princesses de la maison de Nevers étaient d'étranges créatures !

Elle avait dit ensuite à ses Nonnes de Montivilliers qu'ayant été s'héberger dans un couvent des états d'Autriche, elle y trouva deux gaillardes de Princesses-Abbesses qui la menèrent à la comédie, ce qui ne fait pas la moindre difficulté dans ce pays-là. Il arriva que les deux religieuses normandes qui lui servaient d'acolytes, et qui n'avaient jamais rien vu de plus éclatant qu'un maître-autel au salut de la Fête-Dieu, furent tellement éblouies d'édification céleste, en apercevant la majesté de l'Opéra, qu'elles se mirent à genoux en entrant dans la loge. Une de ces bonnes vieilles Dames était encore vivante pendant mon séjour à Montivilliers. Je me souviens qu'elle était de la maison de Mathan, laquelle est une des plus anciennes et des plus notables familles du duché de Normandie. Tout ce qui l'avait le plus frappée dans son voyage, c'est qu'elle avait vu, sur l'enseigne d'une hôtellerie, des armes qui ressemblaient aux siennes. Elle avait fini par s'y résigner, mais elle avait eu bien de la peine à mettre au pied du crucifix cette mortification-là.

Touchant l'interdiction des spectacles et des comédiens de Paris, si l'on en croyait les criailleries de Voltaire et les déclamations de M. Di-

derot *ore rotundo* (1), on croirait vraiment qu'ils sont excommuniés *fulminenter ex cathedrâ*, et que l'église de Paris les jette en pâture aux feux sataniques, avec des anathêmes et des éclats d'animadversion furibonde ? Je suis étonnée qu'une erreur pareille ait pu s'accréditer parmi les gens du monde, et surtout parmi des gens d'église. Ce n'est pas du tout l'église de Paris qui sévit contre les comédiens, c'est le parlement de Paris qui les réprouve et les excommunie! Ce parlement qui juge en pays de *droit écrit*, c'est-à-dire en nous appliquant les lois de l'ancienne Rome, a toujours traité les comédiens de sa juridiction d'après la loi romaine en vertu de laquelle les *histrions* sont tenus pour *infâmes*. Les cours souveraines du ressort et du diocèse de Paris ne reçoivent jamais le témoignage des comédiens, attendu que leur serment serait invalide; ils ne sont pas habiles à devenir tuteurs, on ne leur accorde pas la faculté de recevoir un legs; on ne les admet pas à pouvoir tester, etc. Que voudrait-on qu'eussent fait les anciens Évêques de Paris, à côté d'une jurisprudence aussi dégradante, aussi périlleuse à la moralité des individus qui viennent en affronter de propos délibéré, de gaieté de

(1) Fréron disait un jour de Diderot que c'était *un chien de plomb qui avait une mâchoire de pierre de taille.* (*Note de l'Auteur.*)

cœur et gaillardement, les conséquences et la pénalité flétrissante? Les anciens Évêques ont interdit à ces malheureux Parias du droit romain l'usage des sacremens de l'église romaine, et ceci par charité pour eux, dans un temps où la privation des sacremens pouvait imposer un frein puissant et salutaire; mais la chose a toujours eu lieu sans aucune autre marque de réprobation que celle de la censure pastorale, et sans aucune fulmination d'anathême. La preuve en est qu'on leur administre l'absolution pénitencielle avec la communion tout aussitôt qu'ils veulent rentrer dans la loi civile qui régit la totalité des autres justiciables du parlement de Paris. Les philosophes, amis et alliés naturels des comédiens, devraient bien nous dire pourquoi c'est toujours à M. l'Archevêque, et jamais au parlement de Paris, qu'ils s'en prennent? Ils répondent à cela que l'église de Paris devrait changer sa coutume. Mais le premier devoir de l'église est d'éviter le scandale en ayant l'air d'encourager la corruption. Les comédiens sont devenus ou sont restés une sorte de gens la plus abjecte et la plus méprisable du monde; que les demoiselles de la comédie commencent par réformer leurs habitudes vicieuses; que les hommes de théâtre ne soient plus adonnés à la crapule, et puis qu'ils s'en aillent présenter une requête

au Roi, séant en son conseil. C'est la marche que les encyclopédistes auraient dû leur indiquer, et c'est la seule marche qu'il y ait à suivre.

Jusqu'à la réformation des mœurs parmi les comédiens, je ne pense pas que les Archevêques de Paris doivent les traiter différemment qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Don Luc d'Achéry rapporte qu'au XIe siècle les moines de Ferrières, au diocèse de Sens, ne savaient comment s'y prendre pour arriver jusque dans une ville de Flandre appelée Tournay? Les moines de Saint-Martin de Tournay, qui étaient des plus doctes, savaient très-bien qu'il existait une abbaye de leur ordre, nommée Ferrières, mais ils ne savaient non plus où la trouver? Une affaire qui leur était commune les obligea de se rechercher pour communiquer ensemble : les deux abbayes se mirent en quête l'une de l'autre, et ce fut après deux années de recherches et d'informations que les moines de Ferrières finirent par découvrir le moyen de s'orienter de manière à pouvoir arriver jusqu'au domicile de leurs confrères de Tournay. La présente citation vous arrive à propos d'un Magnat de Hongrie qui s'appelait le Comte-Suprême d'Esterhazy, et dont nous rencontrâmes la femme à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen. Elle arrivait d'Angleterre où son mari l'avait

déposée pour y prendre les eaux minérales de Bath, tandis qu'il était allé poursuivre le cours de ses voyages. Elle nous dit, en fort bons termes, du reste, que son mari, qui parlait très-bien plusieurs langues, ne savait écrire ni en hongrois, ni en allemand, ni en français, ni dans aucune autre langue qu'en latin, ce qui l'embarrassait assez pour le moment (la Comtesse-Suprême), attendu qu'elle venait de recevoir une lettre dans laquelle son mari lui mandait d'aller le rejoindre à LUGDUNUM, où il resterait à l'attendre jusqu'à la fin de l'été. Ma tante osa lui faire espérer qu'en s'adressant à M. le Gouverneur ou M. l'Intendant de Lyon, elle était bien sûre de s'y procurer l'adresse et d'y trouver la résidence de M. le Comte-Suprême; mais la Hongroise, qu'elle était, se mit à nous énumérer tous les *Lugdunum* de la Carte de *Peuttingher* et de l'Itinéraire d'Antonin; c'était Leyde (*Lugdunum Batavorum*), Lansberg, Lens, Langres, Laon, Lans-le-Bourg et jusqu'à Lons-le-Saulnier, sans préjudice du *Lugdunum Rhodanusium, prima sedes Galliæ*, dont lui parlait ma tante; de sorte qu'elle y renonçait, et qu'elle allait s'en retourner *tout droit* en Hongrie. Je n'ai pas dit *toute seule*, par la raison que le Marquis d'Hautefeuille *corculum erat prædictæ Comitissæ*, et que c'était lui qui la déroutait en

lui signalant avec tant d'érudition tous les *Lugdunum* dont les anciennes Gaules étaient parsemées. Il en avait découvert de trente à quarante, et c'était le cas d'appliquer à la géographie ce que le père Cotton disait à du Plessis-Mornay sur la Théologie : « qui n'est point science bonne à toute sorte » de gents, pour ce que les sots s'en embestent et » les méchants s'en empisrent (1). »

En arrivant sur les terres de la Baronnie de Genest, qui appartiennent aux moines de Saint-Michel, nous y trouvâmes un envoyé de ces révérends pères qui attendait leur *insigne et vénérable*

(1) Je n'ai jamais pu concevoir ce que ce pouvait être que des Comtes-Suprêmes qui sont vassaux d'un Roi de Hongrie, et qui sont arrière-vassaux de l'Empereur, qui n'est lui-même qu'un monarque électif? Il n'est pas à supposer que ce soit à raison d'une grande illustration d'origine, car on sait que la maison d'Esterhazy n'est pas originairement illustre.

Une autre qualification germanique qui m'a paru singulière, est celle de l'aîné des Rhyngraves. Son appellation d'Altgrave a peut-être quelque chose d'imposant au-delà du pont de Kelh ; mais la traduction ne lui profite pas. J'ai rencontré dans mon voyage en Italie ce *Vieux-Comte* de Salm avec sa *Vieille-Comtesse*, qui n'étaient pourtant pas trop vieux l'un portant l'autre, car ils n'avaient que trente-sept ans à partager entre eux deux.

Tous les souverains germaniques et toutes les chancelleries allemandes font encore une étrange bévue lorsqu'ils emploient en français le mot *actuel* au lieu d'*actif*. On s'est moqué pendant tout un hiver à Paris des cartes de visite de M. *le Comte de Beust*, *Chambellan actuel du feu Roi de Pologne*, *Electeur de Saxe*. (*Note de l'Auteur.*)

sœur de Montivilliers, à laquelle il ne manqua pas d'indiquer certaines choses indispensables pour la régularité de son pélerinage. A partir de là, Madame l'Abbesse et ses deux assistantes devaient garder le silence le plus absolu (ce qui ne m'en plaisait pas mieux) ; lorsque nous fûmes arrivées sur le bord de la Grève, ma tante descendit de son grand coche pour faire à pied le reste du trajet. C'était, à ce qu'il me semble, au-delà d'une petite ville appelée Pontorson, et c'était à l'endroit de la côte qui se trouve le plus rapproché du Mont-Saint-Michel. Si l'on descendait sur la grève au-dessous d'Avranches, aussitôt qu'on aperçoit le Mont, la traversée serait de beaucoup plus longue; cette route est souvent impraticable à cause des fondrières et des sables mouvans; et, du reste, elle est toujours très-dangereuse.

Il me semble que nous marchâmes environ pendant une heure sur une plage sablonneuse et ferme, toute parsemée de coquillages, ayant à droite les côtes vertes et boisées de la basse Normandie, à notre gauche, l'Océan breton qui n'était pas moins paisible et moins bleu que le ciel; et, en face de nous, un immense rocher pyramidal, dont la base est entourée de hautes murailles crénelées, avec des tours en saillie. Les

flancs du rocher sont incrustés de petits édifices gothiques, entremêlés avec des pins, des figuiers, des lierres et des chênes-verts, et la montagne est couronnée par une masse de bâtimens de la construction la plus mâle, au-dessus desquels on voit dominer une basilique imposante avec son campanile et ses beffrois aigus. Le pinacle de l'édifice est d'un travail si riche, et néanmoins si léger, qu'on n'a jamais rien vu de pareil, à moins que ce ne soit dans ces gravures anglaises qu'on pourrait appeler de *belles infidèles*, ainsi que les traductions de Perrot d'Ablancourt. On voyait reluire au sommet de ce pinacle une grande statue dorée qui représente l'archange Saint Michel, et qui tournait sur un pivot d'après la direction des vents. On nous dit que le mouvement et l'agitation de cette image, dont l'épée flamboyante a l'air de défier et d'écarter la foudre, avait quelque chose de prodigieux pendant les orages et dans cette région des tempêtes. On nous a montré le manuscrit d'une prophétie de l'Abbé Richard de Toustain, qui prédisait la ruine de son abbaye lorsque la même statue serait renversée (1).

(1) Cette image, qui datait du douzième siècle et qui avait été érigée par l'abbé Rainulfe de Villedieu, a été pulvérisée par un coup de tonnerre en l'année 1788. (*Note de l'Editeur.*)

Je laissai nos bonnes religieuses réciter leurs litanies des SS. Anges, tandis que je ramassais des coquilles et de petits cailloux roulés de mille couleurs les plus éclatantes. J'ai reconnu longtemps après que ces matériaux étaient des fragmens de porphire, de jaspe rubané, de serpentin d'Egypte, d'agate, et d'autres matières orientales, qui doivent avoir été chariées sur les côtes de l'Armorique par les courans diluviaux. Je crois qu'on n'en trouve jamais dans la Manche, ni dans les autres Méditerranées. En arrivant au pied des remparts, on nous y montra sur le sable, deux gros canons formés avec des barres de fer assujéties par des cercles, en nous disant que les Anglais avaient honteusement abandonné ces deux pièces d'ancienne ariillerie, dans leur dernière entreprise contre le Mont-Saint-Michel. Il est à remarquer honorablement pour l'ordre de Saint-Benoît, que ces ennemis de la France ont toujours échoué dans la même tentative, ce qui s'explique aisément par le courage et la fidélité des assiégés lorsque la plage est à sec; car il est absolument impossible d'approcher du Mont lorsque la mer est revenue sur la grève. Le plan du sol de l'anse n'est pas incliné du côté de la pleine mer, d'où vient que la barre du flux arrive sur cette grève toute plate, non pas en roulant, s'a-

vançant et s'élevant insensiblement comme sur une grève inclinée, mais par une irruption terrible et par une barre de vagues écumantes qui renversent, bouleversent, et qui détruiraient en dix minutes une armée du roi Pharaon. Quand la mer est haute, elle se brise toujours avec tant de furie contre la base du Mont, qu'il ne faut pas songer à s'y pouvoir servir d'une embarcation quelconque, et c'est au point qu'il ne se trouve pas même un seul bateau pêcheur dans le petit hâvre du Mont-Saint-Michel. Il en résulte que les habitans de l'abbaye et ceux de leurs vassaux qu'on appelle les Montois, ne sauraient communiquer avec la terre ferme que pendant la moitié de leur vie, et qu'ils se trouvent le reste du temps en état de réclusion forcée, ce qui se reproduit infailliblement lorsque la nuit arrive, ou pour peu qu'il y ait du brouillard.

La petite ville du Mont-Saint-Michel ne se compose que d'une seule rue qui gravit en serpentant sur le flanc méridional de la montagne, et qui conduit par des marches entaillées dans le roc, jusqu'au portique de l'Abbaye, d'où l'on aperçoit une seconde ligne de fortifications supérieures, admirablement édifiées en grands blocs de granit. Nous y fûmes reçues par le Prieur conventuel, à défaut d'Abbé régulier, parce que

le siége de cette abbaye royale était ce qu'on appelle *en commande.* Enorme abus, qui consiste à disposer de ce qui n'est pas à soi ! L'abbé Commandataire du Mont-Saint-Michel était alors je ne sais quel Aumônier du Roi, qui touchait *sine curâ* les 28,000 livres de rente appartenant à la Manse abbatiale; aussi la conversation roula-t-elle presque toujours sur le même sujet pendant les 72 heures de notre *hébergement* à l'hospice des pèlerins, et ce ne fut pas sans gémissemens réciproques entre l'Abbesse de Montivilliers et ses congréganistes.

Non loin de l'hospice où nous étions logées, se trouvait la prison d'état, qui ne renfermait que deux prisonniers; savoir : un vieux Chevalier d'O, qu'on soupçonnait d'avoir tué sa nièce à coups d'épée (1), (quand on disait qu'il était *à moitié* fou, le Prieur ajoutait charitablement qu'on lui faisait tort de *l'autre moitié*). Je crois me souvenir que l'autre captif était un chanoine de Bayeux qui ne pouvait jamais s'empêcher de faire de la fausse monnaie : c'était une idée fixe, une sorte de rage, une maladie véritable. Je me souviens

Nicolas-Brandelis-Joseph de Bailleul d'O, Chevalier des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, mort au Mont Saint-Michel, le janvier 1729, ainsi qu'il appert du nécrologe de ce monastère.
(*Note de l'Auteur.*)

très-bien aussi du local où l'on avait tenu renfermé le *gazetier hollandais;* mais je n'ai jamais compris comment Mme de Sillery avait osé publier (quarante ans après) que c'était une *cage de fer*, et qu'elle avait été démolie par son élève, le Duc de Chartres (1). C'était une grande chambre dont le plancher supérieur était soutenu par des poteaux, et je ne vois pas ce que M. le Duc de Chartres y pouvait démolir sans y faire tomber le plancher sur sa tête? C'est assurément une bonne œuvre que de chercher à faire valoir un prince français, mais encore faudrait-il s'en tenir à ne dire que la vérité. Mme de Sillery n'y faisait guère de façons, parce qu'elle avait affaire à des lecteurs qui n'avaient rien à lui répondre, et parce qu'on n'avait encore entendu parler d'aucune personne qui fût allée visiter l'abbaye du Mont-Saint-Michel, pas plus que l'église de Brou-lez-Bourg en Bresse, ou le château royal de Chambord, que je ne vous en recommande pas moins comme étant les trois choses les plus curieuses du royaume.

(1) La Csse de Genlis, alors Mise de Sillery.

Louis-Philippe d'Orléans, IIe du nom, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres et de Montpensier, premier Prince du sang royal et Pair de France, alors Duc de Chartres, aujourd'hui Lieutenant-Général du Royaume, sous la qualification de *Roi des Français*. Paris, 28 septembre 1833. (*Note de l'Editeur.*)

J'ai toujours mieux aimé les vieilleries que les antiquités, et j'ai toujours aimé l'architecture gothique avec préférence; mais comme l'intérieur de la clôture nous était interdite à cause de notre sexe, je ne pus voir que l'église, la salle des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, et l'entrée du cloître de l'abbaye, dont on nous entr'ouvrit la porte afin que nous y puissions jeter un coup d'œil *indiscret.*—La curiosité *tempérée* n'est qu'un péché véniel; et vous pourrez l'effacer en mangeant une bouchée de pain bénit, nous disait gaîment le Père hospitalier, Dom Charles de Courcy, lequel était le *caractère enjoué*, l'Amilcar de sa communauté; savant personnage, au reste, et grand chartrier s'il en fut jamais!

Le Mont-Saint-Michel est un lieu qui défie la description. J'y suis rétournée vingt ans plus tard avec M. de Créquy, votre grand-père, pendant son inspection générale sur les côtes de Bretagne et de Normandie, mais à cause de ce même empêchement qui tenait à la clôture, tout ce que je pourrai vous en dire ne sera qu'à titre d'indication préparatoire et d'encouragement.

L'église abbatiale est un bel édifice du douzième siècle, avec des groupes de colonnes élancées et des roses de vitraux bien épanouies, Le maître-autel, qui recouvre la châsse de Saint Paterne,

Évêque d'Avranches, est entièremeut revêtu d'argent massif, ainsi que le tabernacle et ses gradins, qui supportent une belle figure émaillée de l'ange exterminateur. Benvenuto Cellini n'a jamais rien produit de plus éclatant, de plus poétiquement chimérique et de plus finement ciselé que la figure du dragon qui s'enroule et se débat sous les pieds de l'Archange. On voit à la naissance de la voûte, autour du chœur et de l'absyde, les armoiries coloriées avec les noms de tous les gentilshommes de Normandie qui militèrent avec Guillaume-le-Conquérant pendant les années 1066 et 1067. Il est aisé d'y vérifier qu'il ne reste guère de ces anciennes familles en Angleterre. On nous y parla mystérieusement d'une singulière entreprise de corruption, tentée par un duc de Sommerset, à dessein de faire ajouter à ces inscriptions-là, celle du nom de *Seymour* ou *Saint-Maur*, qui, faisait-il dire, avait été primitivement celui de sa famille, et qu'il aurait désiré voir figurer parmi les compagnons de Guillaume-le-Conquérant, afin d'autoriser la prétention qu'il en avait. Cette injurieuse proposition fut accueillie comme elle méritait de l'être, et vous pensez bien que les Seymour en ont été pour leurs frais d'ambassade au Mont-Saint-Michel. Il fallait bien être le petit-fils d'un pé-

dant parvenu, tel que le tuteur d'Édouard VI, pour imaginer qu'on pourrait faire inscrire UN FAUX, à prix d'argent, par des religieux catholiques et par des gentilshommes français dans une église de France, dans le sanctuaire d'une abbaye royale !....

La salle des chevaliers de l'ordre est une immense et superbe galerie, à quatre rangs de piliers gothiques, et dont la voûte est richement ornée de rosaces tombantes. On y voit les trophées héraldiques de tous les Chevaliers de l'ordre du Roi, depuis sa création par Louis XI, jusqu'à l'institution de celui du Saint-Esprit, par Henri III. Les casques et les cimiers des Chevaliers sont placés sur la sommité de leurs stalles, dont ils forment les couronnemens, et tout cela produit, de chaque côté de la galerie, une longue file de bannières, d'écus blasonnés, de casques, voiles de casques flottans, pennons, cimiers et lambrequins découpés, qui brillent de dorure, et de toutes couleurs, et qui produisent un effet admirablement noble et pittoresque. On dirait que toute la pompe féodale de la vieille France s'est réfugiée dans cette belle galerie du Mont-Saint-Michel.

Le cloître est formé par des colonnettes en granitelle variée, qui sont ajustées vers la pointe

des ogives avec des sculptures en marbre imitant parfaitement des nœuds de cordage; et je crois me rappeler que la partie centrale du cloître est formée par une large citerne où viennent aboutir toutes les eaux pluviales du monastère. On les conserve avec sollicitude, attendu qu'il n'existe pas une seule goutte d'eau potable, à une distance plus rapprochée que celle de deux à trois lieues. Tous les fardeaux pesans, tels que les sommes de grains, les barriques pleines et les charges de combustibles, sont introduits dans l'intérieur de l'abbaye par une machine à roue qui les fait monter et glisser péniblemeut sur une fraction de rocher poli; mais la pente en est tellement raide, et cette ouverture aux murs du couvent se trouve à une telle hauteur, qu'on y reste en pleine sécurité sur les *introductions* ou les *évasions*, ce qui fait que l'arcade en reste ouverte, indifféremment et continuellement pendant le jour et pendant la nuit. On a conservé la mémoire d'un prisonnier... (*Ici plusieurs lignes indéchiffrables.*) On voit de l'autre côté du nord, cette prodigieuse muraille appelée la *merveille* (*Lacune d'une page*)... et l'on rejetait au Comte de Montgommery qui vigilait au pied du mur, et qui attendait impatiemment son tour pour être hissé le dernier de sa troupe, ainsi qu'il est du

devoir d'un chef prudent; on lui rejeta par les machicoulis, vous disais-je, une trentaine de cadavres affublés chacun d'une robe de bénédictin, ce qu'il prenait pour des moines, tandis que c'étaient ses propres soldats à qui l'on avait tranché la tête. Quand son tour de monter fut arrivé, il se trouva prisonnier du Père Abbé, qui le retint en captivité jusqu'après l'abjuration d'Henri VI.

Un effort de construction qui n'est pas moins merveilleux que cette muraille, est une réunion de quatre immenses piliers gothiques, qui supportent une voûte sur laquelle ont été bâtis le rond-point du sanctuaire et la base du grand clocher; lesquels ne portent point d'aplomb sur le rocher principal, et sont édifiés en dehors de son plateau. Il n'y a que des Moines et des Bénédictins qui puissent avoir entrepris et fait exécuter une conception si savante et si grandiose! On parle toujours de la *Dyplomatique des bénédictins français*, de l'*Art de vérifier les dates*, etc., mais il m'a toujours semblé que le *grand œuvre* des Bénédictins était leur abbaye du Mont-Saint-Michel!... (1)

(1) Depuis le départ des religieux en 1792, l'abbaye du Mont-Saint-Michel a subi les dégradations les plus affligeantes. L'hospice des pélerins et l'hôtel abbatial ont fini par s'écrouler. On a cru devoir *utiliser* l'église, en la distribuant en *ateliers*, qui sont construits à plusieurs étages dans toute la hauteur de ce noble édifice. On n'a voulu réserver

A quelques centaines de toises du Mont, on aperçoit une sorte d'îlot sablonneux qui reste à fleur d'eau, et qui s'appelle Tombelène. On y voit les débris d'une construction gigantesque en quartiers de roches brutes, et la tradition rapporte que c'était un sépulcre pour les Druides. C'est là que se trouve aujourd'hui le cimetière des religieux et des Montois.

Au pied de la montágne et du côté de l'occident, il y a sur la pointe d'un roc une petite chapelle de la Sainte-Vierge, où les *navigans* affluent toujours en arrivant de leurs voyages *au long-cours*. La chapelle est bâtie de cailloux roulés par l'Océan, les parois et la voûte, à l'intérieur, sont toutes couvertes de branches de corail, de mamelons d'ambre, de prismes d'aigue-marine et de coquillages éclatans recueillis sur tous les rivages connus et rapportés par de pieux ma-

pour l'usage du culte que le chevet du chœur, où l'on est assourdi par le bruit des limes et celui des coups de marteau. Le cloître est également *utilisé* par d'infames constructions qui le divisent en grandes salles de travail et en petites cellules. La plupart de ces belles arcades ont été bouchées et maçonnées jusqu'à la clé de l'ogive. On a rempli de gravois cimenté les machicoulis des remparts. On a rasé les créneaux pour élever de petites murailles exhaussées et destinées à masquer la vue des prisonniers. Enfin, on a fait abattre le grand clocher pour *utiliser* la plate-forme de la tour majeure, et la statue dorée du protecteur archangélique s'y trouve remplacée par un télégraphe.

(*Note de l'Editeur.*

telots. L'autel est un quartier de roche à qui l'on a laissé les aspérités d'un écueil, et dans le pourtour, on voit suspendus, comme *ex voto*, des ancres de sauvetage et des chaînes de captif.

Nous y vîmes arriver une longue file de marins bretons échappés d'un naufrage ; ils marchaient deux à deux, le capitaine à leur tête, avec les pieds nus, en chemise et la corde au cou. Le Père hospitalier fut les recevoir sur la grève, et les conduisit silencieusement à la chapelle. Des mères et des épouses de matelots absens suivaient le cortége avec un air de tristesse et de dévotion. On s'agenouilla devant l'image de la bonne Vierge, on y chanta l'*Ave maris stella*, et puis l'équipage s'en vint déjeuner à l'abbaye, après avoir raconté le danger qu'il avait couru sur des côtes lointaines, et le vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Bon-Secours.

Tous les Ducs de Normandie et tous nos Rois, leurs suzerains, n'avaient jamais manqué depuis Philippe-Auguste, à visiter la sainte montagne *in periculo maris;* et Louis XV est le premier Roi de France à qui l'on n'ait pas fait accomplir ce pélerinage. La prophétie de l'Abbé Richard paraît annoncer les plus grands malheurs à la postérité du roi, *qui non rogaret et honoraret B. Archangelum Patronum Regni Franciæ, in tabernaculo*

suo, et ceci jusqu'à la troisième génération. Nous verrons si l'abbé Richard de Toustain n'est pas un faux prophète? Mais sa malheureuse prévision n'a rien d'incroyable, en voyant l'audacieuse insolence de nos écrivains et la tolérance de notre Garde-des-sceaux! (1)

J'allais oublier de vous dire que, pendant nôtre séjour à l'hospice du Mont-Saint-Michel, il y vint deux filles de qualité, qui nous arrivaient à pied du fond de leur Quimper-Corentinois. C'est ainsi qu'on entreprend et qu'on exécute les pélerinages dans ce pays-là. L'une était Mademoiselle de Querohent de Coëtanfao de Locmaria, dont la mère était l'héritière du Connétable de Clisson, et l'autre Mademoiselle de Kervenozaël de Lanfoydras, qui jouait du tympanon comme une fée Janvrile, et qui savait son nobiliaire sur le bout du doigt. Ces deux jeunes personnes étaient en possession (comme toutes les femmes de leur pays) d'un esprit inconcevablement vif et piquant, judicieux, délibéré, naturel et pleinement débar-

(1) M. de Malesherbes avait toujours dit qu'il fallait laisser imprimer en France les mauvais livres, parce que, sans cela, ils nous viendraient de l'étranger, et que le commerce de la librairie pourrait en souffrir. M. de Malesherbes avait fait des plaies mortelles à la religion, à la dignité de la couronne, à la paix de l'état: s'il a grandement souffert, il avait beaucoup à réparer, soit dit sans rancune.

(*Note de l'Auteur*, 1794.)

rassé de toute ligature conventionnelle. Une politesse exacte ; mais de phrases à compliment, pas un mot, ce qui n'en valait que mieux. C'était justement le contrepied de la noblesse de Normandie, qui se recherche et s'écoute parler en voulant toujours singer le bel air de Paris. Mademoiselle de Querohent nous dit que dans sa famille on ne voulait jamais porter les deuils de cour, à moins que ce ne fût pour un prince de la maison de Bourbon, ce qui me paraît très-raisonnable. Elle avait un neveu de son nom qui fut créé Duc héréditaire en 1730, mais il fut arrêté pour prêter son serment, par je ne sais quelle formalité qui se rattachait aux franchises de sa province, dont il exigeait le maintien, d'où vint qu'il en resta simple Marquis. On ne concevait pas chose pareille, à Versailles ; et quand il y vint ensuite pour monter dans les carrosses en vertu de ses preuves de 1399, qui n'étaient pas difficiles à faire pour lui, on apprit qu'il avait été chargé d'y solliciter l'exécution du contrat de mariage de Louis XII avec la duchesse Anne de Bretagne. Je vous assure que les Bretons sont de singulières et d'aimables gens ! Mesdemoiselles de Querohent et de Kervenozaël avaient pour escorte un Ecuyer, et de plus deux *filles de chambre et de condition*, suivant la coutume de Basse-Bretagne. Elles s'as-

seyaient devant leurs maîtresses qui les faisaient manger avec elles, tout comme au vieux temps de leur bon Duc Judicael. Les deux suivantes avaient nom Mlles de Louisgrif et de Kercorngru. Quant à l'Écuyer qui était une véritable cruche à cidre, il était Fouesnel, s'il vous plaît! Fouesnel de nom et d'armes, et Fouesnel dans l'ame! Il était sorti d'une de *ces carrossées de Fouesnels* qui venaient s'échouer aux Rochers pendant la tenue des états. Il était le propre neveu de cette vilaine du Plessix-d'Argentré, à qui Mme de Grignan ne pouvait s'empêcher d'appliquer des soufflets, ce qui faisait dire à la mère du Plessix par votre grand'-mère de Sévigné. — *Voyez donc ces petites comme elles se jouent!*... Il avait vu Mme de Sévigné *souventes fois*, mais on n'en pouvait rien tirer ni rien apprendre; il en parlait absolument comme il aurait pu faire de Mme de Nétumières ou de Mme de la Botardais, lesquelles étaient les deux *principalités* de son canton. Il paraît même que la Seigneurie de la paroisse de la Botardais mouvait directement de la Duché de Penthièvre, et qu'elle avait droit de *moyenne-justice*. Je n'ai jamais su d'où relevait la Tour de Sévigné, ni votre Chatellenie du Buron? Mais vous serez toujours à lieu de vous le faire dire par vos procureurs fiscaux, à l'âge et l'époque où vous en devrez prêter foi et

hommage. Je désire que votre Marquisat de Sévigné ne relève que de la Tour du Louvre, et j'espère que vous n'aurez jamais que le Roi pour suzerain (1).

(1) Tancrède-Adrien-Raoul de Créquy, Prince de Montlaur, et petit-fils de l'auteur, qui lui adresse toujours la parole dans la première partie de ces Mémoires, était, comme on l'a vu par le tableau généalogique qui se trouve au commencement de cet ouvrage, l'héritier de la maison du Muy, et par là de celles de Simiane, de Grignan, de Sévigné et de Rabutin-Chantal. On y voit que Marie-Anne-Thérèse de Félix du Muy, mère du jeune Tancrède, était devenue Comtesse de Grignan, Marquise de Sévigné, Baronne de Chantal, etc., du chef de son aïeule Pauline Adhémar de Monteil de Grignan, Comtesse de Simiane, laquelle était la fille et l'unique héritière de Françoise de Sévigné, Comtesse de Grignan, l'héritière et la fille unique de Marie de Rabutin-Chantal, Marquise de Sévigné. (*Voyez* les MÉMOIRES ET CONSULTATIONS *pour la Citoyenne Decréquy, née Defélix-Dumuy, contre le Citoyen Jean-Baptiste-Louis-Joseph Defélix-Dollières-Desaintmesme*, *aujourd'hui le Général Dumuy*.) *Paris, vendémiaire an XI de la république.* C'est au Général du Muy que les tribunaux révolutionaires avaient adjugé la terre de Grignan, dont il a fait abattre le château.

(*Note de l'Editeur.*)

CHAPITRE III.

Mort du Marquis de Montflaux, frère de l'auteur. — L'étiquette pour les deuils. — La Duchesse de Berry, fille du régent. — Voyage à Paris. — Première entrevue de l'auteur avec le Comte de Froulay, son père. — L'hôtel de Breteuil. — La Marquise de Breteuil-Sainte-Croix. — Le Baron et la Baronne de Breteuil-Preuilly. — Le Commandeur et la Comtesse de Breteuil-Charmeaux. — La cassette du Commandeur. — Sa mort. — Émilie de Breteuil, depuis Marquise du Châtelet. — Lettre de Mme de Maintenon. — Ses armoiries. — Le Maréchal et la Maréchale de Thomond. — La cour d'Angleterre à Saint-Germain. — Première dispute avec Voltaire. — Pressentiment vérifié.

J'eus le malheur de perdre mon frère qui venait d'épouser la fille unique du Maréchal de la Mothe-Houdancour (1). Ma belle-sœur n'avait pas eu d'enfant, et ceci devint un bonheur pour moi, parce qu'il en résulta que j'épousai M. de

(1) Jeanne-Gabrielle-Euphémie-Constance, Marquise de la Mothe en Valois et d'Houdancour en Brie, Duchesse de Cardonne en Castille et Grande d'Espagne de la première classe. Étant veuve de mon frère, Charles-Élizabeth de Froulay, cette grande héritière avait épousé Charles de Ronault, Marquis de Gamaches, de Cayeux, de Pompone et de Saint-Vallery. Elle est morte en 1787, en ne laissant qu'une fille, héritière de sa Grandesse et de son majorat Castillan.

(*Note de l'Auteur.*)

Créquy avec lequel j'ai passé trente années d'un bonheur sans nuages et sans pareil ! Si je n'étais pas devenue une riche héritière, mon mariage avec M. de Créquy n'aurait certainement pas eu lieu, parce que toutes vos terres de famille étaient accablées d'hypothèques : votre grand-père aurait été obligé de s'allier à une famille de finance, ce qui n'était jamais arrivé dans votre maison, et ce qui l'aurait tellement contrarié qu'il aurait bien pu ne s'y décider jamais et ne se pas marier du tout. Pour en revenir à mon frère, il était mort de la petite vérole, à l'armée du Maréchal de Villars, où il commandait l'ancien régiment de mon père, Royal-Comtois, et c'était, je crois bien, dans les premiers mois de l'année 1713. Ma tante de Montivilliers avait eu la précaution de me faire préparer à cette triste nouvelle, en conséquence de ma tendresse pour mon frère et par suite des ménagemens que demandait mon âge, ce qu'on fit durer quatre à cinq mois, et ce qui fut pour moi comme si j'avais vu mon pauvre frère se consumer progressivement et s'éteindre à la suite d'une maladie de langueur. J'en avais porté le grand deuil sans m'en douter parce que l'époque de sa mort avait concordé avec celle de Mme la Maréchale de Tessé, dont il nous fallut porter *le deuil de mère*, attendu que son mari

était le chef de notre maison. C'est un usage auquel on n'aurait pas manqué dans ce temps-là. Tous les gens de qualité prenaient le deuil de père, à la mort de l'aîné de leur famille dont ils n'étaient quelquefois cousins qu'au vingtième degré. C'était une sorte d'assujétissement qui témoignait noblement de la dignité des races, et c'était une manifestation de coutume salique que les parvenus n'osaient pas singer. Voilà surtout ce qui m'a fait regretter et désapprouver qu'on ne l'observât plus aussi généralement et rigoureusement qu'autrefois. Il est assez connu que ce fut la Duchesse de Berry, fille du Régent, qui fit diminuer de moitié la durée de tous les deuils possibles ; mais je vous puis assurer qu'à l'exception des courtisans du Palais-Royal et des familiers du Luxembourg, où logeait cette indigne princesse, personne ne voulut adopter une innovation qui sembla fort impertinente avant la majorité du Roi ; et encore, il est à remarquer que depuis son insertion dans les *Colombats*, la noblesse d'Artois, de Bretagne, de Bourgogne, de Languedoc et de Dauphiné, n'a jamais voulu se conformer à ce programme de la Duchesse de Berry. J'ai toujours remarqué que c'est dans les *pays d'états* qu'on tient le plus fortement aux anciennes coutumes; et vous verrez que c'est dans

les mêmes pays d'états que le gouvernement du Régent a trouvé le plus de sévérité. S'il avait succombé à la tentation d'*hériter* de la couronne de France, il était bien prévenu d'une opposition vigilante et formidable, à Grenoble, à Toulouse et principalement à Rennes, où le parlement aurait fait proclamer l'aîné des petits-fils de Louis XIV, en dépit des renonciations et au mépris des stipulations d'Utrecht, en vertu du droit de primogéniture et la loi salique à la main. La *fidélité* du Régent n'a pas été si généreuse et si méritoire que nous l'ont dit ses historiographes; mais voilà que je fais de la politique, en oubliant que je ne suis qu'une pensionnaire; et comme Louis XIV est encore vivant, ce n'est pas le moment de vous parler de la minorité de son petit-fils et de la régence de son neveu.

Vers le mois de novembre 1713, ma tante me dit avec un air de précaution qui me donna matière à penser, que j'allais aller passer l'hiver à Paris, mais que je reviendrais à l'abbaye lorsque j'aurais fait connaissance avec ma grand'mère de Froulay. Je pleurai beaucoup en nous séparant, c'était bien la moindre chose; et je partis en chaise de poste avec une femme de chambre et deux postillons que mon père avait envoyés de Paris pour m'escorter. Nous arrivâmes après six jours de

voyage, et l'on me fit descendre à l'hôtel de Froulay, rue Saint-Dominique, où je trouvai mon père que je n'avais vu de ma vie et qui me reçut comme si nous nous étions quittés la veille. Mon père avait la figure la plus aimable, il était d'une aménité facile et d'une grâce charmante. Il me dit qu'il allait me conduire et m'établir auprès de ma tante, la Baronne de Breteuil, parce que la Marquise de Froulay, ma grand'mère, passait sa vie sur la route de Paris à Versailles. Il ajouta qu'elle aurait pourtant la bonté de prendre son temps pour me présenter dans *certaines maisons;* ensuite il me recommanda soigneusement d'avoir à m'observer devant MM. de Breteuil, parce que c'était une famille extrêmement susceptible sur tout ce qui pouvait être dit contre la noblesse de robe. Mon père me fit servir une panade aux confitures, et nous voilà partis pour l'hôtel de Breteuil, qui donnait et qui donne encore aujourd'hui sur le jardin des Tuileries; situation qui me parut tellement ravissante que j'en éclatai de joie, ce qui fit dire que j'étais *naturelle au possible.* Cette jolie maison n'est composée, comme vous savez, que de huit à neuf pièces à chaque étage, mais toutes les chambres y sont décorées et dorées avec un luxe miraculeux, et voici comment les appartemens s'y trouvaient répartis entre les Breteuil

La Marquise de Breteuil-Sainte-Croix occupait le rez-de-chaussée dont elle avait réservé deux ou trois pièces pour sa mère, la Maréchale de Thomond, laquelle était Dame d'honneur de la Reine d'Angleterre et sœur aînée de la Maréchale de Berwyck. La mère et la fille avaient un magnifique logement dans le château neuf de Saint-Germain, et celui qu'on leur donnait à l'hôtel de Breteuil n'était censé qu'un bâton de juchoir à Paris. Ma tante la Baronne (de Breteuil-Preuilly) habitait le premier étage de son hôtel avec son mari, dont la bibliothèque avait usurpé trois salles. Le second n'était occupé que par la Comtesse-Douairière de Breteuil-Charmeaux, mon autre tante, laquelle était la sœur aînée de la Baronne, et née de Froulay tout aussi bien que sa sœur et moi. Celle-ci ne voulait partager son bel appartement avec personne, et trouvait que les Breteuil n'en faisaient jamais assez pour elle. Le troisième étage était habité par le Commandeur de Breteuil-Chantecler, lequel donnait à loger à l'Evêque de Rennes (Messire Auguste de Breteuil-Conty); lorsque celui-ci croyait avoir affaire à Paris, ce qui ne manquait pas d'arriver souvent. Enfin les cinq enfans de ma tante la Baronne occupaient le quatrième étage; et ma cousine Émilie, qui devint ensuite la Marquise du Châtelet, fut obli-

gée de me céder son appartement qui donnait sur les Tuileries. On la relégua dans trois petites chambres qui s'ouvraient sur le cul-de-sac Dauphin, ce qu'elle ne m'a jamais pardonné, soit dit en passant. Vous voyez que je me trouvais transplantée tout au plein milieu de cette famille de Breteuil, et quand la recommandation de mon père me revenait à l'esprit, il me semblait que j'étais dans un buisson d'épines. Cependant je m'observai si bien sur le chapitre de la noblesse de robe, que j'en pris une sorte d'habitude inébranlable. C'est de là que m'est arrivée la bonne coutume de ne jamais rien dire sur ces familles du second ordre avant d'avoir eu la précaution de regarder autour de moi, comme on fait pour les cheveux roux et les bossus.

M. de Breteuil était un vieux robin qui ne parlait jamais que de son père, le Contrôleur-Général, à qui l'on avait toujours dit—Monseigneur!..... — Mais, Monseigneur..... — Comment se fait-il, Monseigneur?..... Vous étiez bien sûre de voir arriver un *Monseigneur* à la suite de toutes ses mémorations paternelles. Il avait la rage et la manie des fonctions et de la titulature au point de conserver des charges les plus minimes et les plus mal appliquées sur un homme tel que lui. Il avait ensuite le ridicule d'en faire

mentionner les qualifications dans tous ses contrats. Par exemple, il avait hérité d'un brevet de secrétaire du Roi qu'il aurait dû revendre, et il avait reçu en paiement une autre charge de lecteur de la chambre de S. M. qu'il avait eu soin de garder pour lui, de sorte qu'il était qualifié tout à la fois dans un même acte, Baron de Breteuil et de Preuilly, Premier Baron de Touraine et secrétaire du Roi; de Ministre plénipotentiaire de S. M. et de Lecteur de sa chambre; de Conseiller du Roi en tous ses conseils et d'Introducteur des Princes étrangers auprès de S. M. C'était un salmigondis risible et dont sa famille était au désespoir. Il aimait beaucoup la littérature et les gens de lettres, et du reste il était bon moliniste. C'était là son beau côté.

L'aînée de mes tantes, Marie-Thérèse de Froulay (la Comtesse du second), était une douairière assez pimpante, orgueilleuse, exigeante et personnelle à l'excès. Elle affichait un souverain mépris pour le faste qui nous entourait à l'hôtel de Breteuil, ce qui ne l'empêchait pas de n'en jamais sortir qu'en carrosse à six chevaux, avec un piqueur en flèche et quatre laquais en grande livrée. Le Baron, dont la vanité ne s'étalait que sur les grosses de notariat, disait toujours que l'équipage de sa belle-sœur avait l'air d'une fête

de Pâques, et du reste il ajoutait régulièrement 24 mille francs d'étrennes aux 36 mille francs qu'il avait à lui payer pour son douaire et son préciput. Elle avait sept femmes de chambre, dont une ou deux la veillaient toujours pendant la nuit, afin de la préserver des apparitions et de la défendre contre les revenans. De toutes les peureuses que j'ai connues, c'était certainement la plus susceptible d'effroi. On ne l'aurait pas fait rester toute seule dans la garderobe de sa sœur, parce qu'il y avait sur le parquet une peau de tigre dont elle avait une frayeur mortelle. Ladite Comtesse de Breteuil ne mangeait pour tout potage à son déjeuner et son dîner qu'une panade à l'orgeat, et jamais elle ne soupait chez elle, ce qui fait qu'elle avait plus de fortune à dépenser qu'il ne lui fallait raisonnablement. Mais ceci ne la consolait point de ne pouvoir aller faire sa cour à Versailles; aussi finit-elle à quarante-sept ans par épouser le vieux Marquis de la Vieuville, attendu qu'elle en devait obtenir les entrées du cabinet, parce qu'il avait été Chevalier d'Honneur de la feue Reine Marie-Thérèse; voilà ce qui la décidait, nous disait-elle, et j'imaginai que les cent mille écus de rente du vieux Marquis n'y gâtaient rien. C'était un des cœurs de femme les plus secs, une des cervelles les plus vaines et des têtes les plus vides dont j'aie entendu résonner le creux.

Ma cousine Émilie, qu'on appelait alors Mademoiselle de Preuilly, et non pas Mademoiselle de Breteuil, afin de la distinguer de sa cousine germaine qui est devenue Mme de Clermont-Tonnerre, ma cousine Émilie avait trois ou quatre ans de moins que moi, mais elle avait au moins cinq à six pouces de plus. Son ami Voltaire a fait imprimer qu'elle était née en 1706, à dessein de la rajeunir de quatre ans, mais elle était née le 17 décembre 1702, ce qu'il est aisé de vérifier à la sacristie de Saint-Roch. C'était un colosse en toutes proportions. C'était une merveille de force ainsi qu'un prodige de gaucherie : elle avait des pieds terribles et des mains formidables : elle avait déjà la peau comme une râpe à muscade ; enfin la belle Émilie n'était qu'un vilain cent-suisse, et pour avoir souffert que Voltaire osât parler de sa beauté, il fallait assurément que l'algèbre et la géométrie l'eussent fait devenir folle. Ce qu'elle avait toujours eu d'insupportable, c'est qu'elle avait toujours été pédante et visante à la transcendance en fait de compréhension, tandis qu'elle embrouillait tout ce qu'on lui mettait en mémoire et qu'elle en faisait une manière d'hochepot indigestible. Par exemple, elle nous demandait un soir avec un air moitié distrait et moitié préoccupé, ce qui était sa mine habituelle, et en rejetant son régime et son nominatif à la fin de ses

phrases, ce qui était sa manière de procéder grammaticalement, elle nous demanda lequel des deux il fallait tenir pour assuré, ou que Nabuchodonosor avait été changé en bœuf, ou que le Prince Chéri avait été métamorphosé en oiseau? —Mais, ni l'un ni l'autre, lui dit sa mère. —J'ai pourtant vu dans la Bible......—Vous n'avez rien vu de pareil à cela dans la Bible, lui dit ma tante qui n'omettait jamais de la corriger et de la tancer vertement. Allez me chercher la Bible où vous avez trouvé de si belles choses. « *La raison du roi* « *s'aliéna, il s'enfuit dans les champs où il pais-* « *sait l'herbe à la manière des brutes: ses che-* « *veux s'alongèrent comme des plumes d'aigle, et* « *ses ongles devinrent crochus comme ceux des* *vautours!*....» Où donc voyez-vous donc que le roi Nabuchodonosor ait été changé en bête? Je vois bien qu'il était devenu fou, mais il n'est pas question qu'il fût devenu bœuf. Souvenez-vous que c'est une imagination de sœur tourière ou de femme de chambre.

Voilà comme elle avait étudié, la docte Émilie, et c'est ainsi qu'elle avait retenu toutes choses. Je comprends bien que M. de Voltaire ait eu la fantaisie de la faire passer pour une savante; mais je n'ai pu m'expliquer comment M. Clairaut, qui était rude et sévère, avait eu cette complaisance

là. Nous disions toujours qu'elle avait dû lui donner de l'argent, et nous n'avons jamais ouï parler du *génie sublime* et du *profond savoir* de Mme du Châtelet sans éclater de rire. Voltaire était cruellement tourmenté de mon expérience et de mon incrédulité sur ce chapitre-là.........

. . . .

« Écoutez-moi, respectable Émilie;
» Vous êtes belle; ainsi donc la moitié
« Du genre humain sera votre ennemie.
» Vous êtes bonne et vous serez trahie! »

. . . .

— Vous voyez bien, mon cher Voltaire, que vous dites que notre cousine est devenue bonne et belle à l'âge de 48 ans et c'est une supercherie qui nous saute aux yeux! Comment voulez-vous qu'on puisse vous croire, lorsque vous dites qu'elle est devenue savante?...

— Mais, Madame, elle m'avait mis le pied sur la gorge pour me faire parler de sa beauté. Elle aurait fini par m'étrangler, on voit bien que vous ne la connaissez pas......

— Allons, M. de Voltaire, ne tombons pas dans les familiarités: tout ce que je vous puis accorder sur la Marquise du Châtelet, c'est qu'elle est plus habile et plus exigeante que vous.

J'aurai souvent l'occasion de vous reparler de la divine Émilie, de ses bons amis Voltaire et

Saint-Lambert; et surtout de mon neveu, le Duc du Châtelet, qui, grâce à Dieu, n'aurait jamais été d'un naturel aussi confiant et aussi patient que son bonhomme de père (1).

Ce que je vous dirai du Commandeur de Breteuil, et de l'Évêque de Rennes, grand-maître de la chapelle royale, c'est que ce dernier était une véritable linotte mitrée. L'autre avait dans l'humeur une habitude de tristesse mâle et profonde. Il était sobre de paroles, indulgent pour ses domestiques, et d'une sévérité prodigieuse à l'égard de son aumônier. Il était pour sa famille et ses amis comme une espèce d'énigme, et lorsqu'il sortait à pied de l'hôtel de Breteuil, enveloppé dans sa cape et la tête couverte de sa carapousse, on s'y mettait aux fenêtres pour le voir passer en le suivant des yeux, et puis chacun se regardait avec un air de curiosité craintive et sombre. Je n'ai jamais su comment expliquer la singulière impression qu'il nous fesait éprouver. Le

(1) Florent-Louis-Marie du Châtelet-Lorraine, Sire et Comte, Marquis et Duc du Châtelet, Prince de Vauvillars et du Saint-Empire-Romain, Marquis de Trichasteau, Comte de Lomont, etc. Il avait eu un frère qui mourut dans son enfance. Leur sœur Marie-Gabrielle du Châtelet a épousé Don Alfonse Caraffa, neveu du Pape Paul IV et Duc de Montanégro. Le quatrième et dernier enfant de leur mère a très-bien fait de ne pas venir à bon terme, attendu que M. du Châtelet ne l'aurait pas reconnu. (*Note de l'Auteur.*)

Commandeur avait une cassette remplie de papiers qu'il adressa le 18 avril 1714 au Roi Louis XIV. Il accompagna le valet de chambre qui la portait jusqu'à Versailles, il revint tout seul à Paris et fut trouvé mort dans son lit, le 20 avril suivant. Il avait brûlé la veille une grande quantité de lettres, ainsi qu'un portrait de Monsieur, frère du Roi, dont on trouva les débris dans l'âtre de sa cheminée.

On avait déjà supposé *bien des choses* à l'époque de la mort de Madame (Henriette d'Angleterre). On parla beaucoup de la mort du Commandeur de Breteuil et des dispositions qui l'avaient précédée, mais il est vraisemblable qu'il avait fini naturellement. Ses funérailles eurent lieu dans la chapelle de l'ordre de Malte au Temple avec une grande solennité, et ce fut M. de Belsunce, Évêque de Marseille, qui prononça son oraison funèbre, en présence de tous les princes du sang, à qui le Roi avait fait ordonner de s'y trouver.

Je me souviens que Madame de Maintenon écrivit à ma tante un billet fort aimable à cette occasion-là. Il n'était signé que de ce nom de domaine, sans aucun titre et sans prédécession de son nom d'Aubigné; je me souviens aussi qu'il était cacheté aux armes d'Aubigné sans cou-

ronne de Marquise et sans accollement des armes de MM. Scarron qu'elle aurait dû porter en *communauté*, ce qui témoignait assez combien son état civil et nobiliaire était dans l'exception. Ce que je me rappelle aussi, c'est qu'à la même époque, toutes les mêmes personnes qui reçurent la Gazette de Leyde y trouvèrent imprimée sur un petit papier l'épigramme suivante, qu'on avait eu soin de leur envoyer de Hollande avec ce journal.

« Cette fameuse banqueroute
« Que fait Louis en sa déroute
« Remplit bien la barque à Caron!
« Il est si pauvre en son vieux âge,
« Qu'on craint que la veuve Scarron
« N'ait fait un mauvais mariage.

Cette brutalité de quelque mauvais Français, protestant réfugié, fut accueillie par des éclats d'animadversion patriotique et d'indignation *filiale*, on pourrait dire; car jamais le grand Roi n'avait paru si grand et ne fut si profondément vénéré qu'au milieu de ses douleurs de famille et du malheur de ses armes.

Milady Laure de Breteuil, autrement dite la Marquise de Sainte-Croix, était une Pairesse britannique parfaitement polie, quoiqu'elle fût

de grande naissance, ce qui n'est pas plus commun l'un que l'autre dans ce pays-là; mais elle avait toujours un air mal à son aise et guindé, parce qu'elle se voulait toujours maintenir à califourchon sur les prétentions celtiques de la tribu royale des O'Bryen et des Princes de Thomond dont elle était l'héritière. Son père, qui devint Maréchal de France, et sa mère, qui était Surintendante de la cour d'Angleterre à Saint-Germain, étaient deux fervens jacobites et deux émigrés de fort mauvaise humeur. La Maréchale de Thomond m'a pourtant dit une jolie chose, une fois dans sa vie, et c'était qu'au moment de s'embarquer à la suite de cette malheureuse Reine d'Angleterre, Marie de Modène, elle avait promis à une vieille tante qu'elle laissait en Irlande, et qui s'appelait Milady Stuart, de lui donner des nouvelles de leur cousin le Roi Jacques, et de lui bien détailler de quelle manière on allait recevoir les Stuart à la cour de Versailles? Elle se contenta d'envoyer à sa tante un feuillet de ses heures, où se trouvait le commencement du psaume : « *Dixit Dominus Domino meo : sede à* « *dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.* » Rien n'était plus exactement bien appliqué que ce premier verset de nos vêpres. Plût à Dieu que l'application du

deuxième verset se fût réalisée contre cet abominable Stathouder Guillaume, à qui j'ai gardé depuis mon enfance un sentiment d'exécration méprisante et d'horreur patriotique qui ne s'est jamais affaibli! Il me semblerait, et je ne sais plus si j'ai rêvé que le Maréchal et la Maréchale de Thomond, qu'on appelait alors Milord et Milady O'Bryen de Clare, avaient encore une autre fille qui aurait épousé le Duc de Praslin?

Avant d'en finir avec les Breteuil et leurs alliés, il me reste à vous parler de la personne la plus judicieuse, la mieux instruite et la plus affectueuse de la famille; c'était une des femmes les plus attachantes et les plus intéressantes à bien observer que j'aie jamais connues. Voilà pourquoi j'ai voulu vous la garder, comme on dit vulgairement, pour la bonne bouche.

Gabrielle-Anne de Froulay, baronne de Breteuil et de Preuilly, était renommée pour sa beauté. Sa figure était de celles qui vous frappent, qu'on n'a vues qu'une fois, et qu'on prévoit ne retrouver jamais. Son teint était une véritable merveille d'éclat naturel et de fraîcheur. Elle avait les cheveux absolument de couleur cendrée, les sourcils noirs, les yeux gris d'un aigle, l'air doux, spirituel et singulièrement imposant. Elle était naturellement sérieuse, et je ne crois pas

qu'on l'ait jamais vue sourire, autrement que par condescendance, ou par un mouvement de tendresse en regardant ses enfans, qui étaient les plus charmantes créatures du monde, à l'exception de la gauche Emilie, bien entendu. Elle était prodigieusement instruite, et les deux parties du savoir où ma tante excellait, étaient surtout la théologie et l'astronomie. Elle se raillait souvent de son goût pour les deux sciences les plus masculines, disait-elle, puisqu'elles étaient les plus élevées. Je crois bien que Mme du Châtelet n'a jamais su d'astronomie que ce que sa mère en avait laissé tomber dans la conversation. Ma tante était passionnée dans ses affections, incapable d'éprouver la haine, impuissante pour la moquerie, inaccessible à la vanité. Sa prévoyance et sa clairvoyance étaient admirables. Son caractère était solide et calme. Enfin, pour qui la retrouvait à 33 ans après l'avoir vue à 15, elle ne paraissait ni beaucoup plus sensée, ni beaucoup moins jolie. Avec de si hautes et si charmantes qualités, ma tante avait néanmoins des imperfections singulières. C'était d'abord une espèce de culte de latrie sans pratiques et sans dévotion pour les volontés de son mari, qui consistait à faire obéir scrupuleusement ses enfans et ses domestiques à toutes les ordonnances du Baron de Breteuil,

lesquelles étaient toujours contradictoires et le plus souvent inexécutables. C'était ensuite un orgueil maternel établi principalement sur ce que ses enfans avaient l'avantage d'appartenir à notre maison, honneur dont elle ne songeait aucunement à se faire la moindre part, non plus qu'à tirer le moindre parti de vanité pour son propre compte, ayant épousé tous les Tonnellier possibles en prenant le nom de son mari. — Comment voudrait-on, me disait-elle un jour, que je ne fusse pas restée bienveillante et reconnaissante pour M. de Breteuil, qui m'a préservée de la *guimpe* en m'empêchant de sécher d'ennui derrière les grilles d'un cloître? C'est à lui que je dois le bonheur d'être mère. Il a parfois des volontés singulières et j'en conviens; mais il est de mon devoir de m'y conformer sans murmures et d'y faire obéir les autres autant que je le puis. Ma très bonne et bien aimable tante avait, en outre, une croyance superstitieuse à certains pressentimens; et quand ces pressentimens avaient ses enfans pour objet, et qu'on entreprenait de la contrarier dans les résolutions qui s'ensuivaient, cette femme, ordinairement si paisible et si soumise, lançait alors un coup d'œil à son mari, comme un éclair de domination despotique, en lui disant : — Pen-

sez-vous donc, Monsieur, que la mère de vos enfans ne puisse pas avoir autant d'instinct naturel et de prévision que la mère de vos poulets? Est-ce que la poule a besoin que vous ayez aperçu le milan avant de s'inquiéter et s'agiter pour sa couvée?....La puissance du regard, si ce n'est la justesse de la comparaison, produisait un effet magnétique; et son mari lui répondait avec un air de résignation : — Allez, Madame, allez vous établir dans une auberge auprès du collége de la Flèche, parce que vous avez rêvé que votre fils allait avoir des convulsions. Pour cette fois-là, ma tante avait deviné bien juste, et nous la vîmes revenir huit à dix jours après avec son second fils, qu'elle avait arraché du collége et des portes de la mort en lui faisant avaler des flots de suc de laitue, ce dont personne ne s'était encore avisé contre les convulsions. Le petit cousin dont je vous parle était le père du baron de Breteuil, lequel est aujourd'hui Ministre de la maison du Roi. Vous ne sauriez ignorer qu'il a marié sa fille unique au Comte de Goyon-Matignon, ce dont il n'est provenu qu'une fille qui vient d'épouser le fils aîné du Duc de Montmorency. Si nous avions le malheur de vous perdre, ce serait Mme de Montmorency qui deviendrait ma principale

héritière, et c'est une sorte de profit que je ne lui désire assurément en aucune façon (1)!

(1) Le petit-fils et le fils de l'auteur étaient morts avant le Baron de Breteuil, grand-père de Mme la Duchesse de Montmorency, laquelle a recueilli l'héritage de Mme de Créquy, en 1833, époque de la mort de Mme de Matignon, sa mère. (*Note de l'Éditeur.*)

CHAPITRE IV.

La civilité puérile et honnête (édition de Poitiers), — M. de Fontenelle. — Le Marquis de Dangeau. — Le vieux Duc de Saint-Simon. — Jean-Baptiste-Rousseau. — Démenti que l'auteur donne à Voltaire. — Le Maréchal d'Écosse. — La Marquise-Douairière. — Visite à St-Cyr. — Le ROI. — Mme de Maintenon. — La Duchesse du Maine. — Le *God save the king* à Saint-Cyr.

Ma tante me trouvait assez bien instruite ; mais elle avait jugé que l'usage du couvent ne pouvait suppléer à celui du grand monde. Vous allez voir que Mme de Breteuil était la personne la plus savamment et la plus exactement polie, ce qui m'a toujours étonnée, car elle n'était sortie du Prieuré de Ste-Madeleine-en-Dunois que pour épouser un mari dont le rang et la profession ne lui permettaient pas d'aller prendre le bel air et les habitudes de Versailles. Elle débuta par me faire lire *la Civilité puérile et honnête :* c'était l'ancienne édition de Poitiers, pleine de niaiseries; mais l'intelligente personne avait la prudence et l'attention d'y faire ma part avec celle du temps, en rejetant le fatras et les ridiculités sur les usages et les coutumes surannées de l'époque où l'au-

teur avait écrit. Par exemple, on y disait qu'il fallait éviter de cracher dans la poche de son voisin et qu'il ne fallait pas se moucher à table avec sa serviette; qu'il ne fallait jamais se peigner dans les églises, et surtout qu'il se fallait bien garder de faire le signe de la croix *derrière son dos*, parce que c'était *incivil* pour le St-Sacrement. — Vous voyez bien, me disait-elle, que les *Muguets* du temps du feu Roi Louis XIII avaient déjà pris la mode des longs cheveux, et qu'ils portaient des démêloirs dans la poche de leur habit; ce dont les vieilles gens n'ont pas encore perdu l'habitude. On dit populairement « faire le signe de la croix derrière son dos », à propos des écoliers qui jettent leurs mains par dessus leurs épaules en faisant avec précipitation le signe de notre salut, ce qui ne laisse pas d'être une irrévérence; et quant à ne pas se moucher avec sa serviette, il est encore à désirer que certains gentilshommes de province, à commencer par le Comte et le Chevalier de Montesquiou, prennent le précepte en considération, car ils essuient leurs nez avec la nappe, et c'est une saloperie qui fait mal au cœur. — *Brisez votre pain sans le couper au couteau; cassez toujours vos coquilles d'œufs;* et pourquoi donc cela, ma tante? — C'est parce qu'on ne vous sert que du pain

tendre, et que la croûte en est fragile et légère. J'aî toujours pensé que, s'il était permis de couper son pain, on n'y saurait mettre assez de précautions, et qu'on risquerait d'en faire jaillir des particules incommodes et très aiguës dans les yeux de ses voisins ou sur la gorge de ses voisines. Quand vous laissez des coquilles d'œufs sur de la vaisselle plate et qu'un valet vient les enlever, comment ne craignez-vous point qu'elles ne roulent sur vos habits?........ J'ai su depuis que ma tante en agissait de la sorte avec moi pour ne pas discréditer dans mon esprit une foule de prescriptions utiles et de sages recommandations qu'on trouve dans ce même livre. Il y a tel protocole ou telle formule d'égards qui a fait honneur à ma parfaite éducation et qui ne s'était imprimé dans mon esprit que moyennant la lecture de *la Civilité puérile et honnête.* Toujours est-il qu'ayant vécu jusqu'à dix-neuf ans si loin du monde, ayant épousé un homme qui ne pouvait la faire présenter à la cour, et se tenant toujours chez elle, ma tante de Breteuil avait acquis au plus souverain degré la pratique et la théorie de la politesse avec l'usage du plus grand monde; et c'était depuis la forme d'un placet au Roi jusqu'à la différente manière de prononcer le MONSEIGNEUR pour un Évêque ou pour un

Prince du sang. Elle s'attachait à me prouver que chaque lieu commun de la politesse avait toujours un motif agréable pour les autres, un but raisonnable en lui-même, ou tout au moins une origine historique et respectable. Au reste, elle avait une manière de professer tout-à-fait exempte de futilité, de prétentions pédagogiques et de pédanterie; c'était sa façon, et voilà pourquoi je l'écoutais avec plaisir et confiance. J'ai vécu soixante et quinze ans de plus que cette excellente et sage personne, et je n'ai jamais eu rien à réformer de tout ce qu'elle m'avait appris.

Il y a pour les enfans bien nés, et surtout pour les garçons, des habitudes de famille que rien ne saurait remplacer. — Donnez votre place à Monsieur. — Allez baiser la main de votre tante. — Une autre fois, mon enfant, disait-elle à son fils aîné, vous ne vous asseyerez pas sur un fauteuil, en cercle comme un Seigneur, et plus près de la cheminée que M. le Curé de Saint-Sulpice. Je n'aime pas non plus que vous alliez porter des tasses ou des verres de liqueur à la compagnie. C'est un empressement qui tient du bourgeois, et les habitudes bourgeoises n'ont pas moins de gaucherie que les habitudes populaires; c'est une variété dans l'espèce; c'est seulement une autre manière de gaucherie avec de

la prétention de plus. Lorsque vous allez vous trouver tout seul à votre ménage de garnison, où votre père a décidé que vous auriez un maître-d'hôtel, ainsi qu'un cuisinier avec une maison montée, n'oubliez pas d'en faire les premiers honneurs aux ecclésiastiques : d'abord, c'est un hommage à la religion, mais c'est aussi parce que le clergé est chez nous le premier ordre de l'État. La règle des parlementaires qui brouillent toute chose en voulant tout compasser, ce serait que les Cardinaux fussent assimilables aux Maréchaux de France, les Archevêques aux colonels-Généraux, les Évêques aux Brigadiers des camps et armées ; et ce serait aussi que les Abbés crossés et mitrés n'eussent que le rang de colonel ou de capitaine de vaisseau, tandis que ces MM. de la robe établissent leurs Présidens de cours souveraines au niveau des Ducs et Pairs. Laissez dire la Magistrature, et ne contestez jamais la prééminence du clergé de France sur la noblesse. C'est à cause de cela que j'ai fait servir aujourd'hui M. le Vicaire de Saint-Roch avant le Comte de Froulay, quoique cet abbé fût allé s'asseoir au bas de la table et malgré que votre oncle ait le cordon bleu. Il est bon d'ajouter à l'expression de ces théories que ma tante savait très bien s'en relâcher dans la pratique, et par après, elle m'a dit souvent

qu'il ne fallait jamais présenter aux enfans que des idées simples et générales, en laissant aux difficultés qu'ils auront à tourner et à l'expérience de la vie, le choix des exceptions. Le Roi vous aura fait ministre, ou la finance vous aura fait millionnaire, grand bien vous fasse, et dînez deux fois! Mais si, dans votre enfance, on n'a pas appliqué votre attention sur le choix des formules, vous ne saurez jamais prendre garde à rien. Vous appellerez le Roi Très-Chrétien *Votre Majesté*; vous direz *Votre Altesse Royale* à des fils de France, et vous montrerez par là ce que vous dissimulez inutilement, c'est à savoir que vous n'avez pas été bien appris.

La société intime de l'hôtel de Breteuil se composait tout au plus d'une vingtaine d'habitués dont le couvert était mis journellement pour le souper, suivant l'usage du temps et l'hospitalité de cette opulente et généreuse maison. Pour vous en donner une idée sommaire, il est suffisant de vous dire que mon oncle et ma tante avaient, seulement à Paris, quarante-quatre domestiques. M. de Fontenelle y venait souper régulièrement tous les jeudis (1). Il était alors âgé d'environ 45 ans, mais

(1) Bernard le Bovier, Écuyer, Sieur de Fontenelle, secrétaire perpétuel de l'académie royale des sciences, né à Rouen en 1657, mort à

on n'aurait jamais supposé qu'il en eût plus de 36. C'était un grand et bel homme de cinq pieds huit pouces, de la plus régulière et de la plus agréable figure, avec l'air doux et fin. Il avait une physionomie candide et gaie surtout. Il avait été l'homme du monde le mieux fait, et bien qu'il eût pris l'habitude de marcher voûté, il y avait encore dans sa démarche et tous ses mouvemens une grâce noble et décente; enfin toute sa personne était d'une aménité courtoise et tout à fait particulière. Je vous puis assurer que Fontenelle était la bienfaisance et la charité même; il donnait tous les ans pour les pauvres, au curé de sa paroisse, environ le quart de son revenu, et je n'ai jamais compris qu'on ait pu l'accuser d'égoïsme et d'insensibilité. Il a conté devant moi cette ridicule histoire des *asperges à l'huile;* mais c'était comme venant d'arriver à je ne sais quel docteur de Sorbonne, et c'est quarante ou cinquante ans après que Voltaire a eu la perfidie de la reproduire comme si Fontenelle en avait été le héros. — Comment peut-on vous accuser de manquer de sensibilité, mon cher et bon Fontenelle? lui disait un jour ma tante. — C'est parce

Paris en 1757, âgé de cent ans moins trois mois. Il était neveu de Pierre Corneille et le parent éloigné de M[lle] de Scudéry.

(*Note de l'Auteur.*)

que je n'en suis pas mort encore, répondait-il en souriant. Il avait la plus grande confiance et la plus tendre estime pour les fraises. Il avait eu régulièrement toute sa vie la fièvre au printemps. —Si je puis arriver jusqu'à la saison des fraises... Il a eu le bonheur d'y parvenir 99 fois, et c'est à l'usage des fraises qu'il a toujours rendu grâces de sa longévité. Je pourrais vous citer une foule de choses charmantes à propos de Fontenelle ; mais on les a déjà recueillies, et je tâcherai toujours de ne vous rapporter rien de ce que vous pourrez avoir appris par ailleurs. Je vous dirai seulement une anecdote que Voltaire répétait souvent, et que Fontenelle racontait aussi, ce qui est d'une autre autorité pour moi que celle de Voltaire. La Fontaine étant bien malade et venant de recevoir ses derniers sacremens, demandait à sa bonne amie, Mme Cornuel (c'est la même dont parle Mme de Sévigné), s'il ne serait pas convenable et bien à propos qu'il se fît porter sur un tombereau, en chemise et les pieds nus, avec la corde au cou, jusque devant le portail de Notre-Dame, où il serait censé faire *amende honorable* pour ses contes ?—Il faudra seulement me trouver quelqu'un pour porter ma torche, car je n'aurai pas la force de la soutenir, et j'aimerais assez que ce fût un des grands laquais de notre voisin le Président

Nicolay? — Tenez-vous tranquille et mourez tranquille, mon bon homme, lui répondait la vieille Cornuel. Vous avez toujours été bête comme une oie. — C'est bien vrai, reprenait La Fontaine, et c'est bien heureux pour moi! J'espère que le bon Dieu va me faire miséricorde à cause de cela? Ne manquez pas de dire à tout le monde que j'ai péché par bêtise et non par malice ; ce sera toujours moins scandaleux, n'est-il pas vrai? — Veux-tu bien me laisser tranquille et mourir en paix! s'écriait l'autre..... Le Chevalier de la Sablière avait dit à Fontenelle que le confesseur de La Fontaine et tous les assistans avaient fini par en rire aux éclats, et que les dernières paroles du *bon homme* avaient été ceci : « Je » vois bien que je suis devenu plus bête que le » bon Dieu n'est saint, et c'est beaucoup dire, en » vérité! »

Le Marquis de Dangeau venait quelquefois souper à l'hôtel de Breteuil, mais il était ligaturé dans une telle discrétion que je ne saurais véritablement que vous en rapporter, sinon qu'il était pour moi le plus inquiétant personnage de la terre, et que j'avais toujours la frayeur de faire ou dire en présence de lui quelque chose qu'il aurait désapprouvée. On disait alors qu'il écrivait ses mémoires, et quand je les ai vu paraître, ils

ne m'ont semblé ni plus intéressans ni moins insignifians que leur auteur. Le Marquis de Dangeau n'avait pas moins de vanité que d'ambition; mais comme sa vanité n'avait rien d'offensif et son ambition rien d'hostile, on s'en moquait un peu, si vous voulez, mais c'était sans intention dénigrante, et d'ailleurs on estimait en lui la véracité, la bienveillance et la parfaite sûreté du caractère. Quand il reçut le collier du Saint-Esprit, il en pleurait de joie pendant la cérémonie ; et quand le Roi, qui s'en divertissait, lui délégua sa grande-maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare, il en prit une fièvre de nerfs, en suite de son émotion.

« La Noblesse, Dangeau, n'est point une chimère.... »

On est fâché que ce soit à lui que Boileau Despréaux se soit adressé pour afficher une si belle découverte. Mme de Montespan racontait que ce même Dangeau lui avait dit une fois, en signe de noblesse, — je veux être *décapité*, si.... au lieu de — je veux être *pendu!* ce qui dit pourtant beaucoup plus et vaut beaucoup mieux en fait d'imprécation gentilhommière ! Philippe de Courcillon, Marquis de Dangeau, Comte de Merle et de Civray, Vicomte de Saintré, Baron de Sainte-Hermine, Saint-Amand, Bressuire et

autres lieux, Chevalier des Ordres du Roi, Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, Grand-Maître des Ordres Militaires et Hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et Saint-Lazare de Jérusalem, Gouverneur de Touraine et Conseiller d'état d'épée, l'un des quarante de l'Académie française, etc., est mort à Paris en 1720, âgé de 84 à 87 ans, car c'était encore un de mes contemporains qui n'avait jamais eu d'acte de naissance et qui ne savait pas trop bien son âge? Poursuivons ma *biographie* des contemporains, comme on dit aujourd'hui.

Le vieux Duc de Saint-Simon, qui nous venait seulement en visites et qui ne soupait jamais hors de chez lui, afin de ne jamais rendre à souper, fabriquait aussi des mémoires, et comme il a protesté, moi présente, et plus de cent fois, qu'il n'en était rien du tout, vous pouvez juger l'estime que je fais de sa véracité! C'était un vilain corbeau malade, desséché par l'envie, dévoré d'ambition vaniteuse, et toujours perché sur sa couronne de Duc. Jean-Baptiste Rousseau comparait ses yeux à *deux charbons dans une omelette*, et la trivialité de cette comparaison n'ôte rien à sa vérité. Je me souviens que deux jours après mon mariage, il attacha sur moi ses deux petits yeux sataniques, en me disant de ses lèvres ser-

rées et de sa bouche plate comme un coup de sabre, qu'il me complimentait avec justice et sincérité, parce que M. de Créquy était un homme *de bonne maison*. Je trouvai la formule impertinente, et je me rappelai fort à propos qu'il avait mal parlé de la naissance de MM. de Breteuil, que je faisais profession d'honorer. Je lui répondis qu'il avait acquis bien de l'indulgence, attendu que MM. de Créquy n'étaient plus titrés comme Ducs, et ceci, GRACE A DIEU !.. On n'a jamais vu d'agitation corporelle et de contraction faciale à l'égal de ce que ceci lui fit éprouver. On aurait dit qu'il allait se tordre en convulsions ?..

Le véritable nom de M. le Duc était Louis *Le Borgne*, dit de Rouvroy et même de *Vermandois*, ce qui en aurait fait une manière de Prince. C'était son père qui avait été créé Duc par une inconcevable imagination du Roi Louis XIII, et c'est à cela que leur famille a dû son illustration. Il appert de l'*Histoire des grands-officiers* du Père Anselme, qui est le livre des livres, qu'en tendant leur corde généalogique autant que possible, ils n'ont jamais pu se guinder au-delà d'un *Mathieu le Borgne*, dit de Rouvroy (à ce qu'ils supposent, et bien qu'il ne soit pas qualifié seigneur de ce fief), lequel Mathieu le Borgne vivait à la fin du quatorzième siècle. On voit qu'il

n'y a pas de quoi faire le superbe, mais l'orgueil est un général prudent qui renforce la garde aux postes faibles. Après avoir affiché la plus grande austérité de principes, l'auteur des mémoires de Saint-Simon a fini par devenir un des conseillers les plus intimes de M. le Régent, ce qui dénote au moins une grande souplesse de caractère. Mme de Bassompierre, sa petite-fille et son unique héritière, a vendu au Roi Louis XV le manuscrit de ses mémoires. Ils appartiennent aux archives des affaires étrangères, et l'on dit qu'ils sont écrits dans un esprit si déloyal et si outrageant qu'il ne sera jamais possible de les publier en entier. Ce Duc de Saint-Simon, dont la postérité se trouve éteinte, était né, je crois bien, sous le règne de Louis XIII ou peut s'en fallait; et comme il n'est mort qu'en 1753, il a eu le temps de forger bien des calomnies et d'écrire bien des mensonges.

Jean-Baptiste Rousseau, qui avait la figure d'un Silène et la tournure d'un vigneron, venait aussi quelquefois *dîner* à l'hôtel de Breteuil, et non pas *souper*, ce qui n'aurait pas été de convenance. On était transporté de ses odes, et mon oncle l'avait pensionné de 600 livres que nos cousins lui faisaient payer en Flandres, après son exil et son procès, dans lequel Saurin s'était conduit avec la dernière indignité. Voltaire a dit, je

ne sais pourquoi, dans son épître à Mme du Châtelet :

« Ce vil Rufus, que votre illustre père
« Avait tiré du sein de la misère,
« Et que j'ai vu, serpent envenimé,
« Mordre le sein qui l'avait ranimé. »

Si Voltaire a pu voir ceci, c'est à lui tout seul, car ce malheureux poète lyrique, que j'ai toujours cru fort injustement condamné, écrivit encore de Bruxelles aux enfans de mon oncle, son bienfaiteur, environ huit jours avant sa mort (celle du poète), en leur exprimant sa reconnaissance et ses derniers vœux, de la manière la plus respectueuse et la plus attendrissante. En fait de supercheries de la part de M. de Voltaire, j'en aurai bien d'autres à vous citer!

Milord-Maréchal, pourquoi ne vous dirais-je rien de Milord-Maréchal, puisque toutes les personnes qui vous parleront de l'affection qu'il m'avait inspirée, seront obligées de convenir que nous avons toujours été parfaitement respectables aux yeux l'un de l'autre? Milord-Maréchal, je n'écrirai jamais ce nom-là sans émotion, était, lorsque je le vis chez mon oncle, un bel Écossais de 24 ans, sensé, sensible et sérieux. Il arrivait d'Angleterre avec une mission des jacobites an-

glais près des réfugiés, et c'était à l'hôtel de Breteuil qu'il avait des entrevues politiques et qu'il donnait ses rendez-vous aux Ducs de Perth et de Melfort, ses oncles. Si vous voulez avoir une idée de sa figure, vous pouvez regarder ce charmant portrait du beau Caylus, favori d'Henri III, dont vous avez hérité du Connétable de Lesdiguières et qui se trouve parmi nos tableaux dans un cadre vermeil incrusté d'améthystes. (Soit dit en parlant de ce portrait, qu'Henri III l'avait oublié dans son oratoire à Chenonceaux, et que ce fut la reine Louise de Vaudemont, sa veuve, qui en fit présent au Connétable.) Le jeune Lord devint amoureux de votre grand'mère, qui était alors une jeune fille, et qui n'était pas non plus dépourvue d'agrémens, à ce qu'on disait autour d'elle. Nous commençâmes par nous regarder avec surprise, avec intérêt, ensuite avec émotion; ensuite nous nous écoutâmes parler sans pouvoir prendre sur nous de nous adresser la parole, et puis nous n'osions plus parler du tout en présence l'un de l'autre parce que la voix nous tremblait d'abord, et finissait bientôt par nous manquer. En définitive, il me dit un jour à propos de rien : — Si j'osais vous aimer, me le pardonneriez-vous ? — J'en serais charmée ! lui répondis-je.... Nous retombâmes tout aussitôt dans un

profond silence, en nous regardant le plus souvent possible, avec un air de félicité parfaite, et nous continuâmes à nous regarder sans nous parler pendant six semaines ou deux mois, avec un ravissement toujours nouveau.

Ma tante avait trouvé bon qu'il me donnât quelques leçons de langue espagnole, et non pas anglaise, en vérité ! car personne ne se serait avisé d'apprendre l'anglais dans ce temps-là, non plus qu'aucune autre langue au nord de soi. Les gens du nord apprenaient le français, mais les Français n'apprenaient jamais que la langue italienne ou le castillan. On se tournait tout naturellement du côté du midi, du bon vin, du beau soleil et des climats prospères, ainsi que les barbares et les conquérans. C'est un penchant naturel et raisonnable, à mon avis.

Milord Georges parlait l'espagnol et l'italien tout aussi bien que le français, c'est-à-dire en toute perfection. Il venait s'asseoir sur un pliant derrière le mien, car une demoiselle de mon temps ne s'installait jamais sur une chaise à dossier, et sur un fauteuil encore moins. Comme les leçons qu'il me donnait ne se prenaient jamais que dans le grand salon de l'hôtel de Breteuil, sous les yeux de ma tante et en présence de vingt personnes, il ne fut pas raisonnable à

ma cousine Émilie d'en paraître offusquée, et ceci ne manqua pourtant pas d'arriver.

Milord Georges m'avait traduit en français, suivant la méthode anglaise, en vers blancs, c'est-à-dire sans rimes et non pas sans raison, comme vous allez voir, un charmant quatrain que son père avait fait pour lui, et que je vous applique souvent dans ma pensée :

« Quand vos yeux, en naissant, s'ouvraient à la lumière,
« Chacun vous souriait, mon fils, et vous pleuriez.
« Vivez si bien, qu'un jour, à votre dernière heure,
« Chacun verse des pleurs et qu'on vous voie sourire. »

Il me racontait un soir avec assez d'enjoûment l'aventure d'une riche héritière hollandaise qui s'était enfuie avec un Anglais orangiste, et dont les parens venaient de faire mettre dans les journaux de Londres, que, si elle ne voulait pas revenir auprès de sa famille désolée, ils la priaient au moins de leur renvoyer la clé de leur boîte à thé qu'elle avait emportée; ce qui me fit rire, et ce qui fit supposer à Mlle de Preuilly que nous nous moquions d'elle, à qui nous ne pensions certainement pas. Émilie en fit ses remarques d'envieuse, et ceci décida le jeune Lord à faire sa proposition de mariage, qui fut sur-le-champ soumise à mon père, à ma grand'mère (dont je

vous parlerai tout à l'heure) et à ma tante de Breteuil-Charmeaux, la poltronne, qui se mit à jeter les hauts cris parce que le Maréchal d'Écosse devait être protestant! Je n'en avais pas eu l'idée! Ce fut une révélation subite et si poignante pour moi que je n'y saurais penser encore aujourd'hui, sans frémissement et sans compassion pour la souffrance qu'elle me fit éprouver. On apprit qu'il était calviniste : il le dit lui-même, et le ciel est témoin que je n'éprouvai pas alors une minute d'hésitation. Je refusai la main de Milord-Maréchal, et deux jours après il était reparti pour son pays, où sa douleur et ses entreprises *inspirées par le désespoir,* écrivait-il à ma bonne tante, avaient eu pour effet de le faire condamner à l'échafaud. Voilà, mon cher enfant, la seule inclination de ma vie qui n'ait pas été pour M. de Créquy, avec qui, du reste, j'ai eu la bonne foi d'en causer en toute sincérité.

A l'époque où nous nous sommes revus après tant d'années, nous fîmes une découverte dont nous fûmes tous deux également surpris et touchés. Nous n'avions jamais cessé de penser l'un à l'autre; nos cœurs avaient été si profondément pénétrés, qu'ils en étaient restés remplis d'un sentiment douloureux d'abord, et puis infiniment

doux. Il paraît que, pour aimer à tout jamais, il n'est rien de tel que de s'être aimé véritablement et d'en être restés là. On n'avait pas eu le temps de montrer ses défauts, on n'a pas souffert des imperfections d'un autre; on est resté réciproquement dans une illusion que l'expérience n'a pas détruite; on s'est complu dans une idée de perfection qui vous sourit toujours avec une douceur ineffable; et quand on vient à se retrouver ensemble à l'autre bout de la vie, quand on se revoit avec des cheveux blanchis avec sagesse et dignité, on éprouve alors une émotion si tendre, si pure et si solennelle, qu'on n'y saurait certainement comparer aucun autre sentiment, aucune autre impression de l'humanité. Cette visite que me fit le Maréchal d'Écosse eut lieu en présence de Mme de Nevers, qui en fut émue jusqu'au fond des entrailles. Vous étiez né, mon cher petit-fils, et le Maréchal était devenu septuagénaire. — Écoutez, me dit-il, écoutez les seuls vers français que j'aie jamais faits, et peut-être les seuls vers de reproche qu'on ait jamais faits pour vous.

« Un trait lancé par caprice
« M'atteignit dans mon printemps.
« J'en porte la cicatrice
« Encor sous mes cheveux blancs.

« Craignez les maux qu'amour cause,
« Et plaignez un insensé
« Qui n'a point cueilli la rose,
« Et que l'épine a blessé. »

Il était tombé sur sa joue vénérable, et de ses yeux si fiers, une ou deux larmes................... — Allez-vous déjà retourner auprès du Roi de Prusse? lui dis-je; serons-nous séparés pour toujours? Ne vous convertirez-vous point?—Je suis des vôtres après comme avant la mort, me dit-il avec une simplesse admirable. Je vous ai toujours trop aimée pour n'avoir pas embrassé votre religion. Quelle religion que celle à qui vous avez dû la force de sacrifier?..... Mais je suis devenu catholique en esprit et en vérité. Cette affirmation d'un si noble vieillard a fait la douceur et la joie du reste de ma vie. Milord Georges Keith d'Athry était Maréchal héréditaire et premier Comte et Pair du royaume d'Écosse. Il était Chevalier de la jarretière et Grand'Croix de l'Aigle-Noir. On voit imprimé partout, d'après Dalembert, qu'il était né en 1685; mais il m'a dit souvent qu'il était né le 3 décembre 1686. Il a fini sa vie à la cour et dans l'intimité du Roi de Prusse en 1778. La mémoire de Milord-Maréchal me sera toujours honorable et chère. Mais voilà que je néglige étrangement la chronologie dans mon récit, car

il y a bien loin de 1714 à 1756, autant qu'il m'en souvient. C'est ici l'occasion de vous prévenir que je ne me refuserai jamais la liberté de faire une excursion sur le temps futur, non plus que la commodité d'employer la parenthèse. Excusez-moi pour les divagations, et surtout passez-moi l'usage de la parenthèse; je vous demande grace pour les parenthèses.

Il est temps d'en venir à ma grand'mère de Froulay qui postillonnait et courait perpétuellement de Paris à Versailles et de Versailles à Paris, parce que l'Abbé de Sainte-Geneviève était malade à Paris, et parce que la Chancelière était malade à Versailles, de sorte que, huit ou dix jours après mon arrivée, on n'avait pas encore pu la rencontrer chez elle afin d'y procéder à ma présentation. — Mademoiselle de Froulay! s'écria-t-elle en m'apercevant, est-il possible que je ne l'aye pas encore vue? J'en suis honteuse et malheureuse!..... Ensuite elle me vint embrasser et me fit une révérence infiniment polie, sans me faire asseoir, attendu que la Duchesse d'Uzès l'attendait au bas de l'escalier pour aller savoir des nouvelles de leur Génovéfain. Il en guérit, et la Chancelière de Pontchartrain en mourut, ce qui fut pour ma grand'mère un *fameux débarras,* comme dit le peuple. Elle était costumée

comme au temps de la Fronde, avec cinq rangs de cornettes empoissées. Elle avait un habit ouvert ajusté de millerets sur un bas de robe en toie d'argent où l'on voyait toutes les bêtes de l'arche en broderies de relief. On aurait dit la Duchesse de Longueville, et je n'en pouvais détacher mes yeux (1).

Ma grand'mère ne manqua pas d'arriver deux jours après à l'hôtel de Breteuil pour me rendre ma visite, et pour se concerter afin de me mener à Versailles, où l'on trouvait indispensable que j'allasse rendre mes devoirs au maréchal de Tessé. Il ne venait presque jamais à Paris, et il avait déjà témoigné le désir de me voir, en s'é-

(1) Je vous avais déjà dit que mes grands parens étaient morts avant l'époque de mon entrée dans le monde : ainsi, toutes les fois que je parle de ma grand'mère, il est question de Julie-Thérèse Grimaldi des Princes de Salerne et de Monaco, Marquise douairière de Froulay. Je crois vous avoir déjà prévenu que j'avais pris l'habitude de l'appeler ma grand'-mère, quoiqu'elle ne fût que la deuxième femme de mon aïeul, Philippe-Charles, Marquis de Froulay, de Montflaux et de Gâtines-les-Sept-Tours. En outre, elle aurait toujours été ma proche parente, car elle était nièce du Maréchal de Tessé, qui était chef de ma famille, et dont la mère était l'héritière de cette grande maison de Beaumanoir *bois-ton-sang*, qui descendait du fameux héros breton de la bataille des Trente. La grand'mère du Maréchal était la belle et fameuse Marie d'Escoubleau de Sourdis de Montluc, laquelle était fille du Marquis d'Alluye et de Jeanne de Foix, Princesse de Chabannais et de Carmaing. Excusez-nous du peu, s'il vous plaît, comme aurait dit Mme de Luxembourg. (*Note de l'Auteur.*)

tonnant de ce qu'on ne m'avait pas encore présentée à lui, notre chef salique. Il fut convenu que nous irions à Versailles aussitôt qu'on aurait pu rejoindre mon père, à qui ma tante de Breteuil en voulait parler préliminairement comme de raison; mais mon père était à Versailles, de son côté; il ne revenait à Paris que pour y toucher barre et s'en retourner en courant: enfin ce projet-là ne put être effectué que sept à huit jours plus tard.

Le maréchal de Tessé (1) me parut très-affligé de la mort de sa femme, dont il nous parla les

(1) René III, Sire de Froulay, Comte de Tessé, Marquis d'Ambrières, de Châteauneuf, de Beaumanoir et de Lavardin, Vicomte de Beaumont, de Trans et de Nogent, Châtelain de Varnye, Baron d'Aulnay, Lessart, Fresnoy-sur-Sarthe et autres lieux, Grand d'Espagne de la première classe, Duc Romain, Noble Génois et premier Baron du Maine, Maréchal et Grand-Fauconnier de France, Colonel-Général des Dragons, Général des Galères de France et Chevalier des ordres du Roi, Chevalier de l'ordre insigne de la Toison-d'Or et de l'ordre royal de Saint-Jacques-porte-Glaive, Grand'Croix de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Malte, Conseiller du Roi en tous ses conseils, son ancien Ambassadeur auprès du Saint-Siége Apostolique, et Grand-Écuyer de la Reine. Il est mort en 1725; au couvent des Camaldules, où il s'était retiré depuis plusieurs années. Il avait le Régent, la régence et surtout la cour du Régent en abomination. Il ne sortit de sa retraite que pour assister au sacre du Roi Louis XV, où il eut l'honneur de porter sa main de justice. Il est fort inutile de réfuter ici plusieurs mensonges dont cet envieux et venimeux Duc de Saint-Simon s'est rendu coupable envers le Maréchal de Tessé, qui n'en

larmes aux yeux (1). Son appartement faisait partie de celui de Madame la Dauphine (Duchesse de Bourgogne), dont il avait été le Grand-Écuyer. C'était un beau logement de sept à huit grandes pièces sur le parterre de la Roseraye qui mène aux grands escaliers de l'Orangerie. Je ne crois pas que les courtisans de ce temps-là se fussent accommodés des nids-à-rats et des galletas où nous voyons établis ceux d'aujourd'hui; mais c'est à votre père à vous parler de son logement dans les combles de Versailles, à titre de grand-officier de Madame, et je vous avouerai que je n'ai jamais compris sa résignation.

La défunte Maréchale était proche parente de Madame de Maintenon, attendu que leurs grand'-mères, à toutes les deux, étaient des Demoiselles de Villette-Montford, et de plus, ma grand'mère était la filleule de Louis XIV et de Marie Mancini, ce dont il résultait que mon grand-oncle et ma grand'mère étaient traités par ce prince et par

était pas moins un grand capitaine, ainsi qu'un des plus vertueux et des plus illustres personnages de leur temps. Je n'ai pas besoin de vous dire, et vous verrez partout, combien il était renommé pour la délicatesse et l'agrément de son esprit. (*Note de l'Auteur.*)

(1) Marie-Françoise-Auberte d'Aulney. Plusieurs dictionnaires la font mourir en 1709 et le 30 mars, afin qu'il n'y manque aucun détail. Elle a vécu trois ans plus tard et n'est morte que le 30 mai. Les généalogistes n'en font jamais d'autres. (*Note de l'Auteur.*)

Madame de Maintenon, avec une familiarité particulière. Le Maréchal nous dit que celle-ci ne désapprouverait certainement pas la liberté qu'il allait prendre de me conduire à Saint-Cyr où Madame de Maintenon s'était rendue le matin pour y passer toute la journée, et où, du reste, Madame de Froulay avait toujours eu ses entrées personnelles. Nous dînons, nous allons faire une courte prière à la chapelle, à dessein de me montrer l'édifice. Je n'ose pas espérer qu'on me fasse voir le reste du château, parce qu'il n'aurait pas été bienséant, et je le sentis de moi-même, que je débutasse en ce lieu-là comme une sorte de béyeuse ou de provinciale étonnée; enfin nous descendons par les degrés de l'Orangerie, où nous attendait le carrosse du Maréchal, et nous voilà sur la route de Saint-Cyr.

Au bout de sept à huit minutes, l'équipage est arrêté subito, et voici que des laquais à nos livrées se mettent à ouvrir les deux portières, et à en abattre les marche-pieds avec précipitation. — C'est le Roi, nous dit mon oncle; et il nous fit descendre sans nous presser, parce que ses gens étaient assez bien dressés pour que le temps n'y manquât pas.

Le carrosse du Roi n'était escorté que par trois mousquetaires en soubreveste et par autant

de Chevau-légers. Il était, suivant l'ordinaire, attelé de huit chevaux; il y avait deux Pages aux coquilles du devant, quatre derrière, et le fond des livrées de France était encore en velours d'un bleu d'azur, au lieu d'être en drap d'un vilain bleu foncé comme aujourd'hui. (C'est Louis XV auquel on doit rapporter cette triste innovation, laquelle est d'autant moins facile à s'expliquer que ce Roi-là n'a jamais fait rien par économie.) Le Roi Louis XIV était tout seul au fond de son carrosse, et dès qu'il nous aperçut, le carrosse et le cortége de S. M. s'arrêtant aussitôt comme par enchantement, S. M. baissa la glace de sa gauche, duquel côté nous étions; ensuite, elle se découvrit pour nous saluer avec une aménité remplie de considération. — Voilà donc le Roi? ce grand Roi! m'écriai-je, les larmes aux yeux.—Ajoutez ce bon Roi, ce Roi malheureux, reprit le Maréchal, avec un accent douloureux et sombre.

En arrivant à Saint-Cyr, nous traversâmes d'abord une grande pièce où se trouvaient le service d'honneur et les pages de S. M., qui s'était allée promener dans les jardins du couvent avec M. l'Évêque de Chartres et quelques autres seigneurs que je n'aperçus point.

Madame de Maintenon se tenait dans une chambre haute, lambrissée de chêne, sans peinture,

et meublée tout uniment en point de Bergame. Devant chacun des siéges, il y avait un carreau de tapisserie pour mettre sous les pieds; parce qu'il n'y avait pas même un grand tapis sur le parquet, tant l'ameublement était simple. Madame de Maintenon me fit approcher pour me baiser au front; elle me regarda de l'œil le plus intelligent et le plus doux; ensuite elle se remit à causer avec sa voisine, et j'allai m'asseoir à côté de ma grand'mère, qui me dit que c'était Mme la Duchesse du Maine.—La belle-fille de Mme de Montespan? lui dis-je entre haut et bas, mais pas assez bas pour que mon oncle de Tessé ne l'entendît point. — Mon Dieu! comment se fait-il que vous parliez ici de semblable chose? me dit le Maréchal, au plus près possible de mon oreille, et tout frémissant d'inquiétude. Ma grand'mère en était restée confondue!.... — Allons, me dis-je, il n'y faut plus songer; la naissance de ce Duc du Maine est un mystère que je n'éclaircirai jamais, n'y pensons plus.

Mme la Duchesse du Maïne, n'était pas précisément folle et n'était pas complètement bossue, mais elle avait dans la taille et dans le jugement ce qu'on pourrait appeler *un tour d'épaule*. Elle était ce jour-là mal ajustée pour son âge, au moyen d'un habit treillissé de feuilles

de vigne en velours noir sur un fond d'or, avec des profusions de perles d'or, en collier, en bracelets, en ceinture, en agrafes et dans les cheveux.

Le reste de la compagnie n'était composé que du vieux Dangeau et de Mmes de Noailles, de Montchevreuil et de Caylus qui ne paraissaient pas jeunes, il s'en fallait bien. On entendit sonner une cloche; Madame de Maintenon se leva, elle nous fit une profonde révérence et nous la suivîmes à l'église où l'on allait donner le salut. Je remarquai, chemin faisant, qu'elle était noblement et modestement vêtue d'une belle étoffe à desseins nattés de couleur feuille morte et d'argent. Elle était coiffée de cornettes, et sa mantille était d'une seule barbe en point, doublé de violet. Madame la Duchesse du Maine et Madame de Maintenon se faisaient une politesse à toutes les portes, où celle-ci passait toujours la première, après un léger simulacre de refus et d'hésitation qui n'excédait jamais un quart de seconde. Il est impossible de se tirer d'affaire avec plus d'exactitude et moins d'embarras qu'on n'en mit de part et d'autre à cette petite manœuvre.

A peine étions-nous entrés dans la tribune dite des Évêques, que nous vîmes paraître le Roi

dans la tribune royale qui se trouvait en face de l'autel. Il était entré son chapeau sur la tête ; c'était un petit tricorne richement galonné, qu'il ôta pour saluer d'abord l'autel, ensuite une lanterne à grillages dorés où était Madame de Maintenon, et finalement pour saluer Mme la Duchesse du Maine avec nous autres, car nous nous trouvions dans la même tribune et sur la même ligne que S. A. S. sans aucun égard à la différence du rang. Toute la suite de S. M. ainsi que les Dames et les Gentilshommes de la Princesse sa belle-fille, n'entrèrent pas dans la chapelle de Saint-Cyr, ou du moins ils y furent placés de manière à ce qu'on ne les aperçût pas.

Une de mes impressions les plus ineffaçables est celle de toutes ces belles voix de jeunes filles qui partirent avec un éclat imprévu pour moi, lorsque le Roi parut dans sa tribune, et qui chantèrent à l'unisson une sorte de motet, ou plutôt de cantique national et religieux, dont les paroles étaient de Mme de Brinon et la musique du fameux Lully. En voici les paroles que je me suis procurées long-temps après :

Grand Dieu, sauvez le Roi!
Grand Dieu, vengez le Roi!
Vive le Roi!
Que toujours glorieux,

Louis victorieux
Voye ses ennemis
Toujours soumis!
Grand Dieu, sauvez le Roi!
Grand Dieu, vengez le Roi!
Vive le Roi!

Pour peu que vous en eussiez de curiosité, vous n'auriez pas de peine à vous en procurer la musique, attendu qu'un Allemand, nommé Handel, s'en est emparé pendant son voyage à Paris, qu'il en a fait hommage au Roi Georges de Hanovre moyennant finances, et que MM. les Anglais ont fini par l'adopter et le produire ouvertement comme un de leurs airs nationaux (1). En reve-

(1) Ce n'est pas seulement de la part de Mme de Créquy que la critique s'est exercée sur l'origine du *God save the King*, et sur cette insigne effronterie du compositeur allemand. Deux journaux anglais en avaient déjà parlé dans les mêmes termes. La *Gazette de France* a déjà indiqué plusieurs documens qui s'y rapportent; enfin, le journal français *la Mode*, numéro du 23 juillet 1831, contient un article dont il ne sera pas inutile de reproduire un extrait.

« On écrit d'Édimbourg que les mémoires manuscrits de la duchesse de Perth doivent être vendus à Londres pour la somme de trois mille livres sterling. On y trouve une foule de détails intéressans sur la cour de Louis XIV, ainsi que sur celle du roi Jacques pendant le séjour de LL. MM. BB. au château de Saint-Germain-en-Laye. En rendant compte de l'établissement de Saint-Cyr, elle y témoigne d'un fait qui n'était pas inconnu en France, mais dont la révélation n'était appuyée que sur le témoignage des anciennes religieuses de cette maison, et c'est à savoir que l'air et les paroles du *God save the King* sont d'origine française. « Lorsque le roy très-chrétien entroit dans la chapelle, tout

nant de Saint-Cyr, on me mena faire une courte visite à Mme la Chancelière qui se mourait, et qui n'en avait pas moins toute la cour autour de son lit et dans sa ruelle, où elle nous fit la galanterie de nous faire placer, ma grand'mère et moi (1).

« le chœur desdites demoiselles nobles y chantoist à chaque foys les pa-
« rolles suyvantes et sur un très-bel ayr du sieur de Lully:

Grand Dieu, sauvez le Roy!
Grand Dieu, vengez le Roy!
Vive le Roy!
Que toujours glorieux,
Louis victorieux
Voye ses ennemis
Toujonrs soumis!
Grand Dieu, sauvez le Roy!
Grand Dieu, vengez le Roy!
Vive le Roy!

« La tradition de Saint-Cyr portait que le compositeur Handel pendant sa visite à la supérieure de cette maison royale avait demandé et obtenu la permission de copier l'air et les paroles de cette invocation gallicane, qu'il aurait ensuite offerte au Roi Georges Ier comme étant de sa composition, etc. »

Indépendamment d'une dissertation plus régulière et plus étendue que nous publierons à ce même sujet, on trouvera dans les pièces justificatives qui feront suite aux *Souvenirs de la Marquise de Créquy*, une déclaration signée par trois religieuses de Saint-Cyr, qui confirme pleinement cette révélation de l'auteur. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) Marie de Maupeou, femme de Louis Phélypeaux, IIIe du nom, Comte de Pontchartrain et de Maurepas, Chancelier de France, etc.; morte en 1714. (*Note de l'Auteur.*)

CHAPITRE V (1).

Cartouche à Paris. — M. d'Argenson. — Le Cardinal de Gèvres. — Mme de Stahl. — La Duchesse de la Ferté et son système astronomique. — Le Gouverneur de Paris et MM. ses Pages. — Le Chevalier-du-Guet dévalisé par Cartouche. — Les Mousquetaires et les bourgeois de Paris. — Hélène de Courtenay, Marquise de Beauffremont. — Son Crédit sur Cartouche. — Lettre de Cartouche à Mme de Beauffremont. — Le diamant et les sauf-conduits. — L'Écu *barré*. — Le titre *biffé*. — L'antipathie des analogues et l'affinité des contrastes. — Jeanne d'Albret. — Un Prince à la potence. — L'étendart du Bas-Empire déployé en Bourgogne. — Entraves pour donner la torture. — Mademoiselle de Constantinople. — Les Pères de la Merci. — Rachat des Captifs grecs. — Le bourreau de Tunis employé par une Dame française. — Intrigue relative à Sainte-Sophie, — Duperie qui coûte plusieurs millions. — Dissimulation d'une jambe coupée, etc.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . . . Pour tant qu'on eût la plus grande con-

(1) Il se trouve ici une lacune de 60 à 80 pages qui formaient le commencement de ce chapitre et qui devaient contenir, au moins, les *sou-*

fiance dans le savoir-faire de M. d'Argenson, qui était un lieutenant-général de police incomparable (1), on n'en fut pas moins effrayé quand on apprit ce vol effronté du Palais-Cardinal (2), et l'apparition de Cartouche au milieu de Paris. Beaucoup de familles qui n'avaient pas la ressource d'aller se réfugier à Versailles étaient en disposition de s'en aller dans leurs terres, quoiqu'on fût au cœur de l'hiver; mais on sut bientôt que la

venirs d'une année. On savait déjà que Cartouche avait fait deux ou trois apparitions à Paris avant l'époque de sa capture, et son procès ne dura pas moins de 19 mois, quoi qu'en aient dit l'auteur de la *Vie* de Cartouche et l'auteur du recueil des *Causes célèbres*, qui l'a copié. On trouvera plusieurs autres lacunes dans le courant de ces mémoires. On ne pense pas que les cahiers se soient égarés fortuitement; on croirait plutôt qu'ils ont été détruits par un scrupule de conscience, ou par un motif de charité pour la famille d'Orléans. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) Marc de Voyer de Paulmy d'Argenson, depuis Garde-des-Sceaux. Il était filleul de la république de Venise, où son père était ambassadeur de France, et c'est de là qu'il avait acquis ses théories de la police. Tout ce que mon père avait rapporté de la même ambassade était la *Panagia*, sur fond doré, que j'ai fait mettre au chevet de votre lit, mon Enfant. La famille d'Argenson, parfaitement noble et fort ancienne, est la seule qu'on ait vue quitter l'épée dans les temps modernes pour entrer dans la judicature. Tous ces Voyer d'Argenson sont des gens bizarres. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Le Palais-Cardinal est un bel édifice dépendant de l'hôtel de Soubise, où sont aujourd'hui les archives de la couronne. Il avait été destiné pour l'habitation des Cardinaux, des Princes-Évêques de Strasbourg et des autres prélats de la maison de Rohan.

troupe de Cartouche était embusquée dans la banlieue de Paris, et que ledit Cartouche, à la tête d'une bande de quarante à cinquante hommes, avait osé dévaliser le Cardinal de Gèvres, qui s'en retournait à Bourges (1).

Il se trouva, de compte fait, qu'on ne lui avait pris que sa croix pectorale et son anneau pontifical, dix louis qu'il avait dans sa bourse, un pâté de rouges-gorges qu'il emportait dans son diocèse, et, de plus, deux flacons de vin de Tokay qu'il avait gagnés à mon oncle, en jouant au piquet contre lui. Il est bon de vous dire que le Cardinal de Gèvres était très-gourmand et très-scrupuleux. Il ne voulait jamais jouer pour de l'argent, dans la crainte de perdre celui qu'il appelait en bonne conscience et avec toute justice

(1) Léon-Charles Potier de Gèvres, Cardinal, Archevêque de Bourges, Patriarche et Primat d'Aquitaine.

Ne le confondez pas avec son neveu le Cardinal Étienne de Gèvres, Évêque de Beauvais, Comte et Pair de France.

Celui que nous appelions le *Patriarche*, pour le distinguer de son neveu l'Évêque de Beauvais, s'était démis de son archevêché de Bourges par excès d'humilité chrétienne; il a fini par se retirer au monastère de Saint-Rémy de Reims, dont il était Abbé-commendataire, et où il se crut obligé de faire maigre le restant de ses jours pour se conformer à la règle de cette communauté, qui est de l'ordre de S. Benoît. C'est ainsi qu'il se punit de ses petites sensualités, qui n'avaient scandalisé personne. (*Note de l'Auteur.*)

le bien des pauvres. Il ne voulait acheter ni des vins fins, ni des primeurs; mais il ne se faisait aucune difficulté pour en gagner au jeu; de sorte qu'il jouait au piquet pour un litron de petits pois de serre-chaude, ou pour un flacon de vin de Schiraz, qui coûtait douze ou quinze louis. S'il avait le malheur de perdre, il se tirait d'affaire en donnant la collection de ses mandemens et de ses instructions pastorales, dont il apportait, chaque fois qu'il venait à Paris, une cinquantaine d'exemplaires superbement reliés et dorés sur tranche. C'était chose convenue, et chacun s'en arrangeait dans sa famille et dans ma société, parce qu'il était le plus charitable et le plus friand, le plus candide et le plus aimable des prélats. Les bandits ne voulurent rien prendre à l'abbé Cérutti, secrétaire du cardinal, en disant qu'il était trop joli garçon pour le voler, que ce serait conscience, et qu'ils n'en avaient pas le courage. — Puisque vous avez tant d'égards et de si bons procédés pour lui, leur dit son Éminence, vous devriez bien lui laisser la moitié du pâté de rouges-gorges, avec un flacon de ce vin de Hongrie? — Ah! mon Dieu, répondit Cartouche, à cela ne tienne, et s'il veut partager avec nous; il n'a qu'à descendre... L'abbé Cérutti ne voulut jamais,

et c'était des regrets, des reproches et des récriminations à mourir de rire (1).

Le Cardinal de Gèvres nous dit qu'il ne voyagerait plus avec ce jeune abbé pour ne scandaliser personne, attendu qu'un des voleurs avait eu l'air de croire que ce pouvait être une demoiselle en soutane.— Téméraire et malheureux ignorant! lui dit le bon prélat, ne savez-vous donc point que ce serait un sacrilége? et d'où vient, s'il vous plaît, que vous me prendriez pour un pervers et un débauché?..... Cartouche appliqua sur la figure de son camarade un furieux coup de poing (l'abbé disait un coup de coude) qui le fit tomber à la renverse. — Voilà pour t'apprendre à manquer de respect à Nosseigneurs du clergé! dit-il en rugissant de colère. Et voyez donc ce porc endiablé qui va s'attaquer au Cardinal de Bourges! Ne sais-tu point qu'il ne veut pas recevoir ses dîmes quand ses censitaires ont été grêlés? poursuivit Cartouche en écumant de rage et lui donnant d'horribles coups de pied dans le ventre!

(1) *Avis de l'éditeur.* On ne saurait garantir que le nom du secrétaire du Cardinal de Gèvres ne soit pas écrit *Cérulli.* Il paraîtrait difficile que ce fût le fameux Cérutti, à cause de l'âge que lui attribuent les biographies. Du reste, il est assez connu que les biographes peuvent se tromper sur les dates, aussi bien que sur l'orthographe des noms, prénoms et surnoms.

Je puis vous assurer que la France de ce temps-là était bien autrement intéressante et divertissante à observer que celle d'aujourd'hui; car on y trouvait du moins des originaux, des originales et des originalités en exposition continuelle, et je puis dire que j'en étais entourée, d'originaux! D'abord la Duchesse de la Ferté, ma tante, était sans contredit, la plus sérieusement extravagante et la plus curieuse personne qu'on puisse imaginer. Mme de Stahl en a parlé dans ses mémoires, mais elle ne pouvait pas connaître assez bien Mme de la Ferté, qui était Duchesse jusqu'au bout des ongles, et qui, par conséquent, la tenait toujours à distance, sans aucune intention personnelle ou malveillante, mais tout simplement parce qu'elle n'était que Mlle Delaunay. Mme de Stahl avait un talent d'observation et de narration tout-à-fait piquant, mais pour savoir et pour avoir dit combien sa première protectrice était singulière, il aurait fallu qu'elle eût pu causer famílièrement avec elle, et voilà ce qui n'est jamais arrivé, car la Duchesse ne trouvait jamais un mot à dire à Mlle Delaunay, à moins que ce ne fût quelque parole de condescendance et de protection. Celle-ci n'avait donc pu la juger autrement que sur ce qu'elle avait dit devant elle à d'autres personnes; mais pour vous donner une idée de ce que c'était,

quand elle ouvrait pour vous les trésors de sa confiance, écoutez l'histoire de ma première visite chez ma tante de la Ferté (1).

Nous savions qu'elle s'était foulé le pied en descendant l'escalier de la surintendance à Versailles; elle s'était fait ramener chez elle à Paris, où nous arrivons, moi derrière ma grand'mère, ayant Mademoiselle d'Armagnac en première ligne; c'est-à-dire avec les deux personnes les plus exactement formalistes de la cour et de la ville, y compris les Présidentes-à-Mortier (2). Elle était établie sur son lit de parade entre quatre colonnes dorées, sous un dais le plus riche et le plus empanaché, dont la balustrade était fermée. Aussitôt qu'elle eut jeté les yeux sur nous, elle eut l'air de réfléchir si profondément qu'on n'y concevait rien. Elle oublia de faire ouvrir sa balustrade, et c'est une impolitesse qu'on voulut bien attribuer à sa distraction. Elle avait au moins

(1) Marie-Gabrielle-Isabelle-Angélique-Sylvie de la Mothe-Houdancourt de Cardonne, Duchesse Douairière de La Ferté-Saint-Nectaire. Elle est morte à Paris, en 1736, âgée de 72 ans; ainsi tout donne à penser que Mme de Créquy s'était trompée sur son âge, comme on verra dans la suite de cet article. (*Note de l'Éditeur.*)

(2) Charlotte-Agnès de Lorraine d'Armagnac, née le 6 mai 1678, morte le 21 février 1757. Elle était fille du Prince Louis de Lorraine, Grand-Écuyer de France, et de Catherine de Neufville-Villeroy, dont la mère était Marguerite de Créquy. (*Note de l'Auteur.*)

cinquante ans, et c'était la plus belle personne du monde. Ses beaux yeux noirs étaient un peu louches, et je n'ai jamais rencontré de regards aussi dédaigneux et aussi singuliers que les siens. La peau de son visage et de ses admirables mains était un pur ivoire; elle avait un nez grec et délicat qu'elle ne mouchait jamais, et qu'elle essuyait avec une précaution particulière, au moyen d'un petit carré de mousseline. Sa cornette et sa hongreline de dentelle étaient garnies avec des bouffettes de satin gris de perle, et du reste elle était sous un couvre-pieds d'une seule pièce en point de Venise. Je suis persuadée que la garniture de ses draps, qui était en point d'Argentan, valait au moins quarante mille écus.

A peine étions-nous assises, qu'on entendit ouvrir les deux battans de toutes les portes de l'enfilade avec un fracas inconcevable, et que nous vîmes apparaître une petite figure qu'on apportait sur un grand fauteuil de velours vert galonné d'argent. C'était une sorte d'image enluminée, grimaçante et peinturlurée comme un joujou de Nuremberg, avec la bouche en cœur et deux petits yeux languissans. Cette étrange figure était habillée d'une étoffe d'argent brodée en chenille verte, et, de plus, elle avait un gros bouquet de verveine à la main. Le fauteuil était porté par

quatre géans, habillés en valets de pied; il était environné par cinq ou six petits pages, les plus jolis du monde, et c'était visiblement des enfans de bonne maison, car ils avaient tous la croix de Malte ou celle de Saint-Lazare. Un de ces pages était chargé d'un coussin pour mettre sous les pieds (toujours vert et argent); un autre portait une grosse gerbe de verveine et de rhue verte, afin de purifier l'air; et la petite figure était celle de Monseigneur François Potier de Blancmesnil de Tresme, Duc de Gèvres, et gouverneur de Paris (1). — Pourquoi donc la Duchesse est-elle enfermée dans sa balustrade? se prit-il à dire de prime abord, avec une voix de fausset et en minaudant, sans regarder personne. On dirait, pour-

(1) On voit dans tous les mémoires du temps que ce Duc de Gèvres était un des plus singuliers personnages du monde. Indépendamment du gouvernement de Paris, dont il s'occupait en faisant des nœuds et des broderies sur une ottomane, il était en possession d'une charge de premier gentilhomme de la chambre, qu'il n'exerçait jamais, de peur de la fatigue. Il est mort aussi en 1757, et l'on ne saurait imaginer combien de personnes distinguées ou connues moururent cette année-là. Il avait passé les dernières années de sa vie couché sur sa chaise longue. à se dorloter ni plus ni moins qu'une femme en couches. On dit alors qu'il était âgé d'environ 70 ans, mais qu'il était impossible de s'en assurer, parce qu'il avait fait enlever le registre qui contenait son acte de baptême, afin qu'on ne pût savoir son âge. Il était persuadé qu'il n'avait pas l'air d'avoir plus de 22 à 23 ans. Vingt-cinq ans l'auraient désespéré.

(Note de l'Auteur.)

suivit-il avec un petit air de coquetterie malicieuse, qu'elle voudrait nous tenir à distance et que nous serions des mendians! La Duchesse de la Ferté, qui s'aperçut de la faute qu'elle avait commise, et qui n'était pas fâchée d'une occasion pour donner à M. Potier de Gèvres un petit coup de busc sur les doigts, se mit à dire avec un air de résignation douloureuse : — J'espère que mes cousines auront la bonté de m'excuser et j'ose implorer votre miséricorde, Monsieur de Gèvres! vous me faites trembler, je vous crois toujours voir sous un Mortier et sur le grand banc de la Tournelle, comme si vous étiez M. votre grand-père et que vous allassiez juger les *pâles humains!* M. le Duc ne répondit rien, il fit une petite grimace de vieille femme et se mit à sentir son bouquet d'herbes céphaliques : ensuite il demanda qui j'étais? Ma grand'mère lui répondit honnêtement que j'avais l'honneur de lui appartenir, et qu'on avait à me féliciter de cette parenté-là : ce qui vint bien à point pour jeter comme un peu d'eau sur les flammèches et les orgueilleuses fumées de notre parente.

Au bout de quinze à vingt minutes, on vint enlever M. le gouverneur de Paris, qui s'en alla comme il était venu, avec ses grands valets,

petits pages et ses petites simagrées (1) ; ensuite une manière de sacristain vint dire à Madame la Duchesse que son aumônier allait donner le salut du Saint-Sacrement dans son oratoire, et si c'est qu'elle ne voudrait pas s'y unir d'intention ? — Ma bonne Princesse, et vous, Marquise, allez donc recevoir la bénédiction dans ma chapelle, dit-elle à ces dames ; et ce sera d'autant mieux, que j'aurais quelque chose à dire en particulier à Mademoiselle de Froulay.

— Ma chère petite, me dit-elle avec un air de bienveillance et d'empressement extraordinaire, vous n'avez pas d'idée combien je m'intéresse à vous ! Seriez-vous bien aise de manger des profiterolles ? et ce disant, elle souleva son couvre-pieds qui recouvrait un plat d'argent rempli de pâtisseries. Elle me donna force gâteaux, force conseils, et notamment celui de ne jamais rester assise au clair de la lune. — Il y a des bêtes, me dit-elle, qui croient, en voyant une étoile filer, que ce sont des âmes qui s'en vont à Dieu ; mais pas du tout, ce sont des princes qui

(1) En relisant ceci, je ne suis pas si bien assurée que M. de Gèvres fût déjà en possession ou en exercice de son gouvernement de Paris, pour lequel il avait été long-temps survivancier de son père, mais je ne me donnerai pas l'embarras de vérifier une chose qui n'en vaut pas la peine. (*Note de l'Auteur.*)

naissent. Soyez-en sûre, et n'oubliez jamais ceci, ma belle enfant ! . . . . En nous en allant, je ne manquai pas de leur parler de cette belle révélation-là. — Vraiment, répondit ma grand'mère, elle était bien raisonnable aujourd'hui, car elle a dit l'autre jour à la petite de Châtillon que la lune était une poule noire qui n'était guère plus grosse qu'une marmite. — Elle aura dit une *boule*, et cette petite sotte aura entendu une *poule*, reprit Mademoiselle d'Armagnac, avec un air de grande considération pour le savoir astronomique de la Duchesse, et sans s'étonner autrement d'une observation lunaire et d'un nouveau système uranographique qui ne lui parut certainement ni moins autorisé, ni plus difficile à croire que le système de Copernic, ou le système de Ticho-Brahé.

Je trouvai long-temps après dans mes rapports de famille une autre personne assez bizarre, et c'était la Duchesse de Saulx-Tavannes. Celle-ci ne disait pas d'extravagances, mais vous allez voir que les autres n'y gagnaient rien? Elle faisait brûler des plumes de pigeon, sur la table et pendant son dîner, pour ne pas sentir ce qu'elle appelait une odeur de cuisine. Elle arrivait chez moi tout emmaillotée dans une douzaine de coqueluchons,

dont elle se dépouillait successivement de cinq minutes en cinq minutes ; ensuite elle s'écriait qu'on la faisait étouffer, et elle allait s'installer sur une fenêtre qu'elle faisait ouvrir dans une première salle, et sur laquelle fenêtre ouverte elle s'asseyait les jambes en dehors. Elle y commençait par dire ses prières et finissait par s'endormir, tellement qu'elle est tombée deux ou trois fois dans mon jardin : mais c'était du rez-de-chaussée, grace à Dieu pour elle ! Il n'est pas surprenant que sa fille, Mme de Castellane, et M. son fils soient devenus ce qu'ils sont.

Je n'ai pas oublié Cartouche, et je vous dirai donc qu'on était obligé de ne sortir le soir qu'avec cinq ou six laquais bien armés ; et quand on avait à passer les ponts, on s'arrangeait de manière à marcher en caravane et de conserve avec plusieurs autres voitures. Le guet de Paris était sur les dents, et la maison du chevalier-du-guet avait été si bien dévalisée par Cartouche en personne, que ledit chevalier-du-guet, chef de la police de nuit, en était réduit à manger son fricot avec du fer et de l'étain. Tous les jours on apprenait quelque nouvel exploit de Cartouche ; et les pauvres personnes dont les valets n'étaient pas assez nombreux ou supposés bien aguerris, se faisaient ramener par nous autres.

Le Major des gardes-françaises ne savait auquel entendre, et ne pouvait suffire à toutes les demandes qu'on lui faisait pour obtenir des sentinelles ou des escortes. Messieurs les Mousquetaires avaient commencé par déployer une activité charmante, mais on s'aperçut bientôt qu'ils faisaient plus de bruit que de bonne besogne ; et l'on trouva que la sûreté des marchandises ne devait pas l'emporter sur celle des jolies marchandes et sur la tranquillité des bourgeois de Paris, qui donnaient les Mousquetaires à tous les diables ! Enfin, depuis les troubles du temps de la Fronde, on n'avait pas vu dans tout Paris de perturbations et d'effroi pareils.

Mme la princesse de Conty nous dit un jour que la Marquise de Beauffremont distribuait des laissez-passer pour exhiber aux voleurs de nuit, et qu'on était bien étonné du crédit qu'elle avait sur Cartouche (1).

(1) Hélène de Courtenay des Empereurs d'Orient. Elle était la dernière de cette maison qui descendait du Roi Louis-le-Gros et de la Reine Adelaïs de Savoie. Elle avait épousé en 1712 Louis de Beauffremont, Marquis et Comte de Listenais, Chevalier de la Toison-d'Or, etc. Ce fut en considération de la naissance de Mme de Beauffremont que leurs enfans obtinrent l'agrément du Roi Louis XV pour accepter ou solliciter le titre de Prince du Saint Empire, qu'ils portent aujourd'hui. Cette illustre héritière était d'une laideur et d'une pauvreté déplorables,

Voici la raison des bons procédés de Cartouche envers Mme de Beauffremont.

Elle était rentrée chez elle à deux heures du matin; et quand ses femmes l'eurent déshabillée, elle ne manqua pas de les renvoyer pour écrire et pour veiller tout à son aise au coin de son feu. Elle écrivait un journal qu'on n'a pas retrouvé dans ses papiers, et c'est grand dommage en vérité! car elle était sans pareille en fait d'intelligence. Elle avait toujours remarqué cent mille choses auxquelles on n'avait pas pris garde, et qu'on s'étonnait de n'avoir pas observées comme elle. Malheur à tous ceux qui parlaient en sa présence avec l'intention de surprendre leur auditoire ou de lui dissimuler quelque chose! Fontenelle disait toujours que c'était *la femme aux aperçus lumineux* dont il est question dans les Mille et un Jours. Tant il y a que, pendant

et je vous dirai plus tard la singulière histoire de son frère, le Prince Charles-Roger, qui fut le dernier mâle de cette grande maison.

La généalogie des soi-disant Courtenay d'Angleterre est une fable mal tissue, comme toutes ces prétendues origines françaises dont on voudrait se targuer dans ce pays-là. Walpole me disait toujours qu'à l'exception des Lords de Neville et d'Harcourt, il n'y avait pas, dans la pairie d'Angleterre, une seule famille qui fût effectivement originaire de France et contemporaine de Guillaume-le Conquérant. Je vous ai déjà parlé de la folle prétention des Seymour, à ce qu'il me semble?

(*Note de l'Auteur.*)

cette nuit, elle entendit premièrement un bruit étouffé dans sa cheminée, et qu'elle aperçut bientôt après un nuage de suie, des nids d'hirondelle et des plâtras qui dégringolèrent pêle-mêle avec un homme armé jusqu'aux dents. Comme il avait fait rouler la bûche avec les tisons jusqu'au milieu de la chambre, la première chose qu'il fit, ce fut de prendre les tenailles et de replacer méthodiquement tous les tisons dans la cheminée ; il repoussa du pied quelques charbons enflammés, sans les écraser sur le tapis, et puis il se retourna du côté de la Marquise, à laquelle il fit la révérence. — Madame, oserais-je vous demander à qui j'ai l'honneur de parler ? — Monsieur, je suis Mme de Beauffremont, mais comme je ne vous connais pas du tout, comme vous n'avez pas la physionomie d'un voleur, et que vous avez les procédés les plus soigneux pour mon mobilier, je ne saurais deviner pourquoi vous arrivez dans ma chambre au milieu de la nuit et par la cheminée ? — Madame, je n'avais pas l'intention d'entrer dans votre appartement... Auriez-vous la bonté de m'accompagner jusqu'à la porte de votre hôtel? ajouta-t-il en tirant un pistolet de sa ceinture et en prenant une bougie allumée. — Mais, Monsieur... — Madame, ayez la complaisance de vous dépêcher, poursuivit-il en armant

son pistolet. Nous allons descendre ensemble, et vous ordonnerez au suisse de tirer le cordon. — Parlez plus bas, Monsieur, parlez plus bas! le Marquis de Beauffremont pourrait vous entendre, reprit cette malheureuse femme en tremblant d'effroi. — Mettez votre mantelet, Madame, et ne restez pas en peignoir; il fait un froid extraordinaire! Enfin tout s'arrangea suivant le programme, et Mme de Beauffremont en demeura si troublée, qu'elle fut obligée de s'asseoir un moment dans la loge du suisse, aussitôt que ce diable d'homme eut passé la porte. Alors elle entendit qu'on frappait à la fenêtre de la loge qui donnait sur la rue. — « M. le suisse, j'ai fait cette « nuit une ou deux lieues sur les toits, parce que « j'étais pourchassé par les mouchards. N'allez pas « dire à votre maître que ce soit une affaire de ga- « lanterie, ni que je sois l'amant de Madame de « Beauffremont: vous auriez affaire à Cartouche, et « du reste, on aura de mes nouvelles après-demain « matin, par la petite poste. »

Mme de Beauffremont remonta chez elle et fut réveiller son mari, qui lui soutint que c'était un cauchemar et qu'elle avait fait un mauvais rêve; mais elle reçut, deux ou trois jours après, une lettre d'excuses et de remercîmens tout-à-fait respectueuse et très-bien tournée, dans laquelle

était inclus un sauf-conduit pour Mme de Beauffremont, avec un acte d'autorisation pour en délivrer à sa famille. La lettre avait été précédée par une petite boîte qui renfermait un beau diamant sans monture ; et la pierre fut estimée, chez Mme Lempereur, à deux mille écus, que le Marquis de Beauffremont fit déposer pour les malades de l'Hôtel-Dieu, entre les mains du trésorier de Notre-Dame. On voit que dans cette affaire-là tout le monde se conduisit en perfection.

Il y avait une fois dans la capitale d'un grand royaume un gentilhomme qui n'avait pas cent écus de rente, et qui prenait le titre de Prince du Sang-Royal.

Tout ce que les parlemens y pouvaient faire, c'était d'ordonner à tous les Conseillers-Notaires et Clercs-Royaux de leurs juridictions, qu'ils eussent à passer un trait de plume sur cette qualification suprême aussitôt qu'ils auraient pris la peine de l'écrire ; il était sous-entendu qu'on s'y prendrait de manière à ce qu'elle restât lisible, et nulle cour souveraine n'aurait voulu sévir plus rigoureusement contre ledit gentilhomme. On appelait cette sorte de sentence *Ordonnance d'avoir à biffer*. La Cour avait beau s'en écrier et s'en irriter, les Parlemens s'obstinaient et la Cour n'y pouvait rien. C'était un grand jeune homme

blond comme un Phœbus, avec des yeux noirs admirablement beaux. On disait qu'il avait cent manières de se procurer de l'argent; mais apparemment qu'il en connaissait deux cents pour le dépenser, car il en manquait toujours. Je vous avais promis de vous parler du Prince Charles-Roger de Courtenay, et je vous tiens parole. Il avait toutes les héritières de France les plus riches et les plus nobles à sa disposition. On aurait dit que leurs parens s'y croyaient obligés; chacun cherchait à le tirer d'affaires, et l'on s'en faisait un cas de conscience. On lui demanda s'il ne consentirait pas à se marier avec moi. Il répondit qu'il aimerait mieux se jeter dans la rivière, attendu que j'avais les yeux noirs et les cheveux blonds. Je vous dirai que, de mon côté, M. de Courtenay m'aurait paru beaucoup mieux s'il avait été tout autrement. J'ai toujours soutenu que les beaux cheveux noirs et les charmans yeux bleus de M. de Créquy avaient été pour beaucoup dans notre mariage. Il épousa bientôt Geneviève de Bretagne, Comtesse de Vertus et d'Avaugour, laquelle avait eu des trésors en héritage après la mort de son grand-père (le Président de la Grange-le-Lièvre). Elle était noire et chétive, et du reste elle n'était guère plus riche que moi.

Il faut vous dire que le vieux Prince de Cour-

tenay vivait encore et se tenait à Cézy, dont on avait fait pour lui une sorte de Comté de pièces et de morceaux, afin qu'il eût à sa disposition tout au moins quelques justiciers, une prison, des menotes, une potence, enfin une juridiction seigneuriale, agréable et rassurante. On disait qu'aussitôt qu'il fut en possession de son droit comital, il avait commencé par faire confectionner une admirable collection de brodequins pour donner la question. Toujours est-il qu'il entendit raconter au fond de son Auxerrois que son fils allait accepter le cordon-bleu, quoiqu'il eût passé l'âge où les princes Français le reçoivent. On lui dit aussi que le Prince Charles-Roger s'était engagé par écrit à retrancher de ses armoiries l'écu de France, que ces petits-fils légitimes du Roi Louis VI avaient le droit et la prétention d'y placer au premier quartier. Le père en tomba malade de chagrin; il se coucha sous la tente de l'Empereur Baudouin de Courtenay, qu'ils faisaient toujours déployer pour achever leurs épousailles et pour se faire administrer l'extrême-onction. On écrivit au fils de la part du malade, et le voilà parti pour Cézy. Il entra sous la tente impériale de ses grands pères, qui se trouvait tendue dans le milieu d'une salle immense dont toutes les ouvertures étaient fermées à la

lumière du jour. On entrevoyait un vieux Labarum, ou je ne sais quelle bannière de Byzance, au chevet de la couche. Le vieux prince était couvert d'un grand linceul; il avait l'air et la voix d'un mourant, et la scène était éclairée seulement par quelques cierges qui étaient placés sur une sorte d'autel avec des reliquaires.

— Je me rends à vos ordres, Monseigneur...

— Ah! c'est vous, Monsieur! J'ai des choses importantes à vous dire; écoutez-les paisiblement, lui dit son père, et promettez-le-moi. Celui-ci promit tout ce qu'on voulut, et le vieux Prince se mit à le sermonner sur la nécessité de ne plus se raidir contre les Bourbons, qui ne consentiraient jamais à lui former un apanage, à moins qu'il n'eût réduit ses armoiries à l'écusson de Courtenay proprement dit (1).

— Voyez la misère où l'obstination nous a fait

(1) *D'or à trois tourteaux de gueule*, 2 *et* 1. Il est à noter que Robert de France, sixième fils de saint Louis, n'abandonna pas ses armoiries patronymiques (qui étaient celles de France) en épousant l'héritière des Sires de Bourbon, tandis que Pierre de France, cinquième fils du Roi Louis *le Gros*, avait quitté les siennes en s'alliant à l'héritière Isabelle de Courtenay. C'était la raison qu'opposait le juge d'armes au rétablissement des fleurs-de-lys dans les armes des Courtenay, attendu qu'ils les avaient reprises sans en avoir obtenu ni voulu solliciter l'aveu du Roi T.-C., leur chef de famille et leur souverain seigneur. (*Note de l'Auteur.*)

tomber, disait son père; et n'oubliez pas qu'une de nos grand'tantes n'avait su trouver rien de mieux à faire que d'épouser un paysan (1). Son fils restait immobile.

— Souvenez-vous que la Reine Jeanne d'Albret, dont le grand-père n'était qu'un gentilhomme, était sur le point de faire pendre.....

— N'achevez pas, Monseigneur! n'achevez pas! je n'écouterai jamais le récit d'un pareil outrage, fût-ce même de la bouche de mon père!

— Mais s'il en est ainsi, reprit le vieillard, vous ne consentirez donc point à diffamer nos armes, et vous n'accepteriez pas l'ordre du Saint-Esprit, passé quatorze ans?...

— Jamais! jamais!

— Monsieur, répliqua vigoureusement son père en se mettant sur son séant, c'est une résolution qui vous fait honneur, et, du reste, elle est heureuse pour vous; car, ajouta-t-il en tirant un pistolet de dessous son linceul, si je vous avais vu faiblir, j'allais vous faire sauter la cervelle, et nous aurions vu si le petit-fils de Jeanne d'Albret m'aurait fait pendre!... Dans tous les cas, c'est vous qui en auriez eu la conscience

(1) Nicolas Restif, aïeul d'Edme Nicolas Restif de la Bretonne, auteur des Contemporaines et du Paysan perverti.

(*Note de l'Auteur.*)

chargée ; car on n'est pas moins en obligation de veiller à la conduite de ses héritiers qu'à l'honneur de ses devanciers.

Il faut vous dire que le vieux Courtenay n'était pas plus malade que je ne le suis à présent, et qu'il a vécu douze ou quinze ans peut-être, après cette parade grégeoise, toujours dans son castel de Cézy, avec ses courtines du Bas-Empire et ses brodequins bourguignons.

Mme de Beauffremont et son frère avaient eu jadis une tante de Courtenay que je n'ai pas connue, mais dont les étrangetés sont restées dans la mémoire de tous ses contemporains (1). Elle était riche à millions, celle-ci, et c'était par suite d'un legs qui lui était provenu de je ne sais quel prince grec, qui l'avait entrevue à Paris, et qui s'avisa de la faire sa légataire universelle en arrivant au Phanar, où il mourut quelque temps après (2). Ne croyez pas qu'elle en fit part à sa famille, au moins! Elle n'aurait pas voulu don-

(1) Lucrèce-Angélique de Courtenay, née vers l'année 1640, morte à Paris en 1699. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Ce Prince grec avait nom Démétrius Cantacuzène, et son oncle était Despote de Servie. On voit dans une note du Président Cousin que le principal motif de ses dispositions testamentaires en faveur de Mlle de Courtenay, avait été celui de soustraire sa fortune à la rapacité du fisc ottoman en la mettant sous la sauve-garde de l'ambassadeur de France à Constantinople. (*Note de l'Éditeur.*)

ner seulement une pistole à son neveu le pauvre Charles Roger, parce que tout l'argent qu'on lui donnait, disait-elle, était habituellement pour lui une *occasion prochaine* de péché. C'est tout ce qu'elle savait de théologie. « La théologie n'est « pas la science de tout le monde : les sots s'en « embêtent et les mauvais s'en empirent. » J'ai souvent eu l'occasion de répéter ceci pendant toute ma vie, et surtout pendant les disputes sur le formulaire et sur le diacre Pâris.

Notre Lucrèce-Angélique se faisait appeler Mademoiselle de Constantinople, comme on aurait dit Mademoiselle de Chartres ou Mademoiselle de Blois. C'était sûrement là ce qui avait séduit l'Hospodar? et cette étrange fille avait trouvé moyen de faire ainsi tomber dans le grotesque une illustration de famille et des souvenirs historiques, qui naturellement n'auraient jamais abouti dans le ridicule, en vérité! Le petit Prince de Mecklembourg avait fait son possible pour l'épouser. — Allons donc! sacrifier sa liberté! c'était comme la belle Arsène. Elle avait eu de son Prince grec environ quatre à cinq millions de livres tournois en belles et bonnes espèces, qu'elle n'avait jamais voulu placer. On n'a trouvé rien qui vaille après sa mort; et vous allez voir comment elle employait son argent.

Elle avait loué pour elle toute seule l'ancien hôtel de Blanchefort, rue Saint-Antoine, auprès de la Bastille; et tous les soirs, elle faisait éclairer, de la cave au grenier, cet immense et vieux palais dont elle ne sortait pas dix fois par an, et où l'on ne voyait jamais entrer âme qui vive; ce qui faisait dire à ses voisins les faubourgeois qu'on y tenait le Sabbat. Elle ne recevait jamais que Mme de Bullion (d'Esclimont), qui était une autre folle, et puis le Chevalier Turgot, parce qu'il était son filleul. C'est lui qui nous a conté ce que j'en rapporte ici.

En premières lignes de son livre de comptes, elle avait fait racheter en Barbarie au moins deux mille captifs chrétiens, mais toujours des Levantins et jamais des Francs. Les R. Pères de la Merci ne voulaient pas se charger du rachat des Grecs schismatiques, en disant avec raison que leurs vœux les astreignaient à l'obligation de s'occuper avant toute chose de la rédemption de nos frères, et que la tâche excédait déjà leurs force et puissance. Elle éclatait en imprécations contre les Mathurins; elle envoyait son argent à des renégats qui ne rachetaient personne, et qui lui écrivaient en langue arabe, ce qu'elle prenait à chaque fois pour une nouvelle pancarte de délivrance; enfin le Bourreau de Tunis était son

commissionnaire et son fondé de pouvoir en Mauritanie, ainsi vous pouvez juger comment son argent s'y trouvait bien employé? On a pensé qu'elle avait eu l'idée de se faire un parti parmi les Grecs, mais, à vrai dire, on ne sait ce qu'elle avait dans la cervelle. *Item*, il y avait un Juif arménien qui s'était établi dans sa confiance, et qui poursuivait pour elle une sorte de négociation dispendieuse et difficile en vérité! car il ne s'agissait de rien moins que d'obtenir du Sultan, du Grand-Visir et du Muphti, la cession de la Basilique de Sainte-Sophie de Constantinople en faveur de ladite Princesse Lucrèce-Angélique de Courtenay. C'était une affaire en bon train quand elle est morte; et, disait-elle à son filleul : — Il est assez naturel que toute ma fortune y soit engagée, d'où vient que je ne vous pourrai laisser que mes papiers. Comme elle avait écrit sur son entreprise et son espérance de retraire l'église de Sainte-Sophie, à M. de Nointel, Ambassadeur de France à la Porte, celui-ci ne manqua pas d'en écrire à Versailles, et le Roi Louis XIV fit conseiller à son neveu de la faire interdire; mais Charles-Roger répondit qu'il ne s'en mêlerait en aucune sorte, et qu'il ne l'empêcherait jamais de faire avec son argent tout ce qu'elle voudrait. M. le Chancelier le fit inviter à passer chez lui

pour se concerter là-dessus. Charles-Roger se rengorgea de la belle manière, et fit demander à M. le Chancelier s'il comptait se lever pour le recevoir, et si c'est qu'il avait l'intention de le reconduire jusqu'au *Drap d'or?* (c'est-à-dire jusqu'à la deuxième antisalle du Chancelier, qui est toujours tapissée de drap d'or, et où la main de justice est suspendue sous un baldaquin fleurdelisé). M. de Pontchartrain, qui ne pouvait se lever de son siége que pour recevoir les cardinaux, et qui ne pouvait reconduire que les Princes du sang, ne fit aucune réponse définitive à M. de Courtenay, en se retranchant dans l'incertitude et l'indécision du parti que prendrait S. M. relativement aux prétentions du neveu et aux aberrations de la tante.

On découvrit après sa mort qu'elle avait une jambe de moins, ce que tout le monde ignorait dans sa famille, et ce que personne ne savait dans sa maison, à la réserve de ses deux premières femmes (1).

(1) M. de Saint-Simon s'en allait disant partout que le Prince de Courtenay s'était tué d'un coup de mousquet, mais ce n'était qu'un mauvais bruit qu'il avait accueilli favorablement. Je n'ai pas vu qu'il en ait osé parler dans ses Mémoires. (*Note de l'Auteur.*)

Ce fait est rapporté dans la dernière édition des Mémoires de Saint-Simon, tome VIII, Paris, 1829. (*Note de l'Éditeur.*)

CHAPITRE VI.

Galanterie de Louis XIV envers l'auteur. — Même politesse de Bonaparte envers l'auteur, à 85 ans de distance. — La mère du Régent. — Son portrait. — Introduction de la choucroute en France. — Ragoûts d'Allemagne. — Le tabac d'Espagne avec du melon. — Emploi de la momie dans la pharmacie. — Le chien révélateur de l'âge. — Il est battu par la Duchesse d'Elbœuf, qui meurt d'une indigestion de nèfles. — Mort du Duc de Berry, petit-fils de Louis XIV. — Affreux soupçons. — Maladie du Roi. — Sa mort, son éloge. — Erreurs historiques introduites par le protestantisme et l'esprit philosophique. — Passage de l'histoire de saint Louis altéré par des protestans. — Don Carlos d'Espagne. — L'Amiral de Coligny, grand-oncle de l'auteur, accusé d'avoir comploté contre la vie du Roi Charles IX.

Je fus admise une autre fois chez Madame de Maintenon, et c'était dans son appartement au château de Versailles. Elle me parla fort honorablement de la considération qu'elle avait pour ma famille, et lorsque l'heure de l'arrivée du Roi fut prête à sonner, ma grand'mère se leva pour prendre congé de Madame (on ne lui parlait qu'à la troisième personne), et pour me conduire à la grande-écurie, où je devais aller collationner avec mes cousines de Lorraine. —

Restez donc, Marquise, lui dit Madame de Maintenon, tout aussi discrètement et sans aborder la question de me retenir dans une chambre où S. M. ne pouvait manquer de prendre garde à moi. Ce Monarque arriva bientôt sans être annoncé ni autrement que par l'ouverture des deux battans de toutes les portes, et par l'entrée d'un gentilhomme ordinaire qui précéda S. M. de trois à quatre minutes, et qui vint faire une inclination profonde à Madame de Maintenon sans lui parler, comme on fait pour annoncer au Roi et à la Reine que leur table est servie. Madame de Maintenon fut à cinq ou six pas au-devant de S. M. qui paraissait marcher péniblement, et qui pourtant salua Madame de Maintenon de fort bonne grace.

— Voilà, dit-elle, une Demoiselle que j'ai pris la liberté de garder ici pour la présenter au Roi. Il n'est pas besoin de la lui nommer.

— Je dois penser, répondit le Roi, qu'elle est arrivée céans quant-et-ma filleule, il y a parenté spirituelle entre Mademoiselle et moi, mais nous sommes parens encore d'une autre façon, poursuivit-il en me regardant comme s'il avait dit : *je vous en félicite !*

— Je demande au Roi la permission que vous baisiez sa main, dit ma grand'mère, avec un air

de sollicitude importante, mais qui n'avait pourtant rien de suppliant ni d'obséquieux.

Le Roi me tendit sa main, la paume en dessous, comme s'il me l'avait offerte pour la baiser; mais ce fut pour la refermer prestement, en saisissant la mienne qu'il daigna porter jusqu'à ses lèvres, et qu'il eut ensuite la bonté, la politesse exquise, la galanterie (je ne saurais comment appeler son procédé) d'abattre tout doucement et de maintenir baissée le long de ma robe, sans parler, mais assez long-temps pour me faire comprendre sa volonté, qui fut d'en rester là (1).

Nanon, l'importante et célèbre Nanon, vint dire quelque chose à l'oreille de sa maîtresse, et là-dessus nous vîmes arriver Madame (2), veuve de Monsieur, frère du Roi, à qui Mme de Main-

(1) Aujourd'hui septidi de la troisième décade du mois de vendémiaire, an x de la république française, j'ajoute ici ces lignes en arrivant des Tuileries, où le général Bonaparte m'a baisé la main. Il m'avait envoyé dire qu'il *voulait me voir;* et il vient de me promettre la restitution de nos bois séquestrés. Je suis accablée de fatigue et d'affaiblissement; mais j'écrirai, ou plutôt je dicterai les détails de cette singulière entrevue, si j'en ai la force et s'il m'en reste le temps. Je n'ai pu m'empêcher de songer que j'avais reçu précisément la même politesse du Roi Louis-le-Grand et de ce premier consul de la république, à quatre-vingt-cinq ans de distance. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Charlotte de Bavière, mère du Régent, morte en 1722.

tenon fit avancer un fauteuil (après s'être levée pour la saluer), mais qu'elle avait attendue de pied ferme, à sa place; qu'elle reçut avec un air froid et sec comme vent de Nord-Est, et qu'elle ne reconduisit en aucune façon.

Cette Princesse était fagottée comme une sorte d'Amazone, avec un pourpoint d'homme en drap galonné sur toutes coutures; elle avait la jupe assortie, la perruque en trois écheveaux, comme celle de S. M., avec un chapeau tout-à fait semblable à celui du Roi, lequel chapeau ne fut ni dérangé ni soulevé par elle pendant qu'elle nous fit ses révérences, dont elle se tira, du reste, avec assez d'aisance et de ponctualité. Il est bon d'ajouter que cette vilaine Altesse Royale avait les pieds dans des bottines et qu'elle avait un fouet à la main. Elle était mal taillée, mal tournée, mal disposée pour toute chose et contre tout le monde. C'était une figure de pomme de locart, courte, large, et colorée; peu de nez, point de menton, les pommettes rouges, les yeux noirs et animés sans aucun air d'esprit : on a vu cette figure-là partout. Mme de Froulay demanda au Roi la permission de me nommer à Madame qui me fit un salut à la cavalière et qui se mit à me questionner sur la santé du Grand-Prieur de Froulay, dont je n'avais encore eu ni vent ni nouvelles;

de sorte que je restai muette comme une tanche, et que Madame a soutenu jusqu'à sa mort que j'étais plus bête qu'une carpe. Elle aura sûrement pris la peine de l'écrire à ses commères et ses cousines allemandes, et ce sera toujours moins faux que tout ce qu'elle osait leur mander contre Madame de Maintenon, contre Mme la Duchesse de Bourgogne, et de plus, contre ma grand'mère qu'elle a fort mal traitée dans son ignoble correspondance avec ses belles-sœurs de Hesse et de Mecklembourg. Elle aurait voulu rabaisser la maison de France au niveau de ses Comtes-Palatins. Elle ne parlait et ne rêvait que du Saint Empire Germanique, où plût à Dieu qu'elle fût restée toute sa vie! Nous en aurions eu de moins la contrariété du Régent et de sa triste progéniture! Il est à remarquer que dans toute la postérité de cette Bavaroise, il ne s'est pas trouvé une seule personne qui n'ait fait peine ou déshonneur à la maison royale de France. A partir de la Reine Isabeau, c'est une famille allemande avec qui les alliances de nos princes ont toujours été funestes à la monarchie française.

Je vous puis dire ensuite à propos de cette mère du Régent, qu'elle ne vivait que de soupe à la bierre et de bœuf salé, et qu'elle usait notamment d'un certain ragoût de chou fermenté

qu'elle se faisait envoyer du Palatinat, et qui, chaque fois qu'elle en mangeait, répandait la plus indigne odeur dans tout son quartier du Château. Elle appelait ceci du *Schaucraout*, et comme elle en voulait faire goûter à tous ceux qui l'allaient voir dîner, c'était à qui s'enfuirait. Elle en faisait une sorte de persécution patriotique, en y mettant la vanité la plus inconcevable. Quoiqu'elle écrivît contre ma grand'mère, elle ne lui faisait pas moins des politesses et des amitiés dont celle-ci n'était pas la dupe, et c'était au point de la retenir quelquefois à souper. C'était avec des poires tapées cuites avec du lard et des oignons, c'était des salades avec des tranches de harengs crus, de poireaux crus et de pommes crues à l'huile et à la moutarde; enfin c'était des pâtés de chair de loutre et de colimaçons, qui lui venaient de Bavière, et je vous puis affirmer qu'elle avait la coutume de saupoudrer les tranches de melon qu'elle mangeait, avec du tabac d'Espagne. On lui faisait aussi des confitures de panais avec du vin rouge et du miel; et si vous étiez malade après un tel souper, elle avait de la conserve de momie, toute prête. Rien n'était plus admirablement salutaire que l'usage de la momie; elle ne tarissait pas sur la momie, et soit dit en passant, on en met dans la thériaque, ainsi que moi

père me l'a dit souvent. Pendant son ambassade à Venise, il avait demandé qu'on lui fabriquât de la thériaque en en retranchant cet ingrédient-là; mais on lui répliqua qu'il était indispensable, et que depuis la première formule de cette confection stomachique, inventée par Andromachus, médecin de Néron, on n'avait jamais omis d'y faire entrer une certaine dose de cette chair humaine embaumée.

En dédommagement des galimafrées de Madame et de ses ragoûs tudesques au tabac d'Espagne, auxquels je ne pouvais prétendre, j'allai manger de la crème et des fruits avec Mesdemoiselles de Lorrraine, que le Grand-Écuyer, mon oncle (Louis de Lorraine, Prince d'Armagnac), avait réunies en famille, afin de leur donner un divertissement qui consistait à voir danser des chiens habillés en amours, en bergères et en procureurs.

Ces deux jeunes Princesses, les plus jolies du monde, étaient alors Mesdemoiselles de Joinville et de Guise, dont l'une est devenue Duchesse de Bouillon, et dont l'autre a été la seconde femme du Maréchal de Richelieu. Vous verrez plus tard qu'elle en avait eu pour unique enfant Mme d'Egmont, laquelle avait pleinement hérité des graces de sa mère.

Au commencement de notre goûter, nous eûmes la surprise et la contrariété de voir tomber comme une bombe au milieu de la grande écurie notre tante d'Elbœuf, qui était une grosse personne d'environ soixante ans, et qui venait pour se divertir avec nous, disait-elle (1). Elle ne voulut manger autre chose que des rôties au vin d'Espagne, une jatte de caille-bottes au jasmin, trois ou quatre assiettes de compote, des massepains, des macarons, des jubas, des darioles, et pour couronner son œuvre de collation, cinq ou six grosses poires. Ensuite, elle ordonna qu'on fît défiler tous les chiens devant elle, en manière de revue. — Mon auguste Princesse, en voici un qui vous va compter le nombre de l'année, le quantième du mois et l'heure du jour, lui dit l'homme aux chiens. — C'est un miraculeux animal, et vous me le vendrez, par ma foi! disait-elle, ou je vous ferai chasser de Versailles! — Mon auguste Princesse, il dit aussi l'âge des femmes... — Ah! la vilaine bête! et ce disant, elle se mit à donner des coups de pied au chien savant, qui

(1) Françoise de Montaut de Navailles, veuve de Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf. Sa mère, Suzanne de Maumaz de Baudéan de Parabère, Maréchale de Navailles, était la tante de mon père. La fille était à peu près aussi laide et aussi ridicule qu'il est possible de l'être.

(*Note de l'Auteur.*)

s'en fut se cacher derrière les autres, et ne voulut jamais reparaître. — Qu'on le chasse d'ici! qu'on l'emporte et qu'on l'enferme! c'est un saligot qui va faire des ordures sur le tapis du Roi!.... Je ne l'ai revue de ma vie, la Duchesse d'Elbœuf. Toutes nos parentes de ce côté des Parabère étaient mal famées, ce qui faisait que mes tantes et ma grand'mère n'entretenaient aucune relation familière avec elles. Cette Mme d'Elbœuf est morte d'une indigestion de nèfles; c'était à la fin de novembre 1716, et non pas au mois de juin 1717, ainsi que le dit Moréri. — Peu nous en chaut, direz-vous; et peu m'importerait aussi, mon Enfant, si n'était la créance que vous pourriez donner aux articles biographiques et généalogiques de ce dictionnaire.

Ce fut quelques jours après mon retour de Versailles que nous apprîmes la mort de M. le Duc de Berry, dont nous portâmes le grand deuil avec plus de régularité que sa femme. . . . .

. . . .

. . . .

Le Roi resta profondément abattu de cette horrible découverte, et tout donne à penser qu'elle ne fut pas étrangère à sa résolution d'éloigner le père de cette Princesse, ainsi que toute la famille d'Orléans, de la personne de son successeur, et

du gouvernement de l'état pendant la minorité de M. le Dauphin qui n'était alors âgé que de quatre ans. Depuis cette funeste mort du dernier de ses petits-fils, la santé du Roi s'altéra visiblement. Il était devenu couleur de souci, disait-on; il ne mangeait plus en public afin de ne pas laisser voir qu'il ne pouvait manger. Sa force déclina continuellement pendant sept à huit mois; et le premier septembre de l'année suivante, il avait rendu sa grande âme, avec tous les sentimens d'espérance et de contrition dont il était animé depuis trente-cinq ans qu'il avait passés dans la piété la plus régulière et la pratique de toutes les vertus. O grand Roi! l'honneur de la France et de la royauté! la gloire d'un grand siècle et le modèle accompli des maîtres du monde! Roi si naturellement Roi: le plus beau, le plus fier et le plus magnifique des Princes! le plus favorable dans le triomphe et le plus ferme dans l'adversité; le plus généreux, le plus religieux des monarques! Ah! si les sophistes qui vous outragent avaient ouï crier lugubrement dans tous les carrefours de Paris: Le Roi est mort, ils se souviendraient de la stupeur et de la désolation de votre peuple; ils ne diraient pas, ils n'oseraient pas dire que votre auguste cercueil ait été profané par les éclats d'une insolente joie!.... Au

reste, les ennemis du christianisme ont toujours agi dans le même esprit. *Vir primo imperii optimis principibus, et ultimo mediis comparandus.* Les sophistes païens n'ont blâmé Constantin que depuis sa conversion : les sophistes modernes ont dénigré Louis XIV à cause de sa dévotion.

Il y a eu certainement plus d'erreurs mises en circulation par les philosophes que par les poètes, et même par les dictionnaires généalogiques. Ce n'est pas sans raison que les Scaliger et les Gronovius ont reproché rudement à la poésie d'avoir altéré l'histoire en consacrant des fictions. Didon, comme on sait, était morte environ trois siècles après Énée, qui s'était noyé dans le Numique avant d'avoir pu fonder l'empire romain. Suivant Polydore Virgile, Emilius Portus et tant d'autres, la chaste Pénélope avait été répudiée par Ulysse, à cause de ses galanteries pendant l'absence de son mari. Sextus Empiricus a calculé que la belle Hélène devait avoir au moins cent soixante ans à l'époque de la guerre de Troie; Pic de la Mirandole a soutenu qu'elle n'était jamais sortie des murs de Sparte; enfin, j'ai vu des savans qui croyaient pouvoir affirmer sur l'autorité de Polybe et d'Acidalius Valens que les trois enfans de Médée ont paisiblement régné dans l'Hellespont.

« E se tu vuoi che 'l ver non ti sia ascoso,
« Tutta al contrario l'istoria converti,
« Che i Greci rotti, e che Troia vittrice,
« E che Penelopea fu meretrice (1). »

Si les philosophes modernes ont obscurci certaines vérités historiques, ce n'est pas avec la même simplicité d'intention que les anciens poètes, et les erreurs qu'ils ont propagées n'ont pas été l'effet de leur crédulité. L'Empereur Julien, par exemple, et sans contredit, est une des personnes les moins recommandables de l'histoire. On l'y voit figurer d'abord comme un grammairien sale et pédant, bouffi d'orgueil scholastique et toujours préoccupé du syllogisme, du paralogisme et de l'antistrophe. On l'y voit toujours extasié d'admiration pour de misérables rhéteurs, le rebut des écoles d'Athènes; pour des astrologues et d'insolens académiciens dont il endurait les familiarités par hypocrisie de philosophisme. Si Julien n'avait pas fini par apostasier le christianisme, Voltaire aurait certainement dit de Julien qu'il était un cuistre, un piqueur de diphtongues et le plus crasseux des péripatéticiens! En outre, comment Voltaire et Dalembert, Di-

(1) Ariosto, cant. xxxv.

derot, Condorcet et tous ces encyclopédistes, pouvaient-ils ignorer que ce Prince *philosophe et tolérant*, la gloire de l'*empire*, du *sacerdoce* et de l'*humanité*, pratiquait ouvertement l'anthropomancie à l'exemple d'Héliogabale, et que, pendant la guerre des Perses, il avait fait déchirer les entrailles d'une femme vivante afin d'y consulter les dieux? Voilà ce qui n'importe guère à nos philosophes : Julien était l'ennemi du christianisme, et chacun de ces philosophes a dû faire un panégyrique de Julien. On voit toujours avec un sentiment d'amertume et d'irritation, avec le sentiment d'un souverain mépris pour le dix-huitième siècle, surtout! que de pareils outrages à la vérité de l'histoire, à la morale publique, à la religion d'un grand peuple, ont été proférés devant l'académie française avec impunité! Il est à considérer que Néron, Caracalla, Commode et tous ces tigres couronnés étaient les élèves du philosophisme : le dernier de ces monstres était le fils bien-aimé du philosophe Marc-Aurèle, tandis que cet honnête Vespasien, qui fit chasser d'Italie tous les philosophes, a été le père de Titus.

Les deux derniers siècles ont assez retenti d'imprécations contre Philippe-le-Bel et le Pape Clément V, j'espère? Mais pourtant, sans parler

ici d'interrogatoires et d'aveux, de témoignages, de confrontations et d'une multitude de documens considérables, plusieurs antiquaires avaient rassemblé des idoles monstrueuses et des armes perfides, des instrumens inconnus, des objets occultes chargés d'inscriptions infâmes . . . . . On avait découvert à Palerme un livre mystérieux, surtout, qui suffisait pour éclairer cette grande tragédie du quatorzième siècle, ce combat formidable et cette guerre à mort entre les princes chrétiens et les templiers. Eh bien ! il a fallu qu'un antiquaire anglais, qu'on n'accusera pas assurément de partialité pour le Saint-Siége et pour les Rois très-chrétiens, soit venu démontrer que les Chevaliers du Temple étaient devenus des sectaires abominables ; qu'ils avaient médité la destruction des lois, des mœurs et de la religion de l'Europe chrétienne ; qu'ils avaient comploté, pour arriver à la domination, le meurtre des Rois, la chûte des trônes et la corruption des peuples ; enfin que la destruction de l'ordre des templiers avait été politique, indispensable, et que leur supplice avait été juste et mérité.

Soit qu'on soutienne les doctrines philosophiques ou qu'on les combatte, on ne saurait contester qu'elles ne soient la conséquence des erreurs, le développement du système et le pro-

duit de la rébellion de Luther. Il est encore aussi facile de prouver que la plupart des *erreurs de fait*, depuis la réforme, ont été l'ouvrage des protestans ; ils ont mutilé la bible dont ils ont retranché cent-soixante-neuf chapitres qui condamnent leurs doctrines ; ils ont falsifié ceux des livres saints dont ils font usage ; Bossuet leur a prouvé qu'ils dénaturaient l'histoire ecclésiastique ; ils ont altéré l'histoire profane avec les mêmes intentions, et je vais me borner à vous citer une de leurs supercheries les plus innocentes.

Aucun ancien manuscrit du Sire de Joinville ne porte assurément que la sage et pieuse Reine Blanche de Castille, fût jalouse de sa belle-fille Marguerite de Provence, ni surtout qu'elle fît *aboyer les chiens* pour troubler la douceur de ses tête-à-tête avec saint Louis. Aussi bien, est-ce une invention des protestans : c'est un trait d'imagination qui se trouvait noté sur la marge d'un manuscrit de la bibliothèque du Duc de la Vallière, et qui fut publié pour la première fois, m'a-t-il dit, dans une édition de Joinville, à Poitiers, par un éditeur, un imprimeur et un libraire calvinistes.

C'est un ministre protestant qui nous a révélé la catastrophe de l'Infant Don Carlos, et si vous

la croyez aujourd'hui, c'est principalement sur sa garantie périlleuse. La plupart des auteurs contemporains, et Cabréra par exemple, nous certifient que le Prince des Asturies mourut après une maladie de plusieurs jours, à la suite d'un flux de sang. Mais une scène de meurtre où pouvait figurer un fils de Charles-Quint, Philippe II surtout, le plus inflexible des Rois Catholiques, était un sujet trop fertile en déclamations pour ne pas en profiter, et les écrivains calvinistes ont si bien manœuvré pendant trois cents ans, qu'un fait historique aussi facile à bien éclaircir a fini par être enveloppé dans l'obscurité.

Vous aurez souvent l'occasion de voir cité l'Amiral de Coligny, mon grand-oncle, pour sa loyauté, sa franchise et l'austérité de ses vertus. Les philosophes et les protestans leurs compères n'ont jamais eu l'air de soupçonner qu'il fut un traître, un parjure, un hypocrite ; mais on n'en voit pas moins dans une lettre qu'il écrivit au Prince d'Orange et qu'on a conservée dans les archives de la Haye, qu'il avait comploté de faire égorger le Roi, la Reine-mère et toute la famille royale, avec le Président Lhuillier, le Maréchal de Tavannes et tout le clergé de l'église de Paris. On doit observer aussi que, par un échange de bons procédés réciproques, les

déistes et les encyclopédistes ne veulent jamais convenir de la brutalité de Luther et de la férocité de Calvin ; ils vont jusqu'à décerner les qualifications de *véritable docteur* et d'*homme vertueux* à tous les chefs de la réforme, pendant qu'à la réserve de Mélancthon, peut-être, il n'en est pas un autre en qui l'on puisse entrevoir une apparence de vertu, ni de bonne foi. Walpole m'a parlé d'un ouvrage philosophique où l'on n'a pas trouvé d'autre reproche à faire à Henri VIII, que celui de n'avoir pas toujours assez respecté les franchises de la pairie et les immunités des membres de la chambre des communes.

Le motif qui peut dicter de pareils jugemens n'est pas difficile à surprendre, et voici quel en est toujours le régulateur. Un sujet, un homme privé, n'est jamais digne d'éloges à moins d'avoir été l'ennemi du christianisme ou du moins de l'autorité royale. Un souverain n'aura jamais eu de qualité louable s'il n'a pas été l'ennemi du christianisme ou tout au moins de l'autorité catholique. Au moyen d'un calcul systématique aussi facile à bien établir, on peut distribuer la louange ou le blâme, avec injustice, à la vérité, mais avec discernement, du moins. Aussi l'on voit accabler de malédictions la *Sanglante Marie*, c'est-à-dire la sage et vertueuse Marie de Lan-

castre, pour avoir approuvé la condamnation de son persécuteur Cranmer, qui, du reste, n'était qu'un fourbe, un sacrilége, un sujet rebelle, un archevêque apostat, tandis qu'on voit tolérer dans la protestante Élisabeth le martyre d'une Reine sa captive, sa parente et son héritière. En nous soutenant que le Roi Don Philippe a fait massacrer son fils, on nous assure qu'il est *très-douteux* que le Czar Pierre ait fait mourir le sien? Enfin, si l'on fait des reproches assez mérités au dernier des Valois, c'est en exaltant sans restriction les vertus philosophiques de Frédéric le Grand..... Au reste, mon Enfant, ces tactiques-là ne sont pas nouvelles; il y a, comme qui dirait deux mille ans qu'Hérodote a fait le récit de la bataille de Salamine, et, si je ne me trompe, il a dit que l'Amiral Adimanthius avait pris la fuite avec la flotte de Corinthe, avant le combat, par la seule raison que les Corinthiens avaient refusé de lui donner de l'argent pour qu'il écrivît la vérité.

CHAPITRE VII.

La Musique de Louis XIV. — Dernières paroles de ce Prince. — La Bulle *Unigenitus*. — Le Cardinal de Noailles et le Duc de Saint-Simon. — Prévision des gens religieux. — Le vieux Duc de Lauzun. — Le Grand-Aumônier de France. — « Le Roi te touche, Dieu te guérisse. » — Louis XIV touche des malades à son lit de mort. — Saint-Simon n'en parle pas. — Motif de cette omission. — « Le Roi est mort ! » — Deuil général en Europe. — Divertissemens chez la fille du Régent. — La Duchesse de Berry. — M. et Mme Chapelle. — La Reine d'Espagne. — La Duchesse de Modène, — Leur frère le Duc de Chartres. — Les paroles d'honneur de M. le Régent. — Funérailles de Louis XIV. — Le lit de Justice. — Lord et Lady Stairs. — Louis XV enfant. — La Duchesse de Ventadour. — Les lisières du Roi. — L'abbé Dubois. — Sa réputation, même avant que d'être Ministre. — La Comtesse de Saulx-Tavannes. — Sa disparition. — Personnages enterrés vivans. — L'exilé portugais. — Étrange autopsie.

Le Cardinal de Rohan (1) n'eut pas la force de rester à Versailles, après la mort du Roi son maître, et dès qu'il eut rempli ses obligations

(1) Armand-Gaston, Prince de Rohan-Soubise, Cardinal de la Sainte Église Romaine, Évêque et Prince de Strasbourg, Grand-Aumônier de France, etc. Il est mort en 1749. Il ne faudra pas le confondre avec ses deux neveux, Cardinaux, Évêques de Strasbourg et Grands-Aumôniers de France, ainsi que le Prince Armand-Gaston.

(*Note de l'Auteur.*)

d'office, il vint s'établir à Paris au Palais-Cardinal, où tout le monde afflua pour le complimenter. Il nous apprit que le courage du Roi n'avait jamais faibli jusqu'à la fin de sa vie. Les aubades de sa musique guerrière avaient continué par son ordre, sous les fenêtres et à l'heure habituelle du réveil de S. M. jusqu'à la vigile de sa mort; tandis que les soixante musiciens de sa chambre étaient venus se concerter journellement dans la petite salle des gardes, à l'heure du dîner du Roi, comme de coutume. Il avait ordonné qu'on n'y changeât rien, jusqu'au moment où son Grand-Aumônier prescrirait l'administration des derniers sacremens.

Tous les discours qu'il a proférés se trouvent partout, ce qui fait que je ne vous les répéterai point. Les dernières paroles du Roi furent celles-ci : « JE VOUDRAIS SOUFFRIR DAVANTAGE !..... AGRÉEZ-MOI DANS MON REPENTIR, Ô GRAND DIEU ! » Le Cardinal de Rohan dit à mon oncle que le Roi avait témoigné la volonté de se réconcilier avec l'Archevêque de Paris (Cardinal de Noailles), à condition qu'il accepterait la bulle *Unigenitus*. On alla prévenir celui-ci que le Roi consentirait à le recevoir aussitôt qu'il aurait signé le formulaire; mais on ne put rien obtenir de ce quasi-janséniste, à qui le Saint-Simon

n'avait pas manqué d'aller porter des paroles d'encouragement pour la résistance. Comme ce Duc était l'ame damnée du Régent et des conciliabules du Palais-Royal, on augura sur-le-champ de la mauvaise direction qu'on allait donner aux affaires ecclésiastiques, immédiatement après la mort de Louis XIV. Ce grand prince n'avait pas voulu nommer aux siéges épiscopaux vacans depuis sa maladie, en disant que c'était une responsabilité majeure, et que son état lui permettant de ne pas en charger sa conscience, il abandonnait cette grande affaire au discernement et à la prudence des conseillers du Roi son petit-fils. Quand on apprit cette manœuvre du Palais-Royal en avancement d'hoirie, on ne manqua pas de s'effrayer sur la nature des choix épiscopaux qu'on avait à prévoir. — Dieu sait, disait le vieux Duc de Lauzun, s'ils n'iront pas jusqu'à donner une mître à l'abbé Dubois?.... (1) — Voilà, par exemple, une chose que vous ne verrez jamais, et ce serait une infamie dont M. le Duc d'Orléans est tout-à-fait incapable, lui répon-

(1) Antoine-Henry Nompar de Caumont-Laforce, Duc de Lauzun, Marquis de Puyguilhem, etc. Après la mort de Mademoiselle, il avait épousé Geneviève de Durfort de Lorges. Il n'est mort qu'en 1723. Il devait avoir au moins 90 ans, mais on n'a jamais su son âge.

(*Note de l'Auteur.*)

dait M[me] de Saint-Simon, sa belle sœur, qui trouvait toujours que toute chose allait pour le mieux, et surtout quand son mari s'en mêlait. Vous rencontrerez plusieurs femmes comme cela.

Le Grand-Aumônier nous dit aussi qu'il avait pris sur lui de proposer au Roi mourant de toucher des malades qui s'étaient rendus à Versailles afin de se faire placer sur le passage de S. M. lorsqu'elle sortirait de la chapelle du château, après y avoir reçu l'Eucharistie. C'était pour qu'ils fussent touchés par le Roi, suivant la coutume qu'il en avait toujours suivie depuis son sacre, et pour tous ses jours de communion. Tout le monde savait que depuis un grand nombre d'années le Roi communiait exactement le samedi de la semaine-sainte, à la messe de minuit, à la Toussaint, la veille de la Pentecôte et le jour de l'Assomption. Tous ces malades, qui pour la plupart étaient de pauvres enfans scrofuleux, accompagnés de quelque parent, étaient arrivés ponctuellement pour la fête du 15 août de cette année, au nombre de cinquante à soixante personnes. Il n'était plus question pour le Roi de pouvoir endosser le grand costume de l'ordre du Saint-Esprit, ni de pouvoir descendre en cérémonie pour aller communier à la sainte-

table de sa chapelle : on touchait à la fin du mois, et comme on n'espérait plus que le Roi pût sortir de sa chambre avant sa mort, le Curé de Notre-Dame de Versailles avait recueilli ces malheureuses gens dans son presbytère, et puis, il avait écrit au Grand-Aumônier pour en obtenir les moyens de les renvoyer charitablement chacun chez eux. C'est ainsi que le Cardinal avait appris la chose, et tout aussitôt que le Roi fut averti de cette affluence, il ordonna qu'on introduisît tous les malades auprès de son lit, à quatre heures du lendemain matin. L'Évêque de Chartres (1) conduisit tous ces enfans deux à deux jusqu'au milieu de la chambre, et c'était le Cardinal Grand-Aumônier qui les soulevait sous le dais royal, afin que le Roi, défaillant et presque aveugle déjà, pût leur imposer les mains. « *Le Roi te touche, Dieu te guérisse!* » C'est la formule que les deux Évêques répétèrent à chacun de ces petits malheureux qui venaient demander la santé à leur vieux Roi moribond, parce qu'il était l'oint du Seigneur et le fils aîné de l'Église.

(1) L'Évêque de Chartres était alors Messire Charles-François des Montiers de Mérinville, Abbé-Commandataire et Seigneur-Châtelain du Mont-Saint-Michel, Prieur et Seigneur de Beaugency, Commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, etc. Il n'est mort qu'en 1746.

(*Note de l'Auteur.*)

Le Roi se mourait, mais il n'en était pas moins le successeur de Clovis et le consacré de l'Ampoule de Reims. Il bénit tous ces pauvres enfans, et les toucha sur les joues avec une charité consciencieuse. Il avait demandé à recevoir le Saint-Viatique immédiatement avant de procéder à l'attouchement des malades, afin de se trouver plus certainement en état de grace, avait-il dit. Il ordonna qu'on eût à leur remettre à chacun cinq louis d'or à son effigie, ensuite il s'évanouit de fatigue et resta cinq heures évanoui, tellement qu'on le crut mort, et que Madame de Maintenon quitta le château pour se retirer à Saint-Cyr. Telle est la véritable cause de son premier départ, où le Duc de Saint-Simon n'a voulu voir que de la sécheresse et de la personnalité. Il n'a pas voulu dire un seul mot qui fût relatif à l'attouchement de ces enfans malades, ce qu'il ne pouvait ignorer; mais comme il ne pouvait en parler sans disculper Madame de Maintenon qu'il abhorrait, on voit assez qu'il usait également bien de la parole et du silence, en fait de perfidie. Quand on fut rechercher Madame de Maintenon à Saint-Cyr, parce que le Roi n'était pas mort, on l'y trouva dans la chapelle, où elle était entrée de prime-abord, et d'où elle n'était pas sortie depuis cinq à six heures. C'est une circonstance qui ne

saurait non plus avoir été ignorée par le Duc de Saint-Simon, qui furetait sans relâche et sans mesure ; mais il s'est bien gardé d'en parler dans ses mémoires. Le bon Cardinal de Rohan nous racontait simplement et comme une chose toute naturelle cette circonstance de la vie de Louis XIV, où je trouve aujourd'hui le témoignage éclatant de cette confiance religieuse et de cette piété filiale dont tous les cœurs français étaient pénétrés pour nos Rois, dans ce temps-là.

Le cri de nos hérauts-d'armes avait eu dans toute l'Europe un retentissement général et magnifique. — Le Roi est mort ! et tous les souverains étrangers en étaient restés saisis... L'Empereur Charles VI en prit le grand deuil impérial de treize mois, comme il aurait fait pour son père, et toute espèce de spectacles ou d'autres divertissemens furent sévèrement interdits dans tous ses états pendant la durée de ce long deuil, où le carnaval de 1715 à 1716 se trouva compris. Il en fut ainsi dans toute l'Italie, tandis qu'on jouait des parades et qu'on dansait au violon chez la fille du Régent, au Luxembourg, nonobstant qu'elle fût en deuil de veuve, et bien que le mari qu'elle avait eu l'honneur d'épouser fût le petit-fils du Roi défunt. A tout considérer, je crois pourtant que la Duchesse de Berry valait

encore mieux que ses sœurs la Reine d'Espagne et la Duchesse de Modène. L'abbesse de Chelles était une autre folle qu'il avait paru nécessaire de placer derrière une grille. Leur aimable frère le Duc de Chartres, était l'homme du monde le plus insipide et le plus taquin, tout à la fois : il avait trouvé moyen de réunir ces deux qualités disparates. Il avait commencé par faire le bigot, en esprit de contradiction ; il ne voulait dire ses prières qu'en hébreu ; il jeûnait et faisait maigre le jour de Pâques, et quand il allait sermonner la Duchesse de Berry, sa sœur, elle ne manquait pas de lui donner des soufflets, ce qui divertissait beaucoup M. leur père. On n'avait jamais rien vu de pareil à toute cette famille d'Orléans! Je ne vous dirai pas la moitié du mal qu'on en rapportait. Dans une de ces affreuses disputes entre Mme Chapelle et la Duchesse de Berry, qui lui avait fait enlever son jeune mari, qu'elle était accusée de retenir en charte privée dans un cabinet du Luxembourg, celle-ci dit à Mme Chapelle qu'elle était *bien effrontée !*—Allons donc, Madame, est-ce à vous qu'il appartient de parler ainsi? lui répliqua Mme Chapelle. Je rougirais d'avoir rêvé ce que vous avez fait! Le lieu de la scène était, comme à l'ordinaire, un corridor de théâtre, où Mme Chapelle avait été guetter sa rivale. On a fini

par l'emprisonner aux Madelonettes, et M. Chapelle a fini par devenir Monsieur de Jumillac.

Aussitôt que M. le Duc d'Orléans eut réussi à fait annuler, par le parlement de Paris, le testament du Roi, son oncle, son bienfaiteur et son beau-père, il s'empressa d'en aller porter la nouvelle à Madame sa mère, qui n'avait pas voulu désemparer du château de Versailles. Il est à savoir que M[mes] de Froulay, d'Estaing, de Comminges et de Boufflers, s'étaient arrangées pour aller de compagnie rendre leurs devoirs à S. A. R., et voici mot à mot ce que leur dit cette princesse :

« Ceux qui font semblant de méconnaître la « clairvoyance, la prudence et le caractère ho- « norable de mon fils, n'avaient pas manqué de « montrer une inquiétude impertinente à l'égard « du pouvoir que l'abbé Dubois pourrait usurper « sur son esprit et dans les affaires publiques. On « allait jusqu'à dire que si mon fils avait la fai- « blesse de lui donner crédit, il en userait inévi- « tablement pour vendre les secrets de l'état aux « ennemis du Roi, comme aussi pour trafiquer « de l'honneur et de la prospérité du Royaume « avec les étrangers. C'est bien là ce que j'avais « toujours pensé de cet abominable homme, et « mon fils en est convenu sans nulle difficulté :

« Aussi bien, m'a-t-il fait serment de n'employer « jamais ce Dubois en aucune affaire. Je vous de- « manderai d'en faire part à tous vos parens, amis « et connaissances, et vous pouvez dire à chacun « que j'en ai reçu la parole d'honneur de mon « fils (1). »

Les quatre vieilles Dames en question ne manquèrent pas de faire circuler cette déclaration rassurante; ce qui leur a valu de belles moqueries qui n'ont pas duré moins de cinq à six ans, car on y revenait à chaque nouveau tour du bâton de M. le Cardinal Dubois. Quand cet *abominable homme* est devenu premier Ministre, je ne sais pas ce que la douairière d'Orléans a dû penser du caractère honorable de son fils et de ses paroles d'honneur?

Le Roi Louis XIII avait ordonné dans son testament que ses obsèques auraient lieu sans appareil et sans autres cérémonies que le plus absolu nécessaire. Voilà ce que la Reine-Régente ne voulut pas exécuter, mais elle eut soin de payer tous les frais des obsèques avec l'argent de sa propre cassette.

Le Roi Louis XIV n'avait rien prescrit à l'égard

(1) Le même fait de cette promesse du Duc d'Orléans à sa mère est également rapporté par le Duc de Saint-Simon, l'ami du Régent, pages 229 et 230 du XIIIe volume de ses mémoires, édition de 1829.

de ses funérailles ; ainsi les choses auraient dû s'y passer conformément au cérémonial de France. Au lieu de cela, M. le Régent fit appliquer cette disposition du testament de Louis XIII, aux obsèques de Louis XIV, qui n'avait rien dit de pareil à cela dans son testament. Ce prince avait ordonné que ses entrailles fussent déposées dans l'église des Carmélites de Saint-Denis ; mais le Cardinal de Noailles les fit réclamer pour son église de Notre-Dame, en disant que c'était un privilége de cette métropole, ce qui n'avait pourtant jamais eu lieu que pour les entrailles de Louis XIII et celles de Henri IV, et ce qui n'empêcha pas M. le Régent d'accéder à la demande de l'Archevêque de Paris, malgré la volonté du Roi défunt. Le cœur de S. M. fut porté, suivant l'usage, aux Grands-Jésuites de la rue Saint-Antoine, où j'ai vu pour la première et dernière fois toute la vieille cour. M. de Saint-Simon s'est avisé d'écrire qu'il *ne s'y trouva pas six personnes de qualité*, ce qui n'empêcha pas que je ne m'y trouvasse avec toute ma famille, ainsi qu'avec toutes les Princesses de Lorraine, et tous leurs cousins de Rohan, de la Tour-d'Auvergne et de la Trémoille. Je ne parle pas des grands-officiers de la couronne, des premiers officiers de la cour, ni des simples officiers de la maison

du feu Roi, qui remplissaient toute l'église, au point que la Duchesse d'Albret ne put jamais arriver jusqu'à la grille du sanctuaire, où sa belle-sœur avait ménagé pour elle une place entre nous deux.

La seule chose qu'on put remarquer aux funérailles du Roi à Saint-Denis, c'est que les Pairs de France ne voulurent pas recevoir et refusèrent de rendre le salut au Grand-Maître des Cérémonies M. de Dreux, parce qu'il avait salué Messieurs du Parlement avant Nosseigneurs les Ducs, ce qui fit entrer toute la haute noblesse en frénésie.

Une autre bonne parole d'honneur avait été donnée par M. le Régent contre une usurpation des Présidens-à-Mortier, qui ne voulaient plus se découvrir en prenant l'avis des Pairs de France en Parlement. C'était une contestation qui durait depuis longues années, et qui s'était mortellement envenimée de part et d'autre. Le Cardinal de Mailly, Archevêque de Reims, et, en cette qualité, premier Pair de France, avait obtenu du Régent la promesse formelle de sa protection pour la Pairie; et de plus S. A. R. avait pris le même engagement avec le Duc de la Trémoille, premier Duc de France (attendu qu'il est plus ancien Duc que celui d'Usez, qui n'est que le doyen des Pairs laïcs). M. le Régent n'en tint pas plus de compte

que de ses paroles d'honneur à Madame sa mère; il alla jusqu'à déclarer qu'il avait besoin de ménager le Parlement pour faire casser le testament du feu Roi. Les Pairs de France éclatèrent et protestèrent; le Parlement foula sous ses pieds les dernières volontés de Louis XIV, et la grande affaire du *Bonnet* pour opiner fut renvoyée par le Régent jusqu'à la majorité du Roi, qui n'a jamais voulu s'en mêler.

Vous savez déjà que je voyais souvent Mesdemoiselles de Lorraine. Nous voulûmes absolument aller au Parlement pour la séance royale, et le Premier Président s'y employa de son mieux sans pouvoir y parvenir, parce que M. le Régent avait fait réserver deux places dans la tribune pour Milord et Miladi Stairs, et que nous étions Jacobites au point de ne les pouvoir envisager de sang-froid. Nous refusâmes de nous trouver en compagnie de ces orangistes, et l'on nous plaça de plain-pied dans une embrasure de fenêtre auprès du lit de justice, sous la garde de deux huissiers du Parlement, qui nous couvaient des yeux comme auraient fait des duègnes de Caldéron ou de Lope de Véga.

Tout ce que j'ai vu de cette première séance de la cour des Pairs sous le nouveau règne, m'a souvent donné à penser.

Le jeune Monarque fut apporté par le Grand-Écuyer depuis son carrosse jusqu'à la porte de la grand'chambre du Parlement, où le Duc de Tresme, faisant l'office de Grand-Chambellan, reçut le Roi dans ses bras et fut le porter sur son trône, au pied duquel était assise une de nos tantes, c'est-à-dire la Duchesse douairière de Ventadour, Gouvernante de S. M., personne admirablement bien appropriée pour la circonstance, en ce qu'elle était prodigieusement formaliste, étonnamment sérieuse et parfaitement absolue, de son naturel. Nous l'appelions *la mère aux adverbes* (1).

Le costume du Roi consistait dans une petite jaquette à plis et à manches pendantes en drap violet (2); il était coiffé d'un simple béguin de crêpe violet qui paraissait doublé de drap d'or. Il avait des lisières qui tombaient par derrière jusqu'au bas de sa robe. Mais ceci n'était que

(1) Charlotte Angélique de la Mothe-Houdancourt, veuve de Louis de Lévis, Duc de Ventadour, etc. Elle était la tante de ma belle-sœur et la sœur de ma tante de la Ferté. Elle mourut en 1744, par un coup d'apoplexie qui lui provint d'une piqûre de guêpe à la tempe.

(*Note de l'Auteur.*)

(2) Il est assez connu que les Rois de France portent le deuil en violet. Il en est ainsi des Cardinaux : *perche sono porporati*, disent les Italiens; parce qu'ils sont *empourprés* comme les Rois.

(*Note de l'Auteur.*)

pour marquer son âge, car on savait très-bien qu'il marchait tout seul et qu'il aurait pu courir comme un Basque. Je vous dirai que les lisières de S. M., qui se croisaient sur ses épaules, étaient en drap d'or, au lieu d'être en étoffe pareille à la robe; et je pense que Mme de Ventadour avait calculé que les lisières devaient toujours paraître en hors-d'œuvre dans le costume d'un Roi. Son cordon bleu suspendait la croix de Saint-Louis avec celle du Saint-Esprit, et ses beaux cheveux bruns, naturellement frisés, tombaient sur ses épaules en boucles flottantes. Il était d'une beauté radieuse, et vous pourrez savoir de tous ceux qui l'ont connu qu'on n'a jamais pu le flatter dans ses portraits.

Cet enfant royal avait commencé par écouter paisiblement, si ce n'est attentivement, toutes les harangues et tous les discours d'apparat, toutes les prestations de serment et tout ce qui s'ensuit; mais on s'aperçut qu'il tournait toujours la tête et regardait continuellement du côté gauche, afin de considérer la figure du Cardinal de Noailles, et sans avoir aucunement jeté les yeux sur tous ces Présidens et ces Conseillers qu'il ne connaissait pas plus que cet Archevêque de Paris. (Le Roi ne l'avait jamais vu, par suite de sa disgrace à cause du formulaire.) Cependant

le vieux Maréchal de Villeroy se mit à lui faire (au petit Roi) de petits signes avec sa grosse tête et ses gros yeux, pour qu'il eût à regarder soit d'un autre côté, soit en face de lui; mais S. M. n'en tint compte, et finit par s'en impatienter. — LAISSEZ-MOI DONC! LAISSEZ-MOI! Voilà les premières paroles que le Roi Louis XV ait proférées sur son lit de justice. Ce n'était pas seulement la petite personne du Roi qu'on y voyait; c'était notre grande loi fondamentale et la haute maxime de l'hérédité monarchique!

Il est temps de sortir du palais de justice et de rentrer dans les salons de Paris. Écoutez le récit d'un évènement incompréhensible.

La Comtesse de Saulx, Tavannes et Busançais, avait toujours passé pour un personnage étrange (1). Elle avait des habitudes farouches, des passe-temps occultes et des allures ténébreuses; aucune liaison suspecte, à la vérité, mais nulle amitié connue, et non plus de relations avec ses propres parens qu'avec la famille de son mari. Elle habitait presque toujours un vieux et sombre château nommé Lux, et qui

(1) Marie-Catherine d'Aguesseau, sœur du Chancelier de ce nom. Son mari, Lieutenant-général en Bourgogne et grand Bailly d'épée, était mort en 1703. (*Note de l'Auteur.*)

n'est guère éloigné de Saulx-le-Duc en Bourgogne, et lequel château de Lux est le chef-lieu d'une baronnie qui provenait de son chef. Mme de Saulx disparaissait quelquefois de chez elle à l'insu de toute sa maison, sans que personne l'eût vue sortir, et sans qu'on pût s'imaginer ce qu'elle était devenue. Ensuite on entendait sonner de sa chambre au bout de sept à huit jours d'absence et de profond silence; on la retrouvait dans son appartement comme si de rien n'était, et toujours avec les mêmes habits dont elle était vêtue le jour de sa disparition. M. le Prince de Condé, Gouverneur de la province, et M. Bouchu, l'intendant de Bourgogne, ont toujours dit que les plus fins matois du pays n'y pouvaient rien voir et n'y comprenaient rien.

La Comtesse de Saulx se retire dans sa chambre un samedi soir ; elle envoie coucher ses femmes en leur disant qu'elle ne veut pas se déshabiller encore et qu'elle y pourvoira plus tard. On l'entend fermer aux verroux la porte de sa chambre, et ces deux filles en causèrent en s'en allant, parce que leur maîtresse ne lisait et n'écrivait presque jamais, et surtout parce qu'il ne se trouvait dans sa chambre à coucher ni aucun livre, ni rien de ce qu'il aurait fallu pour écrire. — Comprenez-vous ce que Madame va faire

toute seule enfermée dans sa vieille tour ? — Dieu le sait, et Dieu veuille !......

Il est bon de vous dire que c'était une tourelle du château qui formait les parois de cette chambre. Elle était éclairée par une seule croisée garnie de barreaux très-solides et très-serrés. La cheminée, suivant l'ancien usage, était barrée dans le tuyau par une double croix en fer. Cette même chambre était sans cabinets, sans issue et sans aucune autre ouverture que la fenêtre grillée, la cheminée barrée et la porte d'entrée dont cette étrange personne avait eu soin de pousser les verroux. Enfin ladite chambre était précédée par une grande pièce où couchait une vieille Demoiselle d'Aguesseau que sa nièce avait recueillie chez elle, parce que c'était une espèce d'idiote, et peut-être aussi parce qu'elle pouvait payer une forte pension. Voilà l'état des lieux, et voici l'état des choses.

On était entré le lendemain comme à l'ordinaire à sept heures du matin, dans cette grande pièce qui servait de passage ou d'antichambre, et où l'on faisait coucher Mlle d'Aguesseau. On l'avait trouvée sans connaissance, étendue sur le parquet, en camisole de lit, coiffée de nuit, avec les jambes nues et tenant fortement serré dans sa main droite un cordon de sonnette qu'elle

avait arraché. Tout ce qu'on put tirer d'elle après qu'elle eut repris ses sens, mais non son bon sens qui ne lui revint jamais, c'est qu'elle avait eu grand'peur ! et qu'elle ne pouvait se rappeler rien autre chose. On commença par gratter poliment, ensuite on frappa rudement et long-temps à la porte de sa nièce qui n'avait garde de répondre. On envoya chercher le Curé, le Bailly seigneurial et tous les notables du pays qui s'encouragèrent et finirent par se décider à enfoncer la porte; mais ce fut après avoir constaté juridiquement que ladite porte était verrouillée à l'intérieur, tandis que sa clé se trouvait dans la serrure en dehors de la chambre et du même côté que les signataires du procès-verbal.

On n'a jamais revu la Comtesse de Saulx. Rien n'était dérangé dans son appartement, où son lit n'avait pas même été défait. Deux bougies que ses femmes avaient apportées la veille et qu'elles avaient placées sur une petite table auprès d'un grand fauteuil, avaient été soufflées au milieu de la nuit, car on calcula qu'elles n'avaient pas dû brûler pendant plus de deux heures et demie. Une de ses pantoufles que j'ai vue chez son fils (c'était une mule de velours vert à talon rouge), était restée sur le parquet à côté de ce même fauteuil, et c'est tout ce qu'on a jamais retrouvé d'elle.

On savait que son fils, le Cardinal de Tavannes, était accouru sur les lieux pour y diriger une information judiciaire ; mais on croyait savoir que le Procureur-Général de Bourgogne avait parlé de manière à lui faire comprendre que l'honneur de sa maison pouvait s'en trouver compromis, et toujours est-il que le Cardinal abandonna subitement son projet d'enquête, et qu'il s'en retourna précipitamment dans son diocèse de Châlons (il n'était pas encore Archevêque de Rouen). Les uns parlaient de sortiléges et d'affinité suspecte avec des Bohémiens ; les uns parlaient du Diacre Pâris ou du Chevalier de Folard, et les autres discouraient sur le Vampirisme; ce qui, du reste, n'aurait jamais expliqué comment une grande femme de cinq pieds quatre pouces aurait pu s'évaporer sans qu'il en restât rien ! Tout le monde en parlait, et l'on en parla pendant long-tems, par la bonne raison qu'on ne savait qu'en dire. Le Chancelier d'Aguesseau m'a dit cent fois qu'il n'en savait pas plus que nous, et que c'était une chose incompréhensible.

A propos des anciens Comtes, aujourd'hui Ducs de Saulx, et surtout à propos d'histoires de *portes*, je vous dirai qu'une cousine à moi, qui s'appelait Marie-Casimire de Froulay-Tessé, avait épousé Charles-Gaspard de Saulx-Tavannes, lequel était

le petit-fils de cette mystérieuse. Marie-Casimire fut inhumée dans les caveaux de la sainte-chapelle de Saulx-le-Duc le 18 août de l'année 1753, deux ou trois fois vingt-quatre heures après la déclaration de son décès. Il arriva dix-huit mois après, qu'on eut besoin de rouvrir ces même caveaux pour y déposer le cercueil du Chevalier de Tavannes, oncle de son mari. On fut surpris d'abord, ensuite épouvanté d'éprouver pour en ouvrir la porte une résistance inexplicable. A force de résolution laborieuse, on vint à bout de la faire tourner sur ses gonds de pierre, et l'on entendit pour lors un sinistre bruit d'ossemens qui roulèrent sur les degrés depuis la porte qu'on ouvrait jusqu'au fond du souterrain. Ceux qui se hasardèrent à descendre les premiers s'embarrassèrent les pieds dans un suaire, et quand on voulut placer le corps de M. de Tavannes à côté de celui de sa nièce, on trouva que la bierre de cette malheureuse jeune femme était tombée par terre et qu'elle avait été brisée. On découvrit avec horreur qu'on l'avait enterrée vivante, qu'elle avait eu la force de rompre son double cercueil, et qu'elle était venue mourir de faim à l'entrée du sépulcre, d'où sa lamentable voix n'avait pu se faire entendre de ceux qui la pleuraient ; car elle était adorée de son mari, de leurs enfans, de ses frères,

et notamment de la Maréchale de Luxembourg qui m'en a parlé cent fois les larmes aux yeux.

On ne sait pas assez combien il y a de pauvres gens qu'on fait ensevelir et qui se trouvent enterrés avant d'être morts ! Le fameux Boerhaave a dit à mon père qu'il avait tenu tête à toute la régence de la Haye, au sujet d'un Grand-Pensionnaire, appelé M. Van Nollier, qu'on voulait porter en terre, et qui vécut, grace à lui Boerhaave, environ treize ou quatorze ans après la même entreprise. Vous en avez un exemple dans votre maison. La Connétable de Lesdiguières avait fait un cri terrible, et s'était soulevée quand on s'était mis à l'ouvrir pour l'embaumer. Elle avait porté ses mains sur le scalpel, dont elle s'était blessée les doits jusqu'au sang. Mais la pauvre femme retomba sans connaissance et mourut effectivement le surlendemain. Quand on exhuma la femme de ce damné Baron de Lohesme, qu'il avait fait enterrer deux jours avant dans le cimetière de Saint-Médard, on trouva qu'elle s'était écorchée les coudes et les genoux dans sa bierre. Enfin les inhumations et l'ouverture des corps est une sorte d'affaire où l'on se néglige, et où l'on ne saurait apporter assez de précaution, vous en conviendrez.

J'ai rencontré parfois un certain Marquis de

Gomès de Perès de Cortès, y otros, y otros, y otros, avec quarante noms de ses grand'mères et quatre pages de ces *otros* qui représentent nos *et cætera*, lequel allait toujours assister à l'autopsie de ses parens (quand il était en Portugal), et lequel Marquis avait fait continuer ladite opération d'autopsie sur un de ses oncles, en dépit des lamentations et des réclamations du ressuscité. A la vérité, disait-il pour ses raisons, c'est qu'il était question pour lui d'hériter du Comté d'Abrantès; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût exilé en France, afin de le faire repentir de son impatience et de son opiniâtreté dans la poursuite de ses Condégos-solariégos. Le Maréchal de Tessé nous disait, que pendant son ambassade à Madrid, ce Marquis portugais avait assassiné cinq ou six personnes, mais qu'il se trouvait (le Maréchal) obligé de le recevoir à Versailles, et de l'y traiter honorablement, attendu que le Roi de Portugal avait pris la peine de le lui recommander de sa propre main, parce qu'il était son Condé-Parienté (1).

Mon oncle de Tessé disait toujours que tous

(1) Condé-Pariente del Rey Fedelissimo. Comte-Parent du Roi Très-Fidèle. C'est la première classe des grands seigneurs de Portugal. Plusieurs familles étrangères sont en possession de ce titre, à raison de leurs alliances. (*Note de l'Editeur.*)

ces Portugais, mais surtout les nobles, étaient des créatures d'un autre monde, et qu'en les comparant aux Espagnols, on trouvait ceux-ci des modèles de perfection et de modestie.

CHAPITRE VIII.

Les Jacobites. — Milord Walsh. — Complot contre le Prétendant. — Le Chevalier de Saint-Georges. — La maîtresse de poste. — Les assassins capturés. — Milord Stairs. — Les Nobles-à-la-Rose. — Le grand-œuvre. — La Marquise d'Urfé. — La pierre philosophale. — Certitude acquise. — Insignes de la couronne d'Angleterre. — Héritiers légitimes de cette couronne. — Le feu Roi de Sardaigne. — La Comtesse d'Artois. — Sa postérité.

La Parenté des Breteuil avec le Maréchal Comte de Thomond, qui n'était alors que Vicomte de Clare, nous avait mis en relation continuelle avec tous les jacobites réfugiés en France, et surtout avec ceux de la cour de Saint-Germain, pour qui l'hôtel de Breteuil était un lieu de rendez-vous à Paris. C'était dans le salon de la Marquise (au rez-de-chaussée) qu'ils tenaient leurs conférences, et tout ce qu'il en parvenait au premier nous intéressait sensiblement. C'était néanmoins à la réserve de M[me] du Châtelet qui prenait parti pour le Duc d'Hanovre, sans nous en pouvoir donner aucun motif raisonnable, ce qui va sans dire, et par une suite naturelle de son bon esprit. J'ai toujours pensé que l'envie de s'attirer l'attention

de Milord Georges Keith, et dans la suite, l'envie de le *faire enrager*, comme elle disait puérilement, entrait pour beaucoup dans ses plaidoiries en faveur de la maison d'Hanovre; mais le Maréchal d'Écosse la laissait dire avec d'autant plus de sang-froid qu'il ne l'écoutait pas, et c'était la belle Émilie qui finissait par en enrager.

Parmi les réfugiés les plus fidèles au Roi leur maître, et les mieux disposés pour le bien servir avec une intelligence, un dévouement généreux, une abnégation personnelle au-dessus de tout éloge et de toute récompense, on distinguait Milord Walsh. Il était le fils de ce brave officier de la marine royale anglaise, lequel, après la bataille de la Boyne, avait recueilli sur son vaisseau toute la cour d'Angleterre, et l'avait amenée dans un port français. Pour rétablir sa fortune qu'il avait sacrifiée en Irlande, où l'on n'avait pas manqué de confisquer tous ses biens, il avait établi à Nantes un bureau d'armateur, ou, comme on dirait aujourd'hui, *une maison de commerce*. Il y faisait des profits considérables, et c'était une des principales ressources de son parti (1). Milord

(1) C'était au Capitaine Walsh que le Roi Jacques II avait conféré le titre de Lord, en récompense de ses services, à la même époque où S. M. B. avait accordé le titre de Duc aux Comtes de Perth et de Mel-

Walsh était l'ange gardien du Prétendant, qu'il assistait *consilio manuque*, mais depuis la mort du Roi de France, il était devenu soucieux, sombre, agité par une inquiétude continuelle, et vous allez voir que ce n'était pas sans motif.

Le Prétendant, qui voyageait incognito sous le nom de Chevalier de Saint-Georges, était entouré d'espions salariés par Milord Stairs. On aurait désiré qu'il pût arriver à Nantes, où Milord Walsh avait fait disposer un de ses bâtimens pour le conduire en Ecosse ; mais le Régent s'opposait à ce qu'il pût traverser la France, et le jeune Prince avait pris le parti de s'arrêter sur les terres de Lorraine, en attendant un bon moment pour essayer de passer inaperçu. Milord Stairs alla dire au Régent que le prétendant devait passer à Château-

fort, à Saint-Germain. C'était, du reste, une famille d'ancienne noblesse irlandaise et très-seigneuriale, à ce que leurs preuves ont témoigné. Ces Milords et Messieurs Walsh ont fini par s'établir en France ; et l'un d'eux, pour qui Louis XV a érigé en Comté la terre de Serrant, est aujourd'hui Colonel-propriétaire d'un régiment de son nom, dans la brigade irlandaise. Je me rappelle avoir entendu citer une réponse du jeune Milord Walsh. Il avait fait un voyage en Angleterre dans l'intérêt des Stuarts, et il fut mis à la Tour de Londres, d'où il ne sortit qu'à la suite d'une amnistie générale. — Buvez donc à la santé du Roi Georges, qui vous pardonne, lui dit le gouverneur de la Tour. — S'il me pardonne, répondit le zélé jacobite, il faut qu'il ait la prétention d'être plus clément que le bon Dieu, car il ne pardonne qu'à ceux qui se *repentent*, et je n'en serai jamais là. (*Note de l'Auteur.*)

thierry, tel jour, à telle heure; le Régent promit de l'y faire arrêter; mais comme il avait à redouter l'horrible effet d'une action pareille, il envoya, pour y procéder, M. de Contades, major des gardes françaises, bien assuré que celui-ci saurait s'en tirer de manière à n'arrêter personne, ou tout au plus à capturer quelque personnage qui ne fût pas celui qu'on l'envoyait arrêter. On dit même que M. le Régent lui avait donné des instructions formellement opposées à cette promesse qu'il avait faite à l'ambassadeur anglais.

Celui-ci, qui connaissait les dispositions de la noblesse de France et tous les embarras que le Régent voulait s'éviter, se mit à manœuvrer comme si l'autre n'avait rien promis; il avait envoyé des coupe-jarrets sur la route de Paris à Nantes, et le Baron de Breteuil en avait été prévenu par M. d'Argenson. Vous voyez que si les fidèles sujets du Roi Jacques III éprouvaient des inquiétudes, ils avaient d'assez bonnes raisons pour cela.

Cependant le Chevalier de Saint-Georges avait trouvé moyen d'arriver à Paris, et vint coucher à l'hôtel de Breteuil, où nous eûmes l'honneur de lui faire la révérence. C'était un beau Prince infiniment poli; il n'avait pas l'air d'avoir alors plus de 25 à 26 ans; mais il était déguisé en abbé, ce qui déplut souverainement à ma cousine Émi-

lie. Le Prétendant nous adressa quelques paroles de compliment, et rentra tout de suite après dans le cabinet de mon oncle, où les conférences durèrent une partie de la nuit. Dès le point du jour, il était parti pour Chaillot, où la Reine sa mère était venue l'attendre au couvent de la Visitation. Il alla coucher dans une petite maison que le vieux Duc de Lauzun gardait on ne sait pourquoi dans ce village, et vingt-quatre heures après il monta dans une chaise de poste aux armes de mon oncle. Il était accompagné de Milord Walsh et suivi par quelques hommes à cheval à qui l'on avait fait endosser la livrée de Breteuil.

En arrivant à l'entrée du village de Nonancourt, qui n'est qu'à vingt lieues de Paris, la chaise de poste fut accostée par une femme dont la figure était des plus honnêtes et des plus troublées. Elle était montée sur le marche-pied de la voiture qu'elle avait fait arrêter; elle dit à voix basse au Prétendant qu'il était perdu s'il allait descendre à la poste, où on l'attendait pour l'assassiner. Elle le supplia, les larmes aux yeux, de se confier en elle. — Il faut que vous soyez le Roi Jacques, ajouta cette femme, car les vauriens dont il s'agit sont tous des Anglais, et l'un d'eux a parlé contre notre saint père le Pape. Elle leur proposa de

les conduire chez le curé de la paroisse, auquel elle avait eu soin de confier la découverte qu'elle avait faite, car cette honnête femme était la maîtresse de poste de Nonancourt, laquelle avait nom Mlle Lhopital. Le Chevalier de Saint-Georges et son compagnon se laissèrent conduire au presbytère, et Mlle Lhopital, qui avait eu soin d'enivrer ces Anglais et de les enfermer à double tour, s'en fut alors requérir la justice du lieu. Le chef de la bande eut beaucoup de peine à s'éveiller; ensuite il s'emporta violemment contre Mlle Lhopital en disant qu'il appartenait à Milord Stairs et qu'il obtiendrait vengeance d'un pareil outrage au droit des gens. On lui répondit qu'il ne saurait être avoué par aucun ambassadeur, et qu'ayant organisé des guet-à-pens et fait des ouvertures inquiétantes pour la sûreté des grandes routes et des voyageurs, il allait commencer par aller coucher en prison avec tous les siens; ce qui fut exécuté fort exactement, à la poursuite de Mlle Lhopital. Elle expédia sur-le-champ un de ses courriers à M. de Torcy, en lui envoyant le procès-verbal de l'arrestation de ces Anglais joint à sa déposition personnelle sur les propositions qui lui avaient été faites par leur chef de file, à l'égard d'un voyageur qu'ils attendaient à Nonancourt. Elle fit partir le Chevalier de Saint-Georges

dans une autre voiture et sous un autre costume, ainsi que Milord Walsh ; et fouette cocher sur la route de Nantes! La Reine d'Angleterre écrivit à Mlle Lhopital pour la remercier du signalé service qu'elle venait de rendre à son fils ; et ce qu'il y eut de charmant, c'est que M. le Régent lui envoya son portrait en témoignage de satisfaction. Quant à Milord Stairs, on lui ferma sur le nez les seules portes cochères qui lui fussent ouvertes dans tout Paris, et qui n'étaient qu'au nombre de deux ou trois. A la suite d'une machination si coupable et si lâche, il était devenu le mépris et l'abomination du Régent lui-même. S. A. R. ne parla qu'avec irritation d'un pareil forfait : elle y trouvait surtout de l'*insolence!* On voit qu'il avait de l'indulgence pour l'Angleterre, et qu'il avait de la bonté de reste, M. le Régent!

Il n'entre pas dans mon plan, ni dans mon cadre, de vous faire le récit de la malheureuse expédition du Chevalier de Saint-Georges en Écosse. Ce fut quelques mois après qu'il se retira dans les États romains, où il a passé le reste de sa vie et où j'eus l'honneur de lui faire ma cour en l'année 1721. Ce fut mon père, assisté du Marquis de Breteuil, qui négocia le mariage de ce Prince avec la petite-fille du grand Sobieski.

Nous les retrouverons à Rome, et vous verrez comment la Princesse Casimire Sobieska, sœur de la Prétendante, avait dû se marier avec le Duc de Créquy avant d'épouser votre grand-oncle le Duc de Bouillon. Je vous dirai seulement pour aujourd'hui que son premier mari mourut dix jours après celui de leurs noces, et qu'elle entreprit alors de se faire demander en mariage par M. de Créquy-Canaples. Le pauvre fou, qu'il était, lui fit demander six mois pour y réfléchir, et la bonne envie qu'elle avait d'épouser un Créquy ne résista pas à cette nouvelle impertinence. Elle a fini par épouser le Prince Frédérick de la Tour-d'Auvergne et Turenne, lequel était frère cadet de son premier mari. Mon père eut assez de peine à leur obtenir des dispenses, attendu que le Pape Albani et le Cardinal de Noailles n'aimaient pas ces sortes de mariage. Mais voici du rabâchage, et des mieux conditionnés, si je ne m'y trompe. Revenons, pour achever mon premier chapitre du Chevalier de Saint-Georges, sur un rare et curieux présent qu'il me fit remettre par le Maréchal d'Écosse, et qui consistait dans un *Noble-à-la-Rose*.

Ces pièces de monnaie, qui paraissent de facture gothique, sont précisément de la grandeur d'un double-louis, avec moitié moins d'épaisseur

et de poids. Elles représentent un chevalier qui est armé de toutes pièces, et qui tient une rose à la main. Le revers en est chargé d'une croix fleuronnée; et, quoi qu'en aient dit les dissertateurs et les antiquaires hollandais, qui se disputent depuis trois cents ans sur une chose qu'ils n'ont jamais vue, vous pouvez être assuré qu'il ne s'y trouve aucun millésime, ni aucune sorte d'inscription. Ces pièces ont parfaitement la couleur, le poids et la densité de l'or de ducat. Elles marquent sur la pierre de touche ainsi que l'or le plus pur et celui d'Ophyr, par exemple, et si vous les rompez, il en est pour la tranche absolument comme pour la superficie de la pièce. On a toujours dit que ces médailles étaient d'or *philosophique*, et quant à l'origine ou la date de ce produit du *grand-œuvre*, dont les héritiers de la Rose de Lancastre sont restés en possession, on a publié des choses tellement prolixes et tellement contradictoires, que je n'en parlerai point. Il est plus facile de s'abstenir que de se contenir, disait notre ami Fontenelle.

Toujours est-il que mon *Noble-à-la-Rose* avait donné dans l'œil de Mme d'Urfé, qui était la plus opiniâtre des alchimistes et la plus déterminée souffleuse de son temps. J'aurai l'occasion de vous reparler d'elle à propos du Comte de Saint-Ger-

main, de Cagliostro et d'un misérable Chevalier Casanova, dont elle était l'adepte, et par conséquent la dupe. Je vous dirai préliminairement, sur Mme la Marquise d'Urfé, qu'elle était fille du Marquis de Gontaut-Biron. Je crois me souvenir qu'elle s'appelait Madeleine, et ceci n'importe guère. Son mari, qu'elle avait épousé très-vieux, était le dernier descendant et le riche héritier du fameux Honoré, Marquis d'Urfé, à qui nous devons la composition de cet interminable roman de l'Astrée. Il avait d'abord épousé la belle et célèbre Diane de Châteaumorand, qui était la femme de son frère aîné, et du vivant de celui-ci, lequel frère avait trouvé bon de planter là sa femme pour s'en aller se faire ecclésiastique ; ce qui faisait dire au Pape Urbain VIII, qui n'entendait parler que des Marquis d'Urfé pour des sollicitations de dispenses ; qu'ils auraient eu besoin, pour eux deux tout seuls, d'une chancellerie pontificale et d'un Pape tout entier. Leur grand'mère était de la maison de Savoie, et ils avaient ajouté le nom impérial des Lascaris à celui de leur maison ; je n'ai jamais pu savoir en l'honneur de quel saint.

Mme d'Urfé, qui était notre parente, avait monté la tête à la Comtesse de Breteuil à celle fin d'obtenir de moi l'échange de ma pièce d'or philoso-

phique contre un reliquaire admirablement garni de pierreries, ce qui se voyait parfaitement bien ; mais il était rempli, disait-elle, d'une précieuse collection des plus saintes reliques et des plus authentiques, ce dont je m'obstinais toujours à vouloir douter. Comme il était question de fondre ma pièce au creuset pour en induire la réalité du grand-œuvre, je finis par me trouver en but à une persécution générale ; il n'y avait pas jusqu'à ma grand'mère qui ne voulût savoir à quoi s'en tenir sur la pierre philosophale. Je m'en fatiguai ; je lâchai prise, et voici le résultat de notre expérience, où vint présider M. van Nyvelt, le physicien.

En décomposant mon Noble-à-la-Rose, on y reconnut seulement une vingtième partie d'or, un quart de mercure, un scrupule de fer, un autre quart de cuivre, un huitième d'étain ; et, pour le surplus, un mélange de sels à base neutre, nous dit van Nyvelt, lesquels se cristallisèrent en prismes pentagones, à la grande satisfaction de la Marquise d'Urfé. — C'est une femme perdue, nous dit ma tante la Baronne ; elle en a la tête à l'envers, et tout son bien s'en ira par le soufflet. Voilà ce qui n'a pas manqué d'arriver, grace à la munificence du Chevalier de Saint-Georges, et surtout grace à l'avidité du Chevalier Casanova.

Milord Maréchal nous dit alors que les Stuart avaient emporté non-seulement toute leur collection de Nobles-à-la-Rose, qui remplissait une cassette aussi volumineuse à peu près qu'une *serinette* qui se trouvait là sous nos yeux; mais encore aussi tous les insignes de la royauté britannique avec les principaux joyaux de ses trois couronnes. Il ajouta que les Rois d'Angleterre avaient toujours conservé soigneusement et scrupuleusement cette sorte de médailles, et qu'on n'en saurait trouver plus de trois dans tous les cabinets de l'Europe, y compris le Noble-à-la-Rose de la Czarine, qu'elle avait payé 25 mille francs. J'ai su par M. Walpole, et long-temps après, qu'à l'exception de quelques vases et ustensiles du seizième siècle, aucun des prétendus insignes de la couronne d'Angleterre qu'on fait voir à la Tour de Londres, n'est antérieur aux *rats de Hanovre*, et que tous ces diadèmes et ces joyaux des Édouard et des Richard sont évidemment contrefaits. Walpole me disait aussi qu'on ne saurait se faire aucune idée de l'ignorance et de la jactance anglaises, et que le gardien de ces faux bijoux, qui vous les fait voir à la lueur d'une lampe, au travers d'un grillage, a toujours soin de vous répéter en vous les montrant : — *Objet sans pareil! en or très-pur, âgé de huit cents ans*, et autres forfanteries qui fai-

saient rougir son front de gentilhomme et qui torturaient son cœur d'antiquaire.

Les anciens honneurs avaient été conservés par le Roi Jacques ; et le Cardinal-Duc d'York, qui est le fils du Chevalier de Saint-Georges et le dernier des Stuart, ne manquera certainement pas de les léguer au Roi de Sardaigne : c'est le chef de la maison de Savoie, qui va se trouver l'héritier du sceptre de Saint Édouard, *Dei gratia, sed non voluntate hominum* ; et, à défaut de la branche aînée des Princes de Savoie, ce serait dans la postérité de M. le Comte d'Artois que viendrait aboutir l'hérédité légitime et naturelle de la couronne d'Angleterre.

CHAPITRE IX.

De la haute noblesse. — Les Sires de Froulay, Comtes de Tessé. — Les Talleyrand. — L'auteur conteste leur généalogie. — Motif de chronologie qu'il oppose à leur surnom *de Périgord*. — L'Évêque d'Arras et Robespierre. — Le buffet de Versailles et l'abbé de Talleyrand. — Le thon mariné. — Scrupule de conscience. — Première ambassade de M. de Talleyrand. — Comment il s'en acquitte. — Son zèle en faveur de Marie Alacocque. — Lettre de lui à ce sujet. — La maison de Rohan. — Celles de la Trémouille et de la Tour d'Auvergne. — Les Mailly. — Les Montmorency. — Les Clermont-Tonnerre. — La maison de Beauveau-Craon. — Celles de la Rochefoucauld, de Lévis, de Sabran, de Narbonne, de Croüy, etc. — Les Saint-Simon et les de Broglie. — Des graudes familles éteintes. — La maison de Noailles. — Contestations injustes ou suppositions ridicules à son égard. — Les Montmorin. — Mot de Louis XV à leur sujet. — M. de Chauvelin. — Autre mot de Louis XV. — Samuel Bernard et son fils M. de Boulainvilliers. — Le chirurgien Maréchal et son fils M. de Bièvre. — Son titre de *Marquis*, provenu d'un sobriquet. — L'entrepreneur du canal du Midi. — Son extraction. — Les Mirabeau. — Prétentions exagérées. — Les Lejeune de la Furjonnière condamnés à quitter le nom de Créquy par arrêt du parlement.

Parce que je n'ai pas imité certaines gens qui font des mémoires, et que je n'ai pas commencé par entretenir mes lecteurs de la noblesse de ma naissance, vous auriez tort de supposer que je n'entende rien en généalogie, et vous verrez que

sur ce chapitre-là, je sais très-bien mon affaire avec celle des autres. Je sais très-bien que ma mère était une simple fille de condition, je sais très-bien que la noblesse de ma belle-fille a plus d'apparence que de réalité; mais ce que je sais très-bien aussi, c'est que ma famille paternelle est une des quatorze maisons les plus anciennes de la monarchie française. Nous n'avons jamais eu là-dessus, dans aucun temps, ni prétentions exagérées, ni contestations quelconques, et j'ai toujours éprouvé que la généalogie des Sires de Froulay, Comtes de Tessé, qui remonte à l'an 1095, était en possession d'une estime incontestable et d'une confiance universelle. C'est un préambule qui m'a paru nécessaire avant d'entrer dans une suite de discussions que je me trouve à porté d'éclaircir et que je me trouve en résolution d'exécuter. Sauve qui peut!

Il ne faut pas s'imaginer, par exemple, que MM. de Talleyrand soient en jouissance immémoriale du nom de Périgord, et c'est une espèce de révolution nobiliaire, ou, suivant eux, une sorte de réhabilitation que j'ai vue s'opérer sous mes yeux. Il y a quatre ou cinq familles de leur province qui sont plus anciennes que la leur; il est assez connu que l'auteur de leur fortune est Mme des Ursins, veuve d'un M. de Chalais : et la

vérité pure est qu'ils n'ont jamais pu faire remonter les preuves de leur noblesse au-delà de l'année 1360, tandis que le dernier rameau de la dernière branche de la véritable maison des anciens comtes de Périgord était déjà éteint vers la fin du siècle précédent; ce qui fait qu'il se trouverait un abîme à combler entre les deux familles, et qu'il s'en manquera toujours de trois à quatre générations pour qu'elles puissent se rattacher. Toujours est-il que ces prétendus Carlovingiens ont eu grand soin de ne jamais publier ni montrer leur belle généalogie, et qu'on n'a jamais pu savoir où la trouver pour la contrôler et pour y mettre le doigt sur le point de suture (1). Quand les titres et les noms des grandes familles éteintes ont été abandonnés au pillage, on s'est mis à piller les noms des provinces; mais aucune de ces usurpations n'avait paru plus mal établie que celle des Talleyrand de Périgord. Le juge d'armes et les tribunaux avaient eu la complaisance de le souffrir; mais tous les généalogistes et tous les

(1) Il est visible que leur nom de famille était un prénom qui a été porté par deux ou trois personnages de l'ancienne maison à laquelle ils se sont accrochés. C'est absolument comme si tout ce qui s'appelle *Bouchard* voulait être Montmorency, et comme si toutes les familles qui s'appellent *Roger* voulaient être issues des anciens Comtes de Beaufort. (*Note de Mise de Créquy.*)

gens de qualité de ce temps-là furent confondus d'une pareille outrecuidance, et toute la noblesse du Périgord est encore aujourd'hui révoltée de leur prétention! Mais il est temps d'en venir à l'abbé de Talleyrand.

Son père et sa mère, cadets de leurs familles, habitaient Versailles, et ils étaient si pauvres qu'ils y vivaient des buffets de la cour, au détriment des profits du grand-commun. Ils avaient, en guise de maître-d'hôtel, une sorte de Maître-Jacques, qui s'en allait tous les jours chercher leur provende à la desserte des tables royales, dont les officiers avaient ordre de le traiter favorablement. Ainsi l'on pourrait dire que M. de Talleyrand a été nourri des miettes qui tombaient du buffet de Versailles. On sait que Bonaparte avait dû son éducation militaire à la libéralité de nos Rois, et je vous puis assurer que Robespierre avait été élevé par la charité de M. de Conzié, Évêque d'Arras, car ils m'en ont parlé tous les deux. *O Altitudo!* comme disait toujours ma grand'mère, qui savait le latin, qui se gendarmait toujours contre les usurpations, et qui se révoltait toujours contre l'ingratitude!

A propos de ma grand'mère et de ces pauvres Talleyrand, je vous dirai qu'elle en savait quantité d'histoires, et en voici une qu'elle me disait

un soir à l'hôtel de Canaples, où je la vois d'ici avec un vieux bas de robe en velours mordoré, ajusté de bonnes-graces, lesquelles étaient relevées en manières de draperies par des papillons en porcelaine de Saxe. Elle avait aussi le même jour, une certaine jupe en drap d'argent, où l'on voyait un orchestre composé de cinq ou six rangées de gradins, couverts de musiciens brodés en relief, avec leurs instrumens et des joues plus grosses que des prunes ; mais elle ne s'en souciait pas beaucoup, de sa belle jupe, parce que, disait-elle, ces magnificences-là se trouvaient passées de mode. Elle avait entrevu cela.

Vous saurez donc qu'après la mort de la Reine Marie de Pologne, à Versailles, on avait distribué toutes ces provisions de cuisine et d'office, et qu'il en échut pour le ménage Talleyrand un baril de thon mariné, qui leur fit d'autant plus de plaisir et de profit qu'on était en carême, et que c'était les deux personnes les plus chafriolantes et les plus scrupuleuses de l'univers catholique. Il est bon de vous dire aussi qu'ils se piquaient d'un savoir-vivre recherché et d'une grande érudition gastronomique, et qu'ils parlaient toujours de ce qu'ils avaient mangé ; ce qui faisait tous les frais de leurs entretiens du soir avec le Comte de Brancas, le Duc de la Vrillière et les autres vieux

gourmands du château. C'étaient des cailletages à nous faire sécher d'ennui, et puis c'étaient des moqueries à n'en pas finir sur le Comte et la Comtesse de Talleyrand qui se montraient si difficiles et qui trouvaient moyen de faire si bonne chère à si bon marché. Après qu'ils eurent bien mangé et bien parlé de leur thon mariné, qu'ils avaient trouvé substantiel et délicat, succulent, esculant, exquis et bien supérieur à tout ce que l'expérience et l'observation leur avaient appris sur les conserves de Provence, on découvrit, au milieu de la semaine-sainte et de la saumure, une vertèbre de lapin qui se trouvait dans un état d'adhérence parfaite et naturelle avec une tranche de cet excellent poisson. Le père et la mère Talleyrand faillirent en suffoquer d'horreur et d'effroi! Pour faire sa cour à Mesdames de France, qui étaient la régularité même, Mme de Brionne envoya chercher à Paris M. de Buffon, qui vint examiner la provision de thon mariné de la grande écurie, avec deux autres naturalistes du jardin du Roi. Mme la Chancelière, qui faisait la dévote, ambitionna beaucoup cette distinction-là ; mais le comte de Buffon répliqua noblement qu'il ne s'était dérangé pour Mme la Comtesse de Brionne que parce qu'elle était Grand-Écuyer de France et princesse de la maison royale de Lorraine;

ainsi la Chancelière en fut pour ses frais d'inquiétude, et voici pour les Talleyrand ce qu'il en arriva.

Malgré la droiture et l'innocence de leurs intentions, le Chevalier de Montbarrey vint à bout de leur persuader, pour se moquer d'eux, qu'ils se trouvaient *en cas réservé*, et voilà qu'on expédie bien vite à Paris le jeune Abbé de Talleyrand, pour aller confier à l'Archevêque, M. de Beaumont, que son père et sa mère (c'est de l'Abbé dont il s'agit) avaient mangé du lapin pendant tout le carême, qu'ils en avaient l'abomination de la désolation dans les entrailles, et qu'ils conjuraient et adjuraient M. l'Archevêque ou son Grand-Pénitencier de les relever de l'interdiction des sacremens, qu'ils avaient encourue sans se douter de rien, *ipso facto*, comme leur disait Montbarrey. Ce qu'il y avait de plus ridicule dans la pétition, c'est que leur affaire ne pouvait concerner en aucune façon l'Archevêque de Paris, attendu que Versailles est du diocèse de Chartres; mais le Chevalier leur avait persuadé que c'était une de ces causes réservées pour *l'officialité métropolitaine*, afin d'augmenter leur inquiétude et de compléter la mystification.

M. l'Abbé resta sept ou huit jours à Paris sans donner signe de vie à sa pauvre mère, qui était

demeurée dans une angoisse abominable. —Eh bien, mon enfant, qu'est-ce que vous a répondu Monsieur de Paris? —Mais Madame, il ne m'a pas dit grand'chose, et je crois me souvenir qu'il m'a *envoyé paître*....

Depuis, quand on a su quelle était la légèreté de l'Évêque d'Autun pour l'exécution des commandemens de l'Église, on a pensé qu'il ne s'était peut-être pas acquitté de la commission de sa mère, et plût à Dieu qu'il n'eût pas autre chose à se reprocher pour l'observation du Décalogue!

Ce qui lui a fait le plus d'honneur pendant sa carrière épiscopale, et ce qu'il a fait de plus méritoire pendant sa vie, peut-être, c'est d'avoir poursuivi, comme il a fait avec un zèle infini, la Béatification d'une bonne Religieuse du diocèse d'Autun, qui s'appelait Marie Alacocque, et qui, du reste, avait été la plus vénérable et la plus sainte personne de son temps. M. de Talleyrand m'a fait plus de cent visites, et m'a peut-être écrit deux cents lettres, pour me faire parler de cette bienheureuse fille à M. le Nonce, à M. le Duc de Penthièvre, à Mme la Comtesse de Toulouse, au Baron de Breteuil, à M. de Brienne, à tous les Ministres, à tous les Ambassadeurs d'Italie, enfin à tous les personnages en crédit, où son crédit

n'atteignait pas. Vous pouvez juger de l'intérêt qu'il y mettait par la lettre suivante :

Autun, 4 décembre 1788.

« J'arrive icy, madame. Je ne manque pas à vous rendre grace de « votre bienveillance pour le diocèse, votre protection, je puis dire. « Il est essentiel, indispensable pour l'édification des ames, la satisfac- « tion de ce clergé, la considérasion personnele de l'évêque, que l'af- « faire marche. La décision sur la qualité préliminaire de vénérable « servante de Dieu a été obtenue dès 1737. Je lai vérifiée. C'est donc « sur celle de Bienheureuse qu'il faut me diriger en attendant la can- « nonisation. Ce sera l'affaire de mes successeurs au g[t] de cette église « arrosée, illustrée, fécondée par le sang de tant de généreux martirs. « Oserais-je vous suplier d'engager m le d. de Penthièvre à vouloir bien « recommander la chose à son beau-père m. le d. de Modène en le « priant de s'y intéresser auprèz de n. s. p. le pape et d'en écrire à m. le « cardinal secrétaire. Celui de la congrégation ad hoc est peu bienveil- « lant ; il ne pense pas qu'elle est la dignité de mon siège et que j'ai le « pallium comme l'archevêque de Lyon. m. le card. de Bernis très in- « différent, y met une légèreté scandaleuse. Permettez que m. le mar- « quis trouve icy mille complimens pour lui. Recevez avec bonté l'assu- « rance des sentimens de respect dont j'ai l'honneur de vous renouvel- « ler l'expression. Je vous assure que je suis avec une confiance égale « à ma vénération pour vous, madame,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« † CH. M. ÉV. D'AUTUN. »

M. l'Évêque d'Autun fut détourné de cette bonne œuvre par ses travaux à l'assemblée législative, où nous l'avons vu porter son ambition

d'un tout autre côté que celui des *Béatifications*. Il est à remarquer que toutes les peines que s'était données M. de Talleyrand n'auraient pu servir à rien dans cette sorte d'entreprise, où l'on a découvert qu'il avait mis plus d'empressement que d'exactitude, et beaucoup plus de zèle pour sa *considération personnelle* que de véracité canonique. Les informations qu'il avait adressées à Rome ont été trouvées *subreptices*. Le résultat des Monitoires avait démenti plusieurs détails affirmés par cet Évêque ; enfin, *l'Avocat du diable* (c'est le nom que le peuple Romain donne au Prélat contrôleur), avait fini par déclarer que la relation d'un nouveau miracle attesté par M. de Talleyrand n'avait aucune autre sorte d'autorité que celle de sa signature. Il a fallu recommencer des informations plus régulières, au milieu desquelles est survenue la révolution française avec le serment constitutionnel et tout ce qui s'ensuit. Je vous dirai donc que c'est principalement à cause de cette pieuse fraude de M. de Talleyrand, que la béatification de la Vénérable Marie Alacocque en est restée là. Comme le petit Maréchal (de Bièvre) entendait toujours parler de Marie Alacocque et de ce jeune prélat (M. de Talleyrand a été très-jeune et très-long-temps jeune), il lui donna le sobriquet de Joseph à la mouillette.

Si je vous rapporte une sottise qui paraît aboutir à l'irrévérence, c'est pour vous prouver qu'à cette occasion-là, tout le monde avait pris la liberté de se moquer de M. de Talleyrand, qui s'en est vengé cruellement comme chacun sait.

On est devenu tellement ignorant, en France, sur tout ce qui se rapporte à la généalogie, qu'il en résulte un malentendu continuel avec des injustices insupportables. Par exemple, vous entendrez dire que la maison de Montmorency est la plus grande et la plus noble famille de France, ce qui n'est pas vrai, puisque les Rohan, les la Trémoille et les la Tour d'Auvergne ont un rang supérieur à tout le reste de la noblesse, tandis que les Montmorency n'en sauraient avoir aucun, par la raison qu'ils n'ont jamais exercé la moindre apparence de souveraineté. A la vérité, vous entendrez dire, un quart d'heure après, et quelquefois dans le même salon, que les anciens Montmorency ne subsistent plus, et que ceux de nos jours ne le sont que *par les femmes*, ce qui n'a pas l'ombre du sens commun. Les trois branches actuelles de cette maison n'avaient jamais été perdues de vue, et sont aussi bien Montmorency que le dernier de leur branche ducale, qui n'avait pas laissé d'enfans : ne vous laissez donc ni subjuguer par les uns, ni dérouter par

les autres. Tous les Montmorency que vous rencontrerez, et qui sont au nombre de quinze ou vingt, sont indubitablement de cette ancienne maison ; mais il ne s'ensuit pas du tout qû'ils soient hors de pair avec la haute noblesse ! La première famille de France, après la maison royale, est évidemment celle de Lorraine ; la seconde est, sans contredit, celle de Rohan ; et la troisième est celle de la Tour d'Auvergne ou de Bouillon-Turenne, si vous l'aimez mieux ; la quatrième est, à mon avis, celle de la Trémoille, à cause de son titre légitime à la succession du royaume de Naples. Je vous avouerai, mon enfant, que la position nobiliaire des Princes de Tarente me paraît supérieure à la vôtre, mais ceci n'est qu'entre nous deux, bien entendu.

Sur le même rang de votre numéro cinquième et hors de ligne avec toutes les autres familles originaires de France, les généalogistes les plus habiles et les plus consciencieux ont toujours pensé qu'il était juste de faire une sorte de pêle-mêle entre les quinze ou vingt familles de la plus haute noblesse, savoir : les Mailly de Nesle, qui sont les véritables princes d'Orange, et les Ducs de Mailly-d'Haucourt, leurs agnats (Saint-Louis disait les *antiens Mailly*); les Montmorency,

dont la seule illustration hors de ligne est d'avoir fourni cinq Connétables ; les Clermont-Saint-Jean, Tonnerre et Thoury, car ils ont la même origine ; les Beauvau de Craon, qui sortent des Plantagenets, et qui ont eu l'insigne honneur de fournir une aïeule directe à la maison royale de France ; les Lévis de Mirepoix, qui sont restés Grands-Maréchaux héréditaires *de la foi*, pour avoir soumis les Albigeois ; les *Marquis* d'Harcourt, car la filiation de la branche *Ducale* est suspecte ; les Sabran, anciens Comtes souverains d'Aryane et de Forcalquier ; cette grande maison de la Rochefoucauld, qui était un colosse de pouvoir et un soleil de magnificence aux temps gothiques ; les Rochechouart de Mortemart et de Faudoas, qui proviennent des Austro-Francs de Limoges ; les Narbonne-Pelet, grande race, et la fleur des chroniques méridionales ; les Villeneuve de Trans, premiers Marquis de France ; les Choiseul, qui sont peut-être une centaine, et les Beauffremont, qui sont réduits à la triste personne de M. de Listenois ; les illustres Croüy, les Saulx-Tavannes et les Conflans-d'Armentières ; les très-nobles et très-anciens Maillé, les Béranger de Sassenage et les Sires de Pons ; les Béthune-de Flandre et les Beauvoir du Roure ; enfin les Goyon de Bretagne et les Tur-

pin de Crissé, qui sont d'une antiquité prodigieuse. Si je ne vous mentionne pas ici les héritiers des anciens Vicomtes de Polignac, c'est parce que ceux-ci ne le sont que par les femmes, et qu'on ne sait pas grand'chose au sujet de leur famille dont le nom patronymique est Chalençon. Je ne vous ai rien dit non plus de la maison de MM. de Damas, attendu qu'il n'est pas facile de s'y reconnaître, et parce que je ne saurais qu'en dire, sinon qu'ils ont toujours été grandement alliés. Les Crussol d'Usez, doyens des Pairs laïcs, les Gontaut de Biron, les Caumont de la Force et les Durfort de Lorges ou de Duras, sont également des gens de grande naissance; mais je n'en dirai pas autant des Rouvroy de Saint-Simon, dont le nom de famille était *le Borgne*, et qui sont des gens de peu de chose, en dépit de l'auteur des Mémoires et de ses prétentions vaniteuses. Je ne vous parlerai pas ici des grandes familles d'origine étrangère, telles que celles des Princes de Savoie-Carignan, dé Comtes de Faucigny, leurs agnats, les Ducs de Brancas, de Fitz-James et de Melfort; des Comtes de Lamarck, de Lowendal, de Bassompierre, de Vintimille, de Lignéville, de Lénoncour, etc.; car ce serait sortir de mon sujet que j'ai voulu restreindre à la noblesse française. Quant à MM. de

Broglie qui sont devenus grands seigneurs, et qui nous étaient venus du comté de Nice, on a su que leur nom *del Broglio* signifiait *Dumoulin* dans leur patois niçard, et voilà tout ce qu'on en a jamais su.

Tout le reste des familles ducales ou des autres familles implantées à la cour de France, est du sixième au dixième et dernier rang en fait d'ancienneté prouvée par titres. Il n'y a malheureusement plus rien de ces grandes races historiques de Courtenay, de Lusignan, de Beaujeu, de Poitiers, de Rieux, d'Estaing, de Nérestang, de Coucy, de Châtillon, de Gouffier, de Montgommerry, de Xaintrailles et du Guesclin que j'ai vues s'éteindre. Il y a peut-être encore en Bresse un pauvre rameau déchu des anciens Comtes de Châlons? Si vous en trouvez jamais quelqu'un, souvenez-vous que vous êtes parens ; souvenez-vous que je vous en ai parlé, mon Enfant, et tendez-leur une main secourable, ainsi qu'il est usité dans votre noble et généreuse maison.

Une chose qui m'a toujours donné la meilleure opinion des Noailles, c'est la protection qu'ils n'ont jamais cessé d'accorder à tous les gentilshommes qui pouvaient leur prouver qu'ils avaient l'honneur de leur appartenir, la situation du ré-

clamant et le degré de la parenté n'y faisant rien! Vous entendrez dire également, à propos de la maison de Noailles, qui n'a pas manqué d'envieux, comme il est aisé de le penser, que sa noblesse n'est pas des plus anciennes, et qu'il existe une tapisserie chez MM. de Montmorin (les autres disent un tableau) où le seigneur de Noailles est représenté faisant l'office de maître-d'hôtel, à la table du Seigneur de Montmorin, avec la date de l'année 1593; ce qui faisait que les Ducs de Noailles étaient pensionnés par l'aîné des Montmorin qui les obligeait, par malice, à toucher une rente annuelle de dix écus. Il y a pourtant quelque difficulté dans cette anecdote; d'abord les Noailles qui possédaient, depuis le XII[e] siècle, la terre et le château de leur nom dans la vicomté de Turenne, avaient toujours eu, pour le moins, autant de puissance féodale et de haut patronage que les Montmorin. Ensuite, le Seigneur de Noailles, en l'année 1593, était déjà Comte d'Aven, qualification magnifique et très-rare au XVI[e] siècle, tandis que les Seigneurs de Montmorin n'étaient pas encore sortis de leur bourgade ou de leurs vieux castels. Enfin l'histoire de la rente annuelle est un mensonge, et personne n'a jamais vu la tapisserie ni le tableau, qui n'ont jamais existé. Il faut vous

dire que les Montmorin avaient toujours été les gens de qualité les plus misérables, et dans les établissemens les plus chétifs et les plus dépenaillés de la terre salique; aussi, quand on voulut mettre en circulation cette belle histoire, je me souviens que le Roi Louis XV avait dit : — Est-ce qu'il y a jamais eu telle chose que des tapisseries, chez les Montmorin? Le feu Roi connaissait très-bien toute sa noblesse, et c'est à cause de cela qu'il avait toutes les prétentions carlovingiennes à souverain mépris. — Nous avons bien de la peine à prouver, me disait-il un jour, que nous descendons de Robert-le-Fort, et l'on voudrait qu'un malheureux hobereau, mangeur de chèvre, établît qu'il est issu de la maison d'Aquitaine? Allons donc, ces gasconnades-là font pitié! Le Roi, mon grand-père, ajouta-t-il ensuite, avait fait brûler par la main du bourreau la généalogie des princes lorrains qu'on y disait issus de Charlemagne, en ligne directe, *ce qui n'était pas vrai!...*

Si Louis XV avait prévu que son petit-fils, M. le Comte de Provence, aurait fait reconnaître les Montesquiou pour être provenus de la maison d'Armagnac, il aurait été bien en colère, et bien étonné surtout!

Je me souviens que le Comte de Chauvelin

disait un jour au Roi que les Thiboutost de Normandie étaient des gens de bonne maison, mais que c'était une famille *de province*. — Vraiment, dit le Roi, c'est la même chose pour tous les gens de bonne maison. Est-ce que vous en connaissez beaucoup qui soient originaires de la *rue Saint-Denis?* L'épigramme était *ad hominem* à cause du grand-père Chauvelin; mais le Roi n'avait répondu ceci que par distraction; il n'adressait jamais un propos désobligeant à personne, sans compter qu'il aimait beauconp M. de Chauvelin, et il devint rouge comme une cerise.

Le Duc de Nivernais m'a conté qu'un des Laval avait osé parler en présence du Roi de ce misérable pamphlet, qui est faussement intitulé: *Mémoire du Parlement de Paris contre les Ducs et Pairs*, où l'on disait, entre autres sottises, que MM. de la Rochefoucauld descendaient originairement d'un boucher. — Quelle ignorante et folle diatribe! avait dit le Roi; ils descendent incontestablement d'un Haut-Baron qui s'appelait Foucauld, Sire de la Roche en Angoumois, et qui vivait en l'an 1000! Excusez du peu : et comment l'auteur de cette rapsodie n'a-t-il pas appris que le Roi François Premier était le filleul du Comte François de la Rochefoucauld, Prince de Marsillac?

— MM. de la Rochefoucauld *bouchers!* C'était donc à l'époque où les rois étaient *bergers?* répondis-je à M. de Nivernais, qui s'extasia sur cette remarque, et qui se fâchait toujours quand on l'attribuait au Duc de la Rochefoucauld. Il est vrai que celui-ci n'en faisait pas souvent, de fines remarques, ou du moins, il n'y paraissait pas. Je me rappelle aussi que le petit Maréchal avait fait une drôle de *Jeannoterie* sur le jeune M. Bernard, qui s'était décoré du nom de Boulainvilliers, parce qu'il avait la terre de ce nom-là, et parce que sa mère était de cette ancienne famille picarde (1). M. Maréchal disait donc que M. Bernard était devenu Boulainvilliers *par terre, par mer et par air;* mais ce qu'il y a de plus joli dans l'affaire du petit Maréchal, c'est qu'il avait fini par se faire appeler M. de Bièvre, et

(1) Julien-Charles-Joseph Bernard de Coubert, Marquis de Passy-sur-Seine, Maître des requêtes de l'hôtel et Prévôt de Paris. Il était le petit-fils du riche et célèbre Samuel Bernard, que j'ai très bien connu, et qu'on aurait grand tort de se représenter comme un Juif ignoble ou comme un financier ridicule. Samuel Bernard, Comte de Coubert-en-Brie, conseiller d'état du Roi Louis XIV, et Chevalier de son ordre de Saint-Michel, était le fils du peintre et graveur Samuel Bernard, originaire d'Amsterdam, où leur famille occupe encore un rang distingué dans la haute bourgeoisie municipale sous les noms de Bernard van der Grootelindt et de Bernard van Cromwyck. Il y a même eu des Ambassadeurs et des Pensionnaires de la république dans cette famille. Samuel Bernard, le millionnaire, était né dans la communion des cal-

que M. de Boulainvilliers l'avait affublé du titre de Marquis dont il n'a jamais pu se débarrasser. Son père avait acquis la terre de Bièvre après avoir fait sa fortune à titre de premier chirurgien du Roi, et de plus, il avait été mon accoucheur. Le jeune homme avait la plus jolie tournure et le plus joli minois possibles; il avait une sorte d'esprit qui consistait à jouer sur les mots; ils appelaient cela faire des *calembourgs*, et je n'ai jamais su pourquoi. Vous pensez bien qu'on ne le recevait pas dans le monde, mais il était la coqueluche des financières et les délices du foyer de l'Opéra. Il y disait un jour, à votre père, avec un air de fatuité familière : — J'espère, M. de Créquy, que vous me pardonnerez de ne pas vous avoir fait une visite pour le 1er janvier : j'ai les visites en horreur, et je n'en fais jamais

vinistes, et c'est parce que son père avait embrassé la secte d'Arminius qu'il avait été forcé de s'expatrier. Après avoir fait la banque avec un succès prodigieux et une probité notoire, Samuel Bernard (deuxième du nom) était de mon temps un vieux magistrat dont les habitudes étaient modestes, et dont la bienfaisance était inépuisable. Il ne distribuait pas moins de vingt-cinq mille écus par an pour aumônes ou pensions charitables. Après sa mort, on a trouvé dans ses papiers pour cinq millions de reconnaissances dont il avait raturé les signatures, et dont ses héritiers ne pouvaient exiger ni poursuivre la rentrée, en exécution d'un codicille à son testament. Ce généreux et vénérable homme est mort à Paris en 1739, âgé de 89 ans. (*Note de Mme de Créquy.*)

à personne ! Mon petit Maréchal, lui répondit mon fils, heureusement pour ma mère et pour moi que monsieur votre père n'avait pas la même aversion !.....

Une autre famille qui voudrait toujours se faire de fête à la cour, et qui voudrait absolument se faire compter pour quelque chose en fait de noblesse, est celle de MM. de C....., qui descendent de Paul R....., entrepreneur du canal de L..... à la fin du siècle dernier. Il paraît que c'était un homme intelligent pour ces sortes d'entreprises; mais la déloyauté de ses fabrications généalogiques ne fait guère plus d'honneur à sa mémoire qu'à sa famille. Il était fils d'un tailleur qui était le fils d'un maçon; et ceci, mon Enfant, n'est point une supposition malicieuse, adoptée légèrement par une vieille femme entichée de vieux préjugés, c'est un fait prouvé par un acte d'enquête et par un autre document incontestable, que vous trouverez *in extenso*, comme on dit, dans un ouvrage intitulé : *Recueil de pièces originales touchant la noblesse de quelques familles du Languedoc*, vol. 2, page 137. Cela n'a pas empêché monsieur son fils de publier une manière de généalogie, dont il résulterait que son grand-père le tailleur, et son bisaïeul le maçon, auraient été de la même famille

que les Riquetty de Mirabeau, laquelle famille, au reste, a toujours été regardée comme une des plus minimes et des moins anciennes de la Provence, attendu qu'elle n'a jamais pu faire de preuves de noblesse au-delà de 1592. Les prétentions de haute naissance affichées par M. le Comte de Mirabeau sont d'un ridicule inexprimable; ainsi, vous pouvez juger combien la suffisance nobiliaire et les fatuités aristocratiques de la famille de C..... sont mal établies? Leur grand'-mère était, ce me semble, Mlle de Broglie, ce qui n'ajoutera pas un sang bien généreux et bien noble à leur filiation. Mme de C.... d'aujourd'hui est une demoiselle de Bossut d'Hennin-Liétard de Chimay, dont le père a trouvé bon d'ajouter à tous ces noms-là celui d'*Alsace*, à l'exemple des Gallard de Brassac de *Béarn;* mais du moins, c'est une fille de qualité qui pourra leur établir quelques bons rapports de famille. Je viens d'user encore une fois de mon privilége de grand'-mère, en n'astreignant mes récits à aucun ordre chronologique, et vous faisant enjamber d'un temps sur un autre. Je vous parlerai dans un chapitre séparé de ces étranges Lejeune de la Furjonnière, que mon fils avait fait condamner à quitter votre nom qu'ils avaient usurpé; mais j'ai su dernièrement qu'en dépit de l'arrêt du

parlement, il existe encore un de ces Lejeune qui se fait appeler M. le Chevalier de Créquy, sous prétexte qu'il n'avait pas été mentionné nominativement, dans la sentence, avec ses frères. Vous saurez à quoi vous en tenir sur la valeur et la loyauté d'une pareille argutie. Vous verrez, mon Enfant, que c'est bien assez d'avoir à répondre de la conduite de ses proches et de ses agnats au tribunal de l'opinion publique, sans entrer encore en solidarité pour des gens qui voudraient s'accrocher à vous, et qui prennent votre nom sans en avoir le droit. On ne saurait s'exempter de sollicitude et quelquefois d'inquiétude pour ses parens véritables, et c'est déjà plus qu'il n'en faut pour user son crédit. Voilà le motif réel et raisonnable de nos poursuites contre cette famille Lejeune, à qui je vous recommande de ne jamais témoigner aucun sentiment d'hostilité rancunière.

Figurez-vous que je suis encore une petite fille, et retournons à nos soirées de l'hôtel de Breteuil.

———

CHAPITRE X.

Les duels. — Tribunal du Point-d'honneur. — Querelle sérieuse au sujet d'un angora. — Le Duc de Richelieu. — Le Comte Em. de Bavière. — Le Chevalier d'Aydie, Comte de Riom. — Le Maréchal de Chamilly. — M. Boston. — Sa mort. — Remarque sur les armes des Breteuil. — Mariages forcés. — Première entrevue. — Singulier usage et quiproquo. — Le Marquis de Créquy.

La fermeté rigoureuse et salutaire de Louis XIV avait si bien amorti la fureur des duels en arrêtant ce torrent de sang qui, depuis les derniers Valois avait entraîné dans l'abîme une si grande partie de la noblesse de France, qu'on n'avait pas ouï parler d'un seul duel depuis dix-sept ans. Six semaines ou deux mois peut-être après la mort du Roi, on apprit que deux officiers aux gardes françaises venaient de s'escrimer impertinemment sur le quai des Tuileries au-dessous de la terrasse, en plein jour et en plein soleil d'été; mais comme il se trouva qu'un de ces deux jeunes gens était de famille de robe, M. le Duc d'Orléans se considéra comme si bien empêtré dans ses obligations et ses combinaisons politiques envers MM. du Parlement, qu'il se contenta de les

renvoyer du régiment des gardes (les gladiateurs) et de les envoyer passer quinze jours en prison. L'un d'eux était M. Ferrand, dont le père était Conseiller à la première des enquêtes, et l'autre un fils de M. Girardin, l'intendant de marine à Toulon. J'aurai l'occasion de vous reparler de celui-ci, qui fut blessé grièvement, et c'était pour la possession d'un chat d'Angola qu'ils s'étaient battus à l'épée. M. le Régent se les fit apporter pour les chapitrer avant de les destituer et de les faire emprisonner, et, vu le beau sujet de la dispute, il leur dit qu'ils n'auraient dû s'attaquer qu'avec les ongles. Le tribunal de la Connétablie ne s'était pas soucié d'intervenir dans leur affaire, sous prétexte que l'un de ces deux assaillans n'était pas gentilhomme et qu'il aurait pu décliner la juridiction des juges du point-d'honneur; ce qui n'était guère à supposer et ce qui fit penser que la judiciaire des Maréchaux de France avait été rouillée par le défaut d'exercice.

M. de Richelieu, qui se mourait d'envie de chercher noise au Comte Emmanuel de Bavière (c'était à propos d'une chattemitte), et qui trouva que la conduite de M. le Régent n'était pas décourageante, M. de Richelieu, vous dis-je, alla s'établir en grand équipage sur la route de Paris à Chantilly, par où devait déboucher M. de Ba-

vière; et, comme il avait eu grand soin de faire encombrer et barrer la route par ses voitures, il en résulta des querelles entre les valets. Les maîtres descendent; on se parle avec hauteur; on se provoque, et voilà nos deux rivaux l'épée à la main (1). — *Halte là, Messieurs! de par le Roi!* s'écria-t-on dans la foule, *Assignés vous êtes à la Connétablie de France, au terme de huitaine. par nous clamant et proclamant, le Chevalier d'Auvray, Lieutenant de Nosseigneurs les Maréchaux de France et greffier du Point-d'honneur.* Il fallut rengaîner les deux épées, car la désobéissance à M. d'Auvray (qui se trouvait là par hasard) aurait entraîné ces deux jolies et mauvaises têtes entre la hache et le billot; il fallut donner parole d'honneur de ne pas se rejoindre, et même de s'éviter jusqu'au moment de l'audience, où toute la jeune noblesse avait afflué des

(1) Emmanuel, Comte de Bavière et du Saint Empire Romain, Grand d'Espagne de la première classe, Colonel-propriétaire, au service de France, du régiment Royal-Bavière, à la tête duquel il fut tué d'un coup de canon à la bataille de Laufelt en 1742. Il était fils légitimé de l'Empereur Charles VII et de la Comtesse d'Arcos. Il n'a laissé qu'une fille héritière de sa Grandesse, laquelle a épousé le fils aîné du Marquis d'Hautefort, Chevalier des ordres et Gouverneur de Touraine. La Comtesse d'Hautefort a toujours été mon intime amie, et c'est une personne d'un caractère angélique. « La douceur est une qualité du second ordre et du plus grand prix. » (*Note de l'Auteur.*)

quatre coins de l'Ile-de-France. Le Doyen des Maréchaux, qui remplaçait le Connétable, était le Maréchal de Tessé. Il était assisté des Maréchaux de Villars, de Tallard, de Berwyck, de Matignon, d'Harcourt et d'Estrées. Tous les jeunes Seigneurs étaient là sans épée, tête nue, dans un grand silence, et nos cousins nous dirent que rien n'était plus imposant que ce vieux sénat des juges de la noblesse et du point d'honneur. Il ne s'agissait pourtant que d'instrumenter pour ou contre deux étourneaux; mais leurs ancêtres apparaissaient derrière eux, et leur postérité se trouvait en regard. C'étaient deux anneaux d'une utile et forte chaîne qu'il ne fallait pas laisser couper. Si nous savions combien la noblesse des autres pays nous envie cette juridiction paternelle de nos Maréchaux, et combien les étrangers admirent cette institution du Point-d'honneur, qui n'existe qu'en France, nous en serions plus orgueilleux que de leur avoir fourni l'Encyclopédie par ordre de matières et l'Homme-aux-quarante-écus. Toujours est-il que le Duc de Richelieu fut obligé de faire des excuses au Comte Emmanuel, et qu'il eut le bon goût de chasser rigoureusement tous ses cochers, en ayant la justice de les pensionner libéralement. Je vous reparlerai souvent du même Duc de Richelieu, qui est devenu doyen des Ma-

réchaux de France, et qui a fait mettre votre père à la Bastille pour l'empêcher de s'aller battre en duel.

Cette autorité, dont l'application n'a lieu que sur le point-d'honneur, dont l'exercice n'appartient qu'aux Maréchaux de France, et qui s'étend sur tout le reste de la noblesse, a son origine dans la souveraine juridiction que le Connétable exerçait autrefois sur les jugemens par champions. C'est un tribunal d'exception, s'il en fut jamais, car il n'y a que les nobles qui soient ses justiciables, et pour décliner l'exécution de ses arrêts, il est suffisant d'exciper de sa qualité de roturier quand on veut s'en prévaloir. Écoutez le récit d'une autre belle affaire qu'on plaida l'année suivante à la Connétablie.

M. l'Abbé d'Aydie, qui n'avait d'un abbé que le costume et deux prieurés commandataires, avait reçu d'un jeune commis des finances un coup d'épée dans la cuisse, et c'était chez une demoiselle de l'Opéra. (M. de Richelieu disait que la culotte du blessé n'en avait pas été trouée.) Mme la Duchesse de Berry lui fit quitter le petit collet pour la croix de Malte. On a parlé de lui pendant long-temps sous le nom du Chevalier d'Aydie, et puis sous celui de Comte de Riom, car c'est un même personnage et le même favori

de cette folle Princesse. Depuis qu'il avait repris l'épée, le même commis des finances était continuellement à sa poursuite et voulait toujours le faire dégaîner : M. d'Aydie se battit volontiers quatre ou cinq fois ; mais la Duchesse de Berry finit par en prendre de l'inquiétude, elle fit dénoncer la querelle au Point-d'honneur, et voilà ces deux champions assignés par-devant la Connétablie de France. C'était le Maréchal de Chamilly qui présidait le tribunal, et tout aussitôt qu'il eut apprit que l'adversaire du Chevalier n'était pas gentilhomme, il s'écria : — Que diable vient-il faire ici, et pourquoi nous appelle-t-il Monseigneur? —Est-ce que tu prétends que nous soyons ton juge? Est-ce que tu nous prends pour un Évêque ou pour un Garde-des-Sceaux? Nous ne voulons pas que tu nous appelles Monseigneur, et puis tu nous viens dire que tu t'appelles Bouton ; est-ce que tu prétendrais te moquer du monde ?..... et le voilà dans une abominable colère contre ce jeune homme, parce qu'il avait pris la liberté de l'appeler Monseigneur et qu'il se donnait les airs de s'appeler M. Bouton! Il ne sortit pas de là. Mais il est bon de vous faire observer que cette qualification de Monseigneur n'est accordée par nous autres aux Maréchaux que parce qu'ils sont les juges de la Noblesse, et les

anciens n'aimaient pas du tout à se la voir donner par des roturiers. Je vous dirai, du reste et sauf le respect pour le Bâton, que le Maréchal qui se montrait si nobiliaire et si pointilleux, avait nom M. Bouton de Chamilly.

Le tribunal eut la malice de recommander au père de la Duchesse de Berry de vouloir bien faire emprisonner l'amant de sa fille au fort de Ham, et par lettre de cachet, afin de lui apprendre à se conformer aux édits qui proscrivent les duels, et pour deux ans, portait la cédule, attendu qu'il avait accepté de se battre avec un roturier. La Duchesse de Berry lui fit avoir sa grace au bout du semestre; le commis avait été renvoyé libre comme le nuage, parce qu'il n'était pas justiciable du Point-d'honneur, mais la Princesse du Chevalier d'Aydie le fit traquer, saisir, claquemurer, poursuivre par les gens du Parquet, et la méchante ne prit nul repos qu'elle ne l'eût fait pendre, ce qui s'effectua le 19 juin 1719, à l'horreur, au scandale et à l'abomination de tout Paris!

Cette Princesse ne survécut pas plus d'un mois à ce malheureux jeune homme, qui s'appelait effectivement M. Bouton, tout ainsi que le Maréchal de Chamilly. La sensible Émilie disait spi-

rituellement que, s'ils ne faisaient pas la paire, ils n'en étaient pas moins sortis de la même fabrique. Elle était dénigrante et méprisante au point d'en impatienter, et je me souviens d'une petite exécution que je lui fis subir. Ce qui suit n'aura l'air de rien, mais ce sera toujours par de semblables choses, et de petites choses, que je pourrai vous faire connaître ce grand personnage.

Émilie nous parlait assez souvent de la bonne mine et du grand air de ses armoiries, qui sont au contraire d'une vulgarité désolante. — Mais, je n'ai jamais su, lui dit notre tante (la dédaigneuse et la peureuse), ce que peuvent signifier tous ces barillets qui sont devenus les armes de Breteuil? — Madame, ils sont disposés, ce qui s'appelle, en *traînée*, répondit Mme du Châtelet avec un ton d'outrecuidance insupportable, ainsi vous devez bien penser que ce sont des barils de poudre... — J'aimerais mieux vous entendre dire que ce fussent des barils de..... (*Tout ce qu'il y a de plus sale*)...... — Et pourquoi donc, s'il vous plaît? me dit-elle avec un air suffisant. — C'est bien autrement ancien que la poudre à canon dont l'origine ne remonte pas à l'année 1399, et qui, par conséquent, ne saurait être *présen-*

table à Versailles : je ne sais comment vous n'avez pas calculé ceci ? Elle se mit à réfléchir, à nombrer, à supputer par les dates, et partant de là, nous n'avons jamais eu l'ennui de l'entendre reparler de ses armes de Breteuil.

Mlle de Biron fut épousée, malgré qu'elle en eût, par le Comte de Bonnac, et bientôt après, Mlle de Villeroy devint la femme du Marquis d'Harcourt, qui faillit en mourir de chagrin, parce qu'il adorait Mlle de Biron par laquelle il était payé d'un retour parfait. Tout le monde y prit part, en s'irritant contre deux actes de violence aussi dénaturée, et, quoi qu'on en dise aujourd'hui, je vous assure que rien n'était plus rare et plus désapprouvé que ces sortes de mariages.

Ma grand'mère de Froulay me dit un jour : — Mon petit cœur, il est question de vous marier, ce me semble ? et la voilà qui change de conversation sans avoir jeté les yeux sur moi. Je m'étais sentie rougir, et je lui sus bon gré de sa délicatesse.

Mon père étant venu me voir le surlendemain : — Mon enfant, dit-il, il est question pour vous d'un parti qui me paraît tout-à-fait sortable ; je vous prie d'écouter ce que votre tante vous en dira ; et mon père ne m'en dit pas une parole de plus.

Ma tante (la Baronne) me demanda, deux jours après, si je n'avais jamais pris garde au Marquis de Laval-Boisdauphin? Il ne serait pas fâché de vous épouser, me dit-elle avec l'air du monde le plus désintéressé pour le Marquis. — J'en serais inconsolable, lui répondis-je..... — Je ne saurais vous désapprouver, répliqua-t-elle, et vous pouvez compter que je ne vous en reparlerai point. Vous avez encore un prétendant que vous ne connaissez pas, et qui ne vous a jamais vue. Votre grand'mère a pensé que vous pourriez vous rencontrer, sans que vous en soyez embarrassée, dans un parloir de l'abbaye de Panthemont? c'est un jeune homme de très-grande naissance, il est devenu le chef de sa famille, et du reste, vous n'avez besoin que d'ouvrir l'histoire des Grands-Officiers de la Couronne pour y voir ce que sont Messieurs de Créquy? — Oh, ma tante, je connais très-bien cette belle généalogie! C'est un nom qui sonne à mes oreilles comme le bruit d'un clairon. C'est une famille éclatante, et c'est, je crois bien, la seule de l'Europe qui se trouve mentionnée dans un capitulaire de Charlemagne. Ils ont produit des Cardinaux et des Maréchaux: ils ont eu des Ducs de Créquy, de Lesdiguières, de Retz et de Beaupréau; des Princes de Mont-

[illegible], de Blanchefort et de Poix ; mais comment se fait-il que celui-ci ne soit pas Duc ?

— C'est apparemment qu'il ne s'en soucie guère ; depuis les dernières créations, tout le monde est convenu que les titres ne signifiaient plus rien. Il n'y a plus que les noms qui puissent marquer la noblesse, et même qui puissent distinguer, aujourd'hui. MM. de Créquy, d'ailleurs, ont toujours eu le titre de Cousins du Roi, ce qui les met en possession naturelle des mêmes priviléges que les Ducs et Pairs, avec les honneurs héréditaires du Louvre, et tout ce qui s'ensuit. C'est un rang qu'ils ne tiennent que de leur naissance, au lieu de le devoir à la faveur. Les deux derniers Rois ont jeté des manteaux d'hermine sur tant d'ignobles épaules !... La divine Émilie survint chez sa mère qui se mit un doigt sur la bouche, et nous en restâmes là.

— Ma toute belle, mettez donc pour demain matin votre nouvel habit de dauphine à bouquets, et soyez ajustée pour onze heures précises, me dit ma grand'mère. — Je voudrais aussi que vous missiez des pompons sur vos cheveux, et je vous en vais envoyer d'amaranthe et de couleur vert-sombre. Nous irons visiter Mesdames de Panthe-

mont à qui j'ai promis de vous mener quant et moi. Bon soir, ma reine ! — Ne voulez-vous donc pas m'y conduire aussi, ma bonne tante ? C'était Mlle de Preuilly qui faisait la demande ; ma grand'mère hésita la valeur d'une minute, — Assurément oui, ma charmante, et sans contredit, poursuivit-elle avec un air de contrariété qui me donna matière à réfléchir sur l'importance et la mystérieuse intention de cette visite.

La Marquise douairière était toujours d'avis de s'en tenir aux anciennes coutumes ; sa première entrevue pour son mariage avec mon grand-père avait eu lieu à travers la grille de Bellechasse. Il était bienséant, il était indispensable, à ses yeux, d'en agir avec M. de Créquy comme si je n'étais pas encore sortie du couvent.

Nous voilà donc à Panthemont, dans l'intérieur de la clôture, en vertu d'une permission du Cardinal de Noailles, et nous commençons par aller faire des visites à Mme l'Abbesse, à la Coadjutrice, à la Prieure et à Mme Guyon qui se trouvait là par lettre de cachet (1). La Prieure était

(1) Jeanne-Marie le Bouvier de la Mothe de Suroy, veuve de Messire Thomas Guyon, Chevalier, Seigneur de Dizion, du Chesnoy, de Montlivault, de Saint-Dyé-sur-Loire et autres lieux. Un janséniste aurait dit que cette malheureuse personne était *prédestinée* pour la prison ; elle avait passé la meilleure part de sa vie dans le château de Vincennes

Mlle de Créquy-Lesdiguières. Il avait été convenu que son cousin la ferait appeler au parloir et qu'on aurait soin de nous y faire demander en même temps par la Duchesse de Valentinois, qui logeait en face de l'Abbaye. Nous y trouvâmes le Marquis de Créquy, lequel était en conférence avec sa religieuse, à l'autre bout de la même grille, et lequel se contenta de nous saluer profondément. Il regarda plusieurs fois de notre côté d'un air très-noble ; mais ce fut avec une si parfaite mesure que Mlle de Preuilly ne se douta de rien. Je n'avais eu besoin que de jeter un coup d'œil sur lui pour que ma décision fût prise. Il attendit que nous fussions parties pour s'en aller, ce qui était encore une affaire de coutume (1);

et à la Bastille, et de plus elle venait d'être impliquée bien mal à propos dans je ne sais quelle affaire entre l'Evêque de Blois et les curés de son diocèse. M. le Régent lui rendit la liberté de s'en retourner dans ses terres du Blaisois, où elle mourut l'année suivante, et où sa postérité subsiste encore sous le nom de Montlivaut. C'était la plus patiente, la plus modeste, la plus doucement dévote et la plus belle vieille dame qu'on ait jamais vue. La Duchesse de Sully, sa fille, était moins patiente et moins résignée. Elle a passé toute sa vie dans les procès, parce que son père lui avait donné la seigneurie du Canal de Briare, pour sa dot, et que la pauvre femme avait des voisins par milliers.

(*Note de l'Auteur.*)

(1) Il était sous-entendu que la jeune personne et ses parentes étaient entrées au couvent pour y passer quelques jours en retraite de dévotion, d'où venait qu'elles ne recevaient au parloir que la visite

mais il se trouva que mon futur avait pris Mademoiselle de Preuilly pour Mlle de Froulay, en me prenant pour ma cousine Émilie, ce qui le refroidit dans sa poursuite et l'arrêta dans ses négociations, tellement qu'on imagina que le mariage ne pourrait s'effectuer. J'en étais bien affligée; (pourquoi n'en conviendrais-je pas avec mon petit-fils, puisque je l'ai dit si franchement et si souvent à son grand-père ?) — J'aimerais mieux épouser Mlle de Breteuil ! avait-il été dire à M. de Laon : — sa cousine a l'air d'un vilain garçon. Je vous supplie de confier la chose à votre ami M. de Rennes, afin qu'il en porte parole au Baron de Breteuil. Je n'ignore pas ce que j'y perdrai pour la fortune et pour la noblesse de nos enfans ; mais je veux pouvoir aimer parfaitement celle que j'épouserai. Mlle de Breteuil est ravissante et Mlle de Froulay me déplaît...... ! (Nous en avons ri de bon cœur et long-temps.)

M. l'Évêque-Duc de Laon n'y comprenait rien, mais la Baronne de Breteuil avait compris, et l'explication qu'elle en fit donner fut tout à la

d'une femme qu'on avait toujours eu soin d'avoir choisie parmi les plus dévotes et les plus discrètes. Si les deux parties ne s'agréaient pas, on restait quelques jours enfermé chez soi pour dérouter les curieux, et jamais les intéressés ni leurs parens n'auraient eu l'indiscrétion de rien dévoiler sur le motif de leur entrevue. (*Note de l'Auteur.*)

fois convenable et suffisante. — Accordez-moi donc que ce soit la faute de M. de Créquy ! disait ma grand'mère ; car enfin, ma nièce de Preuilly était en grand deuil pour le Roi : il était donc hors de doute, il était visible qu'elle avait encore sa mère ? Ma petite-fille de Froulay était en habit broché des sept couleurs et de mille fleurs ; qu'est-ce que cela signifie, sinon qu'elle avait eu le malheur de perdre sa mère et qu'elle ne pouvait porter les deuils de cour ? Je vous le demande, était-il possible de s'y méprendre ? On dirait que les ho[illegible]es plus sensés d'aujourd'hui......? Je [illegible]ais cru pareille chose du Marquis de C[illegible]aut être une espèce de sauvage.....! Vous me dites qu'Émilie n'a pas l'air d'être la plus jeune et que le Marquis avait autre chose à penser qu'à la manière dont les demoiselles portent le deuil ! Mais est-ce que c'est ma faute, à moi ? C'est la faute de M. de Créquy ! c'est uniquement la faute de M. de Créquy ! Voilà ce qu'elle a répété pendant plus de quinze ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de sa vie, et M. de Créquy n'en est jamais disconvenu.

Un rhéteur athénien s'en vint un jour en Laconie, chez les Spartiates, et leur proposa d'écouter un éloge d'Hercule. Ils lui répondirent froidement et laconiquement. — *Qui est-ce qui le blâme ?*

Il m'avait semblé que j'aurais pu n'omettre aucuns détails en vous parlant de M. de Créquy? Je suis devenue septuagénaire, et malheureusement, mon cœur ne l'est pas, mon Enfant! voilà que mon cœur se serre en pensant à votre aïeul à qui j'ai dû tant d'années d'un parfait bonheur, et quand je le représente à ma pensée pour vous le reproduire avec tous les charmes de sa jeunesse, mes pleurs m'aveuglent. Je n'ai pas eu le bonheur de mourir la première, et ma douleur se ravive au point de ne pouvoir continuer à vous parler de lui. D'ailleurs le portrait que j'en aurais fait n'aurait pu [illegible], et m'aurait fait soupçonner de prévention favorable ou d'exagération. Vous apprendrez à connaître votre grand-père en lisant les mémoires de sa veuve. Les faits parleront plus éloquemment que je ne l'aurais fait (1).

(1) Vous trouverez parmi les pièces justificatives que je veux joindre aux derniers cahiers de ces Mémoires un charmant opuscule intitulé: *Portrait du Marquis de Créquy, par Madame de Coulanges*, avec cette épigraphe: « *Je ne suis pas, heureusemnt pour vous et pour moi,* « *la femme qui vous aime le plus, mais je suis celle qui vous aime le* « *mieux.* » Vous y trouverez également de curieuses lettres de Voltaire à propos de l'ordre du Roi, dont il aurait ambitionné le cordon noir, ainsi qu'au sujet de l'érection dé sa terre de Ferney en Marquisat, laquelle faveur aurait fait *la gloire et le bonheur de sa triste vie.* 1778.

(Note de l'Auteur.)

[illegible] soin d'y faire joindre une lettre que je viens de recevoir d'un

M. de Saint-Simon, qui cherche à me faire contribuer pour la fondation de je ne sais quelle manufacture, et qui m'ose écrire qu'il est descendant de l'Empereur Charlemagne et du vieux Duc de Saint-Simon, l'auteur des Mémoires, ce qui n'est pas plus vrai l'un que l'autre. Somme toute, je vais trier nombre de curieux papiers pour aider mes derniers souvenirs, et j'ordonne à Dupont qu'on les adjoigne aux manuscrits de ces Mémoires. 1796. (*Note de l'Auteur.*)

Il est assez curieux que Voltaire et Mme Roland se soient adressés à la même personne pour en obtenir une faveur de la même nature. On verra que la lettre précitée par Mme de Créquy n'est pas la seule qu'elle ait reçue du Messie des Saint-Simoniens. (*Note de l'Editeur.*)

CHAPITRE XI.

Préliminaires de mariage. — Visite à l'hôtel de Lesdiguières. — Magnificence de cette maison. — La Duchesse Marguerite. — Tutèles des femmes. — Léurs avantages pour le rétablissement des fortunes. — Les hermines et les peaux de chat-blanc. — Mariage de l'auteur. — La Croix Palatine. — Dévotion de la Marquise de Froulay et vénération du peuple de Paris pour cette croix. — La Gazette de Leyde et le Mercure de France. — La Duchesse de Berry et les Cymbaliers. — Mort de Mme de Lesdiguières. — Devise composée pour elle par Mme de Sévigné. — Erreur de Saint-Simon sur les habitudes de cette Duchesse.

Après sept à huit mois de pourparlers, de vérifications et autres préliminaires qui parurent indipensables à mes parens, on décida que nous irions faire une visite à la Duchesse de Lesdiguières, par la raison qu'elle était la douairière et la principale survivante de toute la branche aînée de la maison de Créquy entée sur celle de Blanchefort, et parce que M. de Créquy désirait qu'on lui donnât cette marque d'égards avant de passer outre. Marguerite de Gondi, Duchesse de Créquy-Lesdiguières, était Duchesse de Retz et de Beaupréau, de son chef et comme héritière de cette famille italienne que la Reine Catherine

et la Reine Marie de Médicis avaient si libéralement pourvue de biens et d'honneurs à raison de leurs affinités consanguines. Depuis la perte de son aimable fils et depuis la mort de l'Archevêque de Paris, M. de Harlay, qui n'était pas moins aimable à ses yeux, cette fameuse Duchesse n'était plus sortie de l'enceinte de son grand palais, dont la chapelle est encore ouverte au public et dont les jardins étaient d'une immense étendue. Les chantiers de l'arsenal en occupent maintenant la plus grande partie, et ce fut le Premier Président d'Ormesson qui s'accommoda du reste après la mort de votre tante, moyennant une petite somme de cent soixante mille écus, ce qui fit crier tout Paris sur un pareil acte d'ambition vaniteuse et de gloriole parlementaire. Une salle de cette habitation plus que royale était garnie de tentures à fond d'or, ouvragées avec des arabesques en perles de nacre et de corail : ainsi jugez du reste des meubles! La plupart étaient en argent massif et magnifiquement ciselés des plus hauts-reliefs ; ce que la Duchesse Marguerite avait soustrait à l'édit de 1711 en les faisant racheter à l'hôtel des Monnaies pour le même poids en écus ; ce qui fut approuvé généralement, parce que son fils vivait encore et qu'elle était sa tutrice. Vous dire ici les précieux tableaux et les

riches tentures, les vases et les girandoles en cristal de roche, et la quantité des meubles de Boulle, et les anciens bronzes, et les marbres rares, et les bijoux inestimables, et la profusion des joyaux, autant vaudrait vous copier l'ancien Mémorial du Louvre ou le catalogue de la Sagristica Vaticana! Le Saint-Simon n'en a rien dit de trop dans ses Mémoires, et pour en finir sur les somptuosités de l'hôtel de Lesdiguières, je vous dirai qu'on nous y servit des rafraîchissemens sur des assiettes d'or émaillé, lesquelles étaient garnies avec des moitiés de belles perles fines, adhérentes et bien enchâssées, comme on les voit appliquées sur les montres ou les médaillons de collier. Le Maréchal de Richelieu disait toujours que le jeune Duc de Lesdiguières était le dernier grand seigneur qu'on avait pu voir en France. Il n'allait jamais à la Cour sans être accompagné de soixante gentilshommes; il avait accordé pour deux cent douze mille francs de pensions; il ne refusait jamais à un pauvre et ne donnait jamais à chaque mendiant moins d'une pistole (1). Quant au mobilier de son père et sa

(1) François IV de Créquy de Blanchefort de Bonne d'Agoult de Vesc de Montlaur de Montauban, Souverain Sire de Créquy, Saint-Pol et Canaples, Duc de Créquy, de Lesdiguières, de Champsaur, de Retz et de Beaupréau, Pair de France et Grand d'Espagne de la pre-

mère, il avait fallu pour le rassembler trois cents ans de faveur continue, un seizième siècle, un Connétable de Lesdiguières, et, sur toutes choses, il avait fallu une tutèle de femme, autant vaut dire une sollicitude de mère, à chaque génération depuis 180 ans. J'ai remarqué que les fortunes ne périclitent guère et se rétablissent presque toujours sous la tutèle des femmes, qui, d'abord et de fondation, ne veulent jamais entendre parler de rien aliéner, et qui sont toujours en frayeur des gens d'affaire et en défiance contre les projets d'amélioration prétendue, pour peu qu'ils doivent coûter un peu d'argent. C'est leur ignorance de l'administration des biens qui les met en garde, et c'est leur méfiance qui sauve le patrimoine de leurs enfans. On m'a toujours demandé comment j'avais pu si bien rétablir la fortune de mon fils? J'ai ménagé pour payer sans emprunter et sans vouloir écouter jamais les propositions des pro-

mière classe, Prince de Poix et du saint Empire Romain, Vidame d'Embrunois et de Viennois, Marquis de Sault, Treffort, Ortigues, Marines, etc., etc.

Il avait épousé en 1679 Louise de Durfort de Duras, fille de Jacques-Henry, Maréchal-Duc de Duras, et de Marguerite-Félicie de Levis de Ventadour.

Il était mort à Modène en 1704 à l'âge de 23 ans, sans laisser de postérité légitime. (*Note de l'Auteur.*)

cureurs ou des intendans : voilà ma recette et voilà toute ma science administrative.

Cette belle Duchesse était restée belle, et je n'ai vu dans nulle autre personne un extérieur, une attitude, une physionomie de distinction si naturelle, avec une simplicité plus élégante. Il était resté dans toutes ses habitudes un air de préoccupation circonscrite et restreinte à ses affections, avec une sorte de nonchaloir et de gracieuse indifférence pour tout le reste. On voyait très-bien que la grande affaire de sa vie n'avait pas été celle de briller à l'extérieur et d'éblouir des yeux indifférens. On n'apercevait aucune trace, aucun reflet de prétention vaniteuse au milieu d'un pareil étalage de splendeur. Elle était née dans la magnificence; elle y avait vécu, elle y restait sans y prendre garde, et depuis la mort des deux seuls objets qu'elle eût aimés, le monde était devenu moins que rien pour elle, ce qui d'ailleurs ne l'empêchait en aucune façon de rester bienveillante et de se montrer parfaitement polie.

Elle vint au-devant de nous jusque dans la salle de son dais, qui était remplie d'Écuyers, de Pages et autres gentilshommes à elle; tout cela noblement vêtu de grand deuil ainsi que leur maîtresse, à raison de la mort du Roi, car

le formulaire de la Duchesse de Berry n'avait pas franchi les grilles dorées et blasonnées de l'hôtel de Lesdiguières. Elle n'était servie dans son intérieur que par des Demoiselles dont elle avait bon nombre et qui, presque toutes, étaient d'anciennes pensionnaires de Saint-Cyr. Quand nous fûmes assises dans sa chambre, M. de Créquy me fit un petit signe des yeux pour un portrait de jeune homme qui me parut le plus beau du monde, et ce tableau, qui est le chef-d'œuvre de Mignard, était le seul qui fût dans l'appartement. Lorsque je reportai les yeux sur la Duchesse de Lesdiguières, elle me souriait avec un air de résignation douloureuse. Son cœur de mère avait été compris (1).

Ma grand'mère était de ces femmes de raideur et de sévérité, qui ne composent jamais avec l'irrégularité des autres, et la froideur était pour elle en certains cas un acquit de conscience; Mme de Breteuil était naturellement silencieuse; M. de Créquy avait bien de la peine à faire aller

(1) C'était la copie de ce même portrait qui se trouvait au château de Conflans, et qui a fait éprouver à Mme de Staël un accès d'enthousiasme et de sensibilité singulière, ainsi qu'on le verra dans la suite de cet ouvrage. Ce tableau n'existe plus; il a été détruit lorsqu'on est allé piller et saccager Conflans au mois de juillet 1830.

(*Note de l'Éditeur.*)

la conversation, et comme il ne fut pas dit grand'-chose pendant cette visite, j'aime autant vous parler de la chambre où nous nous trouvions.

Je me souviens que cette belle pièce était toute en laque de Coromandel à grands ramages et haut-reliefs d'or sur fond cantharide, avec un ameublement d'étoffe des Indes, brochée gris sur gris de quatre à cinq nuances. Le grand tapis de cette chambre était en velours gris et garni de franges d'or; mais celui qu'on appelait alors tapis-de-milieu était en véritable hermine mouchetée, et pour en évaluer le prix d'après ce que coûte un manteau ducal, mon oncle de Breteuil estima qu'il y en avait environ pour 90 mille livres. A propos d'hermines, je vous dirai que l'animal devient très-rare; ainsi, vous ferez bien de faire soigner attentivement cette sorte d'insigne. Un manteau d'hermines moucheté de leurs queues ne nous a jamais coûté moins de cinq à six cents louis. La bête est fort petite; aussi, faut-il avoir attention d'écrire à notre ambassadeur à Constantinople, afin qu'il fasse des commandes en Arménie, plusieurs années à l'avance de celle où l'on doit procéder au sacre de nos Rois. Le sacre de Louis XV a été retardé de quinze à dix-huit mois parce qu'on n'avait pas eu cette précaution-là. Au sacre de Louis XVI, on a porté de la peau

de chat, et M. de C. s'en est vanté, du moins; ce qui donna lieu d'observer qu'il en pouvait avoir en provision parce que le grand-père de sa femme en avait vendu. Je vous dirai d'ailleurs qu'autrefois les exigences de la mode et du bel air n'étaient pas moins dispendieuses que certaines obligations du rang et du cérémonial; j'ai ouï dire à Mme de Coulanges qu'elle avait fait acheter en Bourgogne pour plus de dix mille francs de cheveux blonds pour le compte de M. le Duc de Berry, pendant le cours d'une seule année, et tout le monde a su que M. le Régent payait cent cinquante louis pour chacune de ses perruques (1).

Cette première visite à l'hôtel de Lesdiguières où nous devions recevoir la bénédiction nuptiale, avait eu lieu pendant l'avent de Noël; ainsi, rien n'aurait empêché que nous ne fussions mariés avant le carême; mais il arriva que ma tante de Breteuil-Sainte-Croix vint se jeter à la traverse en nous parlant de son mariage avec le Marquis de la Vieuville. C'était une affaire urgente à cause de l'âge du futur; il aurait été fatigant et peut-être ridicule de procéder en même temps et dans la

(1) *Voyez*, relativement au prix des cheveux blonds, les lettres de la Dsse de Beauvilliers au Mis de Louville. *Mémoires* de Louville, tome I. (*Note de l'Éditeur.*)

même famille à deux mariages aussi discordans; il était convenable de me faire céder le pas à ma tante, et voilà notre mariage encore ajourné jusqu'après Pâques, en dépit de M. de Créquy. Le lendemain du jour de ses noces, la nouvelle mariée se mit en route pour Vincennes à sept heures du matin, afin de s'y trouver au petit lever du petit Roi. — Qu'est-ce qu'on dit à Paris? lui demanda la Duchesse de Ventadour; et comme cette nouvelle Marquise de la Vieuville ne répondait pas, absorbée qu'elle était dans la contemplation de son privilége des entrées de la chambre, le Maréchal de Tessé répondit au Roi (qui avait répété mot à mot la question de sa gouvernante): — Sire, lorsque ma nièce en est partie pour venir vous faire sa cour, on y disait la première messe.

Ce fut le jeudi de la semaine de Pâques que nous fûmes mariés en grande pompe, dans la chapelle de l'hôtel de Lesdiguières, par le Cardinal de Rohan-Soubise, à qui M. le Cardinal de Gèvres - Luxembourg voulut absolument servir d'assistant, ce qui fut regardé comme une distinction sans pareille[1], et la Croix-Palatine était présente à notre mariage, en fait de distinction! Ma grand'mère avait employé quinze jours à solliciter le Cardinal de Noailles, afin qu'il nous voulût

bien prêter la Croix-Palatine, ce qui devait nous porter et nous assurer un bonheur certain, disait ma grand'mère, et ce dont M. le Cardinal ne disconvenait pas. Mais la charité de ce prélat se trouvait combattue par ses obligations de conscience; il était indécis entre son obligeance et sa régularité, sa bienveillance pour notre famille et sa responsabilité comme dépositaire. — Mais, lui disait ma grand'mère, est-ce qu'il est possible d'en faire assez pour M. de Créquy, le dernier de sa maison? Et voilà ce qui décida son Éminence à nous envoyer la Croix-Palatine accompagnée de six chanoines de Notre-Dame qui ne devaient pas la perdre de vue, et qui nous arriva dans la chapelle au bruit des tambours et sous une escorte de quarante grenadiers aux gardes-françaises. Toutes les troupes avaient pris les armes sur le passage de la Croix qu'on apporta sous un dais depuis l'archevêché jusqu'à l'hôtel de Lesdiguières, et tout le peuple suivait en procession. La gazette de Leyde en a parlé pendant plus de trois mois, et pour le surplus des cérémonies et fêtes de notre mariage, ayez la bonté de consulter le supplément au Mercure de France (1).

(1) La Croix-Palatine avait été léguée à l'Église de Notre-Dame par le Cardinal de Richelieu, qui s'était fait ouvrir tous les sanctuaires de l'Europe, afin d'en composer ce reliquaire. Il était d'or, en forme de

Il faut vous dire que les reliques palatines avaient été rencontrées sur la place de Grève, par Mme la Duchesse de Berry qui se faisait accompagner depuis quelques jours par une escouade de cymbaliers qui faisaient un vacarme affreux. Elle n'eut pas l'air de voir la procession pour ne pas s'arrêter dans sa marche, et surtout pour ne pas descendre de sa voiture. Le Cardinal de Noailles en fit l'objet d'une requête à M. le Duc d'Orléans, et le Maréchal de Villeroy cria si haut contre cette usurpation des cymbaliers et du bruit de leurs cymbales dans les rues de Paris, qui est un privilége uniquement réservé pour le Roi, que M. le Régent gronda sa fille et que les cymbaliers furent renvoyés dans leur caserne.

Nous allâmes nous établir sous le chaperonnage de ma grand'mère, à l'hôtel de Créquy-Canaples, rue de Grenelle, où la Duchesse Marguerite avait eu l'attention de faire ajuster l'appartement de son cousin. Les tentures et les meubles de la grande salle étaient en drap d'or avec des rameaux de pampre en velours cramoisi,

croix latine et magnifiquement orné de pierreries. L'ancien Archevêque de Paris, M. de Juigné, l'avait préservé de la révolution de 91; il a disparu de l'archevêché pendant la révolution de juillet.

(*Note de l'Editeur.*)

tandis que notre chambre de parade était tapissée d'un brocard à fonds d'argent fleuronné de petites marguerites roses, et brochant sur le tout, de grandes gerbes de fleurs entremêlées d'épis de blé en relief d'or, avec de longues plumes de paon supérieurement bien nuancées, comme aussi de larges rubans satinés, d'un bleu tendre, ajustés en entrelacs d'ornement, et courant d'un bouquet à l'autre sur le semé de fleurettes à fonds d'argent. Je n'ai vu de ma vie plus belle étoffe et plus agréable à voir (1); mais c'était un faible accessoire à son présent de noces, car cette magnifique personne avait fait placer dans ma corbeille pour environ quatre-vingt mille écus de diamans; toutes les pierreries héréditaires de votre maison nous furent délivrées après sa mort, qui survint inopinément deux mois plus tard, à la suite d'une apoplexie séreuse. Elle n'était âgée que de cinquante-deux ans. Comme elle avait été grand'mère à vingt-huit ans, c'était pour elle que Mme de Sévigné avait choisi l'emblème de l'Oranger avec cette devise : « *Le fruit n'y détruit pas la fleur.* » Ce que Gilles Ménage avait concentré dans trois mots grecs dont je ne me souviens plus. Vous

(1) M. de Créquy disait que la Duchesse Marguerite en avait de mille sortes en provision de garde-meuble.

trouverez cette même devise avec la version de Ménage dans les bordures et les cartouches de plusieurs tapisseries qui nous sont provenues de la succession de Mme de Lesdiguières, et que j'ai fait porter à Montflaux.

On ne conçoit pas dans quelle intention M. de Saint-Simon a pu dire que la Duchesse de Lesdiguières était *continuellement hors de chez elle ?* C'est une assertion qui n'avait été vraie pour aucun temps, car on lui reprochait dans sa jeunesse de ne jamais sortir de chez elle que pour aller à Conflans. Il y avait onze ans qu'elle n'avait quitté son appartement lorsqu'elle en est sortie dans son cercueil. M. de Créquy fut l'accompagner jusqu'à Blanchefort, où elle avait désiré qu'on l'inhumât dans la même chapelle que son fils et que le Bienheureux François de Blanchefort. J'éprouvais pour elle un sentiment que M. de Créquy nommait un *attrait miséricordieux* : votre grand-père avait pour elle une affection tendre et sincère. J'ai toujours regretté de ne pas l'avoir vue plus souvent et plus long-temps.

CHAPITRE XII.

Le jeune Arouet. — Le Régent l'exile. — Mme Arouet, sa mère. — Elle voudrait le faire officier de justice. — Le Duc de Richelieu se moque d'elle. — Les bals masqués du Régent. — Ses orgies. Scandale qu'il donne par un sacrilége. — Mme de Coulanges. — Mme de Simiane. — Invention du Maréchal de Richelieu relativement à Mme de Sévigné. — La Duchesse de Chaulnes et le Vidame d'Amiens. Le Czar Pierre et sa cour. — Sa visite à Saint-Cyr. — L'auteur dément une assertion de Saint-Simon. — Le grand-Prieur d'Aquitaine. — La Duchesse d'Angoulême, belle-fille de Charles IX, et morte en 1713. — Son mari accusé d'être incendiaire et faux-monnayeur. — La Marquise douairière de Créquy. — Son aventure avec un neveu du Pape. — Poursuite judiciaire contre M. de Richelieu. — Sa lettre au Duc d'Aumont, père de Mme de Créquy. — Son duel avec le Marquis d'Aumont. — Résultat de leur querelle.

L'ancien notaire des Richelieu, des Breteuil et des Froulay, avait laissé un garnement de fils qu'on soupçonna d'avoir écrit une satire horriblement impudente, ce qui le fit exiler à Tulles en Limousin. Mme Arouet, sa mère, n'en était pas autrement fâchée parce qu'il ne voulait faire autre chose que de rimer dans sa chambrette ou flaner sur les pavés de Paris, tandis qu'on aurait voulu lui faire exercer un emploi de greffier au Châtelet. C'était le Duc de Richelieu qu'elle avait

choisi pour confident. Elle avait été belle et bienveillante pour lui, ce qui ne l'empêchait pas (lui) de nous en faire des railleries impitoyables, et c'est pour la première fois qu'on ait entendu parler du jeune Arouet, autrement dit M. de Voltaire.

Le Marquis de Créquy me dit un jour en présence de ma grand'mère, qui n'en revenait pas de surprise. — Je ne saurais blâmer le petit poète en question, car il n'a pas dit autre chose que la vérité. Je vous assure que M. le Duc d'Orléans est une infame créature ; il s'enivre tous les soirs avec des Broglie et des Canillac ; ensuite il se traîne à ce bal de l'Opéra qu'il a fait établir dans une aile de son Palais-Royal, malgré qu'il fût en grand deuil, et malgré que nous fussions en carême. Il y tombe quelquefois par terre, attendu qu'il est ivre mort; et pour vous l'achever de peindre, il a scandalisé tout Paris en s'en allant communier, comme si de rien n'était, à Saint-Eustache.

— Marquis ! pourquoi donc lui venez-vous parler de semblables choses ?.... — Vous allez voir à quelle intention, bonne Marquise.....— Sa femme est une sotte bâtarde, et puis voilà tout : son fils est un Nicodème, et ses filles ne valent pas mieux que leur père....

— Marquis ! Marquis ! s'écria ma grand'mère en l'interrompant, je ne souffrirai pas que vous lui

parliez des filles de M. le Régent ! vous la feriez tomber à la renverse, et ce serait dans le cas de lui faire une révolution !

La révolution qui s'ensuivit dans mon esprit et dans les projets de Mme de Froulay, c'est qu'il ne fallut pas songer à me présenter à la famille d'Orléans, parce que M. de Créquy ne l'aurait pas tenu pour honorable. Il en est résulté que je n'ai jamais connu d'autres Duchesses d'Orléans que les deux dernières, et encore était-ce parce que nous nous étions souvent rencontrées chez leurs parens, chez Mme la Princesse de Conty pour la belle-mère, et chez M. le Duc de Penthièvre, mon parent et notre ami, pour la Duchesse d'Orléans d'aujourd'hui. Je vous parlerai plus tard de ces deux Princesses et de leurs maris.

Dans le grand nombre des personnes à qui je fus présentée, je distinguai particulièrement la célèbre Mme de Coulanges qui venait de perdre le sien, et dont la vivacité d'esprit avait bien de la peine à se laisser comprimer par ses habits de veuve et par le poids des années. Je ne saurais vous exprimer tout le plaisir qu'on prenait à sa conversation. C'était des mots portant coup et frappant juste, avec une imprévision qui vous saisissait; l'esprit et l'originalité n'étaient là que

pour la broderie, car le fond de l'étoffe était la raison même, et chacune de ses plaisanteries méritait réflexion. Je lui criais miséricorde ! et l'envie de n'en rien perdre me donnait la fièvre.

Mme de Sévigné était morte quatre ou cinq ans avant ma naissance, et je n'ai conservé de sa petite-fille, Mme de Simiane, qu'un souvenir assez confus. Je crois l'avoir rencontrée deux ou trois fois chez Mme de Coulanges, à qui l'on nous disait qu'elle aurait bien voulu faire un procès pour la succession de MM. du Gué-Bagnols. C'était une petite bonne femme toute brune et très-sèche, et qui *provencialisait* effroyablement. Si j'avais prévu que sa petite-fille et son héritière épouserait mon fils, je l'aurais observée avec beaucoup plus d'intérêt et d'attention, comme vous pouvez croire. Quant à la discorde ou des brouilleries sérieuses entre Mme de Grignan et son illustre mère, c'est une chose dont Mme de Coulanges n'avait jamais ouï parler dans sa famille, et quand on en remontait à la source, on trouvait que c'était une invention de M. le Duc de Richelieu, qui disait, pour se divertir, que la mère et la fille se disputaient perpétuellement, parce que la fille ne pouvait souffrir sa mère ; il avait été jusqu'à dire que Mme de Sévigné en était morte de chagrin, ce que M. de Richelieu avait pris sous sa perruque blonde,

et ce que personne ne croyait de notre temps. Il avait forgé bien d'une autre histoire au sujet de l'Évêque de Meaux, le grand Bossuet, qui, disait-il, avait été marié secrètement avec une des nièces de M. de Bussy-Rabutin, ce que les prédicans de Genève et de Hollande avaient eu la nigauderie de prendre au sérieux. Vous ne sauriez imaginer combien, pendant sa jeunesse, il a mis en circulation d'étrangetés ridicules et de suppositions malicieuses. Il en avait conservé l'habitude d'imaginer les plus étranges et les plus ridicules mariages entre des gens qui n'y songeaient pas; mais il eut à s'en repentir, une fois dans sa vie, et voici l'historiette.

La Duchesse de Chaulnes était la plus extravagante et la plus ridicule femme de France. C'était une grosse douairière toute bouffie, gorgée, soufflée, boursoufflée de santé masculine et de sensibilité philosophique, qui se faisait ajuster et coiffer en petite mignonne, et qui zézéyait en parlant pour se razeunir. Elle était éminemment riche, et c'étaient les enfans du Maréchal de Richelieu qui devaient hériter d'elle. On supposait bien qu'elle éprouvait la tentation de se remarier; mais ses héritiers ne s'en inquiétaient guère, en se confiant sur la difficulté qu'elle aurait à trouver un homme de la cour, ou même un simple gen-

tilhomme qualifié qui voulût affronter une pareille exorbitance de chairs, de ridicules et de moustaches.

Il y avait à Paris, d'un autre côté, car c'était dans une chambre des enquêtes, un certain Conseiller sans barbe qui s'appelait M. de Giac, et qui était l'homme de justice la plus pédant, le plus risiblement coquet et le plus insupportablement ennuyeux. Il avait l'air d'un squelette à qui l'on aurait mis du rouge de blonde et des habits de taffetas lilas. Il jouait de la mandoline en se rétrécissant la bouche et tournant les prunelles. Il avait l'ambition de composer la musique et les paroles d'un opéra tragique, mais en attendant il faisait de la poésie légère, et tellement légère qu'elle était complètement vide.

Voilà M. de Richelieu qui s'amuse à faire courir le bruit d'un mariage entre Mme de Chaulnes et M. de Giac qui ne se connaissaient point du tout. C'est un bruit qui se répand dans tout Paris : on leur en parle ; Mme de Chaulnes se fait désigner l'équipage, la loge, et la personne de M. de Giac, et *vice versâ* de la part du Conseiller pour la Duchesse ; on s'observe, on fait connaissance, on s'admire, et finalement on s'épouse. Mme de Chaulnes en a donné deux cent mille livres de rente à son second mari, et voilà M. de Richelieu

bien récompensé! — Je dois vous annoncer, lui vint-elle dire, au pavillon d'Hanovre, en prenant des airs de mineure, je viens vous annoncer que je me suis donné un tuteur.... — Madame, lui répondit-il en s'inclinant jusqu'à terre (ce qui préludait toujours à quelque perfidie), j'aurais cru que vous aviez perdu le droit de le choisir vous-même; et quelle est donc, s'il vous plaît, l'heureuse et prudente personne qui va diriger votre minorité? Elle répondit en minaudant que c'était un jeune magistrat qui avait l'honneur d'appartenir aux Lefèvre de Caumartin; mais elle ne voulut ou n'osa jamais le nommer, ce qui priva M. de Richelieu du plaisir de lui répliquer qu'on n'était plus jeune à cinquante-deux ans, parce que c'était précisément l'âge de la Duchesse et celui de ce Conseiller. Ce qu'il y eut de charmant, c'est qu'elle alla dire à tout le le monde que le Maréchal de Richelieu l'avait complimentée de la manière la plus aimable, et la preuve qu'elle en donnait, c'est qu'il avait eu la galanterie de lui dire qu'elle était une Pupille dilatée.

Pour apprendre à M, de Giac à compromettre sa dignité parlementaire en épousant une folle à cause de son argent, le Parlement de Paris l'obligea de quitter la magistrature, et le Roi l'exila du côté de Barèges où nous l'avons vu se prome-

nant le long des ruisseaux, costumé comme un berger de l'Opéra, sous un parasol orné d'églantines, et la houlette à la main. Tout donne à penser qu'il aura fini raisonnablement, car il a légué toute sa fortune à l'hôtel-Dieu de Bordeaux.

M. de Créquy était proche parent des Ducs de Chaulnes, et m'a souvent parlé de la manière dont cette folle avait fait élever un fils qu'elle avait et qu'on appelait M. le Vidame d'Amiens dès l'âge de trois mois (1). On ferait un volume avec tous les détails de gâterie dont il avait été l'objet. C'était lui qui voulut absolument pisser sur un gigot de mouton qu'il voyait tourner à la broche, et la scène avait lieu dans une auberge de Picardie où les voyageurs du coche attendaient ce morceau de rôti pour leur souper. L'enfant pleurait, et sa mère envoya dire à l'hôtelier de le laisser faire, à condition que ce serait du côté du manche. Il était gaucher de nature et par entêtement, ce qui contrariait beaucoup sa tendre mère, et un jour qu'elle le vit donner un soufflet à sa tante, la Marquise de Plessix-Bellière, elle se mit à crier impatiemment : — Toujours de la main gauche !..... Et c'est tout ce qu'elle en dit à sa belle-

(1) Louis-Marie-Joseph d'Albert d'Ailly, Duc de Chaulnes et de Péquigny. Il est mort célibataire, et c'est tout ce qu'il a pu faire de mieux ! 1769. (*Note de l'Auteur.*)

sœur. Ce petit Vidame avait pris son précepteur en si grande aversion, que la Duchesse exigea de celui-ci qu'il fît semblant de se laisser tuer par son élève, qui lui tira, dans le milieu de la poitrine et à bout portant, un coup de pistolet sans balle. Cet imbécile et lâche complaisant fit mine de tomber sous le coup de feu, et l'on eut soin de le faire disparaître, après avoir eu soin de lui constituer une rente viagère de 400 livres, en rémunération d'un si bon office! Le Marquis nous disait aussi que lorsque M. le Vidame eût atteint ses douze à quinze ans, on n'osait plus le faire descendre pour le promener dans les Tuileries, non plus qu'au Luxembourg, au Palais-Royal, ou dans le jardin de l'hôtel de Soubise, parce que tous les autres garçons du même âge et de la même étoffe que lui, s'étaient donné le mot pour le rouer de coups. Sa mère en fit le sujet d'une requête au Parlement. Elle y disait des choses inouies, et notamment que l'héritier des Ducs de Chaulnes avait droit à toute la sollicitude de la Cour des Pairs, parce qu'il siégerait sur les fleurs-de-lys, et parce que le petit de Rougé avait entrepris de lui crever les yeux; d'où venait qu'elle se trouvait obligée de l'envoyer jouer tous les après-dîners sur la butte Montmartre avec un paquet de ficelle et des cerfs-volans.

M. le Procureur-Général de Fleury lui écrivit très-poliment qu'il avait reçu sa requête, mais qu'il n'avait pas autre chose à lui répondre; attendu que de mémoire de cour souveraine, on n'avait admis aucune requête pareille à celle-là. Elle en porta plainte au Roi qui la fit prier de le laisser tranquille.

Je ne vous dirai presque rien du Czar Pierre et de son séjour à Paris, parce que j'étais allée passer six semaines à Montivilliers, pendant une inspection de M. de Créquy dans le nord de la France, en sa qualité de directeur-général de l'infanterie, ce qui fait que je n'ai pas vu le Czar. Ce que je vous en pourrais dire se trouve partout, ainsi vous n'aurez pas à regretter mon absence. C'était le Maréchal de Tessé qui avait été chargé de faire les honneurs de la France à S. M. Moscovite, et qui la fit loger avec tout son monde à l'hôtel de Lesdiguières. Une chose que je vous puis assurer, par exemple, c'est qu'il n'est pas vrai que sa visite à Mme de Maintenon se soit passée d'une manière inconvenante, ni qu'il ait tiré brusquement les rideaux de son lit pour la regarder avec une curiosité qu'on pourrait appeler impertinente, et sans lui parler, qui plus est! Tout ceci n'est qu'une rêverie, non pas du Duc de Richelieu, mais du Duc de Saint-Simon qui

tournait toujours chaque chose à sa fantaisie. Voici tous les détails de leur entrevue, tels que je les tiens de mon oncle de Tessé, directement.

Le Czar était allé coucher à Versailles où l'on avait disposé pour lui l'appartement de Madame la Dauphine, et le soir même il avait dit mot-à-mot au Maréchal, en bon français (ce qui prouva qu'il avait bu démesurément, car il ne voulait d'habitude, et par une fausse dignité, parler qu'au moyen d'un interprète) : — Mon Cousin, je vous conjure de me faire obtenir une audience de Mme de Maintenon : dites-lui que je le désire *passionnément!* Mon oncle s'en fut à Saint-Cyr dès sept heures du matin; Mme de Maintenon finit par se rendre à ses instances, et elle resta dans son lit pour attendre le Czar, sans faire changer la moindre chose à la disposition de sa chambre, ni même à celle de sa coiffure. L'antichambre et les deux salons de son appartement étaient restés tendus en noir, nonobstant que le deuil du Roi fût terminé, mais sa chambre était remeublée comme à l'ordinaire en damas rouge. Elle était dans son lit sous un couvre-pieds d'hermine, elle avait une camisole de velours gris, des cornettes plates sous une coiffe noire, et des mitaines de la même couleur. Le seul préparatif qu'elle eût fait après le départ du Maréchal et pour recevoir le

Czar, c'était d'avoir ôté ses mitaines; ainsi vous voyez que je n'ignore aucun détail. Mon oncle revint à Saint-Cyr avec son Czar Pierre, et pendant sa visite qui dura près d'une demi-heure, il n'y eut absolument dans la chambre de Mme de Maintenon que le maréchal de Tessé et le Prince de Gouraquine, lequel était plénipotentiaire du Czar à Paris et lui servait de truchement. Le Czar avait commencé par saluer en fermant les yeux (politesse de Russie); il s'était assis sur le grand fauteuil de vêture qui se trouvait au chevet du lit et le dos à la muraille, mais voyant qu'il n'y voyait que de profil, il avança le même fauteuil en se retournant sur lui-même, et ceci fut opéré brusquement et bruyamment. Pierre Ier se mit alors à parler moscovite pendant sept à huit minutes, et ce fut à demi-voix avec le ton du monde le plus respectueux. Le Gouraquine exposa que S. M. Impériale éiait pénétrée d'estime et de considération pour Madame, et qu'ayant à cœur de fonder une institution qui fût analogue à celle de Saint-Cyr, l'Empereur avait désiré visiter cette maison, comme aussi rendre hommage à son illustre fondatrice; et puis des complimens à n'en pas finir sur la piété, la bonne administration, le singulier mérite et les hautes vertus de Madame, qui répondit en faisant un éloge de

Sa Majesté, poliment sans dire le *Czar*, et discrètement sans lui donner titre d'*Empereur*. On parla des réglemens de l'institut, des preuves de noblesse exigées pour l'admission des élèves, et finalement on envoya chercher les dignitaires du couvent qui furent nommées et présentées par le Maréchal, et qui conduisirent S. M. dans toute la maison. Ce Czar avait envoyé sa femme aux eaux de Spa; mais une autre chose que je vous puis affirmer sur les témoignages de Mmes de Rohan, de Salm, de Béthune, etc., c'est que la plupart des dames et des autres suivantes de la Czarine allaitaient des poupons, et lorsqu'on avait l'air d'y prendre garde, elles vous disaient à l'envi l'une de l'autre, avec un air de fierté jubilatoire : — C'est Sa Majesté l'Empereur qui m'a fait l'honneur de me faire cet enfant-là ! Les vieilles gens disaient que la cour de la Reine Christine de Suède était une merveille de bienséance en comparaison de cette sauvagerie tartare. Vous savez ce que mon oncle de Tessé disait au sujet des Portugais et de leurs voisins les Espagnols, et c'était justement ce qu'on avait à dire des Moscovites en les comparant aux Polonais.

A notre retour de Normandie, nous trouvâmes établis chez le Maréchal de Tessé qui avait abandonné son hôtel de la rue de Bourgogne à son

fils, et qui s'était mis en retraite dans l'enclos des incurables, rue de Sèves, nous trouvâmes le Grand-Prieur d'Aquitaine et le Commandeur de Froulay, nos arrière-grands-oncles. L'aîné de ces deux frères avait voulu venir à Paris pour y consulter M. de la Peyronnie sur une incommodité qui commençait à l'impatienter, et qui consistait principalement dans une diminution d'agilité pour ses membres et d'activité pour son estomac. Le plus jeune était âgé de 84 ans. Je vous ai déjà dit que le Grand-Prieur avait perdu l'intelligence du présent et la prévision du futur, en conservant le souvenir du passé. Il eut de la peine à se représenter la place que je devais occuper sur le tableau généalogique de sa famille ; mais il avait conservé quelque souvenir d'une fille aînée de mon père, qui était morte long-temps avant ma naissance ; il m'en accorda la survivance, et je me trouvai casée dans son cerveau centenaire avec douze ou quinze ans de plus. Il était continuellement préoccupé, depuis son arrivée, de Mme la Duchesse d'Angoulême, qu'il voulait aller visiter à son couvent du Val-de-Grace, et qui gisait depuis trois ou quatre ans dans une chapelle sépulcrale de cette abbaye. On lui répondait tristement qu'elle était morte en 1713 ; il s'en affligeait tout le reste du jour, mais il ne s'en sou-

était fils du Chancelier de la Reine Marguerite, et qui ne manquait jamais à faire célébrer tous les ans (le 4 août) un service funèbre et solennel pour le repos de l'ame d'Henry III.

Le Grand-Prieur me contait un jour que les Suisses de l'hôtel d'Angoulême (rue Pavée dans le Marais), avaient eu l'industrie de gagner une fortune énorme en vendant de l'eau du Jourdain pour faire venir du lait aux nourrices avec abondance; mais comme on découvrit que c'était de l'eau de la rivière des Gobelins, on les attaqua devant la Tournelle, et le dernier des Valois fut tellement choqué des poursuites exercées contre ses gens, qu'il envoya mettre le feu à la maison du premier Président, M. Molé. Les valets de M. le Duc d'Angoulême avaient barré les rues voisines, afin d'empêcher qu'on y portât remède, et la maison du Président fut brûlée tout doucement, à petit feu, l'on pourrait dire, et sans nulle opposition des capucins ni des pompiers du guet, leurs émules. Mon oncle disait aussi que presque toute la fausse monnaie qui circulait dans Paris était débitée par les domestiques du Duc d'Angoulême, et quand le Roi Louis XIII lui disait de s'en expliquer, — mais, je n'en sais pas davantage que vous, répondait-il; je donne à loyer, en mon château de Grosbois, une ou deux chambres au diacre

Merlin qui me bailla en retour aux environs de sept à huit mille pistoles par an. Je ne me suis jamais enquis de ce qu'il faisait dans ses chambres : envoyez-y voir le Président Molé; et Louis XIII ne pouvait s'empêcher de rire.

Le Grand-Prieur de Froulay m'a dit aussi que Louis XIV n'aimait pas du tout que les faiseurs d'épîtres et de prologues, ni les auteurs de dédicaces, le tutoyassent en vers pas plus qu'ils ne l'auraient fait en prose : — *Le Roi François Premier ne le souffrit jamais!* disait-il un soir chez Mme de Montespan, qui répondit à cela que Despréaux n'avait jamais été qu'un *mal appris.* Mon oncle disait encore que lorsque le Roi parlait de l'Angleterre, il disait souvent, avec un grand air de mépris et de sévérité, *cette île mal obéissante !...*

En vous répétant les cailletages de mes vieux parens sur le Duc d'Angoulême, cela me fait aviser que je ne vous ai rien dit encore de sa petite-fille, la Marquise douairière de Créquy, à laquelle il venait d'arriver une singulière aventure.

Anne Charlotte d'Aumont, Marquise de Créquy-Saint-Pol, était admirablement aimable et gracieuse; et malgré son âge de quarante-sept ans, elle était restée si belle avec l'air si jeune, que tous les jeunes gens du meilleur goût s'en préoc-

cupaient amoureusement. Il y avait parmi ses laquais un grand garçon qui se disait Provençal, et qu'elle avait accepté sur la recommandation de M. le Duc de Richelieu, lequel avait pris la peine de lui écrire de la Bastille, et tout exprès pour lui certifier que c'était un serviteur dont il répondait *comme de lui-même*, car voilà de quels termes il s'était servi. C'était un colosse avec les yeux pers et les cheveux d'un roux ardent ; il était, du reste, posé, rangé comme à la baguette et soigneux à miracle.

On venait de coucher la Marquise de Créquy, dont les femmes étaient déjà sorties, et qui faisait une lecture de piété dans la vie des Saints. Elle entend du bruit à sa porte et voit entrer ce domestique..... Elle en écouta, malgré qu'elle en eût, une déclaration tellement insolente et désordonnée, qu'une autre femme en aurait été glacée d'effroi ! il s'était muni d'un poignard, et ceci n'était pas plus rassurant que le reste. Mme de Créquy lui dit gentiment : — Comment avez-vous conçu ces idées de violence, et comment ne vous êtes-vous pas aperçu de mes bonnes intentions pour vous? On n'est jamais arrivé dans l'appartement d'une Dame en pareil costume, et que ne dirait-on pas si l'on vous rencontrait ainsi dans les corridors ? Allez donc changer votre linge, et n'ou-

bliez pas de vous renouer les cheveux. N'oubliez pas non plus, ajouta-t-elle avec un air de coquetterie, n'oubliez pas de vous savonner les mains !.....

L'amour est crédule, ainsi que vous aurez peut-être occasion de l'éprouver ; l'amoureux s'en va précipitamment, et la voilà qui saute en bas de son lit pour aller verrouiller toutes ses portes, et se barricader jusqu'au lendemain matin.

Il ne reparut pas à l'hôtel d'Aumont, ce protégé de M. de Richelieu ; mais pensez combien Mme de Créquy fut étonnée quelque temps après, en l'apercevant dans un beau carrosse avec le plastron de l'ordre de Malte !

C'était un Seigneur italien qui s'appelait le Comte Albani, et qui était le neveu du Pape Clément IX ; mais le Duc de Richelieu n'en voulait pas convenir : un lieutenant du Point-d'honneur avait été l'interroger à la Bastille, et il eut l'audace d'écrire au vieux Duc d'Aumont que ce devait être quelque malentendu produit par une illusion d'optique, attendu que cet homme qu'il avait recommandé sortait de chez la Comtesse d'Agenois, et qu'il avait toujours été le plus parfait des valets jusqu'à cette époque, où sans aucun doute il avait perdu la tête avant de perdre

le respect qu'il devait à la Marquise de Créquy ?

Ceci n'empêcha pas que le jour où M. de Richelieu sortit de prison, le Marquis d'Aumont (qui n'était âgé que de seize ans) ne le gratifiât d'un bon coup d'épée dans la hanche. Il en faillit mourir par suite de l'hémorrhagie, et l'on avait cru long-temps qu'il en resterait boiteux.

CHAPITRE XIII.

La Duchesse de Berry, fille du Régent. — Sa vie déréglée. — Sa maladie — Refus des sacremens par son curé. — Approbation de la conduite du curé par l'Archevêque de Paris. — Violences et fureurs de cette Princesse. — Acte d'hypocrisie ridicule. — Faiblesse du Régent. — Mort de sa fille. Ignorance de la Duchesse d'Orléans sur sa conduite scandaleuse. — Ses obsèques à Saint-Denis. — La Duchesse de Modène. — La Reine Louise. — L'Abbesse de Chelles et Mademoiselle de Beaujolais. — Mme de Parabère. — Comment elle est traitée par sa famille. — Le Comte Antoine de Horn. — Origine et principale cause de l'animosité que lui portait le Régent.

Les deux années suivantes s'écoulèrent pour moi dans le charme et la sérénité d'un intérieur paisible. Je ne me laissai pas troubler par les fureurs de la Duchesse du Maine, et la conjuration du Prince de Cellamare où M. de Créquy ne risquait rien. Le nouveau président des finances (M. d'Argenson) avait fait payer à mon mari quatorze cent mille livres, objet de ses justes réclamations contre la couronne ; à la vérité, ce fut en actions de la banque de Law et du Mississipi, sur lesquelles on eut quelque chose à perdre, mais le surplus servit à libérer les terres de votre maison, sans être obligé de vendre les miennes ;

enfin, la bulle *Unigenitus* avait triomphé du parlement et des Jansénistes, et nous aurions joui d'un bonheur parfait sans les infamies de la régence et les affreux débordemens de la Duchesse de Berry, qui nous humiliaient pour la maison de France, et qui faisaient gémir tous les honnêtes gens.

Cette horrible femme était pour nous comme une plaie hideuse et honteuse, tous les cœurs en étaient nâvrés et flétris, et l'on aurait dit qu'il y avait alors dans chaque famille honorable une proche parente qui se serait précipitée dans l'abjection. Je vous assure que ma mère et ma sœur et ma fille auraient été fouettées et marquées en place de Grève, que je n'en aurais pas souffert une irritation plus cuisante et plus douloureuse.

La Duchesse de Berry s'était brûlé le sang et les entrailles par l'abus des liqueurs fortes, elle en tomba malade, et quand le danger fut devenu manifeste, le Curé de Saint-Sulpice (c'était le fameux Languet de Gerzy) ne manqua pas de se présenter au Luxembourg, afin d'y remplir ses devoirs de pasteur. Mme de Mouchy lui répondit impertinemment qu'elle n'irait pas l'annoncer à Mme la Duchesse de Berry, parce qu'elle était bien sûre que cette Princesse ne voudrait pas le recevoir. Il ne put rien obtenir de cette

misérable. Il déclara tristement qu'il se trouverait obligé d'interdire l'usage des sacremens à la malade, et le bon Curé s'achemina vers le Palais-Royal où M. le Duc d'Orléans le fit introduire immédiatement dans son cabinet. Au bout d'une demi-heure de cette pénible conférence, on vit partir des écuries d'Orléans un carrosse du Prince qui se dirigea sur l'Archevêché pour en ramener le Cardinal de Noailles, à qui M. le Régent demandait à parler le plus vite possible, et qu'il envoyait conjurer de se rendre au Palais-Royal sans nul retard. M. le Cardinal arriva dans un carrosse à lui, parce que les armes d'Orléans étaient sur l'autre voiture, ce qui déplut souverainement à M. de Ségur, Maître de la garde-robe de S. A. R., et chargé par elle de cette commission. La séance fut longue entre ces trois personnes. Tous les minstres, les conseillers et les courtisans du Palais-Royal en attendaient la fin dans une galerie qui précédait le cabinet du Prince; enfin, la porte s'ouvre, le Cardinal en dépasse le seuil, il se retourne, et là, devant tout ce monde, et tout à côté du Régent qui avait l'air consterné, voici mot pour mot, ce qu'il dit à l'Abbé de Gerzy : — « M. le Curé, en vertu de « mon autorité comme Archevêque de Paris et « votre supérieur ecclésiastique, je vous défends

« d'administrer, faire administrer ou laisser ad-
« ministrer les sacremens de l'église à Madame
« la Duchesse de Berry, à moins que M. le Comte
« de Riom et Madame la Vicomtesse de Mouchy
« ne soient partis du Luxembourg, et qu'ils n'en
« aient été congédiés par ordre de cette Prin-
« cesse. »

Le Cardinal de Noailles avait toujours fait preuve d'austérité, mais c'était pour les doctrines et nullement contre les personnes; il était la douceur et la charité même; ainsi vous pouvez supposer ce que c'était que cette fille du Régent, et quelle était l'effronterie de sa vie scandaleuse?...

Cependant, la Duchesse de Berry se mourait; elle demandait impérieusement à recevoir les onctions avec le saint Viatique, dont le refus la mettait dans un état d'exaspération forcenée. Elle en brisait ou déchirait tout ce qui se trouvait à sa portée; elle en mordait ses mains, et des extrémités de son appartement, ses pages, ses gardes et jusqu'à ses valets-de-pied, l'entendaient pousser des cris d'outrage et d'imprécation! de furie! de rage infernale!

Ce malheureux Duc d'Orléans, qui l'idolâtrait, hélas! et qui craignait qu'elle ne pût être inhumée comme une chrétienne et comme une Princesse, renvoya M. de Ségur à l'archevêché et au

presbytère de Saint-Sulpice, afin d'obtenir du Cardinal et de M. de Gerzy qu'ils se rendissent au Luxembourg, où M. le Régent fut les attendre avec la frayeur dans l'ame et sur le visage. Arrivés et réunis là, tous les trois, refus complet, persévérant, opiniâtre, insurmontable! Elle ne voulut pas même recevoir son père, qui se tenait collé contre la porte de sa chambre, et qui se mit à pleurer en l'entendant s'écrier qu'il était bien lâche et bien infâme à lui de la mécontenter pour complaire à des cagots, qu'elle allait ordonner qu'on jetât par les fenêtres, et puis c'étaient des propos et des juremens dont M. le Cardinal avait rougi..... Le Régent s'en retourna désespéré. Le Cardinal-Archevêque répéta devant les familiers du Luxembourg ce qu'il avait dit le matin au Palais-Royal, et le Curé s'établit dans une première salle afin d'y rester à portée de veiller au salut de sa paroissienne; ce qu'il exécuta charitablement pendant quatre nuits et cinq jours consécutifs. Il ne sortait de là que pour aller chez lui prendre ses repas, et nous apprîmes qu'il avait toujours eu soin de s'y faire remplacer par ses deux premiers vicaires.

Jugez quelle perturbation dans les idées de tout le monde! car enfin, cette pierre de scandale et d'achoppement; cette femme d'opprobre et

d'anathème, c'était la petite-fille et la veuve d'un fils de France ! Il y avait à peine quatre ans que Louis XIV avait cessé de régner! et c'était une personne royale, une fille de Saint Louis, à qui le clergé de Paris était obligé de refuser sa communion pour les sacremens et les prières, ainsi qu'on aurait fait pour la Desmarres ou la Camargot ! On a dit avec raison que la Régence avait été le premier coup de cloche de la révolution de 93 ; mais à qui la faute ?

La jeunesse et la force de tempérament retardèrent la mort de la Duchesse de Berry pour cinq à six semaines, durant lesquelles on apprit qu'elle voulait jouer la comédie de s'être vouée au blanc, comme on aurait fait pour un enfant de quatre mois qui aurait eu des tranchées ; fine tactique ! à celle fin de se ramener l'esprit du peuple, croyait-elle, et pour essayer d'irriter contre le Cardinal et son clergé la bourgeoisie de Paris qui la chansonnait sur sa dévotion prétendue, et qui se moqua d'elle outrageusement. Étant bien assurée que ses parens ne lui permettraient pas d'épouser secrètement M. de Riom, elle ne risquait rien de le demander avec instance à M. son père ; aussi ne lui laissa-t-elle plus aucun relâche à ce sujet-là. M. le Régent finit par s'en irriter ! Il envoya le favori de sa

fille et leur confidente, l'un sur les frontières d'Espagne, à l'armée du maréchal de Berwick, et l'autre en liberté d'aller se faire souffleter en retournant chez son mari, ce qui ne manqua pas d'arriver à Mme de Mouchy qu'on ne voulut recevoir dans aucun couvent. Ce n'est pas qu'elle ne fût en état d'y payer une belle pension, car elle avait acquis aux dépens de Mme la Duchesse de Berry, et de compte fait avec M. de Riom, son complice, environ quatre-vingt mille livres de rente, en inscriptions sur différens états provinciaux, sur le clergé de France, et sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Ils en étaient arrivés là par tous les moyens dont les chiens affamés, les renards et les loups dévorans peuvent être capables.

Marie-Louise d'Orléans mourut le 22 juillet 1719 au Pavillon de la Muette. A l'ouverture de son corps, on trouva qu'elle était grosse, et l'on ne put trouver aucun prélat qui voulût assister à ses funérailles. Mme la Duchesse d'Orléans, à qui l'on ne disait jamais grand'chose et qui ne devinait pas le reste, trouva fort mauvais et fort indécent qu'on ne se fût pas conformé à l'usage et qu'on n'eût pas fait proférer une Oraison funèbre; mais le Régent, qui n'ignorait de rien, n'avait pas cette prétention-là pour sa fille, et je crois qu'il se trouva bien heureux de ce que les moines

de Saint-Denis ne lui avaient pas refusé l'entrée du caveau royal.

Des quatre filles qui restèrent à M. le Duc d'Orléans, il en eut une qui devint Duchesse de Modène, et qui voulait plaider contre son mari pour cause d'impuissance, et quoiqu'elle en ait eu plusieurs enfans, tandis que son mari la faisait poursuivre en supposition de paternité. Une autre a été Reine d'Espagne et presque aussitôt veuve que mariée. Elle ne voulait se montrer qu'en chemise, elle ne voulait faire sa société que de ses valets du plus bas étage, et l'on a fini par nous la renvoyer comme une indigne et méchante folle qu'elle était. Venait ensuite l'Abbesse de Chelles (Mme la Duchesse d'Orléans la connaissait assez bien pour avoir absolument exigé qu'on en fît une recluse), et puis arrivait Mademoiselle de Beaujolois, qu'on a fait mourir de chagrin. C'était la plus raisonnable et la plus régulière de la famille; on prétendait qu'elle aimait passionnément et constamment un Infant d'Espagne, et je ne sais comment elle aurait conservé cette passion-là, car elle avait la tête tournée pour le Duc de Richelieu, à qui elle écrivait des choses qui brûlaient le papier. Mademoiselle de Beaujolais était jolie, spirituelle et bienveillante, et malgré son tour d'esprit romanesque et ce que M. son

père appelait ses enfantillages, tout le monde a regretté cette jeune Princesse. Je n'ai pas cru devoir parler ici de Mme la Princesse de Conty, parce qu'on la menait encore à la lisière à l'époque où sa sœur aînée venait de mourir en couches.

Immédiatement après la mort de Mme la Duchesse de Berry, on rendit au public de Paris la jouissance du jardin du Luxembourg dont cette Princesse avait fait murer toutes les portes, et voilà qu'un bel après-midi M. de Créquy m'y voulut conduire avec ma grand'mère et Mlles de Breteuil. On nous apporte des siéges que nous avions fait demander aux suisses, et lorsque nous sommes assises dans la grand'allée, nous y voyons arriver une belle personne élégamment ajustée de grand deuil, avec un habit garni de plumes noires, et des rivières de jayet mêlé d'acier bronzé, tout cela du plus riche et du plus brillant. Elle était environnée d'un essaim de jolis Messieurs, des Abbés, des Mousquetaires et des Conseillers et des Pages, et panachant sur le le tout un jeune et beau Prince allemand qui lui donnait la main. (Vous verrez bientôt la mémorable et funeste aventure de ce malheureux étranger qui s'appelait le Comte Antoine de Horn.) Le valet qui portait la robe de cette belle Dame

était en livrée d'argent sous cramoisi, ce dont j'avais une idée confuse, et la voilà qui vient s'installer avec tous ses jouvenceaux, précisément à côté de nous sur des chaises de velours et des plians galonnés, que lui gardait un garçon-rouge de la maison d'Orléans. Elle avait passé devant nous sans nous saluer; ma grand'mère et M. de Créquy n'avaient pas eu l'air de l'apercevoir, et ceci n'empêcha pas mes cousines et moi de l'envisager ou la dévisager à qui mieux mieux — Dites-moi donc qui c'est? demandai-je à M. de Créquy. — C'est une femme de qualité qu'on n'ose pas nommer devant ses parens, me répondit-il d'une voix haute et froide. Il se fit un profond silence, et puis la belle dame se mit à dire à un de ces jeunes gens qui venait de lui parler à l'oreille: — C'est, je crois bien, Monsieur Paintendre; ce qu'elle dit en souriant d'un air moqeur et en regardant effrontément M. de Créquy. Il faut vous dire que ce M. Paintendre était un Écuyer de M. le Duc de Chartres et qu'il avait effectivement un faux air de mon mari, ce qui lui donnait une vanité singulière, tandis que votre grand-père en éprouvait une sorte de contrariété tout-à-fait divertissante. Cette malicieuse femme avait touché la corde sensible, et le point vulnérable. — Bonjour, Marquis de Créquy!

Bonjour, mon cousin! s'écria très-étourdiment ce Comte Antoine. Le Marquis s'inclina sans répondre. — C'est votre tante de Parabère, me dit Mme de Froulay, d'un air de répulsion convulsive; et nous allâmes nous asseoir ailleurs!

Je ne l'ai jamais rencontrée nulle autre part, si ce n'est dans la sacristie de Notre-Dame, et pour une cérémonie dont je vous parlerai plus loin.

La Marquise de Parabère, Marie-Madeleine-Olympe-Henriette du Cosquaër des Ducs de la Vieuville, Dame de Kermorial, La Tour-Pavant, Château-Châlons et autres lieux, avait si bien fait parler d'elle au temps de la Régence, que la famille de son mari n'a plus voulu porter ce nom-là. Vous verrez dans les mémoires et les biographies de son temps qu'elle avait nom *Marie de Villeneuve*, *Anne de la Mothe-Houdancourt et Françoise Tiracot;* sans compter que les uns la font mourir à la fleur de son âge, et les autres en 1783, ce qui ferait qu'elle aurait vécu plus d'un siècle. Ce que je vous en puis assurer, c'est qu'elle est morte en 1769, âgé de soixante-dix-huit ans, ainsi qu'il appert d'un acte de mon chartrier. Elle était la belle-fille de mon bisaïeul, Henry-Charles Marquis de Maumaz, Baudéan, Parabère et la Mothe-Sainte-Eraye, Comte de Neuillant-sur-Sèvre, Chevalier des ordres et

Gouverneur du Poitou. Son vieux mari, César de Baudéan, marquis de Parabère, l'avait laissée veuve en 1716; je vous ai déjà dit que ma tante de Breteuil avait épousé M. de la Vieuville, lequel était le père de cette Marquise, mais elle était si rejetée loin du monde, que ma tante ne lui rendait seulement pas le salut. — « Des officiers aux gardes et des Chevau-légers? c'est « ridicule. Des Conseillers... c'est inimaginable! « mais des Laquais ou des Princes du sang! Voilà « ce qu'on ne saurait pardonner! » nous disait la Duchesse de la Ferté. On racontait de Mme de Parabère, que M. le Régent l'avait surprise enfermée dans un cabinet avec ce même Comte de Horn. — Sortez, Monsieur! lui dit-il d'un ton méprisant. — Nos ancêtres auraient dit, sortons! lui répondit l'amoureux jeune homme avec une assurance incroyable, et de ce moment-là sa perte fut résolue (1).

(1) Voltaire me citait un jour cette même réponse, qu'il venait d'apprendre, et qu'on attribuait au Comte de Chabot envers M. le Prince de Conty. — Mon cher Voltaire, lui répondis-je, il y avait autrefois à Jérusalem un vieux juif qui s'appelait Salomon, et qui disait : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.* (*Note de l'Auteur.*)

CHAPITRE XIV.

La maison, le Prince et les deux Comtes de Horn. — Leurs caractères. — Folie héréditaire dans leur famille depuis deux générations. — Jean de Wert, *bâtard* de Horn. — Son petit-fils, gouverneur de Wert. — Incarcération du Comte de Horn dans ce château. — Sa fuite et sa folie. — Le Grand-Forestier de Flandre. — Le Comte de Horn à Paris. — On cherche à l'y capturer. — Son procès. — Démarche de la haute noblesse auprès des juges. — La salutation magistrale. — Requête de la noblesse au Régent. — Liste des signataires. — Conférence avec le Régent. — Ses argumens. — Ses promesses. Sa parole d'honneur. — Lettre du Duc de Saint-Simon au Duc d'Havré. — Supplice du Comte de Horn. — Billet du Duc d'Havré au Duc de Saint-Simon. — Proposition du Régent au Prince Emmanuel de Horn. — Sa réponse. — Condamnation à mort de 23 gentilshommes bretons. — Noms des suppliciés et des contumaces.

Une des familles les plus anciennes et les plus justement considérées de l'Europe nobiliaire, est sans contredit celle des Princes de Horn et d'Ovérisque, Souverains-Comtes de Hautekerke et Grands-Veneurs héréditaires de l'Empire. Ils ont pour agnats les Ducs de Looz et Corswarem, qui sont Comtes souverains de Héristal, berceau de la famille de Charlemagne, et ces deux grandes races ont toujours pris soin de leurs alliances avec une délicatesse attentive.

En 1720, la maison de Horn était composée du Prince régnant, Maximilien-Emmanuel, âgé pour lors de vingt-quatre ans, du Comte Antoine-Joseph, son frère, âgé de vingt-deux ans, d'une sœur Chanoinesse à l'abbaye de Thorn, et du Grand-Ferestier de Flandres leur oncle, lequel avait tué sa femme, Agnès de Créquy, dans un accès de folie. Il est bon d'ajouter ici que la mère de ces deux jeunes gens était une Princesse de Ligne dont le père était devenu fou, et dont le frère était renfermé pour cause de folie. Leurs dernières grand'mères étaient des Croüy, des Créquy, des Montmorency; des Princesses de Bavière, de Lorraine, de Gonzague et de Luxembourg; des Orsini de Bracciano, des Colonna de Palestrine; et d'Aragon-Bénavidès! et Cordoue-Médina-Cœli! Rien n'était comparable à la beauté de leurs quartiers.

Le Prince de Horn était un jeune homme infiniment sage, et qui vivait très-noblement dans les Pays-Bas. Il se tenait habituellement dans son Comté de Baussigny.

Le Comte de Horn, son jeune frère, avait commencé par entrer au service d'Autriche; on lui reprocha d'avoir manqué de respect au Prince Louis de Bade, généralissime des armées de l'Empire; et de plus, il avait donné quelques

sujets de mécontentement à son frère aîné qui l'avait fait mettre aux arrêts dans son vieux château de Wert au pays de Horn. C'était le petit-fils du fameux Jean de Wert qui était gouverneur de cette forteresse (1), et ses mauvais traitemens exaspérèrent tellement le jeune prisonnier, qu'il en tomba dans un état de furie continuelle

(1) Jean, *bâtard* de Horn, Seigneur de Wert, de Nedewert et de Wesem. Les nouvellistes et les faiseurs de chansons populaires l'avaient rendu célèbre par leurs couplets, dont on parle encore, et qui pourtant sont inconnus aujourd'hui. Voici une de ces fameuses chansons de Jean de Wert avec laquelle on avait bercé votre grand-père, en Artois.

Jean de Vert était un soudard
De fière et de riche famille,
Jean de Vert était un trichard
Moitié prince et moitié bâtard.

Petits enfans, qui pleurera?
Voilà Jean de Vert qui s'avance!
Aucun marmot ne bougera,
Ou Jean de Vert le mangera!

Jean de Vert était un brutal
Qui fit pleurer le roi de France;
Jean de Vert étant général
A fait trembler le cardinal.......

Petits enfans, qui pleurera?
Voilà Jean de Vert qui s'avance!
Aucun marmot ne bougera,
Ou Jean de Vert le mangera!

(*Note de l'Auteur.*)

et d'aliénation complète; on l'enferma dans le même cachot où Jean de Horn, Stathouder de Gueldres, avait emprisonné son père; ce qui avait fourni à Rembrandt le sujet de cet admirable tableau que Madame avait rapporté d'Allemagne, et qui se voit aujourd'hui dans la collection d'Orléans.

Au bout de six mois d'une captivité si dure, il avait trouvé moyen de s'échapper du château de Wert, après avoir assommé deux de ses geôliers à coups de bouteille; il fit des actes de folie notoire, et finalement il apparut comme une Larve à Baussigny, chez son frère, à qui le gouverneur de Wert avait dissimulé toute chose à l'égard de l'état du jeune Comte et des sévices dont il avait été l'objet. Le Prince de Horn acceillit son malheureux frère avec la compassion la plus tendre et la plus douloureuse; il le fit loger et coucher dans sa propre chambre, où trois domestiques le surveillaient soigneusement le jour et la nuit. Le frère aîné ne manqua pas de casser aux gages le Stathalter de Wert dont les brutalités avaient déterminé la maladie du Comte, et quand le Stathalter en apprit la nouvelle, il fit révolter les paysans à cinq ou six lieues à la ronde, afin de se maintenir dans son gouvernement : ce qui fait qu'on l'a mis au ban de l'Empire, et qu'il

est mort enfermé dans la tour de Horn-op-Zée. J'ai su par Mme de Salm qu'il y est resté prisonnier jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et qu'il n'avait cessé de battre et d'assommer pendant qu'il avait pu soulever un bâton ou fermer les poings. Si ce n'avait été le souvenir des nations germaniques pour la mémoire de son grand-père, il aurait été pendu cent fois au lieu d'une seule. La Princesse de Salm-Kirbourg était votre parente et mon intime amie; elle était la fille aînée de ce même Prince de Horn, et c'est d'elle que je tiens les présens détails avec la plupart de ceux qui vont suivre.

La douceur et les bons traitemens, le bon régime et surtout les marques d'affection qu'il recevait de son frère, avaient produit un effet très-salutaire sur le Comte Antoine; il avait fini par retrouver sa raison, mais la plus faible contrariété lui portait ombrage; la violence avait toujours couvé dans le fond de son caractère, et sa famille observait encore avec lui les ménagemens les plus lénitifs et les plus assidus.

Ce fut dans cette disposition-là qu'il s'échappa des Pays-Bas pour s'en venir à Paris, où du reste il avait des intérêts de fortune à régler pour une part dans la succession de la Princesse d'Épinoy; ce qui lui valut de prime abord une grande maison

où l'on apprit à n'en pouvoir douter que le juif était mort, et que le Comte de Horn était convenu de l'avoir frappé d'un coup de couteau. La consternation fut grande, et l'on agita si l'on irait avant toute chose en parler à M. le Régent, ce qui ne fut pas adopté. On décida qu'il fallait commencer par solliciter les magistrats, à qui l'on eut soin de faire connaître l'extraction, la maladie, le caractère et les malheureux antécédens du Comte de Horn. La veille de son jugement, nous nous rendîmes en corps, à titre de parens de l'accusé, et au nombre de 57 personnes assez considérables, ainsi que vous allez voir, dans un long corridor du Palais qui conduisait à la chambre où se tenait la Tournelle, afin d'y saluer les juges à leur passage. Ce fut une triste chose pour moi ; tout le monde en avait bon espoir, à l'exception de Mme de Beauffremont qui était encore une autre femme à *seconde vue*, comme on dit en Écosse, et nous en éprouvions toutes les deux un pressentiment sinistre avec un serrement de cœur affreux.

Je m'empresserai de vous dire en courant que cette action d'aller *saluer les juges* était une étrange cérémonie. Ceux-ci nous avaient attendus dans le cabinet de Saint-Louis, afin de se trouver réunis pour recevoir nos salutations qu'ils nous

rendirent en faisant à chacune et chacun de nous une profonde révérence de femme ; et je dois ajouter que la coutume a toujours obligé les hommes de robe à saluer ainsi, quand ils se trouvent en habit long. Il en est encore ainsi pour les Chevaliers du Saint-Esprit sous le manteau ; ce qui déterminait toujours les pères et mères à faire entrer dans l'éducation des jeunes seigneurs de mon temps, l'exercice des révérences *au plié* (comme pour nous autres), en expectative et prévision plus ou moins fondée pour le collier de de l'ordre. On maintenait les garçons en jaquette longue aussi long-temps qu'on pouvait, souvent jusqu'à l'âge de 13 ou 14 ans; c'était suivant l'ennui qu'ils en prenaient et les persécutions qui s'en suivaient de leur part; mais jusqu'à ce qu'ils fussent habillés en hommes, ils ne saluaient toujours qu'au plié comme de petites filles.

Il est résulté de l'information, que le Comte de Horn avait confié pour quatre-vingt-huit mille livres d'actions de la banque à cet usurier (dont le vrai nom n'a seulement pas été légalement reconnu), lequel usurier lui voulait nier le dépôt, et s'était brutalement emporté contre son noble et fier créancier jusqu'à l'avoir frappé sur le visage. La scène avait eu lieu dans une salle d'auberge où le Comte venait d'entrer pour y

chercher cet agioteur, et c'était là, que transporté de colère, il avait saisi sur la table un couteau de cuisine, dont il avait fait à cet homme une assez légère blessure à l'épaule. C'était un Piémontais nommé le Chevalier de Milbe et frère d'un Écuyer de la Princesse de Carignan, qui avait achevé ce juif à coups de poignard, après laquelle expédition il s'était emparé de son portefeuille, dont il avait inutilement prié le Comte de Horn de vouloir bien se charger, pour aller s'en partager le contenu, au prorata de ce que l'usurier pouvait leur devoir, en conséquence de ses filouteries. Voilà toute l'affaire, ainsi qu'il est prouvé par les débats et les pièces au procès. Je sais très-bien que notre version n'est pas tout-à-fait la même que celle du Régent et de l'abbé Dubois; mais vous conviendrez que ce n'est pas une raison pour qu'elle ne soit pas la plus sincère et la plus véritable? Le Comte de Horn était certainement punissable, et de Milhe avait bien mérité la mort; mais ceci n'empêche pas que M. Law et M. Dubois, protecteurs naturels des agioteurs et des filoux de la rue Quincampoix où se tenait la foire du système, n'aient employé les moyens les plus *étrangement odieux* pour obtenir de la Tournelle une sentence inique, exécrable, atroce! Toujours est-il que, sans tenir compte à

ce malheureux étranger de ce qu'il avait été volé, provoqué par un outrage et frappé sur la figure; de ce qu'il était à peine rétabli d'une aliénation de cerveau, de ce que la blessure qu'il avait faite était peu de chose et n'avait pu déterminer la mort; enfin, de ce qu'il n'avait jamais, jusque-là, ni vu ni connu ce meurtrier piémontais, et de ce qu'il avait constamment refusé, non seulement d'ouvrir, mais encore de toucher au portefeuille. — Le supplice de la Roue...... Je n'y saurais penser, encore aujourd'hui, sans horreur pour le Régent! . . . .

Aussitôt que l'arrêt fut prononcé, nous prîmes le deuil, nous nous réunîmes en même nombre et au même lieu que le jour précédent. On discuta pendant à peu près une heure. . . . .
. . . .(*Lacunes d'une vingtaine de lignes.*). . . .
. . . .
nous établir dans la salle des Gardes, et nous fîmes remettre au Régent la requête suivante, à l'effet d'en obtenir, tout au moins, la commutation du supplice infamant de la Roue contre celui de la prison perpétuelle. . . . .
. . . .
mieux n'aimait évoquer la procédure au Grand-Conseil. . . . .

Voici donc la copie de notre supplique avec la

liste des signataires qui furent admis pour la présenter à titre de parens de la maison de Horn. C'était un détail embarrassant de toute manière, et non moins pour le rejet ou l'admission des signataires que pour la rédaction d'une supplique au nom d'un Prince étranger. Votre grand-père était assiégé de sollicitations vaniteuses, afin d'être inscrit au nombre des parens, ce dont il référait prudemment à la décision du Prince de Ligne. (Le Maréchal de Villeroy ne pouvait se consoler de n'avoir pas été compris dans la convocation de l'hôtel de Créquy !)

REQUÊTE

DES PARENS DE M. LE PRINCE ET DE M. LE COMTE DE HORN A M. LE RÉGENT.

« MONSEIGNEUR,

« Les fidèles sujets de sa MAJESTÉ dont les « noms suivent ont l'honneur d'exposer humble- « ment à votre ALTESSE ROYALE,

« PREMIÈREMENT,

« Que le Comte Ambroise de Horn, Grand- « Forestier de Flandres, est privé depuis dix-

« sept ans de l'usage de sa raison et de sa li-
« berté ! Il est assez connu que dans un accès de
« frénésie, il a causé la mort de Madame Agnès-
« Brigitte de Créquy, son épouse, et que les
« cours souveraines de Flandres et de Brabant
« ne l'ont pas considéré comme justiciable d'une
« autre loi que celle de l'interdiction. Il appert
« des certificats ci-joints, 1° que le dit Seigneur
« Comte se refusait opiniâtrément, tandis qu'il
« était au château de Loozen, à prendre aucune
« autre sorte de nourriture que de la chair crue;
« 2° qu'il réservait la ration du vin qu'on lui ap-
« portait journellement, jusqu'à ce qu'il en eût
« en assez grande quantité pour se pouvoir en-
« ivrer; 3° qu'il s'est blessé dans la journée du 4
« avril 1712, au moyen d'un crochet de fer qu'il
« a essayé de se faire entrer dans la gorge, et
« qu'il en est résulté une perte de sang dont il a
« failli perdre la vie; 4° qu'ayant trouvé moyen
« de s'enfuir dudit Château de Loozen, il a ren-
« contré sur le chemin deux capucins de Rure-
« monde, lesquels il a commencé par maltraiter
« furieusement en les voulant obliger à renier
« Dieu. Il était armé de quatre pistolets chargés
« qu'il avait enlevés à des voyageurs. L'un de ces
« Religieux, effrayé mortellement par la violence
« du malheureux Comte, avait eu la faiblesse de

« prononcer certaines paroles d'apostasie que sa « folie suppéditait, il lui fit sauter la cervelle en « lui disant qu'il n'était qu'un misérable apostat « qu'il était juste d'envoyer au diable. L'autre « moine ayant tenu ferme, il n'en fut pas moins « tué d'un coup de pistolet, cet aliéné disant « qu'il irait droit en paradis, et qu'il en faisait un « martyr de la foi.

« SECONDEMENT.

« Que le Prince Ferdinand de Ligne et d'Am« blise, Major-Général des armées impériales, est « sous la curatelle du Prince, son frère, comme « étant légalement interdit pour cause de folie, « depuis l'année 1717.

« TROISIÈMEMENT.

« Que le père de la feu Princesse de Horn et « d'Ovérisque avait perdu l'usage de la raison, « depuis environ trois années, lors de l'époque « de son décès.

« QUATRIÈMEMENT.

« Que le Comte Antoine-Joseph de Horn et du « Saint-Empire, âgé de 22 ans, et fils légitime et « puiné de Philippe V, en son vivant Prince de

« Horn et d'Ovérisque, Souverain-Comte de « Baussigny, de Hantekerke et de Bailleul, Stat- « houder de Gueldres, Prince et Grand-Veneur « héréditaire du Saint-Empire Romain, Grand « d'Espagne de la première classe, etc., et de « son épouse Antoinette Princesse de Ligne;

« Que le Comte Antoine de Horn est le petit- « fils utérin du Prince de Ligne; le neveu utérin « du Prince Ferdinand d'Ambise, et le neveu « consanguin du Comte Ambroise de Horn, ci- « desus précités;

« Qu'il a été attaqué lui-même d'une maladie « reconnue par les médecins brabançons, comme « aussi par les autorités judiciaires des Pays-Bas « autrichiens, comme ayant tous les caractères « d'une aliénation mentale, ainsi qu'il appert des « productions annexées à la présente requête des « supplians.

CINQUIÈMEMENT.

« Que si les soussignés n'entendent pas entrer « d'abord en discussion sur le fond et les formes « de l'arrêt qui vient d'intervenir contre le même « Comte Antoine, c'est uniquement par bien- « séance, et nullement par estime ou respect pour « la chose jugée, se réservant tous moyens que

« de raison pour obtenir justice en faveur de leur « dit parent.

« A CES CAUSES, il plaise à votre ALTESSE ROYALE « obtenir du ROI, notre Souverain Seigneur (*tout le reste de la requête est la ritournelle de protocole que je n'ai pas copiée, mais dont je vous ai dit la substance*).

« Étant de VOTRE ALTESSE ROYALE avec respect, « les très-humbles et très-obéissans serviteurs et « servantes,

CLAUDE, PRINCE DE LIGNE.

JEAN DE CROY DUC DE HAVRÉ.

ANNE-LÉON DE MONTMORENCY.

JOSEPH DE MAILLY MARQUIS D'HAUCOURT.

LOUIS, SIRE ET MARQUIS DE CRÉQUY.

PROCOPE, COMTE D'EGMONT, DUC DE GUELDRES ET DE CLÈVES.

† L'ARCHEVÊQUE ET PRINCE D'EMBRUN.

JOSEPH DE LORRAINE PRINCE DE GUISE.

CHARLES, DUC DE LA TRÉMOUILLE ET PRINCE DE TARENTE.

CHARLES DE LORRAINE PRINCE DE MONTLAUR.

† L'ARCHEVÊQUE DUC DE RHEIMS.

CHARLES DE LORRAINE SIRE DE PONS.

GUY CHABOT COMTE DE JARNAC.

CHARLES ROGER, PRINCE DE COURTENAY.

Anne de la Trémoille Comte de Taillebourg.

René de Froulay, Maréchal Comte de Tessé.

† le Cardinal de Gèvres-Luxembourg.

Antoine de la Trémoille, Duc de Noirmoustier, tant en notre nom qu'en celui de Joseph-François Cardinal de la Trémoille, Archevêque et Duc de Cambray.

Louis de Rohan Prince de Soubise et d'Épinoy.

Antoine-Nompar de Caumont Duc de Lauzun.

Louis de Beauffremont Marquis et Comte de Listenois.

Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, Duc de Bouillon, d'Albret et de Chateau-Thierry.

Hugues de Créquy Vidame de Tournay.

† Armand-Gaston, Cardinal de Rohan.

† Henry de la Tour d'Auvergne, Abbé général de Cisteaux.

Louis de Mailly Marquis de Nesle.

Henry-Nompar de Caumont Duc de la Force.

Louis de Rougé Marquis du Plessis-Bellière.

François de Lorraine, Évêque et Comte de Bayeux.

H. de Gontaut-Biron, pour M. mon père, malade.

Charles de Rohan Prince de Guémenée.

Louis de Bourbon Comte de Busset.

Emmanuel de Bavière.

Louis, Duc de Rohan-Chabot.

Paul de Montmorency Duc de Chastillon.

Just de Wassenaer, Burgrave de Leyde.

Claire-Eugénie de Horn Comtesse de Montmorency-Logny.

Marie de Créquy Princesse de Croy.

Charlotte de Savoie.

Éléonore de Nassau Landgrave de Hesse.

Henriette de Durfort-Duras, Comtesse d'Egmont.

Victoire de Froulay Marquise de Créquy.

Charlotte de Lorraine d'Armagnac.

Geneviève de Bretagne Princesse de Courtenay.

Marie-Thérèse de Montmorency, Comtesse de Dreux de Nancré.

Hélène de Courtenay Marquise de Beauffremont.

Marie de Gouffier Comtesse de Bourbon-Busset.

† Blanche de Lusignan Abbesse de Saint-Pierre.

Charlotte de Mailly Princesse de Nassau.

Marie Sobieska, Duchesse de Bouillon, d'Albret, etc.

Françoise de Noailles Princesse de Lorraine.

MARIE DE CRÉQUY COMTESSE DE JARNAC.
MARGUERITE DE LIGNE ET D'AREMBERG, MARQUISE DOUAIRIÈRE DE BERG-OP-ZOOM.
ELISABETH DE GONZAGUE, DUCHESSE DE MIRANDE.
LA PRINCESSE OLIMPIE DE GONZAGUE.
MARIE DE CHAMPAGNE COMTESSE DE CHOISEUL.
ANNE DU GUESCLIN, DOUAIRIÈRE DE GOYON.

Il avait été résolu que chacun signerait cette requête en arrivant chez M. de Créquy, sans avoir égard à l'exigence ou la prétention des préséances, et quand on apprit que cette liste se trouvait composée des noms les plus anciens et les plus éclataus en illustratio,n il y eut bon nombre de gens qui furent contrariés de ne pas s'y trouver inscrits; ce dont il est résulté des bouderies, des fâcheries et même des brouilleries à n'en pas finir, car cinquante ans après ceci, la Duchesse de Mazarin se plaignait encore d'un *affront* que son père avait reçu de M. de Créquy, disait-elle. Je ne me souvenais de rien, mais je finis par découvrir que c'était au sujet de cette requête.

Le Régent nous avait fait introduire dans la salle du conseil dont ses principaux officiers nous firent les honneurs, et ceci dans un profond silence. Dix minutes après, il nous fit avertir qu'il

attendait nos Députés dans son cabinet, et ce furent le Cardinal de Rohan, le Duc d'Havré, le Prince de Ligne et votre grand-père qui furent lui présenter notre supplique. La chose avait été convenue d'avance. Tous les visages exprimaient un sentiment d'anxiété profonde; on voyait au recueillement de certaines femmes qu'elles s'étaient mises en prières, et je me souviens que cette bonne Princesse d'Armagnac s'était mise à réciter son chapelet.

Le Duc d'Orléans commença par dire à ces Messieurs que celui qui pourrait lui demander la grace du criminel (c'est le mot dont il se servit) serait plus occupé de la maison de Horn que du service du Roi. M. de Créquy le supplia de vouloir bien lire notre requête. — En vous accordant qu'il puisse être fou, répliqua le Régent, vous serez obligés de convenir que c'est un fou furieux dont il est juste et prudent de se débarrasser. — Mais, Monsieur, lui riposta brusquement le Prince de Ligne, il est possible qu'un prince de votre sang devienne fou; le ferez-vous rouer s'il fait des folies?.... Le Cardinal vint s'interposer entre eux, et supplia Son Altesse Royale de vouloir bien prendre en considération que l'application d'une peine infamante aurait l'inconvénient d'atteindre non-seulement la personne du

condamné, non-seulement la maison de Horn, mais encore toutes les généalogies des familles princières et autres, où se trouverait un quartier de ce nom diffamé; ce qui causerait un notable préjudice à la plus haute noblesse de France et de l'empire, en lui fermant l'entrée de tous les Chapitres nobles, Abbayes princières, Évêchés souverains, Commanderies Teutoniques, et jusqu'à l'Ordre de Malte, où toutes ces familles ne pourraient faire agréer leurs preuves et faire entrer leurs cadets jusqu'à la quatrième génération. — Monsieur! s'écria le Prince de Ligne, j'ai dans mon pennon généalogique quatre écussons de Horn, et par conséquent j'ai quatre aïeules de cette maison! Il me faudra donc les gratter, les effacer; il en résultera des lacunes et comme des trous dans nos preuves! Il n'existe pas une famille souveraine à qui la rigueur de votre Altesse Royale ne fasse injure, et tout le monde sait que dans les trente-deux quartiers de Madame votre mère, il y a l'écu de Horn!.......... Ce fut alors votre grand-père qui vint se jeter à la traverse, et le Régent lui répondit tout doucement : — J'en partagerai la honte avec vous, Messieurs. (Il n'est pas vrai qu'il ait dit : *quand j'ai du mauvais sang, je me le fais tirer.*)

Voyant qu'on ne pouvait obtenir la grace, on fut obligé de se rabattre sur la commutation de

la peine, et si tôt qu'il fut question de faire couper la tête, au lieu de faire mourir sur la roue, le Cardinal de Rohan se retira de la négociation. En le voyant rentrer dans la salle où nous étions nous nous doutâmes bien qu'on discutait sur une question où le Cardinal ne pouvait participer comme ecclésiastique, et ceci nous parut un augure affreux. M. de Créquy ne voulut pas non plus solliciter autre chose que la détention perpétuelle, il revint nous joindre un quart d'heure après M. le Cardinal; il était d'une pâleur effrayante, et nous restâmes ainsi jusqu'à près de minuit, sans nous parler. C'était le samedi, vigile des Rameaux.

Il fut convenu, résolu, non sans peine et sans difficulté entre M. le Duc d'Orléans et le Duc d'Havré à qui son cousin de Ligne rompait continuellement en visière ; il fut accordé que S. A. R. allait faire écrire et sceller des lettres de commutation, qui seraient expédiées au procureur-général le lundi-saint, 25 mars, dès cinq heures du matin. Suivant la même promesse et la *parole d'honneur* de ce prince, on devait dresser un échafaud dans le cloître de la Conciergerie, où l'on ferait décapiter le Comte de Horn, dans la matinée du même jour, incontinent après qu'il aurait reçu l'absolution.

Le Régent vint nous saluer en sortant de son

cabinet. Il embrassa la vieille Mme de Goyon qu'il avait connue dans son enfance, et qu'il appelait sa bonne tante. Il voulut bien me dire qu'il était *charmé* de me voir au Palais-Royal, ce qui n'était guère à propos dans la circonstance où l'on m'y voyait pour la première fois ; de plus il reconduisit les Dames jusqu'à la porte de la deuxième salle; mais il eut soin de laisser voir que c'était à cause de la Duchesse de Bouillon, en l'honneur du Roi de Pologne Jean Sobieski.

Si la faveur qu'il venait de promettre était une sorte de consolation, elle ne soulagea que le Prince de Ligne, qui songeait bien autrement à l'honneur de ses quartiers qu'il ne tenait à la vie de son neveu. Ce malheureux jeune homme ne voulut se laisser visiter que par l'Évêque de Bayeux et par M. de Créquy. Il venait de recevoir la communion lorsque votre grand-père entra dans la chapelle de la Conciergerie, où le Comte Antoine était agenouillé devant la sainte table, et où l'on achevait une messe de morts qu'il avait fait dire à son intention (ceci n'est pas dans la règle canonique, et ne laisse pas d'être usité dans les Pays-Bas). Il dit à M. de Créquy : —Mon Cousin, j'ai le corps de N. S. Jésus-Christ sur les lèvres, et je vous proteste de mon innocence, en tant qu'il s'agisse d'une intention de meurtre (il ne daigna pas aborder cette

infame supposition du vol). Il détailla toute son affaire avec simplicité, clarté, résignation, courage ; il ajouta qu'une chose inexplicable pour lui, c'est qu'après avoir mangé ce qu'on lui fournissait de la prison avant de le conduire à ses interrogatoires, il avait toujours éprouvé comme une sorte de vertige et d'incohérence avec une animation fébrile. — Mes réponses ont dû s'en ressentir, disait-il, et ce ne sont pas mes juges qui répondront devant Dieu de ma condamnation........ Il fit promettre à ces deux messieurs d'aller voir son frère, afin de lui témoigner qu'il était mort en protestant de son innocence, et qu'il était mort en bon chrétien. Du reste, *il n'était pas fâché de mourir:* voilà ce qu'il a répété cinq à six fois devant ses deux cousins sans jamais dire pourquoi? Il y avait quelque chose de fatal et de mystérieux dans l'ame de ce jeune homme: c'était comme dans sa figure et sa destinée!

M. de Créquy s'en fut trouver le bourreau de Paris qui logeait à la Villette, afin de lui recommander le patient du lendemain. — Ne le faites pas souffrir, lui dit-il, ne lui découvrez que le col, et précautionnez-vous d'un cercueil où j'irai faire ensevelir son corps avant de le conduire à sa famille. Le bourreau promit de le traiter avec tous les égards possibles, et lorsque votre grand-père

voulut lui faire prendre un rouleau de cent louis, il ne le put jamais. — Je suis payé par le Roi pour remplir mon office, répondit cet homme de la haute justice. — Ah oui, mon Enfant, de la haute justice et de la haute œuvre, en vérité, quand il s'agit de mettre à mort une créature de Dieu! un jeune homme, un pécheur, un prince!....... Le bourreau dit encore à mon mari qu'il avait refusé précisément la même somme, qu'on avait entrepris de lui faire accepter il y avait deux jours, avec la même intention et pour la même personne.

M. de Créquy rentra chez nous dans un état d'affliction qu'on ne saurait décrire. Il se mit au lit sans vouloir souper, et lorsque j'entrai chez lui pour lui donner le bon soir, je le trouvai qui ruminait sur une lettre que venait de lui envoyer le Duc d'Havré, laquelle il avait reçue du Duc de Saint-Simon, familier du Régent. Voici la copie de cette lettre dont j'ai toujours conservé l'original.

Lettre du Duc de Saint-Simon au Duc d'Havré.

« Je pars pour la Ferté, suivant mon usage, au temps des Pâques,
« mon cher Duc. Je n'ai point manqué de représenter à M. le Duc d'Or-
« léans la considérable et totale différence qu'il y avait en Allemagne
« et aux Pays-Bas, entre les effets des différens supplices, comme aussi
« le dommage affreux qui résulterait de celui-ci pour une maison si
« noble et si grandement alliée. La grace de la vie me paraissant impos-

« pérable, à raison des manœuvres de ces deux hommes que vous savez,
« si connivens dans les choses de l'agiot et si fervens pour la sécurité
« des agioteurs, sans quoi leur papier tomberait certainement plus bas
« que terre; j'ai sollicité vivement et j'ai eu le bonheur d'obtenir, je
« m'en flatte et j'espère au moins, que cette peine infamante de la roue
« serait commutée en celle d'être décapité, ce qui n'applique en aucun
« pays aucun cachet d'infamie, et ce qui laissera l'illustre maison d'Horn
« à lieu de pourvoir à l'établissement de ses filles et de ses cadets, s'il
« y en a. M. le Duc d'Orléans m'a confessé que j'avais toute raison,
« j'ai pris sa parole à l'égard de cette commutation de la peine, et je
« dois penser que c'est une chose assurée. J'ai même eu la précaution
« de lui dire, en nous séparant, que j'allais partir le lendemain et que
« je le conjurais de ne pas mettre sa parole en oubli, vu qu'il allait se
« trouver assailli par deux hommes qui sont acharnés à la roue et qui
« lui pourront altérer la vérité sur l'effet à prévoir de cette horrible
« exécution. Il m'a fermement promis de tenir ferme, et ce qui m'in-
« spire le plus de confiance dans sa résolution, c'est qu'il m'a donné
« pour vouloir y tenir, une quantité d'excellentes raisons dont je ne
« m'étais pas avisé moi-même. Je vous puis assurer qu'il m'a parlé de
« bon aloy, et que sans cela j'aurais eu la précaution de remettre mon
« départ. Vous savez combien je vous suis acquis, mon cher Duc.

« Saint-Simon. »

Imaginez ce que nous éprouvâmes, et figurez-vous, si vous le pouvez, quelles furent notre stupéfaction, notre abattement douloureux et notre indignation contre le Régent, lorsque nous apprîmes le mardi-saint, 26 mars, à une heure après midi, que le Comte de Horn était exposé sur la roue en place de Grève, depuis six heures et demie du matin, sur le même échafaud que

le Piémontais de Milhe, et qu'il avait été soumis à la torture avant d'être supplicié.

Votre grand-père se fit habiller en uniforme d'officier-général avec ses cordons sur l'habit; il demanda six valets en grandes livrées, fit atteler deux carrosses à six chevaux, et partit pour la place de Grève, où, du reste, il avait été devancé par MM. d'Havré, de Rohan, de Ligne et de Croüy. Le Comte Antoine était déjà mort, et même on eut lieu de penser que le bourreau avait eu la charité de lui donner le coup de grace à huit heures du matin (sur la poitrine). A cinq heures après midi, c'est-à-dire aussitôt que le juge commissaire eut quitté son poste à l'Hôtel-de-Ville, ces Messieurs firent détacher, et même aidèrent à détacher, eux-mêmes, les restes mutilés de leur parent. Personne à l'exception de M. de Créquy, n'avait pensé à se précautionner d'une voiture de suite. On fit entrer ces débris informes dans un de nos carrosses, et c'était justement celui qui était à mes armes de communauté. Il avait été convenu entre mon mari et moi qu'on apporterait le cadavre chez nous, et j'avais déjà fait tendre une salle basse où je faisais disposer un autel, quand on vint me dire que Mme de Montmorency-Logny revendiquait ce douloureux privilége, en nous priant d'observer qu'elle était

née Comtesse de Horn. . . . .

. . . .

. . . .

. . . . . *(Il se trouve ici dans le manuscrit une lacune d'un feuillet formant deux pages).* . . .

. . . .

. . . . depuis le retour de M. de Saint-Simon, à qui M. d'Havré répondit par le billet suivant.

« Mon cher Duc,

« Je reçois avec reconnaissance et je comprends fort bien les regrets « que vous avez l'obligeance de me témoigner. Je ne sais s'il est vrai « que la Marquise de Parabère ait obtenu du bourreau de Paris l'acte « de charité qu'on lui prête, mais ce que je sais très bien, c'est que la « mort du Comte de Horn est un résultat de la fausse politique, de la « fiscalité, de la *rouerie*, et peut-être aussi de la jalousie de M. le Duc « d'Orléans. Vous connaissez mes sentimens particuliers pour vous.

« Croy d'Havré. »

Si l'on avait recueilli tout ce qui fut écrit à cette occasion contre le Duc d'Orléans, on en formerait cent volumes. Le Régent ne tarda pas à s'en repentir, et quand il se vit en butte à l'animadversion de toute l'Europe, il imagina de restituer au Prince de Horn les biens confisqués sur ce malheureux Comte Antoine qu'il avait laissé rouer vif, au mépris de sa parole d'honneur. Voici la réponse du Prince à S. A. R., ainsi qu'elle

nous fut rapportée par M. de Créquy lorsqu'il revint de son triste pèlerinage aux Pays-Bas avec le Prince François (l'Évêque de Bayeux).

« Monseigneur,

« Cette lettre a pour objet, non pas de vous reprocher la mort de mon « frère, quoique Votre Altesse Royale ait violé dans sa personne les « droits de mon rang et de ma nation, mais pour vous remercier de « la restitution de ses biens que je refuse; je serais bien autrement in- « fame que lui si j'acceptais jamais aucune grace de vous. J'espère que « Dieu et le Roi de France traiteront un jour V. A. R. ou sa famille, « avec plus de justice que vous n'en avez montré pour mon malheureux « frère, et je suis l'affectionné pour faire service à Votre Altesse Royale.

« EMMANUEL, PRINCE DE HORN.

» A Baussignies, ce 3 juillet 1720. »

Ce qui ne fut pas moins extraordinaire en tout ceci, c'est que la conduite de M. le Duc d'Orléans parut si révoltante et devint l'objet d'une indignation si générale et si bien appliquée, que l'opinion publique épousa la querelle de sa victime, et que la famille du supplicié n'en souffrit d'aucune manière en son honneur et sa considération. Les filles de son frère ont épousé des Princes de l'Empire, et toutes fois que les quartiers de Horn ont été présentés pour les grands chapitres, et même pour les bénéfices électoraux, tels que les Archevêchés de Mayence, de Cologne

et de Trèves, personne ne s'est avisé de supposer ni de leur opposer qu'ils pussent être notés d'infamie en vertu des lois germaniques et de la coutume de Brabant (1).

« Ce bon Régent qui gâta tout en France, » nous a dit M. de Voltaire avec un faux air de reproche, qui n'est que de l'hypocrisie philosophique et qu'une flatterie déguisée, ce bon Régent, disons-nous donc, n'avait pas manqué de rappeler en grace le Duc et la Duchesse du Maine (dont il avait toujours frayeur), en même temps qu'il faisait poursuivre et condamner à mort 23 gentilshommes bretons (dont il ne craignait rien), parce qu'ils avaient comploté de concert avec le Duc et la Duchesse du Maine. C'était MM. de Rohan de Polduc, le Comte et le Chevalier du Groasker, les Barons de Roseonan, de Molac-Hervieux, de Penmarch et de Kerentrey-Goello, M. de Talhoët, Seigneur de Boisorand; M. de Talhoët, Seigneur de Bonamours; les Chevaliers de Bourgneuf-Trevellec, de Kerpedron, de Vil-

(1) Il est à remarquer que Mme de Créquy nous a fait envisager le caractère et la catastrophe du Comte de Horn sous un jour tout-à-fait nouveau. On verra, dans les pièces justificatives de ses mémoires, un curieux document qui confirme pleinement la plupart des faits avancés par elle. Le caractère de ce document diplomatique est officiel.

(*Note de l'Editeur.*)

legley, de la Béraye, du Kroser, de la Houssaye-le-Forestier, et de Lambilly. On fit grace de la peine de mort à MM. du Liscoët, de Kersoson, de Roscoët, de Becdelièvre-Boissy, de Keranguen-Hiroët, de Kervasy, du Coarghan, de Fontaineper et de Salarieuc ; mais ce fut pour les condamner à la prison perpétuelle, et du reste il est à considérer que leurs juges ont été, non pas ceux du Parlement de Bretagne, mais des commissaires établis par Dubois, lequel avait forcé le Président de Rochefort et le Procureur-Général de la Bédoyère à sortir de ce Parlement. On ne manqua pas de remarquer que l'exécution des Seigneurs de Coëdic, de Pontcallec, de Talhoët et de Montlouix, à qui l'on trancha la tête sur la place de Nantes, avait eu lieu le même jour, et précisément à la même heure où l'on avait supplicié le Comte de Horn à Paris. La mémoire de tous ces malheureux gentilshommes a été réhabilitée, et j'ai remarqué que tous les jugemens prononcés par des commissaires de la Régence ont été cassés postérieurement. Je ne doute pas que le Prince de Horn n'eût obtenu la même justice ; mais il aurait fallu reconnaître la juridiction du Parlement de Paris, ce qu'il ne pouvait accorder.

CHAPITRE XV.

Mme de Parabère. — Tous ses galans périssent malheureusement. — Mort du Chevalier de Breteuil et autres. — La Maréchale de Luxembourg, alors Duchesse de Boufflers. — La Maréchale de Mirepoix alors Princesse de Lixin. — Sa passion pour le jeu. — Magnificence de l'hôtel de Luxembourg. — Éloge de Mme de Flahaut. — Mlle Quinaut, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel. — La Comtesse de Vertus. — Le Marquis de la Grange et ses procès. — M. de Vaudreuil et M. de Chassé. — Mme du Deffand, alors Mlle de Vichy. — Son étrange aventure au couvent. — Conduite admirable de M. d'Argenson. — Mariage de Mlle de Vichy. — La Comtesse de Bourbon-Busset chez Mme du Deffand. — M. Lyonnais le médecin de chiens. — Il doit prendre le nom de Courtenay. — Les Motier de Lafayette. — Mot de Louis XV à propos de leur généalogie. — Extinction de l'ancienne maison de Lafayette dans celle de la Trémoille.

La fureur des duels était si fort encouragée par la faiblesse et l'incurie du Duc d'Orléans, qu'on n'entendait parler que de jeunes gens tués ou blessés, et toutes les familles en étaient dans l'inquiétude ou la désolation. La nôtre eut à regretter la perte du Chevalier de Breteuil, qui était le plus aimable jeune homme du monde, et qui fut tué par un de ses camarades au régiment des gardes. Il était le jeune frère de l'Évêque de Rennes et du Marquis de Breteuil-Fontenay, que nous

verrons un jour Ministre de la guerre. C'était encore un des amis les plus favorisés de Madame de Parabère, et l'on ne saurait imaginer combien elle en avait perdu de la manière la plus tragique ou de mort violente. C'était je ne sais combien de jeunes officiers tués en duel, deux gentilshommes bretons décapités, un Chevalier de Malte noyé pendant ses caravanes, un premier Page assassiné dans un fiacre, des Abbés qu'on assommait à sa porte, un conseiller qui s'empoisonnait avec des champignons, un petit jeune homme qu'on avait jeté par les fenêtres, et pardessus tout ce pauvre malheureux Antoine de Horn ! On disait qu'elle portait malheur aux jeunes gens ; mais dans certains cas on avait eu lieu de s'en prendre à la jalousie plutôt qu'à *l'influenza perniciosa* ou la fatalité simple et pure.

Un autre duel horriblement scandaleux, fut celui du Prince de Lixin avec le Marquis de Lignéville, oncle de sa femme. Celui-ci fut tué par M. de Lixin, qui fut tué par le Duc de Richelieu, comme je vous le dirai plus tard. C'est la Princesse de Lixin, née Beauvau de Craon, qui est devenue la Maréchale-Duchesse de Mirepoix, et j'aurai souvent l'occasion de vous parler d'elle. Ce fut également, si je ne me trompe, à la fin de l'année 1721, que nous fîmes connaissance avec

notre jeune et jolie cousine de Villeroy qui sortait du couvent pour épouser le Duc de Boufflers (1). Étant devenue veuve, elle épousa le Duc de Luxembourg, et j'aurai toujours mille choses à vous en dire. Ces deux spirituelles personnes étaient mes parentes et mes contemporaines les plus rapprochées de mon âge et les mieux établies sur un même rang; ainsi nous aurions dû naturellement rester bonnes amies et traverser notre longue vie dans une intimité continuelle; mais si la Maréchale de Luxembourg a bien fini, la Duchesse de Boufflers avait mal commencé, ce qui fait que je ne l'ai revue familièrement que dans sa vieillesse. La Princesse de Lixin s'était toujours conduite le mieux du monde; mais la Maréchale de Mirepoix allait souper chez Mme du Barry, d'où vient qu'elle avait abdiqué les amitiés et les principales relations de sa jeunesse. C'était la personne la plus naturellement gracieuse et la plus distinguée, noblement; mais c'était la femme du monde la mieux calculée pour son profit ou son agrément personnel, où dominait toujours le besoin qu'elle avait d'argent, et de beaucoup

(1) Madeleine-Angélique de Neuville, fille de Nicolas Duc de Villeroy, veuve en premières noces de Joseph-Marie Duc de Boufflers, et femme de François de Montmorency, Duc de Piney-Luxembourg, Maréchal de France, etc. (*Note de l'Auteur.*)

d'argent, car elle aurait fait dévorer dix royaumes aux banquiers du Passe-Dix et du Vingt-et-Un. Elle n'avait jamais approuvé ni même éprouvé d'autre passion que celle du jeu. Si la Maréchale de Mirepoix avait joué moins malheureusement ou plus modérément, on peut être assuré qu'elle se serait maintenue dans la convenance et la dignité les plus parfaites. Mais puisque je vous ai parlé de la Duchesse de Boufflers, autant vaut-il que je vous la fasse connaître étant Duchesse de Luxembourg et dans toute sa gloire ; autant vaut que ce soit aujourd'hui qu'un autre jour; ainsi je vais anticiper sur mon récit, que nous reprendrons chronologiquement à l'époque de l'ambassade de mon père et de notre voyage en Italie.

Il y a eu dans Paris pendant le même temps et durant long-temps trois vieilles personnes qui jouissaient à peu près de la même apparence de considération, mais dont l'existence sociale et la consistance étaient pourtant bien différentes en réalité. La première était la Maréchale de Luxembourg, dont il est impossible de se figurer quel était le bon goût, le bon esprit, le grand air et la parfaite amabilité. Elle était devenue dévote un peu tard, et peut-être parce que rien ne sied aussi bien que la dévotion à une femme qui approche de la soixantaine; mais ensuite elle était

restée dévote de très-bonne foi, sans aucune espèce d'exigence, ni d'affectation, ni de pédanterie. La Maréchale avait sûrement plusieurs imperfections, mais la seule chose qui parût à reprendre dans ses habitudes sociales, c'était une préoccupation si continuelle et si démesurée de la grandeur, et tranchons le mot, de la prétendue supériorité de la maison de Montmorency, qu'elle en aurait paru ridicule, si elle avait eu moins de finesse dans le tact et moins d'habileté dans la manœuvre.

En attendant, M. de Voltaire et toute la séquelle philosophique avaient pris les prétentions de la Maréchale au sérieux : car j'ai remarqué que c'est à dater de la Maréchale et de ses prétentions que la renommée des Montmorency a pris dans l'opinion du vulgaire une importance exagérée, contre qui la haute noblesse a toujours eu soin de protester, et c'est Mme de Coislin qu'il faut entendre là-dessus (1)! Il est certain que les Mailly, les La Tour-d'Auvergne, les Clermont-

(1) Marie-Anne-Adelaïde de Mailly-Rubemprey, veuve de Pierre-Armand du Cambout des Ducs de Coislin, Marquis de Pontchasteau, Comte de Karheil et premier Baron de Bretagne. Elle est morte octogénaire en 1819, à Paris, où elle était citée pour l'originalité de son esprit, et surtout pour sa disposition naturelle au dénigrement.

(*Note de l'Éditeur.*)

Tonnerre et les Rohan surtout, valent MM. de Montmorency, pour le moins! Il est vrai que Mathieu de Montmorency avait épousé la veuve de Louis-le-Gros, mais il est assez connu que c'est parce qu'il était beau garçon, qu'il était jeune, et que la reine était une vieille folle. Enfin leur titre de Premier-Baron-Chrétien est une qualification qu'ils ont fabriquée, car le titre originel et véritable est celui de « premier baron de la vicomté, prévôté et *chrétienté* de Paris; » ce qui veut dire premier feudataire de l'*évêché* de Paris, tout simplement. La Maréchale avait si bien épousé la famille de son second mari, qu'elle ne pouvait supporter aucune autre prétention nobiliaire que celle de ses Montmorency qui l'absorbaient, et c'est au point que son propre frère, lui parlant un jour de la perte de son fils unique, après qui sa famille allait s'éteindre, et sa duché-pairie s'en aller à vau-l'eau; et pendant qu'il en gémissait auprès d'elle, en lui disant avec amertume : — Il n'y aura plus de Villeroy : — Eh bien, Monsieur, lui répondit la Maréchale, on fera comme il y a trois cents ans, on s'en passera.

Sa maison, ses ameublemens, sa table et ses nombreuses livrées, ses équipages et surtout sa chapelle et sa salle du dais, tout chez elle enfin était d'une magnificence admirable. Elle avait

pour son usage personnel un nécessaire de table en or massif, et la collection de ses tabatières était la plus splendide et la plus curieuse chose du monde. Au milieu de toutes ces dorures et de ces grands portraits de connétables, avec tous ces lions de Luxembourg et ces alérions de Montmorency, on était d'abord un peu surpris en apercevant une petite bonne femme en robe de taffetas brun, avec le bonnet et les manchettes de gaze unie à grand ourlet, sans bijoux et sans aucune espèce d'étalage ou de franfreluches. Mais en approchant, c'était une physionomie si animée, et si bien tempérée pourtant, un visage si noble et si régulier encore, une attitude modeste, et presque royale on pourrait dire, avec un propos si spirituellement varié, si naturellement poli, si digne et si fin tout à la fois, qu'on l'écoutait et la regardait continuellement avec un plaisir inexprimable.

Le costume des vieilles femmes de ce temps-là avait un grand avantage pour elles, et c'était celui de ne ressembler en aucune façon à celui des jeunes femmes de leur temps, avec lesquelles on ne se trouvait jamais à lieu d'établir une comparaison, toujours si défavorable pour les douairières! Les vieilles femmes étaient alors des espèces de figures à part, on les jugeait sans

penser à leur sexe, qui n'existait plus pour les idées de galanterie, non plus que pour la toilette. Les pauvres vieilles femmes de mon temps me font grand'pitié quand je les vois avec des bonnets fleuris, des fichus menteurs et tout leur attirail juvénile, qui fait qu'on les compare involontairement avec leurs petites-filles, et qu'on les trouve horribles en toute justice! Je ne doute pas que le manque de respect, ou, pour mieux dire, l'impertinence des jeunes gens d'aujourd'hui pour les vieilles femmes, ne provienne, en grande partie, de leur sot accoutrement; car enfin l'on ne saurait exiger ni s'attendre à ce que des étourneaux puissent distinguer la différence qui se trouve entre la docilité pour l'usage et la prétention ridicule. Une vieille femme est habillée comme une jeune personne; cette vieille femme est ridicule à cause du parallèle; elle est ridicule et c'est tout au moins, car la plus légère apparence de prétention doit la faire paraître odieuse, abominable, et je n'ai jamais pu m'expliquer autrement la réprobation universelle et le décri général où sont tombées les pauvres vieilles femmes. J'en connais qui n'osent pas s'habiller raisonnablement de peur que les enfans ne leur jettent des pierres quand elles descendent de voiture à la porte des églises, ce qui se-

rait encore pire que de les coudoyer et de leur marcher sur les pieds dans les salons. Tant il y a qu'on est bien malheureuse d'être une vieille femme par le temps qui court, et que je ne m'en consolerai jamais !

On ne saurait avoir mieux dépeint la Maréchale de Luxembourg que ne l'a fait Mme de Flahaut dans un de ses jolis romans, et son mérite est, suivant moi, d'autant plus grand, qu'elle n'avait jamais été de la société de la Maréchale, à beaucoup près. Ce n'est pas chez son père, M. Filleul, ni chez son beau-père, Labillarderie, qu'elle aura pu trouver le type du meilleur goût dans le plus grand monde, qu'elle a deviné sans l'avoir connu, et l'on a beau me répéter que c'est une femme d'esprit, la chose ne m'en paraît pas moins inexplicable.

On disait jadis que les hommes de très-bonne compagnie perdaient quelquefois la finesse de leur tact et le ton de la cour, quand ils avaient des habitudes prolongées avec des femmes d'un ordre inférieur, et l'on disait que ces mêmes femmes acquéraient souvent l'usage du grand monde avec les bonnes manières et le bon goût qu'on avait laissé tomber dans leur société, ce qui faisait, du moins, que le bon goût perdu ne l'était pas pour tout le monde ; mais on disait aussi que

tout cela n'était qu'un vernis pour la décoration, qu'en y regardant de proche ou long-temps, on voyait pointer sous les repeints les couleurs de l'ancien tableau, et qu'à la moindre contradiction, par exemple, il arrivait des explosions de paroles avec un déluge de faits et gestes, et quelquefois des actes *vindicatifs* qui paraissaient d'une vulgarité surprenante !..... C'est une sorte d'observations que je n'ai pas été à lieu de vérifier; mais quant à cette perfection dans les manières, qui se trouvait quelquefois partagée entre les plus grandes dames et quelques femmes de la condition la plus inférieure, il me semble que c'est une transition toute naturelle pour arriver de la Maréchale-Duchesse de Montmorency-Luxembourg à Mlle Quinault, chez qui ma grand'mère, qui n'était pas moins grande dame que Mme de Luxembourg, ne manqua pas de me mener faire une visite, avec un ton d'égards et de solennité polie, qui coulait de source, et qu'on aurait bien de la peine à simuler aujourd'hui. Voilà, vous en conviendrez, une fameuse période. J'ai cru n'en pas finir, et ma plume est hors d'haleine.

Mais, à propos des Montmorency, je ne vous en ai pas dit tout ce que j'avais sur le cœur, et, pendant que je les tiens par les cheveux, je veux

vous en raconter quelque chose encore, de peur de l'oublier. Mme la vicomtesse de Laval s'avisa de vouloir un jour singer sa défunte cousine de Luxembourg, et voilà qu'elle écrivit le billet suivant au Maréchal de Ségur, qui était pour lors ministre de la guerre, et qui ne voulait pas confier le commandement d'un régiment au fils de Mme la Vicomtesse : « Je ne sais, Monseigneur, « si vous avez lu l'histoire de notre maison, mais « vous y verriez qu'il était plus facile autrefois à « un Montmorency d'avoir l'épée de connétable, « que d'obtenir aujourd'hui des épaulettes de « colonel, etc. » Le Maréchal de Ségur lui répondit bien à propos qu'il avait lu l'histoire *de France*, et qu'il en concluait que MM. de Montmorency avaient toujours été traités *suivant leur mérite*. On se moqua joliment de cette outrecuidante personne, avec sa rabâcherie des connétables et son histoire des Montmorency, par M. des Ormeaux ou par M. du Chêne; je ne sais plus lequel des deux, mais je sais bien que c'est la plus ennuyeuse histoire du monde

Mlle Quinault, ou plutôt Quinaut, suivant la prosodie française, était une vieille fille qui vivait d'une pension sur la cassette, et qui descendait du fameux Quinaut des satires et de l'Opéra. Tout le monde savait qu'elle avait débuté sur le même

théâtre; mais il était convenu que personne ne devait s'en souvenir ou s'en tenir pour assuré, et qu'il fallait toujours rompre les chiens quand le vent du cor de chasse allait donner de ce côté-là. On convenait qu'elle avait été *l'intime amie* du Duc de Nevers, lequel était Mancini, le neveu du Cardinal Mazarin, et le père du vieux Duc de Nivernais d'aujourd'hui : vous voyez que Mlle Quinaut ne datait pas de la veille. On disait qu'elle avait été fort jolie ; mais ce qui la rendait nompareille, était une intelligence du monde avec un esprit de conduite incomparable. Il s'était trouvé que Mlle Quinaut n'aimait pas l'argent, et qu'elle aimait par-dessus tout ce qu'on appellerait aujourd'hui *la supériorité dans les relations*. Elle avait ajusté ses flûtes et dressé toutes ses batteries de manière à se trouver en rapport de société permanente, et sur un pied d'égalité quasi-complète, avec les *sommités sociales* de son temps les plus escarpées et les plus inabordables. On ne savait comment elle avait pu faire son compte; mais toujours est-il qu'elle avait obtenu le collier de l'ordre de Saint-Michel avec une pension considérable, et puis qu'elle avait obtenu un logement superbe, au Louvre, dans l'appartement de l'Infante, et sur le jardin, du côté de la Seine, en plein midi, pour qu'il n'y manquât rien. Tou-

jours est-il aussi que de proche en proche, et depuis le vieux Duc de Nevers jusqu'à Mme la Comtesse de Toulouse et M. le Duc de Penthièvre, qui formaient l'assemblage éminent de toutes les vertus cardinales, et qui distillaient la dignité, la convenance et la formalité les plus officielles, tout ce qu'il y avait de puissant, de plus illustre à la cour et de plus considérable à la ville, à commencer par le Grand-Banc du Parlement et à finir par le Doyen des Maîtres-des-Comptes, tout cela, dis-je, arrivait à tour de rôle et révérencieusement dans le salon de Mlle Quinaut, qui avait le bon esprit de ne vouloir jamais sortir de chez elle, et qui vous disait humblement qu'elle ne prenait la liberté de faire de visites à personne. Mais n'y parvenait pas qui voulait, dans les salons de l'Infante! Et la fameuse Mme d'Épinay, par exemple, avait eu bien de la peine à trouver quelqu'un dans sa société qui fût assez en crédit pour la faire arriver jusqu'à Mlle Quinaut! Enfin les choses étaient arrivées à ce point de perfection, qu'on n'aurait pas voulu manquer à lui présenter les nouvelles mariées dont le Roi, sa famille et les Princes du sang royal avaient signé les contrats, privilége qu'elle ne partageait qu'avec l'Archevêque, le Gouverneur de Paris et Mme l'Abbesse de Saint-Antoine, qui était alors une Prin-

cesse de Condé. On voit que ce n'est pas seulement d'aujourd'hui qu'il s'est trouvé des femmes exclusivement et continuellement occupées à se procurer une sorte de consistance factice et d'importance empruntée, telle que Mme de Montesson, par exemple.

Nous trouvâmes donc Mlle Quinaut bien assise et bien établie sous ses voûtes royales,

Superbement dorées et peintes,
Ainsi qu'au Louvre il appartient,

comme dit Scarron. Elle était en habit de damas noir et blanc, parce que la cour était en demi-deuil, et sa robe était sur un grand panier; elle avait bon air et bonne grace autant qu'il est possible, mais elle n'avait pas de rouge comme nous autres, et c'est ici qu'aurait commencé le ridicule avec l'usurpation. J'ai déjà dit que Mlle Quinaut était décorée de l'ordre de Saint-Michel: c'était à raison d'un superbe motet qu'elle avait composé pour la Chapelle de la Reine, et c'était, je crois bien, la première femme à qui l'on eût donné le cordon noir, dont on a gratifié depuis Mme Saint-Huberty quand elle a épousé le Comte d'Entragues. Lorsque nous entrâmes chez Mlle Quinaut, elle s'y trouvait côte à côte avec M. le Duc de Penthièvre,

qui était le petit-fils de Louis XIV, ainsi que vous savez; avec la Duchesse-douairière de Bouillon, la Princesse de Soubise et sa sœur la Landgrave de Hesse, M[lle] de Vertus, le Vidame de Vassé, le Grand-Prieur d'Auvergne, le Comte d'Estaing; enfin tous les illustres de M[me] du Deffand et tous les mirliflors de l'hôtel de la Reynière n'auraient paru que du fretin, en comparaison de tous les obélisques de haute noblesse et tous les faisceaux de puissant crédit que nous trouvâmes rangés autour de M[lle] Quinaut.

Il faut vous dire que Mademoiselle de Vertus était une vieille princesse de la maison de Bretagne, et, je crois, la dernière de sa maison, avec laquelle nous étions brouillés pour je ne sais quel procès qu'elle avait soutenu contre nous avec le Marquis de la Grange, qui était son neveu et le plus endiablé chicaneur de la terre (1). Voilà

(1) François-Joseph le Lieure (ou Le Lièvre, comme on l'écrit à présent), Marquis de la Grange-le-Roy, de Fourilles et d'Attilly, lieutenant-général commandant des Mousquetaires de la garde du Roi Louis XV, etc. Il était de même famille que cet inflexible et courageux Jean Le Lieure, avocat-général au Parlement de Paris, sous les règnes de Lonis XII et de François I[er], lequel avait entrepris de s'opposer à l'enregistrement du Concordat avec Léon X, en dépit du Pape et du Roi, ce qui n'aboutit qu'à l'empêcher d'être chancelier de France. C'est une des familles les plus immensément riches du royaume, et c'est une famille de la plus vieille robe, ce dont il résultait toujours

tout ce que j'ai su jamais de ce procès-là; mais tant il y a que, nous trouvant brouillés, je n'avais jamais vu Mademoiselle de Vertus, non plus que Mlle Quinaut, et que je les pris l'une pour l'autre, ce dont il arriva le quiproquo le mieux

que tous les présidens et conseillers des anciennes familles du Parlement étaient obligés de se récuser et de s'abstenir de siéger sur les fleurs-de-lys quand on jugeait ses procès. Les plus minimes et les plus nouveaux dans la magistrature avaient la vanité d'imiter en cela Nosseigneurs du grand-banc; c'était le bel air du Parlement de Paris, et il n'y avait si mince conseiller des requêtes ou des enquêtes qui ne montrât la prétention de se faire récuser comme parent, toutes les fois qu'on avait à juger un procès du Marquis de la Grange, ce qui ne manquait pas d'arriver souvent. Il avait épousé Mademoiselle de Méliand, qui était notre parente et dont le grand-père avait été le successeur de mon père dans ses deux ambassades de Suisse et de Venise. La présidente de Mélian de Choisy, femme de cet ambassadeur, était Mademoiselle Bossuet, nièce de l'Évêque de Meaux, et nous disions qu'elle tenait beaucoup moins de l'aigle que de l'oie. Comme nous sommes restés tout-à-fait brouillés par suite de nos procès pour la succession des Comtes de Vertus et de la Princesse de Courtenay, je ne sais si le Marquis de la Grange existe encore aujourd'hui ? (*Note de Mme de Créquy.*)

L'auteur de ces mémoires a commis ici, contre son ordinaire, une légère inexactitude, car d'après l'*Histoire des grands-officiers de la Couronne*, le Marquis de la Grange ne pouvait pas être le neveu et devait être le cousin-germain de Mademoiselle de Vertus, laquelle était fille d'Anne-Judith Le Lièure de la Grange, fille du Président Thomas Le Lieure, Marquis de la Grange et de Fourilles, aïeul dudit François-Joseph dont parle Madame de Créquy. Il est mort à Paris en 1808, âgé de 82 ans. Il était le père du lieutenant-général Marquis de la Grange, ancien commandant des Mousquetaires, dont les journaux ont annoncé la mort il y a quelques mois. (*Note de l'Éditeur.*

conditionné. J'attaquai d'abord de conversation Mademoiselle de Vertus, auprès de qui j'étais assise, à qui je fis toutes sortes de gracieusetés, et qui répondit à mes politesses avec un air surpris et touché, car c'était une excellente et sainte personne; et pendant ce temps-là ma grand'mère, qui conversait avec la Dame au cordon noir, que je prenais pour quelque Chanoinesse de Remiremont, me regardait avec un air d'inquiétude extraordinaire, et elle me dit en nous en allant qu'elle n'avait pas douté que je ne fusse devenüe folle.

Mademoiselle de Vertus m'ayant trouvée si bien disposée pour elle, ne douta pas que je méritasse une marque de son bon souvenir: nous étions parentes, et l'on me dit qu'elle s'attendait à recevoir ma visite; mais elle mourut à la peine au bout de quatre ou cinq mois, après avoir eu l'attention d'ajouter à son testament un codicile, au moyen duquel il vint tomber subito dans ma petite cassette de nouvelle mariée, une somme de quarante mille francs en beaux louis d'or, et cela parce que j'avais pris Mademoiselle Anne de Bretagne, Comtesse de Vertus et Pair de France, pour Mlle Quinaut, simple chevalier de l'ordre du Roi. Vous pouvez juger des félicitations que je m'adressai pour avoir été si prévenante et si bonne parente à mon

insu ! Et, comme il faut tâcher de tirer quelque moralité de toute chose, vous pourrez juger qu'autrefois, quand on avait été bien polie, ce n'était pas toujours en pure perte, du moins!

A propos de cadeaux imprévus, de générosités singulières et de Mlle Quinaut, je vous dirai que, long-temps après ceci, la Maréchale de Mirepoix, qui recevait toujours et ne donnait jamais rien, me montra pourtant un superbe cachet qu'elle allait lui envoyer pour étrennes. — Comment donc, lui dis-je, un cachet armoirié pour Mlle Quinaut ? — Et pourquoi donc pas, mon cœur? me dit la Maréchale avec un sérieux imperturbable : Mlle Quinaut n'est-elle pas fille de condition ? son grand-père avait été anobli par le feu Roi. On voit passer aujourd'hui dans toutes les rues des armoiries à couronnes de Comte et de Baron qui ne valent pas mieux que les siennes, et, du reste, c'est le Président d'Hozier de Sérigny qui me les fait blasonner d'après son registre. — Et l'Opéra? lui répondis-je. — Ah ! l'Opéra....... n'en parlez donc pas ; on dirait que vous êtes méchante. Et, du reste, on ne déroge pas à la noblesse en jouant à l'Opéra. M. Le Moine, ajouta-t-elle en souriant, M. le Moine, Écuyer, Sieur de Chassé et premier chanteur à l'Académie royale de musique, est le cousin germain de M. de Vau-

dreuil (1); mais, d'après l'épigramme de mon neveu de Boufflers, il paraît qu'il est un peu baissé le sieur de Chassé. Elle est assez jolie cette épigramme :

Avez-vous entendu Chassé
Dans la pastorale d'Issé ?
Ce n'est plus cette voix tonnante,
Ni ces gammes de haut en bas;
C'est un gentilhomme qui chante
Et qui ne se fatigue pas (2).

Pour terminer complètement la biographie,

(1) Louis-Philippe Rigaut, dit le Comte de Vaudreuil, et l'un des mieux venus à la nouvelle cour. Quand il a épousé Mlle Durant et qu'il a marié sa sœur à M. Gentil, on a vu dans leurs publications qu'il était fils de Louis-Philippe Rigaut et de Catherine Le Moine. Voyez Moreri, tome VIII, page 206. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Tout donne à penser qu'il s'agit ici du célèbre Chevalier de Boufflers dont la mère, Marie-Françoise de Beauveau, Marquise de Boufflers-Rumiencourt, était la sœur de la Maréchale de Mirepoix. Mme de Créquy rapporte ailleurs les jolis vers suivans qu'on attribuait à cette dame et qu'elle appelle *la Semaine de Mme de Boufflers :*

Dimanche je fus aimable,
Lundi je fus autrement,
Mardi je pris l'air capable,
Mercredi je fis l'enfant,
Jeudi je fus raisonnable,
Vendredi j'eus un amant,
Samedi je fus coupable,
Dimanche il fut inconstant.

le panégyrique et l'apothéose de Mlle Quinaut, je vous dirai que les Princes du sang ne manquèrent pas d'envoyer leurs principaux officiers et leurs équipages à son enterrement, qui fut superbe. Les armes que lui avait données la Maréchale de Mirepoix s'y voyaient partout (1).

Il me reste à vous parler de la Marquise du Deffand, qui n'était déjà plus jeune à l'époque où je l'ai rencontrée dans le monde, et qui s'y trouvait établie sur un certain pied d'importance et de considération qui confondait certaines personnes, au nombre desquelles étaient le Maréchal d'Estrées, et surtout la Duchesse d'Harcourt; ils paraissaient en savoir beaucoup plus qu'ils ne voulaient en dire; et j'ai toujours pensé qu'ils se taisaient par égard pour les parens et amis de cette méchante aveugle. Voici une anecdote absolument inconnue de ses biographes, et même de ses ennemis; je la tiens du Baron de Breteuil, alors ministre de la maison du Roi, qui la tenait lui-même de l'ancien Lieutenant de police.

(1) Michelle-Adrienne Quinaut; qualifiée Noble Damoiselle des fiefs et seigneuries de Lahyre en Valois et de la Frentière sous Clermont, Chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, pensionnaire de S. M., membre de l'académie des Arcades de Rome, etc. Il ne faut pas la confondre avec sa nièce Nicole-Julie Quinaut, pour laquelle sa tante avait obtenu un logement dans un bâtiment de servitude au Louvre, où elle est morte en 1793. (*Note de l'Auteur.*)

Mlle de Vichy de Champron était pensionnaire au couvent de la Madeleine de Traisnel, au faubourg Saint-Antoine; elle était jolie comme un ange, et n'était pas alors âgée de plus de seize ans. M. d'Argenson, le Garde-des-Sceaux, connaissait la supérieure de cette maison, qui était une fille d'esprit et de mérite, et qui s'appelait, je me souviens parfaitement du nom, Mme de Véni d'Arbouze. C'était un grand événement dans une communauté, qu'une visite de M. le Garde-des-Sceaux, qui n'en faisait à personne, et qui n'allait jamais qu'au pas dans les rues, tout seul au fond d'un grand carrosse et sur un fauteuil à bras, escorté par ses hoquetons et suivi par un autre carrosse avec la cassette où l'on gardait les sceaux de France, et, de plus, de trois Conseillers Chauffe-Cire, qui ne le quittaient non plus que son ombre ou sa croix du Saint-Esprit La Supérieure vint le recevoir au parloir. — Je n'ai pas le temps de m'arrêter, lui dit-il en la saluant; vous avez ici la fille du Comte de Champron? — Oui, Monseigneur. — Je vous conseille de la renvoyer à ses parens secrètement, sans bruit et le plus tôt possible; je n'ai voulu dire ceci qu'à vous-même. Adieu, Madame (1). C'était M. d'Argenson qui

(1) Gaspard de Vichy, Comte de Champron, Châtelain de Puysa-

avait organisé la police de Paris, et voilà comme on faisait la police dans ce temps-là. La religieuse était restée dans un état d'alarme et de saisissement inexprimable. L'inquiétude la prit avec plus de force encore au milieu de la nuit; elle se rendit à la cellule de la pensionnaire où elle ne trouva personne, et d'où elle ne sortit que lorsque la demoiselle y fut rentrée, c'est-à-dire, à quatre ou cinq heures du matin. On n'a jamais appris ce qui fut dit entre elles; mais la supérieure écrivit le lendemain au Comte de Champron de manière à lui faire entendre que sa fille ne pouvait plus rester à Madeleine de Traisnel.

Le père arriva du Bourbonnais le plus vite possible; mais à peine fut-il descendu de voiture, que M. le Régent lui fit dire de venir au Palais-Royal, où ce Prince avait à lui parler sur-le-champ; et ce fut pour lui proposer de partir à l'instant même, à franque-étrier, pour s'en aller à l'armée de Catalogne en qualité de Brigadier des armées du Roi, que M. de Champron n'avait servi jusque-là qu'en qualité de Colonel. Le malheureux père entrevit la vérité; il quitta le

gut, etc., mari d'Anne-Éléonore Bruslard, père et mère de Mme du Deffand. (*Note de Mme de Créquy.*)

Régent sans daigner lui répondre; et comme il redoutait quelque violence, il s'en fut enlever sa fille avec tant de célérité que toute la suite de l'intrigue en fut déjouée.

Il alla la déposer, devinez en quel endroit? A la chancellerie, chez M. le Garde-des-Sceaux, place Vendôme, où elle resta bien enfermée sous clef pendant plus de six mois; et c'est de là qu'elle est partie pour se marier avec le Marquis du Deffand, lequel était Officier des gardes-du-corps de Mme la Duchesse de Berry.

On ne se douta jamais de rien, mais on avait cru remarquer qu'aussitôt qu'il était question de M. le Régent, Mme du Deffand semblait éprouver une sorte de malaise, et qu'elle devenait muette comme un poisson.

Ma tante de Lesdiguières (1) avait une autre histoire de Mme du Deffand, qui prouve assez quel était son caractère de sécheresse et de personnalité. Ma tante avait fait la partie d'aller lui faire une visite avec Mme de Bourbon-Busset (2), et

(1) Athénaïs de Créquy-Lesdiguières, Chanoinesse-Comtesse de Maubeuge. Elle est morte en 1778, âgée de cent ans et neuf mois, sans aucune infirmité. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Madeleine de Clermont-Tonnerre, femme de Louis-Antoine de Bourbon, Comte de Busset en Auvergne et de Challux. Cette branche est issue de Pierre de Bourbon, Prince-Évêque de Liége, et d'une Prin-

ces dames s'attendaient à la trouver plus ou moins soucieuse, attendu que M. de Pont-de-Vesle se mourait et qu'il avait été pendant douze ou quinze années dans ses bonnes graces les plus favorables. Après les premiers complimens, Mme de Bourbon-Busset, qui faisait toujours la bouche en cœur et la sensible, lui demanda des nouvelles du *cher malade*. — Eh ! mon Dieu! j'y pensais, dit aussitôt la vieille Marquise, mais je n'ai qu'un laquais ici pour le moment, et j'allais envoyer une de mes femmes pour demander de ses nouvelles. — Madame, il pleut des torrens, répondit l'autre, et je vous supplie de la faire aller dans mon carrosse. — Ah ! vous êtes infiniment bonne et je vous rends mille graces, reprit la marquise avec une satisfaction charmante. — Mam'selle, dit-elle à une femme de chambre qui vint à la sonnette, vous allez savoir des nouvelles de notre petit malade. Madame la Comtesse de Bourbon-Busset permet que vous alliez dans son équipage, à cause de la pluie ; vous allez le dire à ses gens, et bien entendu que vous ne souffrirez pas qu'un de

cesse de Gueldres, dont le Roi Louis XI ne voulut jamais autoriser le mariage avec son cousin. C'est une famille qui n'est pas moins respectable pour ses vertus héréditaires et sa dignité modeste que pour son extraction. (*Note de l'Auteur.*)

ses laquais prenne la peine de sortir avec vous. —Je suis bien reconnaissante et bien touchée de votre intérêt pour mon favori, poursuivit-elle ; il est très-aimable, il est spirituel, il est vif, il est tendre et caressant.... Vous savez sûrement que c'est Mme du Châtelet qui me l'ai fait avoir (1) ? Les deux amies se regardèrent et n'osèrent pas répondre à des confidences et des paroles aussi hors de mesure. On parle d'autre chose et la voiture arrive enfin !—Eh bien, comment l'avez-vous trouvé? — Madame, aussi bien que possible. — Est-ce qu'il a bien voulu manger aujourd'hui? — Il aurait voulu s'amuser à mordre dans un vieux soulier, mais M. Lyonnais n'a jamais voulu. — Voilà, s'écria ma tante, une singulière fantaisie de malade ! — Enfin, marche-t-il à présent? reprit la Marquise.—Ah ! pour ceci, je ne saurais dire à Madame, parce qu'il était couché en rond, mais j'ai bien vu pour aujourd'hui qu'il me reconnaissait, car il a remué la queue..... —M. de Pont-de-Vesle ! s'écrièrent les visiteuses.... — Allons donc ! c'est mon petit chien dont il s'agit. Mais, à propos, ajouta-t-elle en parlant à ses

(1) Gabrielle-Émilie de Breteuil, Marquise du Châtelet et cousine-germaine de Madame de Créquy.

gens avec un ton de sécheresse et d'âpreté, vous n'oublierez pas d'envoyer demander des nouvelles du Chevalier de Pont-de-Vesle.

Comme vous n'êtes pas obligé de savoir ce que c'était que M. Lyonnais, je vous dirai que c'était un esculape qui demeurait à la place de Grève et qui avait gagné soixante mille livres de rente à soigner des chiens malades et des chats qu'on mettait en pension chez lui. Quand il fut question de mettre en vente la terre seigneuriale et les restes du vieux château de Courtenay, je m'étais mise à dire (pour en faire honte aux héritiers de cette famille impériale) que c'était Lyonnais qui allait acheter Courtenay, et qu'il en ferait porter le nom à M. son fils ; ce qui, du reste, n'aurait pas été facile à empêcher par les voies légales et d'après la coutume qui régit la matière seigneuriale dans la Vicomté de Paris, où tous les bourgeois peuvent acquérir et posséder seigneurialement les terres féodales. C'était une mauvaise plaisanterie dont l'origine ne fut pas bien connue; le bruit s'en répandit dans tout Versailles, et M. le Cardinal de Fleury en eut une telle appréhension, qu'il envoya bien vite à Paris M. de Fourqueux pour acheter la terre avec la seigneurie de Courtenay, afin de les réunir au domaine de la couronne.

Au lieu d'acquérir la châtellenie royale de Courtenay, M. Lyonnais se rabattit sur la terre noble de Pontgibault, qui provenait de la succession de ma tante de la Trémoille, laquelle était la dernière de l'ancienne maison de la Fayette, qu'il ne faut pas confondre avec la famille de ce Marquis philosophe et républicain qui vient de faire la guerre en Amérique. Marie-Madeleine, héritière et Marquise de la Fayette, Duchesse de la Trémoille et de Thouars, était morte en 1717, à l'âge de vingt-huit ans, et c'est à cette époque-là qu'un gentilhomme d'Auvergne, appelé M. Motier, s'imagina d'ajuster le nom de la Fayette, qui venait de s'éteindre, avec ce beau nom de Motier, qui était celui de sa famille. Il disait pour ses raisons qu'un ou deux personnages de la véritable maison de la Fayette avaient porté le surnom de Moytier ou du Moustier, au quatorzième siècle, ce qui n'importe guère et ne signifie rien du tout; mais toujours est-il que la postérité du Maréchal de la Fayette, ainsi que de la Comtesse de la Fayette, auteur de *la Princesse de Clèves*, n'existe plus depuis la mort de la Duchesse de la Trémoille. Le Maréchal de Noailles m'a raconté que Louis XV lui avait dit à propos du mémoire généalogique de ces prétendus Marquis : — Avez-vous lu le roman de la famille Motier? Il ne vau-

dra jamais ceux de Mme de la Fayette ! Nous n'avons jamais pu nous expliquer comment MM. de Noailles avaient pu donner ensuite une de leurs filles en mariage à ce petit Motier ? Mais ils nous disaient à cela qu'il était toujours assez bon gentilhomme pour ne pas être pendu, qu'il était riche, et surtout qu'il était *très-bon sujet !* Aimable sujet, en vérité ! J'ai toujours trouvé que sa pauvre femme avait été bien chanceuse !

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE PREMIER VOLUME.

Pages

Avis de l'éditeur. 1

A mon petit-fils Tancrède Raoul de Créquy, Prince de Montlaur. 9

Chapitre I. Naissance de l'auteur. — Son éducation. — Sa famille paternelle. — Une abbaye royale. — Une Abbesse bénédictine. — Les paysans de Normandie. — Le suicide au couvent. — L'assassin *cul-de-jatte*. — Le pâtre sorcier. — Mademoiselle des Houlières. — La bête du Gévaudan. 17

Chap. II. Suite de l'éducation de l'auteur. — Madame l'Intendante. — Une mystification. — Ses suites funestes. — Une Princesse du sang. — Un pélerinage. — Le mont Saint-Michel. — Les dames bretonnes. 65

Chap. III. Mort du Marquis de Montflaux, frère de l'auteur. — L'étiquette pour les deuils. — La Duchesse de Berry, fille du Régent. — Voyage à Paris. — Première entrevue de l'auteur avec le Comte de Froulay, son père. — L'hôtel de Breteuil. — La Marquise de Breteuil-Sainte-Croix. — Le Baron et la Baronne de Breteuil-Preuilly. — Le Commandeur et la Comtesse de Breteuil-Charmeaux. — La cassette du Commandeur. — Sa mort. — Émilie de Breteuil, depuis Marquise du Châtelet. — Lettre de Mme de Maintenon. — Ses armoiries. — Le Maréchal et la Maréchale de Thomond. — La cour d'Angleterre à Saint-Germain. — Première dispute avec Voltaire. — Pressentiment vérifié. 99

Chap. IV. *La civilité puérile et honnête* (édition de Poitiers),

Pages

— M. de Fontenelle. — Le Marquis de Dangeau. — Le vieux Duc de Saint-Simon. — Jean-Baptiste-Rousseau. — Démenti que l'auteur donne à Voltaire. — Le Maréchal d'Écosse. — La Marquise-Douairière. — Visite à St-Cyr. — Le ROI. — Mme de Maintenon. — La Duchesse du Maine. — Le *God save the king* à Saint-Cyr. 120

CHAP. V. Cartouche à Paris. — M. d'Argenson. — Le Cardinal de Gèvres. — Mme de Stahl. — La Duchesse de la Ferté et son système astronomique. — Le Gouverneur de Paris et MM. ses Pages. — Le Chevalier-du-Guet dévalisé par Cartouche. — Les Mousquetaires et les bourgeois de Paris. — Hélène de Courtenay, Marquise de Beauffremont. — Son Crédit sur Cartouche. — Lettre de Cartouche à Mme de Beauffremont. — Le diamant et les sauf-conduits. — L'Écu *barré*. — Le titre *biffé*. — L'antipathie des analogues et l'affinité des contrastes. — Jeanne d'Albret. — Un Prince à la potence. — L'étendart du Bas-Empire déployé en Bourgogne. — Entraves pour donner la torture. — Mademoiselle de Constantinople. — Les Pères de la Merci. — Rachat des Captifs grecs. — Le bourreau de Tunis employé par une Dame française. — Intrigue relative à Sainte-Sophie. — Duperie qui coûte plusieurs millions. — Dissimulation d'une jambe coupée, etc. 151

CHAP. VI. Galanterie de Louis XIV envers l'auteur. — Même politesse de Bonaparte envers l'auteur, à 85 ans de distance. — La mère du Régent. — Son portrait. — Introduction de la choucroute en France. — Ragoûts d'Allemagne. — Le tabac d'Espagne avec du melon. — Emploi de la momie dans la pharmacie. — Le chien révélateur de l'âge. — Il est battu par la Duchesse d'Elbœuf, qui meurt d'une indigestion de nèfles. — Mort du Duc de Berry, petit-fils de Louis XIV. — Affreux soupçons. — Maladie du Roi. — Sa mort, son éloge. — Erreurs historiques introduites par le protestantisme et l'esprit philosophique. — Passage de l'histoire de saint Louis altéré par des protestans. — Don Carlos d'Espagne. — L'Amiral de Coligny,

Pages

grand-oncle de l'auteur, accusé d'avoir comploté contre la vie du Roi Charles IX. 178

CHAP. VII. La Musique de Louis XIV. — Dernières paroles de ce Prince. — La Bulle *Unigenitus*. — Le Cardinal de Noailles et le Duc de Saint-Simon. — Prévision des gens religieux. — Le vieux Duc de Lauzun. — Le Grand-Aumônier de France. — « LE ROI TE TOUCHE, DIEU TE GUÉRISSE. » — Louis XIV touche des malades à son lit de mort. — Saint-Simon n'en parle pas. — Motif de cette omission. — « LE ROI EST MORT ! » — Deuil général en Europe. — Divertissemens chez la fille du Régent. — La Duchesse de Berry. — M. et Mme Chapelle. — La Reine d'Espagne. — La Duchesse de Modène, — Leur frère le Duc de Chartres. — Les paroles d'honneur de M. le Régent. — Funérailles de Louis XIV. — Le lit de Justice. — Lord et Lady Stairs. — Louis XV enfant. — La Duchesse de Ventadour. — Les lisières du Roi. — L'abbé Dubois. — Sa réputation, même avant que d'être Ministre. — La Comtesse de Saulx-Tavannes. — Sa disparition. — Personnages enterrés vivans. — L'exilé portugais. — Étrange autopsie. 196

CHAP. VIII. Les Jacobites. — Milord Walsh. — Complot contre le Prétendant. — Le Chevalier de Saint-Georges. — La maîtresse de poste. — Les assassins capturés. — Milord Stairs. — Les Nobles-à-la-Rose. — Le grand-œuvre. — La Marquise d'Urfé. — La pierre philosophale. — Certitude acquise. — Insignes de la couronne d'Angleterre. — Héritiers légitimes de cette couronne. — Le feu Roi de Sardaigne. — La Comtesse d'Artois. — Sa postérité. 220

CHAP. IX. De la haute noblesse. — Les Sires de Froulay, Comtes de Tessé. — Les Talleyrand. — L'auteur conteste leur généalogie. — Motif de chronologie qu'il oppose à leur surnom *de Périgord*. — L'Évêque d'Arras et Robespierre. — Le buffet de Versailles, et l'abbé de Talleyrand. — Le thon mariné. — Scrupule de conscience. — Première ambassade de M. de Talleyrand. — Comment il s'en acquitte. — Son zèle en faveur

Pages

de Marie Alacocque. — Lettre de lui à ce sujet. — La maison de Rohan. — Celles de la Trémouille et de la Tour d'Auvergne. — Les Mailly. — Les Montmorency. — Les Clermont-Tonnerre. — La maison de Beauveau-Craon. — Celles de la Rochefoucauld, de Lévis, de Sabran, de Narbonne, de Croüy, etc. — Les Saint-Simon et les de Broglie. — Des grandes familles éteintes. — La maison de Noailles. — Contestations injustes ou suppositions ridicules à son égard. — Les Montmorin. — Mot de Louis XV à leur sujet. — M. de Chauvelin. — Autre mot de Louis XV. — Samuel Bernard et son fils M. de Roulainvilliers. — Le chirurgien Maréchal et son fils M. de Bièvre. — Son titre de *Marquis*, provenu d'un sobriquet. — L'entrepreneur du canal du Midi. — Son extraction. — Les Mirabeau. — Prétentions exagérées. — Les Lejeune de la Furjonnière condamnés à quitter le nom de Créquy par arrêt du parlement. 233

CHAP. X. Les duels. — Tribunal du Point-d'honneur. — Querelle sérieuse au sujet d'un angora. — Le Duc de Richelieu. — Le Comte Em. de Bavière. — Le Chevalier d'Aydie, Comte de Riom. — Le Maréchal de Chamilly. — M. Bouton. — Sa mort. — Remarque sur les armes des Breteuil. — Mariages forcés. — Première entrevue. — Singulier usage et quiproquo. — Le Marquis de Créquy. 256

CHAP. XI. Préliminaires de mariage. — Visite à l'hôtel de Lesdiguières. — Magnificence de cette maison. — La Duchesse Marguerite. — Tutèles des femmes. — Leurs avantages pour le rétablissement des fortunes. — Les hermines et les peaux de chat-blanc. — Mariage de l'auteur. — La Croix Palatine. — Dévotion de la Marquise de Froulay et vénération du peuple de Paris pour cette croix. — La Gazette de Leyde et le Mercure de France. — La Duchesse de Berry et les Cymbaliers. — Mort de Mme de Lesdiguières. — Devise composée pour elle par Mme de Sévigné. — Erreur de Saint-Simon sur les habitudes de cette Duchesse. 273

Chap. XII. Le jeune Arouet. — Le Régent l'exile. — Mme Arouet, sa mère. — Elle voudrait le faire officier de justice. — Le Duc de Richelieu se moque d'elle. — Les bals masqués du Régent. — Ses orgies. Scandale qu'il donne par un sacrilége. — Mme de Coulanges. — Mme de Simiane. — Invention du Maréchal de Richelieu relativement à Mme de Sévigné. — La Duchesse de Chaulnes et le Vidame d'Amiens. — Le Czar Pierre et sa cour. — Sa visite à Saint-Cyr. — L'auteur dément une assertion de Saint-Simon. — Le grand-Prieur d'Aquitaine. — La Duchesse d'Angoulême, belle-fille de Charles IX, et morte en 1713. — Son mari accusé d'être incendiaire et faux-monnayeur. — La Marquise douairière de Créquy. — Son aventure avec un neveu du Pape. — Poursuite judiciaire contre M. de Richelieu. — Sa lettre au Duc d'Aumont, père de Mme de Créquy. — Son duel avec le Marquis d'Aumont. — Résultat de leur querelle. 286

Chap. XIII. La Duchesse de Berry, fille du Régent. — Sa vie déréglée. — Sa maladie — Refus des sacremens par son curé. — Approbation de la conduite du curé par l'Archevêque de Paris. — Violences et fureurs de cette Princesse. — Acte d'hypocrisie ridicule. — Faiblesse du Régent. — Mort de sa fille. — Ignorance de la Duchesse d'Orléans sur sa conduite scandaleuse. — Ses obsèques à Saint-Denis. — La Duchesse de Modène. — La Reine Louise. — L'Abbesse de Chelles et Mademoiselle de Beaujolais. — Mme de Parabère. — Comment elle est traitée par sa famille. — Le Comte Antoine de Horn. — Origine et principale cause de l'animosité que lui portait le Régent. 307

Chap. XIV. La maison, le Prince et les deux Comtes de Horn. — Leurs caractères. — Folie héréditaire dans leur famille depuis deux générations. — Jean de Wert, *bâtard* de Horn. — Son petit-fils, gouverneur de Wert. — Incarcération du Comte de Horn dans ce château. — Sa fuite et sa folie. — Le Grand-Forestier de Flandre. — Le Comte de Horn à Paris. — On cherche à l'y capturer. — Son procès. — Démarche de la haute noblesse auprès des juges. — La salutation magistrale. — Requête de

Pages

la noblesse au Régent. — Liste des signataires. — Conférence avec le Régent. — Ses argumens. — Ses promesses. Sa parole d'honneur. — Lettre du Duc de Saint-Simon au Duc d'Havré. — Supplice du Comte de Horn. — Billet du Duc d'Havré au Duc de Saint-Simon. — Proposition du Régent au Prince Emmanuel de Horn. — Sa réponse. — Condamnation à mort de 23 gentilshommes bretons. — Noms des suppliciés et des contumaces. 319

CHAP. XV. Mme de Parabère. — Tous ses galans périssent malheureusement. — Mort du Chevalier de Breteuil et autres. — La Maréchale de Luxembourg alors Duchesse de Boufflers. — La Maréchale de Mirepoix alors Princesse de Lixin. — Sa passion pour le jeu. — Magnificence de l'hôtel de Luxembourg. — Éloge de Mme de Flahaut. — Mlle Quinant, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel. — La Comtesse de Vertus. — Le Marquis de la Grange et ses procès. — M. de Vaudreuil et M. de Chassé. — Mme du Deffand, alors Mlle de Vichy. — Son étrange aventure au couvent. — Conduite admirable de M. d'Argenson. — Mariage de Mlle de Vichy. — La Comtesse de Bourbon-Busset chez Mme du Deffand. — M. Lyonnais le médecin de chiens. — Il doit prendre le nom de Courtenay. — Les Motiers de la Fayette. — Mot de Louis XV à propos de leur généalogie. — Extinction de l'ancienne maison de la Fayette dans celle de la Trémoille. 350

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.



	DATE DUE		

